HAL
open science

Entre cour et campagnes. Quelques aspects de l'histoire militaire de la France moderne

Danielle Domergue-Cloarec

To cite this version:

Danielle Domergue-Cloarec (Dir.). Entre cour et campagnes. Quelques aspects de l'histoire militaire de la France moderne. Presses universitaires de la Méditerranée, 3, 2005, Histoire, défense et sociétés, 2-84269-718-9. hal-03406738

HAL Id: hal-03406738

https://hal.science/hal-03406738v1

Submitted on 28 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HISTOIRE, DÉFENSE ET SOCIÉTÉS

Directrice de publication : Danielle DOMERGUE-CLOAREC (Professeur, Université Montpellier III)

Comité de rédaction : Dominique BILOGHI (Maître de Conférences, Université Montpellier III), Jean-Charles JAUFFRET (Professeur, IEP Aix-en-Provence), Jean-François MURACCIOLE (Maître de Conférences, Université Montpellier III)

Secrétariat de rédaction : Françoise BRETTE (Ingénieur d'Études UMR 5609 du CNRS)

Comité scientifique : Jacques ABEN (Professeur, Université Montpellier I), Pierre CARLES (colonel (er), docteur d'État), Anthony CLAYTON (Professeur, Conflict Studies Research Center, Grande-Bretagne), Antoine COPPOLANI (Maître de Conférences, Université Montpellier III), Jean DELMAS (SHAT), Hubert HEYRIÈS (Maître de Conférences, Université Montpellier III), Nicola LABANCA (Professeur, Université de Sienne), André MARTEL (Professeur émérite, IEP d'Aix-en-Provence), Jules MAURIN (Professeur, Université Montpellier III), Guy PÉDRONCINI (Professeur), Élie PÉLAQUIER (Directeur de Recherche, UMR 5609), Bernard PESCHOT (Maître de Conférences, Université Montpellier III), William PHILPOTT (Professeur, King's College, London), René QUATREFAGES (Directeur de Recherche, UMR 5609), Giorgio ROCHAT (Professeur, Université de Turin), Frédéric ROUSSEAU (Maître de Conférences, Université Montpellier III)

Les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que leurs auteurs.

Adresser toute correspondance à :
États, Sociétés, Idéologies, Défense (ESID)
UMR 5609 CNRS – Université Montpellier III
34199 - Montpellier Cedex 5 - France
Tél. : 04.67.14.24.46 Fax : 04.67.14.25.84
esid@univ-montp3.fr

HISTOIRE, DÉFENSE ET SOCIÉTÉS

Entre Cour et campagnes : quelques aspects de l'histoire militaire de la France moderne

HOMMAGE À ANNE BLANCHARD

AVANT-PROPOS

Dans sa quête des liens entre les générations d'historiens, l'historiographie ignore trop souvent le terme de filiation. Elle ne veut voir dans les continuités d'un chercheur à un autre qu'école, séminaire ou autre cénacle universitaire, là où d'autres pourraient parler de simples témoignages de fidélité. Tel dictionnaire récent des historiens français consacre ainsi une notice à Anne Blanchard mais oublie son père Marcel. Pourtant entre le fin connaisseur des réseaux saint-simoniens chez les ingénieurs du XIXe siècle, qui fut à ce titre invité dans les pages des *Annales* de L. Febvre et M. Bloch, et une fille spécialiste des ingénieurs du roi, il y a plus qu'une simple remontée temporelle : une convergence profonde de problématiques. La dimension territoriale du saint-simonisme ne se réduit pas à une pensée des infrastructures de transport, elle embrasse toutes les échelles, de l'urbanisme à une véritable géopolitique inspirée. Voilà un fructueux champ de rencontres entre les premiers hérauts du génie civil et les chantres incontestés de l'ingenium.

Marcel Blanchard connaissait parfaitement les engagements larges de l'histoire militaire. Il savait pour l'avoir cruellement éprouvée que la guerre est un phénomène constant de l'histoire, qu'il faut étudier historiquement mais qu'il faut aussi étudier l'instrument qui, même en temps de paix, continue à exprimer l'essence de l'État et sa volonté de survie, l'armée.

Journée organisée à l'initiative de J.-P. Renaud

Être l'essence de l'État ne signifie pas que l'armée jouirait d'une perfection naturelle. Elle peut être bien ou mal organisée et commandée. Elle peut osciller entre prétoriens et forces nationales, se montrer fière à la manœuvre et prompte à la débandade… Mais précisément, il est impossible de comprendre l'État sans avoir étudié la composition sociale, géographique, la structure, la forme, l'esprit, les moyens, les doctrines et l'action de cette force militaire.

Dès 1954, Marcel Blanchard se réjouissait du « rajeunissement » de la discipline dans la chronique de livres qu'il tenait dans la revue de l'intendance militaire. Il y saluait en ces termes l'ouvrage de Raoul Girardet « La Société Militaire dans la France contemporaine » comme le signe précoce et réussi de ce renouveau :

« C'était hier, cette histoire, le narré des campagnes et la mise en évidence de certaines personnalités. Sous cette perspective (i.e nouvelle), c'est la présentation de ce qu'ont été, sous l'aspect de l'humain, les institutions militaires, les groupes qu'elles ont dégagées, les idées, sentiments, ambitions, -fondées ou illusoires- qui ont dirigé ces groupes et sur quoi ils ont vécu…Tous ceux qui souhaitaient atteindre l'armée française de ce dernier siècle dans sa réalité de collectivité et de groupe seront comblés. »

Cette leçon, Anne Blanchard, en bonne élève, l'avait bien comprise : n'a-t-elle pas attaché son œuvre principale à un croisement de données d'histoire militaire au sens large ? La dimension technicienne de son corpus – le grand œuvre des maîtres es fortifications – ne lui a fait oublier ni la réalité des terrains du combat – le territoire à défendre, l'espace à maîtriser – ni la complexité des situations de paix, là où dans la ville place de guerre se révèlent à la fois le spectrographe des corps – urbains et militaires – et les interactions, parfois conflictuelles parfois synergiques, des deux sociétés en présence. Les chantiers du corps du génie, qui œuvre aussi dans le champ civil, lui ont appris à mesurer les facteurs militaires d'une histoire économique élargie aux contributions de l'armée à la croissance. Enfin l'approche sociale a mis en valeur l'émergence d'une élite intellectuelle qui a su enrichir les voies de la méritocratie d'Ancien Régime : service du roi, service de l'État, service de l'esprit.

Ce sont ces pistes qu'ont bien voulu suivre, à leur tour, les participants à une journée d'études consacrée à l'héritage historique

d'Anne Blanchard. Jeunes chercheurs confirmés, ou apprentis historiens de l'Université Paul Valéry – au sortir d'un mémoire de maîtrise ou de DEA – proposent ici de démontrer la pertinence des approches muti-thématiques de l'histoire militaire : histoire des institutions (la milice provinciale), histoire sociale (les confrontations entre les deux sociétés à Béziers comme à Toulon), approche anthropologique du corps meurtri, béni ou maudit (les destins des dépouilles des illustres hommes de guerre au XVIe siècle), dimension mémorielle de la guerre (le légendaire du baron des Adrets), gestion politique et stratégique d'un territoire à défendre (le Comtat Venaissin de la fin du Moyen Âge, le littoral languedocien de l'époque classique).

Le terme même de filiation rebute l'analyse scientifique : préjugé d'une interprétation à connotation péjorative, dans le registre du népotisme ? Refus de considérer la dimension personnelle des liens ?

Pourtant dans « fidélité », il y a filiation mais aussi foi. Le biterrois Henri Fescourt qui fut un pionnier du cinéma français et un des premiers historiens de l'art nouveau avait intitulé son livre de souvenirs « La foi et les montagnes ». De cette force intérieure qui surmonte les obstacles, Anne Blanchard fut un vivant exemple.

Qu'il nous soit permis de placer les pages qui suivent – actes d'une journée d'études consacrée à sa mémoire – à l'ombre d'une invocation plus modeste : la fidélité pose quelques nouveaux jalons.

Bernard Peschot

INTRODUCTION

Jean-Pierre RENAUD
Président du CHMEDN Montpellier

Mesdames, Messieurs, Mon Général, Parents et Amis d'Anne Blanchard,

Permettez-moi de vous remercier d'avoir bien voulu vous associer à cette journée. Après notre témoignage au colonel Hesse d'Alzon, notre ancien Président, il fallait honorer Mademoiselle Anne Blanchard, professeur émérite à l'université Paul Valéry, appréciée unanimement par tous ceux qui ont eu la joie de s'entretenir avec elle. J'ai donc sollicité le professeur Peschot, son ancien élève, de prendre en charge cette journée, il l'a montée avec la participation d'étudiants et c'est une chance d'avoir des jeunes pour une telle journée. Mademoiselle Blanchard et moi nous sommes vus guère plus qu'une dizaine de fois et pourtant, quelques jours avant son départ, je lui téléphonais encore pour prendre de ses nouvelles. C'est dire toute l'estime et surtout l'affection que j'avais pour elle.

Grâce à la détermination de trois de ses anciens élèves, Dominique Biloghi, Élie Pélaquier et Bernard Peschot, un premier hommage lui a été rendu avec la publication d'un numéro des *Cahiers de Montpellier*, en 1998 (n°38 II/1998), cette Journée sera une nouvelle fois un rappel de notre admiration et de notre affection.

Le général (cr) Jean Delmas avait prévu de venir nous faire une communication portant sur le *Devenir des ingénieurs géographes à la Révolution*, il n'a malheureusement pu confirmer sa présence. Mais

puisqu'il voulait aborder ce sujet et en souvenir de la magistrale biographie de *Vauban* d'Anne Blanchard, publiée en 1998, je rappellerai quelques points sur Vauban et les ingénieurs géographes. En juillet 1933, le général Weygand inaugure dans le Nivernais, devant le parvis de l'église de Bazoches où repose le corps de Vauban (Sébastien Le Prestre de, 1633-1707), une plaque commémorative en l'honneur du plus illustre de ses enfants, le maréchal de Vauban, seigneur de Bazoches. Pendant cette année 1933, de nombreuses manifestations ont lieu pour commémorer le trois centième anniversaire de sa naissance dont à Brest et Camaret à l'initiative de l'Académie de marine. Dès 1933, on s'inquiète des destructions, un peu partout, des remparts, des forts, des citadelles que Vauban a signés. J'ignore, si aujourd'hui, les objets déposés dans le château de Bazoches – son casque, sa cuirasse, deux fanions et surtout des manuscrits d'un grand intérêt – y figurent toujours. Mademoiselle Blanchard aurait sans doute pu nous le dire.

D'après Dussieux[1], professeur d'histoire militaire à l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr, le terme d'ingénieurs-géographes date de 1769. C'est en 1758 que le maréchal de Belle-Isle avait séparé le corps des ingénieurs de l'artillerie, un an plus tard, il enlevait à l'artillerie les sapeurs. Rattachés au génie en 1791, les ingénieurs-géographes forment à nouveau un corps séparé, en 1792, comptant 36 officiers recrutés à l'École polytechnique. Ils prennent une part importante aux travaux géodésiques et topographiques de l'expédition d'Égypte. Par leurs travaux ils facilitent les applications de la tactique aux divers terrains en faisant des reconnaissances un art tout nouveau, qui était, suivant l'expression du général Mathieu-Dumas, une espèce de pilotage terrestre. Lever des plans et établir des cartes exigent de solides connaissances en mathématiques et en dessin, les ingénieurs-géographes sont donc choisis parmi les meilleurs élèves de l'École polytechnique.

Dans l'*Histoire militaire de la France*, où Anne Blanchard a rédigé les chapitres XI (*La bonne sûreté du royaume, milieu du XVe - milieu du XVIe siècle*) et XVIII (*Vers la ceinture de fer, milieu du XVIe - début du XVIIIe siècle*), elle cite à plusieurs reprises Vauban à propos de frontière des Flandres ; celui-ci écrit à Louvois, le 20 janvier 1673 : « Sérieusement, Monseigneur la, le Roi devrait un peu songer à faire son pré carré. Cette confusion de places amies et ennemies pêle-mêlées ne me

[1] *L'Armée en France. Histoire et organisation depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Versailles, L. Bernard, 1884, 3 volumes.

plaît point. Vous êtes obligé d'en entretenir trois pour une… C'est pourquoi, soit par traité ou par une bonne guerre, si vous m'en croyez, prêchez toujours la quadrature, non pas du cercle, mais du pré ; c'est une belle et bonne chose que de pouvoir tenir son fait des deux mains. » Dans une deuxième lettre écrite deux ans plus tard, Vauban réutilise l'expression de *pré carré* à propos des Flandres. Cette expression serait-elle de lui ?

Dans le *Testament politique* du cardinal de Richelieu, on lit tout un chapitre sur la nécessité d'avoir de solides frontières, bien défendues par de bonnes places bien pourvues en canons et en vivres pour tenir au moins un an mais surtout commandées par des gouverneurs «qui aient le cœur aussi fort que leurs remparts ».Cette « ceinture de fer » réalisée en grande partie par Vauban et dont l'idée persistera jusqu'à la création de la *Ligne Maginot* n'est plus d'actualité depuis la naissance des forces aéromobiles. Cependant, si la notion de lignes de frontières fortifiées est périmée, la frontière ne demeure-telle pas le point où expire la compétence territoriale ? Vauban serait sans aucun doute très surpris de voir ce que représentent les frontières nationales de la France en 2002 ! Mais c'est une autre affaire et j'arrêterai ici cette digression pour passer la parole au professeur André Martel.

ANNE BLANCHARD
1921-1998

André MARTEL

Le 24 mars 1988, j'eus l'honneur, à sa demande, de recevoir Anne Blanchard dans l'Ordre National du Mérite. L'allocution que je prononçai à cette occasion servit, toujours avec son accord, d'introduction au volume de *Mélanges* que ses maîtres, ses collègues et ses disciples lui offrirent cinq années plus tard sous le titre *Société, Politique et Culture en Méditerranée occidentale XVIe-XVIIIe siècle*. Je l'avais préparée sous le signe de l'affectueuse amitié qui nous liait depuis mon arrivée à Montpellier en octobre 1967. Par-delà la séparation, je n'ai rien à y ajouter ou retrancher. Seulement peut-être à accentuer certains traits, laissant à d'autres, ceux à qui revient le mérite de l'hommage qui lui est rendu aujourd'hui, la charge de rappeler la totalité d'une œuvre dont je me contenterai de relever quelques points forts après avoir rappelé son parcours, non sans évoquer l'essentiel : sa forte personnalité.

*

Anne Blanchard est née à Montpellier en 1921, l'année où son père, Marcel Blanchard, soutenait sa thèse de doctorat ès lettres et accédait au professorat d'Histoire dans ce qui était alors la faculté des lettres de cette ville. Elle se réclamait de ce père aimé, comme elle manifestait son attachement à tous les siens, et c'est pourquoi il convient d'accorder à sa

famille la même place qu'elle lui donnait, la première. Être traité, par tante Annette, comme une nièce ou un neveu honoraire était une faveur qu'il fallait mériter.

Originaire du Champsaur, Marcel Blanchard avait été éduqué au collège diocésain de Saint-Jean de Maurienne dans une ambiance ultramontaine qui avait renforcé sa foi et son attachement aux traditions, mais dans une aptitude à la modernité dont témoignèrent ses travaux. Agrégé en 1909, professeur au lycée et bientôt chargé de cours à la faculté de Grenoble, il ne put achever sa thèse sur *Les routes des Alpes occidentales de Louis XIV à l'époque napoléonienne* qu'après la Première Guerre mondiale. Les chemins de fer, le Second Empire, l'Histoire coloniale retinrent ensuite l'attention de cet enseignant-chercheur sensible aux accélérations du temps et à l'élargissement de l'espace engendrés par les progrès techniques dont les conséquences institutionnelles et sociales ne lui échappaient pas davantage. Une ouverture d'esprit et une largeur de vue, conjuguées avec une totale fermeté doctrinale dont hérita Anne Blanchard.

Officier de réserve, (la plupart des universitaires de sa génération l'étaient), il fut blessé deux fois durant la Grande Guerre. Comme Pierre Renouvin et Émile Léonard, deux maîtres dont je me réclame, il avait estimé qu'une première blessure ne dispensait pas d'un retour au feu. C'est privé d'un œil et du bras droit qu'il revint des Dardanelles. Interrogateur au concours d'entrée à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, il « éclusa » quinze générations de « cornichons », avant que son fils cadet, Jean, plus tard officier de chasseurs alpins puis du génie, actuellement officier général du cadre de réserve – que j'ai plaisir à saluer ici ainsi que son épouse – intégrât « Le Grand Bahut ». En juillet 1939, dans un climat de veillée d'armes, il fut fait grand officier de la Légion d'honneur.

Convaincu que le maréchal Pétain préparait la revanche à terme par la Révolution nationale, dont il partageait bien des idéaux, il accepta en 1941 le rectorat de Grenoble. Charge dont il fut relevé en 1943 pour avoir refusé de se mêler à la répression contre la Résistance et réprouvé les mesures racistes du gouvernement de Vichy. Je peux en témoigner indirectement car l'une de mes collègues juives, longtemps militante communiste, m'a demandé à chaque occasion de transmettre à Anne Blanchard l'expression de son amitié reconnaissante et de son respect pour le comportement de son père.

À la Libération certains reprochèrent à Marcel Blanchard sa fidélité au vainqueur de Verdun. Dans ces moments difficiles l'amitié de ses pairs, Maurice Crouzet et Pierre Renouvin plus particulièrement, ne lui fit pas défaut. Qu'il me soit permis de rappeler que Pierre Renouvin, lui aussi grand mutilé, avait eu son frère fusillé, l'un des premiers, pour faits de Résistance et que son propre fils avait été emprisonné à Montpellier pour la même cause. Justice fut rendue à Marcel Blanchard qui retrouva sa chaire et la plénitude de ses droits. En ce temps, où le devoir de mémoire est à juste titre sans cesse rappelé, il appartient aux historiens des deux guerres mondiales de rétablir inlassablement les faits et de les remettre en leur temps, sans céder aux anachronismes de l'esprit.

Cette même année 1943, son épouse Madeleine entrait au sanatorium où elle mourut trois ans plus tard. Elle était la sœur de Raoul Blanchard, le maître de la Géographie alpine qu'aucun lien de famille n'unissait d'ailleurs antérieurement à Marcel Blanchard. Paul, leur fils aîné, officier médecin de réserve, venait d'être rapatrié sanitaire de l'oflag dont il dirigeait l'infirmerie ; c'est en soignant ses camarades qu'il avait, par deux fois, compromis sa santé. Malgré sa modestie et sa réserve, il devint l'un des ophtalmologues les plus réputés, et sans doute le plus respecté, de Montpellier. Qu'il me soit permis, Madame, en vous saluant respectueusement, de le rappeler.

*

Au départ de sa mère, Anne Blanchard la remplaça auprès d'un père aussi attachant qu'exigeant et qui dut faire preuve d'autorité pour l'obliger à reprendre ses études. Licenciée d'histoire et de géographie en 1941 à Montpellier, elle avait soutenu l'année suivante à Grenoble un diplôme d'études supérieures, portant sur *Les élections législatives dans l'Isère au début du suffrage universel de 1848 à 1870*. Sa carrière oscilla entre obligations filiales et enseignement secondaire par correspondance ou par délégation. Maîtresse de maison accomplie et pédagogue expérimentée, elle devint ainsi le contraire d'un « bas bleu ».

À la rentrée 1954, déjà admissible à l'agrégation, elle fut nommée au Lycée Clemenceau de Montpellier, non loin de la maison familiale, avenue Berthelot, où elle se consacra à son père jusqu'à sa mort en 1965. Pour répondre à son attente, elle avait – j'allais dire enfin – préparé sérieusement l'agrégation à laquelle elle fut reçue brillamment en 1958. Il s'agissait alors de l'agrégation féminine qui faisait une large place à

l'histoire de l'Art ; ce qui ne fut pas sans conséquence pour ses futurs travaux.

En 1963, la faculté des Lettres et Sciences humaines de Montpellier lui offrit un poste d'assistante en histoire moderne et contemporaine. La distinction entre les deux époques n'existait pas encore, du moins pour les apprentis que nous étions censés être, elle ici, moi ailleurs, ce qui n'empêchait pas les « mandarins » de nous confier de véritables cours magistraux. Sous la direction du professeur Louis Dermigny, maître éminent mais difficile s'il en fût, sa vocation de moderniste s'affirma.

En 1967, elle devint maître assistant stagiaire et fut titularisée l'année suivante. Dix ans plus tard, après avoir soutenu une thèse d'État sur laquelle je reviendrai dans un instant, elle reçut le titre et les fonctions de maître de conférences, le premier grade du professorat. En 1984, rapidement pour l'époque, le comité consultatif lui accorda la première classe, à l'unanimité et sans débat, j'en fus témoin. Trois ans plus tard, elle fut « admise à faire valoir ses droits à la retraite », qui ne devint effective qu'en 1989, grâce aux dispositions de la loi de 1986,

*

Anne Blanchard a laissé des travaux qui ont fait date et continuent à faire autorité. Je n'évoquerai ici que sa thèse de doctorat ès lettres, la thèse d'État dont les médiocres ont eu raison sous de fallacieux prétextes mais qui survit dans les meilleures des thèses de troisième cycle. Elle avait pour titre *Les ingénieurs du Roy de Louis XIV à Louis XVI. Étude du corps des fortifications*. J'en avais suivi la progression et je fus appelé à en juger comme membre d'un jury auquel m'avaient appelé des maîtres confirmés et exigeants : Alphonse Dupront longtemps professeur à Montpellier, Jean Meyer mon camarade d'agrégation, Pierre Chaunu, tous trois professeurs à l'Université Paris IV-Sorbonne, le général de corps d'armée Pierre Guinard, chef du Service historique de l'armée de Terre. La mention très honorable assortie des félicitations (hors procès-verbal car non réglementaires) lui fut accordée à l'unanimité. J'allais dire d'enthousiasme si le terme n'était pas déplacé pour cette épreuve liturgique subie sous les ors de la salle Liard dans la vieille Sorbonne

Son directeur, Alphonse Dupront, du ton égal et incisif qui lui était propre, souligna « l'ascèse d'une recherche » appliquée à une étude sérielle que caractérisait la volonté de saisir des hommes, leur sensibilité, leurs origines, leur carrière, autant que le désir de montrer la genèse

d'une institution. Pour lui, « le style était clair, le récit sans fard, la forme vivante ». Comment mieux définir l'écriture d'Anne Blanchard ? Jean Meyer, avec force, s'attacha plus particulièrement au cheminement institutionnel aboutissant, par la fusion de corps d'origine différente, à la création d'un corps unique préfigurant les officiers d'état-major.

Superbement, à son habitude, Pierre Chaunu dégagea en conclusion les trois percées de cette étude innovante. L'une conduisait au cœur du savoir et de la réflexion mécaniste du Siècle des Lumières. Une autre jalonnait le processus d'une méritocratie associant le talent et la notabilité. La troisième permettait de pénétrer au plus profond du système militaire de l'Ancien Régime, dispensateur de savoir et réducteur de violence par la subordination de la force armée au pouvoir royal.

Personnellement, je relevai l'apport de cette étude à une histoire militaire rénovée. Qu'ils fussent « officiers des tranchées » ou « officiers des places », les ingénieurs restaient des soldats avant même d'être des militaires. L'analyse quantitative et la sociologie historique n'avaient pas fait oublier à Anne Blanchard la spécificité du métier des armes : le combat. « Le combat but suprême des armées » selon la formule d'Ardant du Picq reprise par l'Équipe de recherche et le Centre d'Histoire militaire et d'Études de Défense nationale de Montpellier qu'elle avait contribué à créer en 1968 et au rayonnement national et international duquel elle ne cessa de participer de colloques en publications ; toujours dans le même esprit novateur. Lorsque fut proposée pour donner un nouvel élan à l'Équipe de Recherche Associée, la formule « États, Société, Idéologies, Défense », elle fut l'une des premières, malgré ses réticences personnelles à insister pour l'adoption du mot « idéologie ».

La thèse, publiée en 1979, fut suivie d'un *Dictionnaire des Ingénieurs militaires 1691-1791*, paru en 1981 et également imprimé à ses frais. Deux ouvrages aujourd'hui pratiquement introuvables à la gloire de ces hommes dont elle avait écrit, en conclusion : « Travailleurs et compétents, amoureux et fiers de leur métier, âpres à le défendre, soucieux de se promouvoir, les ingénieurs du roi sont, en bref, de véritables hommes "à talents" et le sachant ». On songe bien sûr à Vauban, le plus illustre d'entre eux. Anne Blanchard lui a consacré une magnifique biographie, parue en 1996 chez Fayard et plusieurs fois rééditée. Autant de chefs-d'œuvre qui, très vite, avaient fait d'elle un des maîtres reconnus du renouveau de l'histoire militaire dont la parution des quatre tomes de *l'Histoire militaire de la France* au début des années

1990, sous la direction du professeur André Corvisier, tira un premier bilan.

*

Tout ce qui vient d'être dit peut être retrouvé dans son dossier administratif ou ses publications. Ce qui n'y figure pas mérite cependant de n'être pas oublié. Non pour réveiller de vieilles passions mais pour ne pas laisser une histoire partielle et partiale s'emparer de ce qu'il faut bien appeler le temps des crises. En 1968, la faculté des lettres et sciences humaines de Montpellier, qui devint l'Université Paul-Valéry en 1970, connut très tôt l'agitation qui bouleversa l'université française, sans y prendre jamais un caractère de violence extrême pour des raisons qui mériteraient un plus ample développement. En 1976, elle fut très probablement la dernière à subir une vague de violence dont le bref soubresaut de 1980 ne fut qu'un épiphénomène folklorique. Pendant ces huit années, Anne Blanchard donna l'exemple d'une fermeté intellectuelle et d'un courage physique qu'il convient de saluer.

Certains de ceux qui animaient alors le syndicat autonome, dans un esprit réformiste que les ultras parisiens supportaient difficilement, (Jacqueline Caille, Bernard Schouler, Jean-Marie Lassère, André Dubois… pour ne citer qu'eux) sont venus aujourd'hui, et je les en remercie, honorer la mémoire de cette grande dame qui accepta, entr'autres engagements, de participer aux « assemblées générales révolutionnaires » jusqu'à deux heures du matin pour empêcher que fussent prises à l'usure, à main levée et à l'unanimité, des décisions subversives. Son comportement illustrait parfaitement celui de nos collègues féminines et de nos étudiantes, exposées aux « incivilités » verbales et parfois aux agressions physiques et dont le courage quotidien contrastait avec la passivité et la lâcheté de trop nombreux représentants du sexe dit fort.

J'ai employé le terme de Grande Dame. Anne Blanchard l'était, avec des manières parfaites, dans le quotidien comme dans les circonstances exceptionnelles. Sous son allure de cheftaine des guides de France perçait l'abbesse d'Ancien Régime qu'elle aurait pu être, traversant les turpitudes de la Cour (j'allais dire de l'Université) en feignant de ne pas les voir mais attentive au mouvement des idées. Cette croyante pratiquante, respectueuse de la laïcité, ne confondait pas le péché, qu'elle condamnait, et les pécheurs pour qui son indulgence ne fit jamais défaut. Personne n'entendit jamais Anne Blanchard dire du mal de quiconque sinon des sots, qu'elle ne supportait pas. Elle mourut comme

elle avait vécu. Quelques semaines avant sa fin, toujours souriante malgré sa souffrance, elle confiait, citant Saint Grégoire de Naziance : « Nous marchons derrière Jésus et le jour venu il se tournera vers nous dans toute sa splendeur ».

23 mars 2002

HOMMAGE À ANNE BLANCHARD

Georges DEVALLET

Ne vous étonnez pas de voir un simple latiniste se joindre aux hommages que les historiens ont rendu à celle qui fut leur savante collègue, leur amie, et, pour certains, le maître qui leur a permis de devenir à leur tour des chercheurs confirmés. Mais je suis reconnaissant à ceux qui ont pris l'heureuse initiative de cette journée d'avoir accepté un témoignage que l'on pourrait qualifier de quelque peu « extérieur ». Car si j'ai pu avoir l'occasion de m'instruire et de prendre du plaisir en lisant tel ou tel de ses ouvrages, c'est de l'amie qu'elle fut pour ma femme et pour moi que je voudrais aujourd'hui dire quelques mots. Je serai donc très bref, mais cette brièveté n'exclut ni la sincérité ni l'émotion.

Il y aura en effet bientôt quarante ans que nous arrivions à Montpellier, venant d'Algérie dans des circonstances trop connues pour qu'il soit besoin d'en parler, Et ce que nous n'oublierons pas, c'est l'accueil que nous a réservé celle qui était alors pour nous Mademoiselle Blanchard, avant de devenir notre amie Annette. Car sa gentillesse s'est rapidement transformée en une longue et profonde amitié, qui se manifestait dans bien des occasions, et notamment lors de réunions du groupe de réflexion chrétienne où nous nous retrouvions, très souvent d'ailleurs chez elle. Les années passèrent, l'amitié demeura, et à une époque plus récente, à un moment où elle faisait face avec le courage que l'on sait à la dégradation de sa santé, je garde le précieux souvenir des conversations dont nous a fourni l'occasion la préparation de son

admirable biographie de Vauban. Elle cherchait pour la couverture une image ancienne, je disposais de deux in-folios de reproductions d'estampes, et nous avons passé boulevard Berthelot quelques heures à feuilleter ces ouvrages dans lesquels nous espérions trouver ce qu'elle cherchait.

C'est donc tout simplement de la fidèle amie dont la disparition nous a profondément peinés que j'ai voulu évoquer en quelques mots le souvenir, en m'associant aux hommages qui lui sont aujourd'hui rendus.

ANNE BLANCHARD, L'HISTOIRE ET LA TERRE

Élie PÉLAQUIER

Dans l'ensemble des communications qui portent aujourd'hui sur les recherches inaugurées par Anne Blanchard, mon intervention sera certainement singulière. L'essentiel du travail que nous avons effectué ensemble portait en effet non sur l'histoire militaire, mais sur des aspects connexes de cette discipline, ou même parfois fort éloignés d'elle, en particulier l'histoire rurale et la géographie historique. Anne Blanchard aimait l'histoire rurale parce qu'elle aimait le monde rural, la terre et ceux qui la travaillent, et aussi plus largement la nature. On est frappé à la lecture de son livre sur *Les Giral, architectes montpelliérains*, de la place qu'elle donne dès le début au tableau de la garrigue, en évoquant les odeurs et allant jusqu'à décliner les différentes couleurs des iris nains. Elle décrit avec la précision du géographe les paysages de la Val de Montferrand et du village de Saint-Jean-de-Cuculles. Capable de jauger la solidité des murailles – tout juste à même de résister à un assaut de fantassins –, elle apprécie aussi la belle modestie des maisons rurales, et signale que les « gens de guerre » du XVIe siècle sont souvent conduits par de simples laboureurs devenus capitaines. Chez Mlle Blanchard, le paysan transparaît toujours sous le guerrier, l'architecte, ou l'ingénieur de l'époque moderne.

J'ai connu Anne Blanchard alors que j'étais venu à l'université Paul-Valéry à la recherche d'un cours d'histoire rurale. C'est elle en effet qui assurait cet enseignement de licence, qu'elle partageait avec Jean Nicolas. Chacun d'eux jouait à sa façon de cette discipline, Nicolas occupant le

versant consacré à l'histoire des mentalités, Anne Blanchard traitant des questions agraires. Très vite, j'ai trouvé dans ses cours un écho à ce que je cherchais et lui ai demandé de devenir mon directeur de DEA, puis de thèse. Je dois dire qu'elle a, à cette occasion, manifesté une patience à toute épreuve. Elle était un directeur peu directif, mais attentif, parfois inquiet, toujours enthousiaste.

Dès 1985, elle m'a demandé de l'assister dans son séminaire de maîtrise et nous avons souvent amené ensemble les étudiants de licence aux archives pour leur faire acquérir une connaissance directe des sources. Les documents qu'elle avait choisi de leur montrer étaient tirés de la magnifique série de registres du dénombrement des biens et droits des communautés de 1687. Nous avions proposé aux étudiants de faire avec nous un début de dépouillement à l'aide d'une fiche pré-établie. Mlle Blanchard savait saisir chaque occasion de leur montrer en quoi ces documents rendaient compte de la complexité et de la diversité du monde rural languedocien. Les résultats de deux années de travail ont fait l'objet de la première communication commune que j'ai eu l'honneur de faire avec elle en 1987. Il s'agissait d'une sorte de double coupe effectuée à travers la province, d'une part entre la Méditerranée et les hautes terres du Gévaudan et du Velay, d'autre part entre les Pyrénées et les collines de l'Albigeois. Je regrette beaucoup aujourd'hui que nous n'ayons pu développer ensuite un sujet aussi passionnant. D'autres travaux nous ont en effet absorbés.

En 1988, Anne Blanchard m'avait demandé de l'aider à mettre de l'ordre dans un dossier qu'elle avait constitué depuis des années et qui lui avait servi dans un premier temps à situer ceux de ses ingénieurs militaires qui étaient originaires du Languedoc. Je me suis trouvé alors confronté à un ensemble foisonnant de fiches et de brouillons de cartes portant sur l'ensemble des deux généralités de Montpellier et de Toulouse, soit un espace équivalent à 6 départements complets et 3 demi-départements ! Mlle Blanchard avait examiné une à une les 2864 communautés de la province existant en 1789, en cherchant à les identifier aux communes actuelles quand c'était possible, ou en essayant d'en établir la généalogie dans tous les autres cas. Le travail était déjà avancé. Il s'agissait le plus souvent de le vérifier et surtout de le mettre au propre. Anne Blanchard, qui ne maîtrisait pas encore l'ordinateur comme elle l'a fait plus tard, m'avait demandé de saisir le résultat de ses recherches sous une forme qui les rende présentables. Au vu de la tâche déjà accomplie, j'ai immédiatement pensé que cette saisie pourrait servir

plus tard de base à une expérience de cartographie automatique. Mais nous n'en étions pas encore là. Nous avons décidé de dresser un tableau présentant pour chaque diocèse civil la liste des communautés, avec les principaux paramètres les définissant. Parallèlement, il s'agissait de préciser les contours des communautés qui n'étaient pas identifiables à des communes, et je me souviens d'avoir passé pour cela de nombreuses journées aux archives, particulièrement pour tenter de régler le cas du Velay où l'identité entre commune et communauté n'est pratiquement jamais réalisée. Cette recherche, encore balbutiante, n'a réellement trouvé son accomplissement que récemment, avec la publication dans les *Cahiers de la Haute Loire* de la carte des mandements du Velay établie par Didier Catarina. Le problème de la réalisation du fond de carte a été résolu grâce à l'intervention de Jean-Marie Miossec, qui a mis à notre disposition un étudiant en géographie, François Nos, en même temps qu'il nous proposait de publier l'ensemble de nos travaux dans le *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*. La perspective de cette publication, qui devait marquer pour cette Société l'anniversaire de la Révolution de 1789, nous a conduit à nous lancer dans la rédaction d'un texte d'accompagnement. Anne Blanchard avait mobilisé à cette occasion l'expérience des institutions languedociennes qu'elle avait acquise dès ses premières recherches, à propos du *Transfert d'une ville de souveraineté : de Pézenas à Montpellier* et largement mise à profit ensuite pour la rédaction du chapitre de l'*Histoire de Montpellier* qui lui incomba, en compagnie d'Henri Michel. Je me rappelle particulièrement de cette période de l'hiver 1989. Nous nous étions partagé la rédaction, mais elle a eu alors une première attaque de maladie et a dû être hospitalisée. Comme elle ne parvenait pas à écrire, et pour ne pas trop la fatiguer, je me rendais à la clinique avec un magnétophone sur lequel j'enregistrais ses propos que je transcrivais ensuite à la maison. J'ai toujours été frappé par la manière dont elle arrivait à exprimer sa pensée du premier jet, pratiquement sans reprise et quasiment sans notes, avec une mémoire prodigieuse des faits. Ainsi, la publication a-t-elle pu avoir lieu sans trop de retard. Didier Catarina y avait contribué pour sa part. Bien entendu, nous avons vite reconnu à ce travail imposant, mais terminé un peu rapidement, bien des imperfections. Étant redevable à Mlle Blanchard de l'essentiel du dossier, je n'ai cessé, - et je crois que Didier pourrait en dire autant -, de me sentir dans l'obligation vis-à-vis d'elle, de le compléter et d'en parfaire la précision. C'est ce à quoi nous travaillons depuis plusieurs années, sans doute à la petite semaine, mais

avec la volonté d'aboutir... Le fond de carte du Languedoc est aujourd'hui complètement rénové, remanié, il a surtout été digitalisé pour pouvoir servir de base à des réalisations de cartographie automatique. Didier a mis en place toutes les limites des circonscriptions judiciaires. Avec cela, on peut espérer que l'atlas du Languedoc intéressera à nouveau un éditeur. Ce sera en tous cas un nouvel aboutissement de l'effort considérable fourni dans ce domaine par Anne Blanchard.

Mlle Blanchard était en effet passionnée par la cartographie. Dans ses papiers, que nous avons eu le triste honneur de trier, Bernard Peschot et moi-même, nous avons souvent trouvé des plans, des cartes, qui lui avaient servi pour ses cours. Beaucoup portaient sur les fortifications, mais aussi sur de plus vastes territoires. Un de ses derniers travaux a été l'étude de la maintenue de noblesse de 1674 en Languedoc, pour lequel elle m'avait demandé de dresser une série de cartes. Je me souviens des discussions que nous avons eues à propos de la meilleure manière de présenter les données. Elle voulait qu'apparaissent pour chaque diocèse non seulement le nombre total des nobles déclarants, mais aussi leur densité par unité de surface, et encore leur pourcentage par rapport à la population totale du diocèse, et cela selon deux sources différentes : les maintenues proprement dites et le mémoire de l'intendant Basville. Il fallait aussi distinguer les protestants des catholiques et mettre en évidence la domiciliation plutôt urbaine de la noblesse. Le résultat n'a pu être atteint qu'avec la réalisation d'une dizaine de cartes, dont la plupart ont été publiées dans les Mélanges offerts à Arlette Jouanna, et qui constituent déjà l'embryon d'un fascicule de l'atlas languedocien.

Anne Blanchard avait constitué aussi un dossier étonnant sur les déplacements de Vauban, le suivant jour après jour et dans ses moindres faits et gestes. Cette chronologie méticuleuse, qui n'a pas pu prendre place dans la publication de chez Fayard (il aurait fallu doubler le volume), nous nous sommes engagés, Bernard et moi, à la publier. Elle en est au stade de la mise en page et je ne doute pas que de nombreuses corrections seront encore nécessaires avant qu'elle prenne son aspect définitif. Anne Blanchard avait tenu à en tirer pour son livre une cartographie, en sélectionnant quelques années exemplaires, et m'avait demandé de la réaliser. Je me souviens des discussions que nous avons eues à ce sujet. Elle voulait que l'on voit ce qu'elle appelait la toile d'araignée tissée par les pérégrinations de son grand homme tout autour du territoire français. Je craignais que le résultat soit confus et peu conforme aux canons de la cartographie. Finalement, nous avons décidé

de faire figurer conjointement une série de cartes montrant les trajets de Vauban année par année et une carte de synthèse où tous ces trajets se trouvaient superposés : la toile d'araignée. Malheureusement, ces cartes ont été réduites par l'éditeur à l'état de minuscules vignettes !

Mais Anne Blanchard ne s'intéressait pas seulement au territoire vu de très haut. Elle pouvait se passionner également pour les espaces restreints. Ainsi avait-elle entrepris de constituer un dossier sur les propriétés de Vauban. Elle avait épluché les notaires des environs de Basoche afin de collationner les actes d'achat de chacune des parcelles du domaine, avait pris la peine d'en suivre le devenir afin de pouvoir les identifier sur le cadastre, adoptant ainsi la démarche des chercheurs qui pratiquent aujourd'hui la reconstitution de parcellaire. Une fois encore, sachant que je serais intéressé, elle avait fait appel à mon aide pour établir les plans du domaine à divers moments. C'est de nouveau d'un dossier inachevé dont je parle ici, et que je compte publier en annexe de la chronologie.

Cette même démarche, elle l'avait également mise en œuvre à propos du lieu d'origine de sa propre famille. Ses derniers jours ont été consacrés à la mise au propre du texte d'un mémoire écrit par un de ses ancêtres, dont elle nous avait livré quelques bonnes feuilles lors du colloque en hommage à Mireille Laget. Fils de paysan, il était devenu mathématicien, professeur à l'école normale de Gap. Peu de temps avant sa mort, Anne Blanchard m'avait montré les plans cadastraux sur lesquels elle voulait tracer l'évolution du bien familial. Cette fois, j'ai bien peur que cette cartographie du terroir soit trop peu avancée pour qu'il soit possible de la parachever. Par contre, j'espère que le mémoire lui-même pourra être publié un jour.

Pour finir, je voudrais évoquer une autre passion de Mlle Blanchard, celle qu'elle éprouvait vis-à-vis de l'architecture. J'ai parlé tout à l'heure des *Giral*. On ne saurait oublier que cet ouvrage était né d'un premier projet de recherche, celui d'une thèse d'histoire de l'art sur l'architecture montpelliéraine. Avec la terre comme avec la pierre, Anne Blanchard n'a donc jamais perdu le contact en consacrant l'essentiel de sa carrière à ceux qui creusaient la première et disposaient la seconde pour édifier les fortifications. Il faudra faire un jour la liste des mémoires de maîtrises qu'elle a dirigés en histoire rurale, à propos de compoix, de démographie, de vie communale, d'architecture et, bien entendu en histoire militaire. Encore une tâche qui reste à accomplir.

Tous ceux qui ont travaillé avec Anne Blanchard pourraient ajouter à ce rapide tableau bien des figures, tant il est vrai qu'elle avait le regard ouvert sur toutes choses. Elle était toujours prête à s'intéresser à ce que nous faisions, nous ses élèves, s'inquiétait parfois de nos errements, mais nous faisait surtout bénéficier de son érudition et de la force tranquille de sa confiance. À travers tout ce que j'ai pu dire, vous aurez compris que travailler avec Anne Blanchard, ce n'était pas seulement traiter un sujet qui nous aurait tenu plus ou moins à cœur en ayant avec notre directeur des échanges d'idées fructueux, mais dépourvus d'affectivité. C'était au contraire s'engager dans une aventure passionnée où le disciple ne pouvait pas faire moins que partager, autant qu'il le pouvait, l'ardeur du maître... Ce que je dis là ne serait pas démenti, j'en suis sûr, par ses autres élèves. Je m'exprime donc ici au nom de tous ceux qui ont travaillé sous sa direction, en particulier Bernard et Dominique, dont les étudiants vont présenter aujourd'hui plusieurs communications qui porteront témoignage de ce désir, ou plutôt de cette impérieuse nécessité de poursuivre le travail commencé avec Anne Blanchard. Pour toutes ces raisons, je voudrais dire aujourd'hui, au nom de tous ses élèves, combien elle nous manque.

MISE EN ALARME ET MISE EN DÉFENSE DU COMTAT VENAISSIN (XIVe-XVe SIÈCLES)

Germain BUTAUD
Université de Nice, Docteur en histoire

Comme pour de nombreuses régions, le milieu du XIVe siècle constitue pour les possessions pontificales des bords du Rhône un tournant du point de vue militaire. Le passage des compagnies de l'Archiprêtre (Arnaud de Cervole) en 1357 inaugura une époque marquée par le danger récurrent des hommes de guerre. Et alors qu'à la fin du XIVe siècle les troubles s'étiolèrent dans le royaume de France, ils s'aggravèrent au contraire dans la région du fait de la guerre civile en Provence (« Guerre de l'Union d'Aix ») et du conflit lancinant catalysé par Raymond de Turenne[1].

Dans ce contexte, les fortifications collectives accaparèrent beaucoup l'énergie des populations. Les remparts d'Avignon sont encore là pour en témoigner. Ils doivent être situés au sein de tout un dispositif de défense impliquant en particulier des gardiens permanents[2]. Mais l'effort de défense se déploya également dans la petite principauté

[1] Sur « l'événementiel » de l'activité guerrière dans la région comtadine, je me permets de renvoyer à ma thèse : *Guerre et vie publique en Comtat Venaissin et à Avignon (vers 1350-vers 1450)*, Université de Nice-Sophia Antipolis, 2001.

[2] Cf. Hayez (Anne-Marie), « La défense d'Avignon au temps des papes », dans *Défendre la ville dans les pays de la Méditerranée occidentale au Moyen Âge*, (dir.) Daniel Le Blévec, Montpellier, 2002, p. 63-101.

voisine, contrôlée par les papes, le Comtat Venaissin. Les fortifications dispersées qui subsistent attendent pour l'essentiel d'être étudiées. Nous nous concentrerons seulement ici sur le dispositif de renseignement et de mise en alerte qui les rendaient vraiment efficaces. Sur ces questions, les archives sont plutôt copieuses. Il est tentant dès lors de reconstituer en détail les routines administratives de la mise en défense pour approcher le vécu des populations en temps de guerre.

I. DE LA MENACE DES GENS DE GUERRE À LA MISE EN GARDE OFFICIELLE

Avignon était une plaque tournante dans le domaine de la circulation des nouvelles. Le passage des voyageurs et des marchands garantissait à la ville un vaste horizon d'informations, élargi plus encore par l'activité de la cour pontificale. L'intensité de la correspondance privée représente une autre particularité avignonnaise. Il faut imaginer les milliers de lettres échangées par les cardinaux, les prélats, les étudiants de l'Université, les grands laïcs familiers de la cour et surtout les marchands. En plus de ces informations non sollicitées, la papauté faisait le nécessaire pour se procurer elle-même des renseignements sur les flux guerriers. Elle ne cessa d'envoyer en mission des officiers curiaux pour s'enquérir des déplacements des gens d'armes. De simples courriers pouvaient s'en charger[3]. Mais le plus souvent, les personnes choisies étaient sergents d'armes, huissiers d'armes ou écuyers du pape[4]. Toutes les informations recueillies profitaient à l'administration du Comtat, qui avait également ses propres sources de renseignement.

Le réseau de renseignement à l'échelle du Comtat Venaissin

De façon exceptionnelle, le recteur du Comtat pouvait décider de missions d'espionnage à long cours. Ainsi le 19 décembre 1361, le sous-viguier de Carpentras fut envoyé vers Lyon et la Bourgogne, avec deux

[3] Cf. Hayez (Anne-Marie), « Les courriers des papes d'Avignon », dans *La circulation des nouvelles au Moyen Âge*, Paris, 1994, p. 49-62 ; p. 57 n.51.

[4] Un exemple parmi beaucoup d'autres : le 15 mai 1383, un sergent d'armes fut envoyé à Milan pour empêcher que certains gens de guerre du Piémont ne viennent au secours des rebelles provençaux, Archivio segreto vaticano [désormais ASV] : Intr. et Exit. 356, f. 98r.

familiers, *per anar espiar las companhas.* En 1411, ce fut un noble habitant Valréas, Philippon de Dons, qui passa plusieurs semaines en Bourgogne au nom des États du Comtat[5]. Toutefois l'essentiel des missions se faisait à l'échelle régionale ou locale. Le quotidien du renseignement concernait les régions limitrophes. D'après les registres de comptes de Carpentras, il apparaît que pour la rive rhodanienne, les deux principaux centres d'informations (hormis Avignon bien sûr) étaient Montélimar et surtout Pont-Saint-Esprit. Du côté provençal, des éclaireurs étaient souvent dépêchés à Apt et Cadenet[6]. Des missions de reconnaissance à l'intérieur du Comtat étaient aussi payées pour vérifier la rumeur sur la prise d'un lieu, ou au contraire le départ de troupes. Pernes envoya par exemple des hommes faire des reconnaissances à Orange, Loriol, Velleron, Carpentras, et Monteux[7]. Ces éclaireurs étaient payés généralement au coup par coup. Mais il y eut quelques périodes où Carpentras jugea utile de les engager au mois[8]. Parmi les spécialistes du renseignement, signalons Pierre Truchet qui fut pendant vingt-cinq ans l'éclaireur attitré de la capitale du Comtat[9].

Les informations sur les gens de guerre étaient transmises également par des lettres. Au jour le jour, les messagers circulaient entre les localités dont la solidarité apparaît forte au temps de Raymond de Turenne. La capitale du Comtat reçut ainsi des lettres des syndics d'Apt, de Caromb, de l'Isle-sur-la-Sorgue et de Forcalquier[10]. C'était aussi un devoir des capitaines locaux que de signaler les troupes menaçantes. Carpentras fut surtout en contact avec le capitaine de l'Isle[11], mais on relève également

---

[5] Archives communales [désormais AC] de Carpentras : CC 151, 1360-1361, f.82r ; Archives départementales de Vaucluse [désormais ADV] : C 203, f.212v (mission du 11 juin au 13 août 1411).

[6] AC de Carpentras : BB 9, f.121r (1376) ; BB 21, f.100v (1395) ; BB 24, f.52r (1397) ; ADV : C 145, f.29v (1407).

[7] AC de Pernes(-les-Fontaines) : CC 20, 1385, f.11r-11v, 12v.

[8] Par exemple, le 1er août 1402, Pierre Astier fut retenu pour espionner aux gages de 8 florins par mois, ADV : C 139, f.51v.

[9] AC de Carpentras : CC 162, f.42v-44v (1385) ; BB 17, f.50v (1391) ; BB 19, f.41r, 43r, 45v (1392) ; BB 21, f.99v (1394-1395) ; BB 22, f.105r-106v (1395-1396) ; ADV : C 7, f.70r-70v (1410).

[10] AC de Carpentras : BB 20, f.37v (1393) ; BB 23, f.166r, 167r (1396) ; BB 25, f.57r (1399).

[11] Cf. AC de Carpentras : BB 18, f.87r (1392) ; BB 19, f.36v, 47v (1393) ; BB 23, f.164r, 171v (1397) ; BB 25, f.57v (1399).

les interventions des capitaines de Bonnieux, Pernes, Mazan, Sarrians, et même au-delà du Comtat, de celui de Sault[12]. Pernes bénéficia des messages des capitaines de Monteux, l'Isle et Venasque[13]. Le capitaine de l'Isle prévint ainsi en août 1394 son homologue de Pernes que les gens d'armes traversaient la Durance ; il tenait ces faits du capitaine d'Orgon. Il faut donc imaginer, parfois, une véritable chaîne des messages d'alerte.

Le signalement des troupes et les lettres de mise en garde

Aucune de ces nombreuses lettres d'alerte émanant des municipalités ou des capitaines n'a été conservée. Mais les dépenses de messagerie permettent d'en reconstituer la teneur ; de même que ce qu'annonçaient de vive voix les messagers. Le signalement portait sur les regroupements des troupes ennemies, leur parcours, leurs déprédations et leurs effectifs, évalués en hommes ou en chevaux. Deux cents chevaux par exemple pour une bande signalée dans le val de Sault par les syndics d'Apt en septembre 1393. Quatre-vingts hommes tant à cheval qu'à pied pour la troupe qui passa près de Caromb en octobre 1396. En janvier 1394, Malaucène avertit Carpentras de la présence de dix-sept hommes de Raymond de Turenne en Comtat. Une lettre du capitaine de l'Isle adressée à Pernes concernait à peine quatre combattants à cheval dont le passage justifiait de faire bonne garde[14] ! Le maillage d'information était donc extrêmement fin. On ne négligeait aucune troupe. Certaines lettres dévoilaient même les mauvaises intentions des gens de guerre de façon étonnamment précise. En mars 1406, on avertit Pierrelatte qu'un certain Bertrand de Tournemire, avec seize compagnons, avait l'intention de prendre le village[15]. Comment pouvait-on connaître ainsi les projets des ennemis ? Sans doute par espionnage, par quelques « fuites » collectées par une administration sur le qui-vive, ou bien du fait des déclarations ouvertes des chefs de guerre.

Ces renseignements denses et précis sur les troupes menaçantes permettaient de redoubler de vigilance aux moments opportuns. La cour du recteur du Comtat prenait soin de rédiger en série des lettres de mise

---

[12] AC de Carpentras : BB 23, f.164r (1397) ; BB 25, f.57r (1398), f.58v (1399).
[13] AC de Pernes : CC 21, 1391, f.8v, 9r (1391) ; 1392-1393, f.42v (1392).
[14] AC de Carpentras : BB 20, f.37v ; BB 23, f.166r ; BB 20, f.38r ; AC de Pernes : CC 21, 1395-1396, 2e cahier, f.10r ; 4e cahier, f.13r (août 1395).
[15] ADV : C 143, f.57v.

en garde, diffusées dans tout le pays. Les sergents de la capitale faisaient ainsi des tournées dans les trois judicatures, comme on le constate par exemple en juillet 1407, quand quatre sergents furent sur les routes[16]. La fréquence de telles campagnes d'avertissement était naturellement fonction de contexte belliqueux. En 1392, les lettres se succédèrent en l'espace de quelques semaines[17]. Par de telles lettres, les autorités demandaient aux habitants de faire bonne garde, et parfois de se tenir prêts à prendre les armes[18]. Les officiers locaux plaçaient alors les représentants des communautés devant leurs responsabilités.

II. LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

Avec un tel recours au renseignement, la surveillance du territoire au niveau du pays et des communautés variait très notablement en fonction du danger. Il y avait bien différents niveaux d'alerte et de vigilance et une subtile gradation dans les dispositifs de défense.

La surveillance des frontières : la garde du Rhône

Les informations sur la surveillance des frontières sont inégalement réparties. Au sujet de la frontière méridionale avec la Provence, on relève juste qu'en 1394-1396, il existait un commissaire chargé de la surveillance de la Durance. Quant à la frontière orientale, quelques hommes de Mormoiron firent au début du XVe siècle des patrouilles dans la partie montagneuse du Comtat[19].

Seul le Rhône constituait une frontière sous contrôle, sur ses deux rives. Du côté royal, le maître des ports et passages de la sénéchaussée de Beaucaire était chargé d'appliquer les nombreux ordres qui interdisaient aux hommes d'armes d'entrer ou de sortir du royaume. L'administration

[16] Soit deux sergents pour la judicature de Carpentras et les deux autres pour celles de Valréas et de l'Isle-sur-la-Sorgue, ADV : C 145, f.29v ; C 145, f.32r (septembre 1407).

[17] Par exemple, Pernes reçut de telles lettres de garde émanant du recteur ou de son lieutenant pour le moins le 5 juillet, le 14 , 18, et 19 août, le 26 septembre et le 2 octobre 1392, AC de Pernes : CC 21, 1392-1393, f.41r-43v.

[18] AC de Pernes : CC 20, 1376-1377, f.3r.

[19] ADV : 3 E 38/73 bis, f.2r-2v ; C 139, f.57v (novembre 1402) ; Bibliothèque municipale [BM] de Carpentras : ms. 795, f. 197v (août 1404).

pontificale, directement concernée par la bonne exécution des interdictions royales qui visaient à protéger ses terres, participait souvent à leur entrée en vigueur. En décembre 1388, un huissier mineur du pape accompagna le lieutenant du maître des ports tout le long du Rhône, jusqu'à Lyon, avec pour mission de saisir les bateaux qui assuraient le passage[20]. En mai 1390, au moins quatre officiers pontificaux circulèrent en Languedoc, d'Aigues-Mortes à Tournon, pour veiller à l'application des ordres royaux et les officiers languedociens furent aussi récompensés[21].

En temps de crise, la surveillance du Rhône était de plus assurée par quelques bateaux armés, financés par la papauté. En novembre 1386, il s'agissait de deux barques occupées chacune par quatorze hommes et quatre arbalétriers. En janvier et février 1389, quatre navires patrouillaient sur le fleuve, dont deux brigantins conduits par des Marseillais, et plus fortement armés. Cette « armada » fut renouvelée au cours de l'année 1390, avec cette fois deux barques venant de Barcelone[22]. Au début de l'année 1394, deux autres barques du pape patrouillaient sur le Rhône. Elles étaient commandées par un homme expérimenté, Luigi Sacco, de Vintimille. En 1392 et 1393, il avait dirigé une galère faisant la liaison avec le royaume de Naples[23]. Après le pontificat de Clément VII, les navires sur le Rhône se retrouvent une dernière fois au moment de la guerre des Catalans, avec un patron de barque de Marseille[24].

---

[20] Un clerc fut aussi envoyé auprès du secrétaire royal chargé de proclamer les interdictions, ASV : Intr. et Exit. 365, f.66v.

[21] ASV : Intr. et Exit. 366, f.128r, 132r, 133v, 154r, 167r ; Cf. Intr. et Exit. 365, f.152v (mai-juin 1389).

[22] Un brigantin comportait de 22 à 24 rameurs et 10 à 12 arbalétriers. ASV : Intr. et Exit. 362, f.54v, 55r (1386) ; Intr. et Exit. 365, f.74v, 77v, 81v, 92r, 93r, 99v, 100v (1389) ; Intr. et Exit. 366, f.126v, 129r, 130r, 131v, 132r, 133r, 136r, 137r, 154r, 163v, 164v (mai-juillet 1390) ; Intr. et Exit. 367, f.66r (novembre 1390).

[23] ASV : Intr. et Exit. 371, f.78r, 78v ; 79r, 83r (1394) ; Intr. et Exit. 369, f.63r ; Intr. et Exit. 370, f.159r, 161r.

[24] AC d'Avignon : EE 6, f.14r. (mai-juin 1411).

Les guetteurs professionnels

Dans l'ensemble, c'est au niveau des communautés que s'exerçait la surveillance du territoire. Le guetteur (*gacha* en provençal) ne se rencontrait de façon permanente qu'à Carpentras. En 1357-1358, la capitale du Comtat ne connaissait pas encore de guetteurs permanents sur le clocher de Saint-Siffrein[25]. Mais le 14 septembre 1364, la ville engagea les frères Bertrand et Durand Garnier, qui devaient servir la ville jusqu'aux années 1390. En échange de 50 florins à l'année pour eux deux, ils devaient veiller ensemble chaque nuit et l'un d'eux devait guetter de jour. Leurs missions étaient précisées : sonner la trompette (*tuba*) le soir et le matin, ce qui encadrait le service des *excubias* (les hommes de la ville astreints au guet nocturne sur les remparts), signaler par trompette l'arrivée de soldats, sonner l'alarme (*rayda*) par trompette et en faisant carillonner les cloches en cas d'attaque ennemie, d'incendie et, précisent des pactes ultérieurs, de rixe et autres péril nocturne[26]. Ce système des deux guetteurs fut abandonné en décembre 1375 au profit d'une seule *gacha* de nuit, avec le paiement occasionnel d'un guetteur en renfort pour veiller le jour[27]. La guerre de Raymond de Turenne provoqua le rétablissement de deux guetteurs (parfois même trois) à plein temps[28]. Mais dès le début du XVe siècle, la ville retourna à un système moins contraignant. Deux guetteurs étaient embauchés à l'année pour dormir dans le clocher mais ils devaient veiller seulement à tour de rôle[29]. Pendant plus de trente ans, Christophe Roux vécut à ce rythme[30]. Le guet de jour était réservé seulement aux périodes de crises.

---

[25] AC de Carpentras : BB 2, f.2r, 2v, 16v ; CC 151, 1358-1359, f.48r ; CC 151, 1359-1360, f.182v-183r-189v.

[26] AC de Carpentras : BB 6, f.2v ; cf. BB 6, f.34v ; BB 9, f.4v-5r, f.85r.

[27] AC de Carpentras : BB 9, f.4v-5r, 84v, 85r (décembre 1375) ; CC 157, f.44r ; CC 158, f.73r-72v ; CC 159, f.37r-38r ; CC 160, f.2v.

[28] AC de Carpentras : BB 16, f.6v (1389) ; BB 17, f.58r-59v ; BB 20, f.8v, 66r-67v ; BB 21, f.75r-76v ; BB 22, f.40r, 11r, 90r-91v ; BB 26, f.9r-9v…

[29] Ce système s'imposa définitivement par un pacte de décembre 1411, AC de Carpentras : CC 164, f.24r ; BB 39, f.157r-156r ; BB 41, f.106r-104v ; BB 46, f.41r-41v ; BB 48, f.46r-46v…

[30] Mentionné guetteur dès 1404, il l'était encore en 1437-1438, AC de Carpentras : BB 31, f.34r, 35r, 35v ; BB 57, f.25r.

Pour le confort de ses guetteurs, Carpentras construisit une *maysoneta* en haut du clocher[31]. Autre innovation, plus lourde de sens, en 1397, les guetteurs furent dotés d'une bannière pour faire des signes à l'arrivée des gens d'armes et prévenir les habitants se trouvant hors de la ville. Ils signalaient aussi le côté d'où venaient les ennemis[32]. Une signalétique du danger révélatrice de l'enracinement de la guerre.

Dans les autres localités, le guetteur municipal était occasionnel, engagé pour une courte période, à raison de 2 à 5 sous par jour, ou pour quelques mois[33]. L'époque de Raymond de Turenne correspond à un effort général de vigilance. Pernes finança un guet continu et utilisa également une bannière pour donner l'alerte aux habitants travaillant dans la campagne[34]. Saint-Saturnin-lès-Apt engagea de façon régulière entre 1391 et 1399 un guetteur sur la *torre del Castel* selon des contrats précis[35]. En janvier 1396, Caumont et les Taillades décidèrent de même d'engager un guetteur, ce qui constituait pour ces villages un véritable effort financier[36].

La surveillance du territoire communal et de ses environs

Quand la guerre était véritablement installée dans le pays, le guetteur communal ne suffisait pas à surveiller le territoire et les localités soldaient des personnes pour remplir une série de missions dans les environs. En 1361, des *exploratores* furent ainsi envoyés de nuit hors de Carpentras pour signaler les dangers. Au temps des Bretons, il y eut des gardiens pour protéger les récoltes[37]. Dans les périodes de risques

---

[31] AC de Carpentras : BB 26, f.9r (juillet 1399).

[32] AC de Carpentras : BB 23, f.160r (mars 1397) ; BB 25, f.43r (juin 1398) ; BB 26, f.9r.

[33] AC de Pernes : CC 20, 1362, f.8r ; CC 20, 1384-1385, f.2r. ; CC 20, 1385, f.1r ; CC 20, 1386/1384, f.6r (1384)

[34] AC de Pernes : CC 21, 1392-1393, f.17r,18r, 20r, 21v, 22v, 24r, 35r ; CC 21, 1395-1396, 1er cahier, f.1r ; 2e cahier, f.9r, 9v ; 4e cahier, f.9v ; CC 21, 1398-1399, registre principal, f.24r (septembre 1398, bannière)

[35] Roux (Augustin), *Saint-Saturnin-lès-Apt. Nouveaux aspects de son histoire*, Aix-en-Provence, s. d., p. 44, 48.

[36] ADV : 3 E 38/73 bis, f.1v-2r, 8r (janvier-février 1396, Caumont) ; 3 E 38/13, f.82v-83v, 86v-87r (janvier 1396, Les Taillades).

[37] AC de Carpentras : BB 4, f.66v (octobre 1361) ; BB 284, f.302r-302v (janvier 1376).

imminents, des hommes à cheval étaient envoyés dans la campagne pour faire dans l'urgence rentrer les paysans et le bétail[38].

La surveillance du territoire devint plus systématique à la fin du XIVe siècle. En septembre 1386, au temps des vendanges, le conseil de la capitale du Comtat ordonna que douze citoyens fassent le tour de la ville chaque nuit pour repérer les ennemis embusqués et que deux à trois d'entre eux chevauchent pour cela dans le territoire. En juin 1391, ils étaient quatre à sillonner ainsi le territoire, et deux en mai 1397[39]. En même temps que ces patrouilles, les communautés se mirent à solder des guetteurs installés dans la campagne, en des points d'observation privilégiés. Les textes les appellent généralement *bayeta*, ou parfois *scouta* (ou *escouta*). Ils étaient payés à la journée ou à la semaine et permettaient tout à la fois de protéger les travaux ruraux et de signaler aux habitants les courses ennemies. En février 1392, il y eut un moment huit *bayetas* dans le territoire de Carpentras, inspectés par un notable de la ville monté à cheval[40].

Or la capitale ne fut pas la seule communauté à ainsi disposer de sentinelles rurales. Les comptes de Pernes les mentionnent fréquemment. Durant l'été et l'automne 1391 par exemple, deux habitants restèrent plusieurs semaines sur les collines des environs, et celle de Piègros en particulier (à trois kilomètres au sud) à guetter les gens d'armes. La petite ville fut même sollicitée par le recteur pour lui fournir trois *bayetas* ou *escoutas* qui devaient servir à Sablet. Dans les années suivantes, les mêmes dépenses pour des éclaireurs se retrouvent[41]. Dans le cas du village de Caumont, le salaire des *bayetas* constitue un problème récurrent des assemblées publiques de l'année 1396. Outre le guetteur se trouvant sur la tour, il y avait deux hommes postés sur les collines voisines payés à temps plein. En revanche, les hommes de Vaison un peu plus tard dans l'année et alors que les Armagnacs étaient partis en

---

[38] AC de Carpentras : BB 9, f.122v (mai 1376) ; BB 25, f.57v (janvier 1399) ; AC de Pernes : CC 21, 1394-1395 , f.9r (avril 1395).

[39] AC de Carpentras : BB 13, f.26v ; BB 18, f.157r ; BB 24, f.13v (mai 1397).

[40] Le salaire des bayetas était de 5 sous par jour, AC de Carpentras : BB 18, f.87v (février 1392).

[41] AC de Pernes : CC 21, 1391, f.1r, 2v, 3r, 4r, 4v, 6r ; CC 21, 1392-1393, f.18r-19r, 24v, 26r ; CC 21, 1394-1395 , f.4v-5v, 7r-9r ; CC 21, 1395-1396, 1er cahier, f.1r-4r.

Piémont, refusèrent de financer des *bayetas* comme le demandait leur capitaine[42].

Grâce à cette multiplication des éclaireurs et des guetteurs actifs dans les campagnes, les communautés pouvaient s'informer mutuellement des moindres embuscades ennemies[43]. En novembre 1404, les communautés de la judicature de l'Isle se réunirent même pour ordonner des guetteurs communs pour surveiller les passages[44]. Mais avec le retour à la paix, les *bayetas* disparaissent pratiquement de la documentation[45].

III. LA GARDE DES LOCALITÉS

La rareté des garnisons professionnelles

Le séjour de garnisons dans les localités était réservé aux situations de danger flagrant. Caumont proche de la Durance accueillit une dizaine à une vingtaine de *brigands* en 1394 pendant quelques mois[46]. De telles garnisons étaient redoutées d'ailleurs par les villes et les villages. Les hommes de Girard d'Arlod, chargés d'assurer la défense du Comtat firent des dégâts quand ils logèrent à Monteux en 1390[47]. Quelques mois plus tard, stationnés à Carpentras, ils refusèrent de payer quoi que ce soit, exigeant qu'on leur fournisse leur nourriture, faute de quoi ils menaçaient de faire un scandale et de ravager les chambres des auberges où ils étaient installés ! Le conseil de la ville n'eut pas d'autre choix que de céder et fit ensuite une enquête pour rembourser tous ceux qui leur avaient livré des

[42] ADV : 3 E 38/73 bis, f.4v-5r, f.16r-16v, 23v (mars, juin 1396) ; 3 E 70/506, f.26r (octobre 1396).

[43] AC de Pernes : CC 21, 1392-1393, f.41r (juillet 1392) ; CC 21, 1398-1399, registre principal, f.31r (février 1399).

[44] BM de Carpentras : ms. 795, f.195v.

[45] Au temps de la guerre de Vaison, Carpentras solda quelques bayetas, AC de Carpentras : BB 51, f.72r (janvier-février 1427). De même, Malaucène en tenait deux sur des collines environnantes en mai 1433, Saurel (Ferdinand et Alfred), *Histoire de la ville de Malaucène et de son territoire*, Avignon, 1882, t. I, p.241.

[46] ADV : 3 E 38/139, 16 février, 22 mars 1394

[47] AC de Carpentras : BB 17, f.4v, 7r, 88r (septembre-octobre 1390).

vivres[48]. On comprend dès lors les efforts diplomatiques déployés par Pernes pour éviter à tout prix l'accueil de telles troupes « amies ». La méfiance alla même jusqu'à la défiance quand, en décembre 1396, Pernes refusa d'ouvrir ses portes au régent et à sa troupe qui venaient de combattre les gens d'armes de Thouzon ; ce qui lui valut une amende de 100 florins[49]…

Il faut souligner l'économie de moyens qui présidait à l'organisation de la défense. Pilles ainsi était réputé comme se trouvant « sur la frontière et les confins du Comtat » et en situation périlleuse. Or on ne relève qu'à une seule reprise le paiement d'une garnison, en octobre 1391 : dix hommes d'armes, pendant huit jours seulement, le temps d'une menace[50]. Le cas de Méthamis est plus révélateur encore. Le village fut souvent menacé entre 1390 et 1410 mais ne reçut pourtant des autorités que des renforts minimes, de un à cinq hommes[51]. Ce fut la seule localité à bénéficier d'un tel secours, toujours prévu au plus juste. Quant au château de Vaucluse, en août 1404, il n'était occupé que par la femme du châtelain. Le capitaine de l'Isle s'en aperçut mais jugea bon de n'y détacher que deux hommes pendant quatre jours, avant de prévenir le recteur[52].

La garde des portes

La garde des portes occupait naturellement une place privilégiée dans les dispositifs de défense. Dans ce domaine, Avignon tranchait nettement avec toutes les localités du Comtat car la tâche était confiée à des professionnels, soldés de façon permanente grâce aux revenus des gabelles[53]. En revanche, Carpentras n'engagea que très rarement des

---

[48] AC de Carpentras : BB 17, f.15v-16v, 119r-129v, 179r-191v, cahier entre f.193 et 194 (février-mars 1391).

[49] AC de Pernes : CC 21, 1392-1393, f.17v, 19v, 21r, 41v (août 1392) ; CC 21, 1397-98,3e cahier, f.11r.

[50] ADV : B 471, f.153r (octobre 1377) ; ASV : Intr. et Exit. 367, f.198r, 210r.

[51] AC de Carpentras : BB 23, f.21 bis r, 50v, 114v; 167v ; BB 24, f.34v, 35r, 85r ; ADV : C 139, f.46v, 57r ; C 145, f.26v. ; BM de Carpentras : ms 795, f.23v.

[52] BM de Carpentras : ms. 795, f.194v (août 1404).

[53] André-Michel (Robert), « La défense d'Avignon sous Urbain V et Grégoire XI », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, 30 (1910), p. 129-154 ; Guillemain (Bernard), *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376), Étude d'une*

gardiens de portails. Certes en octobre 1361, le conseil décida de solder huit *brigands* natifs ou habitants de Carpentras pendant un an, avec une solde de 25 florins[54]. Mais ensuite, les recrutements furent très espacés et temporaires : dix gardiens pour garder deux portails, pendant un mois en 1366, seize gardiens pour les quatre portails pendant un mois en 1391. La crise de la fin du XIVe siècle ne suscita pour une fois aucun changement notable et en 1427, le projet visant à payer seize gardiens à l'année n'aboutit pas[55].

La garde des portails était ainsi en Comtat l'affaire des citoyens et fut toujours épisodique, fixée par les conseils municipaux et les capitaines. À l'Isle-sur-la-Sorgue, dès que courait une rumeur de danger, on ordonnait que deux hommes restent chaque nuit aux portails ; convoqués par le crieur public, ils ne devaient se consacrer qu'à la garde et ne pas la quitter avant que n'arrive la relève. Pour renforcer sa défense, la ville fit en outre murer le portail des Frères mineurs en mars 1378[56]. Carpentras pour sa part ne fit que fermer temporairement ses entrées. En mai 1382 et en septembre 1386, il n'y eut ainsi que deux portails ouverts sur quatre[57]. En 1391, au temps de l'afflux des troupes du comte d'Armagnac, on passa progressivement à un seul portail ouvert, défendu par douze gardiens soldés par la ville, tandis que les portails fermés étaient gardés le jour par deux hommes. De plus, tous les étrangers entrant en ville étaient tenus de laisser leurs armes aux portails, selon une procédure attestée en d'autres occasions[58]. Deux responsables furent désignés pour commander les soudoyers et répondre aux gens de guerre qui entreraient en contact avec la ville, avec le pouvoir de leur vendre du vin et du froment. Les transactions se feraient sous la protection de vingt-

---

société, Paris, 1962, p.622-625. Les listes des brigands sont recopiées dans ASV : Coll. 265, f.199r-297v.

[54] AC de Carpentras : BB 4, f.67v.

[55] AC Carpentras : BB 6, f.48v ; BB 7, comptes, f.55v (mai 1366) ; BB 18, f.153v-153r (juillet 1391) ; BB 52, f.15r, 16r, f.19r (1427).

[56] AC de L'Isle-sur-la-Sorgue : BB 1, f.12r (décembre 1377), 37v (mars 1378), 41v (avril 1378), 44r (mai 1378) ; AC de L'Isle-sur-la-Sorgue : BB 1, f.37v (mars 1378),

[57] AC de Carpentras : BB 10, f.1v ; BB 13, f.25r.

[58] AC de Carpentras : BB 17, .f.10v-11r (conseil du 18 janvier 1391), f.15r (18 février 1391), f.16v-17r. (17 mars 1391). Cf. BB 4, f.56r (15 avril 1361) ; AC L'Isle-sur-la-Sorgue : BB 1, f.44r (mai 1378).

cinq hommes et dix arbalétriers de Carpentras[59]. Dans des circonstances similaires, le village de Caumont prévoyait huit villageois postés au portail pour répondre aux gens de guerre et leur donner des victuailles[60]. Excepté ces cas d'alerte extrême, la garde des portails impliquait peu d'habitants. À Venasque en 1393, ils étaient deux à défendre de jour l'unique portail du village, inscrits sur une liste. De même à Velleron entre 1398 et 1402[61].

Les clefs des portes étaient confiées de façon courante à des habitants[62], sous le contrôle des conseils communaux qui pouvaient les leur retirer, les donner à d'autres citoyens, par exemple s'ils déménageaient et n'habitaient plus dans le voisinage du portail[63]. En temps de crise, les clefs étaient récupérées par les capitaines[64] ou transmises aux chefs de quartiers. De même, elles pouvaient être réparties entre plusieurs habitants[65]. Pour tous ces responsables de clefs, aucune rétribution n'était accordée par les communautés.

L'organisation du guet

Dans les villes et les villages, tous les habitants étaient astreints à un service de guet et de garde à l'exception d'une petite minorité de personnes qui en étaient exemptées : les nobles qui essayaient de défendre un service allégé, les juifs de façon générale, et quelques nouveaux habitants. L'obligation était gratuite ce qui nous empêche de bien connaître son ampleur et ses mécanismes. À Carpentras en 1358, chaque chef de maison chrétien devait faire la garde et le guet, de jour comme de nuit, un jour par semaine[66]. Mais il est impossible de savoir

---

[59] AC de Carpentras : BB 17, f.17v (conseil du 25 mars 1391).

[60] ADV : 3 E 38/73, 1395, f.42r (décembre 1395).

[61] ADV, AC de Venasque : BB 15, f.64r (février 1393) ; Velleron : 3 E 38/76, 11 nov. 1398 ; 3 E 38/77, f.74r-74v (1401), f.111v (1402).

[62] AC de Pernes : BB 10, f.3r (décembre 1375) ; AC de Carpentras : BB 18, f.157v (mai 1391).

[63] AC de Carpentras : BB 7 bis, f.46v. (novembre 1384) ; BB 56, f.146r (juillet 1436).

[64] AC de Carpentras : BB 17, f.9v (décembre 1390) ; AC de Bonnieux : BB 1, f.59r (octobre 1386).

[65] AC de Carpentras : BB 60, f.28v (février 1441) ; BB 70, f.63v (juin 1451).

[66] Cela est indiqué dans une lettre du capitaine général du 7 février 1358, AC de Carpentras : BB 2, f.93v.

s'il s'agit d'une contrainte ordinaire ou passagère. Les sources sont évasives dans ce domaine.

Les délibérations du conseil municipal nous renseignent surtout sur l'encadrement du guet quand on redoublait de vigilance. En avril 1361, un conseil de la capitale décréta ainsi que trois notaires seraient chargés d'écrire et de lever, chacun pour une portion du périmètre de la ville, les peines contre les personnes qui ne faisaient pas le guet comme elles étaient tenues de le faire[67]. En janvier 1391, l'ordonnance sur la garde qui institua les chefs de quartier prévoyait quatre hommes par portail jour et nuit et entre chaque portail quatre personnes chargées de faire le *reyre gach* (arrière-guet) sur le rempart, deux avant minuit, et deux après, en service jusqu'au coup de trompette matinal du guetteur. Une tour de l'enceinte sur deux serait défendue par deux hommes. Ces hommes comme tous les autres participants à la garde étaient sous l'autorité du capitaine et des nouveaux chefs de quartier qui avaient à ordonner le *reyre gach* dans leur circonscription et visiter les gardiens (*gardas*) et les sanctionner. Les dizainiers enfin devaient envoyer leurs hommes (astreints au guet) et les visiter chaque soir[68]. Cette ordonnance permet d'évaluer le nombre de citoyens mobilisés pour la garde de l'enceinte à au moins soixante-neuf personnes[69]. Mais il devait fluctuer fortement au gré du danger, de même que l'encadrement et ses exigences. Quand exceptionnellement des hommes d'armes logeaient en ville, la vigilance prenait une ampleur inédite. On apprend ainsi, au détour du paiement d'une quantité de vin, qu'un soir de juillet 1409, trois cents citoyens de Carpentras accompagnèrent leur capitaine pour faire le *reyre gach* à travers la ville car des gens d'armes y séjournaient[70].

En mars 1401, le viguier et capitaine de Bonnieux décrivait une tout autre situation. Toutes les nuits, il était seul à visiter les remparts pour voir si la garde se faisait bien. Il demanda une aide au conseil du village qui reconnut les faits. Comme le capitaine ne pouvait travailler autant, ni veiller seul, six prud'hommes furent désignés pour visiter avec lui les

---

[67] AC de Carpentras : BB 4, f.56r (avril 1361) ; cf. BB 6, f.43r (novembre 1365).

[68] AC de Carpentras : BB 17, f.10v-11r (18 janvier 1391).

[69] Soit 16 gardiens de portails, 16 responsables du *reyre gach* sur l'enceinte et 32 hommes répartis sur seize tours. Il faut y ajouter les quatre chefs de quartiers et le capitaine. Mais on ignore le nombre de ceux qui participaient aux rondes dans la ville.

[70] AC de Carpentras : BB 35, f.39r, 40r, 42r.

remparts. Ils n'étaient mobilisés que par équipe de deux, tous les quinze jours, l'un servant avant minuit, l'autre après. Mais deux mois plus tard pourtant, les choses ne s'étaient pas améliorées. Le capitaine rapportait que plusieurs habitants du village ne voulaient pas faire le guet nocturne et que d'autres après son inspection rentraient chez eux ! Le conseil désigna de nouveau six responsables selon le même système de roulement[71].

Relâchement à certains moments, mobilisation à d'autres ; l'importance du guet se modulait en fonction du danger ; les astreintes devaient être redéfinies et ravivées par les administrations. En cas d'urgence, le service des habitants se prolongeait dans la journée et les sanctions augmentaient. En 1438 à Carpentras, une criée menaça d'une peine de 25 sous et d'un jour de prison ceux qui ne faisaient pas leur devoir de garde, de jour comme de nuit. En 1451, la peine était portée à 50 livres. La capitale devait en effet être un modèle. Son conseil décidait en 1442 de faire bonne garde afin que les *castra* voisins en prissent exemple[72].

IV. LES MESURES DES TEMPS D'URGENCE

Les dispositifs de guet et de garde s'accompagnaient en cas de péril imminent d'un ensemble de mesures. Des simples lettres de mise en garde visant à redoubler de vigilance, on passait à des dispositions d'urgence pour faire face aux ennemis et résister à leurs attaques.

En septembre 1386, le recteur Henry de Sévery organisa ainsi la défense du Comtat face aux agressions de Raymond de Turenne. Le 6 septembre, le conseil de Bonnieux reçut une lettre de sa part les avertissant que des hommes d'armes se trouvant en Provence se proposaient de piller le Comtat ; il fallait que partout les gens se tiennent en armes, prêts à leur résister. Le conseil nomma aussitôt quatre hommes pour rester de nuit dans le territoire du village, deux d'un côté, deux de l'autre, afin de signaler les arrivées d'ennemis. Le jour même, aux vêpres, un nouveau conseil se réunit car une autre lettre du recteur venait

[71] AC de Bonnieux : BB 1, f.78r-78v (conseil du 5 mars 1401), f.79r-79v (conseil du 13 mai 1401).

[72] AC de Carpentras : BB 57, f.114v (mars 1438) ; BB 70, f.68v (septembre 1451) ; BB 60, f.31r (mars 1442).

d'arriver. Celui-ci avait pris des ordonnances et le juge mage de Carpentras se trouvait à l'Isle pour les expliquer ; toutes les localités (de la judicature de l'Isle) devaient envoyer un ou deux de leur représentant pour l'écouter. Bonnieux désigna donc son émissaire. Les ordonnances de mise en défense du recteur furent ainsi appliquées à la lettre par le conseil communal[73].

Une des premières précautions était de mettre en sûreté les récoltes. Le 18 juin 1363, soit en plein temps des moissons, le capitaine du Comtat, Juan Fernandez de Heredia, ordonna de faire récolter tous les blés et de les mettre en gerbes dans les forteresses. Dès que les Compagnies viendraient dans le pays, les capitaines et les châtelains devaient répandre le vin se trouvant dans les lieux indéfendables afin qu'il ne soit d'aucun usage pour les ennemis. De la même façon, une décision du 12 juin 1443 ordonnait de hâter la moisson et de mettre les denrées dans les *castra* sûrs, à l'abri des ennemis[74]. En dehors du temps des moissons, les lettres de mise en garde adressées aux localités étaient accompagnées d'une injonction à renfermer les vivres, la paille, le foin et le bétail[75]. En prévision d'un éventuel siège, les capitaines faisaient aussi des provisions. Le 10 mai 1433, le capitaine de Sorgues demanda ainsi du blé à Avignon, où il envoya des charrettes. Ce blé, il le ferait immédiatement moudre « et puis redure toute la farine dedens le chastel et la doner par mesure a chascun pour sa despenses de une sepmaine[76] ».

D'ailleurs, une petite innovation technique facilita la constitution de réserve de farine, celle des moulins activés par la force humaine, les moulins à sang. En août 1443, Carpentras dépêcha ainsi un charron de la ville à Avignon pour recevoir un tel engin du palais apostolique et en fabriquer un identique. Un peu plus tard, les États du Comtat entérinèrent la décision du régent selon laquelle chaque localité devait posséder un moulin à sang[77].

Faisant le vide devant les gens de guerre, les communautés se renseignaient aussi sur leurs mouvements. Nous avons vu l'échange de

---

[73] AC de Bonnieux : BB 1, f.50r-51v , f.51v-53v.

[74] AC de l'Isle-sur-la-Sorgue : CC 41, f.13v ; ADV : C 14, f.21r-21v.

[75] AC de L'Isle-sur-la-Sorgue : CC 42, f.8r (15 juillet 1374), f.36v (17 août 1374). AC de Pernes : CC 21, 1398-1399, registre principal, f.24r (20 août 1398).

[76] AC d'Avignon : EE 20, n°2.

[77] AC de Carpentras : BB 62, f.18v ; ADV : C 14, f.48r (12 novembre 1443).

lettres et de messagers. L'ordonnance de 1386 préconisait en outre un système de signaux entre les localités. Dès qu'il voyait des ennemis en train de piller, le guetteur communal devait prévenir les lieux voisins en faisant des feux la nuit, ou des signaux de fumée le jour. Ainsi chacun s'armerait sur-le-champ[78]. Cela s'ajoutait au son des cloches qui signalait les attaques. Avant de répercuter l'alarme toutefois, les communautés prenaient soin de vérifier les raisons de la *rayda* des localités voisines[79].

D'autres mesures d'urgence préparaient les habitants à affronter un assaut. En plus des fréquentes réfections des remparts, on munissait les merlons de mantelets de bois, pour mieux protéger les défenseurs. Bonnieux en 1386 prévoyait de la sorte de faire jusqu'à trente-six mantelets[80]. La nouvelle enceinte de Carpentras avait été conçue dès l'origine pour se parer de ces protections, grâce à des crocs de fer fixés aux merlons. En mars 1391, le conseil de la ville décida qu'il était temps de placer les mantelets sur les remparts. En 1395, les autorités ordonnèrent cela à l'échelle du Comtat[81]. Cette pratique fut maintenue au XVe siècle. En mars 1438, chaque habitant de Carpentras dut ainsi disposer sur les remparts son mantelet, dont la possession était une obligation civique. En janvier 1449, ceux qui n'avaient pas chez eux de mantelet étaient passibles d'une amende de dix sous[82].

Pour affronter un assaut, une autre disposition devait être prise par les localités, plus simple dans son application : rassembler des pierres de diverses tailles et les monter sur le chemin de ronde afin de pouvoir les jeter sur les assaillants. En 1365, les gens de Carpentras garnirent ainsi de pierres les remparts et surtout les bretèches, ce qu'ils renouvelèrent en

---

[78] AC de Bonnieux : BB 1, f.53r.

[79] AC de Carpentras : BB 18, f.17r (mars 1392) ; BB 19, f.46v (janvier 1393) ; BB 20, f.38v (mars 1394) ; BB 23, f.163r (mars 1397) ; AC de Pernes : CC 21, 1395-1396, 2e cahier, f.12r (décembre 1395), 5r (avril 1396).

[80] AC de Bonnieux : BB 1, f.52v.

[81] AC de Carpentras : BB 17, f.17v ; ADV : 3 E 38/73, 1395, f.38v-39r, 42r-42v (novembre 1395).

[82] AC de Carpentras : BB 57, f.114v (1438) ; BB 67, f.17r (1449). En avril 1442 et en juillet 1443, des criées municipales ordonnèrent à chaque habitant de faire un mantelet, BB 60, f.32r ; BB 62, f.16r.

1391, cette fois alors que les murs étaient achevés. La procédure pouvait s'étendre à tout le Comtat[83].

La population devait enfin être prête à combattre, les armes à la main. L'ordonnance de 1386 insistait sur ce point. Chacun devait posséder un armement approprié à son rang social. Les arbalètes et les pièces d'artillerie, qu'elles appartiennent à des particuliers ou à la communauté, devaient être en état de marche. En cas d'assaut ennemi, chaque chef de feu rejoindrait son poste précis sur les remparts, selon les instructions de son dizainier[84].

Ce type d'ordre était souvent assorti d'un contrôle effectif de l'armement des particuliers. Ainsi en janvier 1389, le recteur ordonna à tous les chefs de feux de Carpentras de se présenter avec leurs armes sur la place de la Rectorie pour faire la montre. Mais devant la crainte qu'il n'y ait en ville des « espions ennemis de l'Église et du pays » pour assister à la montre, le conseil décida de procéder à une enquête, maison par maison, pour examiner l'armement de chacun. En décembre 1390, le conseil ajourna de nouveau une montre alors que des commissaires pontificaux étaient pourtant venus en ville[85]. La procédure habituelle pour contrôler les armes des habitants était ainsi la visite individuelle qui s'accompagnait d'un compte-rendu notarié[86]. Les documents de ce genre n'ont pas survécu mais une ordonnance de Carpentras de 1384 permet de constater que les exigences des autorités étaient plutôt élevées[87].

Observées sur une séquence complète, de la rumeur circulant sur l'arrivée de gens de guerre à la mise en alerte des habitants, les administrations pontificales et communales apparaissent comme extrêmement réactives face au danger et, semble-t-il, efficaces. Quand les ennemis étaient sur place, les villes et les villages étaient déjà sur le pied de guerre, avertis et préparés. L'intense circulation des nouvelles, des

---

[83] AC de Carpentras : BB 6, f.42v, 43r (novembre 1365), 92r, 93r ; BB 7, comptes, f.34r-36v ; BB 17, f.110r-113v. (1391) ; AC de Bonnieux : BB 1, f.53r (1386) ; ADV : 3 E 38/73, 1395, f.42r-42v (décembre 1395).

[84] AC de Bonnieux : BB 1, f.52r-53r.

[85] AC de Carpentras : BB 15, f.34r-35r (janvier 1389), f.118r ; BB 17, f.9r (décembre 1390).

[86] AC de Carpentras : BB 7, conseils, f.25r (juin 1367) ; BB 48 17, f.9r (décembre 1423) ; BB 57, f.111r (février 1438) ; AC de L'Isle-sur-la-Sorgue : CC 42, f.82v (septembre 1374).

[87] AC de Carpentras : BB 7 bis, f.20v-21r (7 juin 1384).

éclaireurs et des informateurs variés assuraient une mise en défense rapide.

Mais cela pouvait avoir des effets pervers. En novembre 1423, le viguier de Bonnieux promulgua une ordonnance de défense suite au sac de Marseille par les Catalans[88]. On conçoit que la menace était lointaine pour un village du Lubéron. La répétition des mobilisations peu justifiées devait user la vigilance. De la même manière, en janvier 1417, les États du Comtat furent réunis sur la simple rumeur d'une descente de troupes bourguignonnes, qui s'avéra sans fondement[89]. On peut y voir, comme le firent les États, une inquiétude bien prématurée. La réactivité des autorités face aux menaces était donc, dans un certain sens, excessive. L'État pontifical était constamment sur ses gardes, quitte à se mobiliser pour un rien…

Les dispositifs de vigilance et de sécurité se modulaient constamment en fonction des ordres des officiers et des décisions des conseils communaux. Ils étaient très malléables, en équilibre entre les exigences d'efficacité et le souci d'économie. Les communautés savaient profiter de la paix, même passagère, pour alléger leurs dépenses. Carpentras n'hésitait pas à réviser les contrats d'engagements des guetteurs et limitait au maximum le paiement de gardiens pour ses portails. L'essentiel de la mise en défense reposait sur le service gratuit des habitants. Étant donné la fréquence des alertes, et une administration prompte à diffuser des lettres de mise en garde, on imagine comment ces astreintes pouvaient peser à certains moments sur la vie des gens. À la fin du XIVe siècle, les villages firent même le sacrifice financier de solder un guetteur et parfois des *bayetas*, dont les gages représentaient une vraie charge, car répartis sur peu d'habitants. Mais cela était presque une affaire de survie. Plusieurs communautés (Visan, Pierrelatte, Robion, Ménerbes) parvinrent ainsi à repousser les assauts des hommes de Raymond de Turenne. L'appel aux armes de chaque chef de feu, prévu dans les ordonnances de défense et préparé par les inspections d'armes n'était pas qu'une hypothèse.

[88] AC de Bonnieux : BB 1, f.126r (25 novembre 1423).
[89] ADV : C 9, f.1v (26 janvier 1417).

LES CORPS EN GLOIRE DES HOMMES DE GUERRE ILLUSTRES DANS LA FRANCE DU XVIe SIÈCLE : LES CAS DU DUC FRANÇOIS DE GUISE ET D'ANNE DE MONTMORENCY

Myriam GILET
Doctorante, Université Montpellier III

Alors que l'anthropologie de la mort des potentats occidentaux du Moyen Âge s'est imposée comme un thème majeur de la recherche historique, les corps des représentants du pouvoir sont restés en marge du renouveau des études sur la mort et les représentations, à l'exemple des grands officiers militaires de la monarchie française. Les destins des restes mortels de quelques chefs de guerre français du XVIe siècle ont été ponctuellement étudiés, avec une attention marquée aux hommages rendus aux dépouilles du chevalier Bayard ou aux outrages commis sur celles de l'amiral Coligny[1], au point de reléguer dans l'ombre de

[1] Voir en particulier G. Letonnelier, *Documents inédits sur le transport du corps de Bayard et ses funérailles en 1524*, Pontcharra, 1965 , D. Maural, *Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche. Sa mort, sa sépulture, sa famille*, Grenoble, s.d., ou encore les mises au point de Paul Ballaguy et de Jean Jacquart dans leurs biographies du chevalier (*Bayard, 1476-1524*, Paris, 1935, réimpression en 1980, et *Bayard*, Paris, Fayard, 1987). Sur la mort et la destruction des restes de l'amiral, voir par exemple Marguerite Christol, « La dépouille de Gaspard de Coligny », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, t. 111, 1965, p. 136-140, « Les restes mortels de l'amiral Coligny, leurs vicissitudes depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à nos jours.

l'Histoire les sorts de nombreux autres cadavres illustres façonnés par la guerre.

Parmi ceux-ci, deux figures militaires tout aussi notoires pouvaient se distinguer, eu égard aux rites exceptionnels dont leurs corps ont fait l'objet : François duc de Guise, lieutenant général du royaume et Anne duc de Montmorency, connétable de France. Or les historiens ont privilégié l'analyse architecturale et artistique des sépultures du connétable, focalisant leur attention sur leur réalisation et leurs destins, sur leurs ornements et leur symbolique[2], ou concernant le duc de Guise, l'examen des circonstances et des répercussions de son assassinat ou des valeurs de son agonie. Toutefois, la découverte d'un projet de monument au cœur de François de Guise, conservé au musée du Louvre, a donné récemment matière à l'étude des rites et de la symbolique de sa dépouille, inscrivant les destins cadavériques du duc dans le champ de l'anthropologie historique[3].

Leur réintégration à Châtillon-sur-Loing », *BSHPF*, t. 3, 1855, p. 346-352, et la contribution de Jeannine Estèbe-Garrisson, dans *La Saint-Barthélemy ou les résonances d'un massacre*, sous dir. P. Joutard, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1976. Jean-Louis Bourgeon, *L'assassinat de Coligny*, Genève, Droz, 1992.

[2] R. Baillargeat, *Étude critique sur les monuments élevés par les seigneurs de Montmorency : la collégiale Saint-Martin de Montmorency*, Paris, 1958 ; R. Baillargeat et P. Renault, « Histoire du mausolée d'Anne de Montmorency », *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise*, Persan, 1967. Pierre Du Colombier, « Le mausolée du connétable en l'église Saint-Martin de Montmorency », *Humanisme et Renaissanc*e, t. III, 1936, p. 187-202. Pour les monuments au cœur du connétable, Regina Seelig-Teuwen, « Barthélemy Prieur, contemporain de Germain Pilon », dans *Germain Pilon et les sculpteurs français de la Renaissance* : actes du colloque organisé au musée du Louvre par le service culturel les 26 et 27 octobre 1990, sous dir. G. Bresc-Bautier, Paris, Musée du Louvre, *La Documentation Française*, 1993, p. 365-385 ; F.H. Crips-Day, « Le monument funéraire du cœur d'Anne de Montmorency, connétable de France », *Gazette des Beaux-Arts*, 5e série, 70, juillet-décembre 1928, p. 62-74.

[3] J.-P. Babelon, « Les derniers moments du duc François de Guise, d'après un manuscrit de Lancelot de Carle (février 1563) », *Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, compte-rendu, juillet-octobre 1987, p. 604-605 ; David El Kenz, « La mort de François de Guise : entre l'art de mourir et l'art de subvertir », dans *Sociétés et idéologies des Temps modernes. Hommage à Arlette Jouanna*, publié par J. Fouilleron, G. Le Thiec, H. Michel, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, Montpellier, 1996, t. II, p. 629-662 ; baron Alphonse De Ruble, *L'assassinat de François de Guise (18 février 1563)*, Paris, 1897 ; Ian Wardropper, « Un projet de monument

La pierre n'a pas seule voulu rendre éternelle la mémoire des deux glorieux officiers. Une littérature abondante et variée, depuis les relations à caractère privé (journaux, mémoires…) jusqu'aux récits et textes officiels et partisans des hommages qui leur furent rendus (libelles pamphlétaires, sermons et oraisons funèbres…) est revenue sur leurs obsèques, en insistant en particulier sur celles de François de Guise. Leurs contemporains n'ont pas omis de relater, même brièvement, les soins et les rites opérés sur leurs deux cadavres, donnant de ce fait matière à leur étude comparée.

Chefs de maisons nobiliaires plus ou moins anciennes, mais non moins prestigieuses[4], ducs et pairs de France de fraîche date[5], ils sont parvenus aux plus hautes dignités de l'État royal. Tous deux se sont distingués au service armé des rois de France au titre des plus grandes fonctions militaires ; l'office permanent de connétable, comme la charge temporaire et exceptionnelle de lieutenant général du royaume, font d'eux, après le roi qu'ils conseillent et secondent ou qu'ils représentent au commandement suprême des armées en son absence ou dans ses États, deux des plus puissants personnages du royaume[6]. Favoris des rois, ils

---

aux cœurs de François de Lorraine et d'Anne d'Este », dans *Le mécénat et l'influence des Guise*. Actes du colloque tenu à Joinville du 31 mai au 4 juin 1994, sous dir. Yvonne Bellenger, Paris, Honoré Champion, 1997, p. 279-291.

[4] Les ducs de Guise représentent une branche cadette de la Maison de Lorraine. Claude Ier, le père de François de Guise, obtient des lettres de naturalité en 1506. Les Montmorency, premiers barons chrétiens de France depuis le XIVe siècle, fournissent aux rois de France une lignée prolixe de serviteurs depuis le XIe siècle. Les deux lignages sont également apparentés à la dynastie des Valois par leur politique matrimoniale : Anne de Montmorency épouse en 1527 Madeleine de Savoie, cousine de François Ier, et François de Guise Anne d'Este, fille de Renée de France et cousine germaine d'Henri II en 1549. Le mariage de sa nièce Marie Stuart avec le Dauphin en 1558 en fait l'oncle de François II.

[5] Le roi de France érige le comté d'Aumale en duché-pairie en 1547 et la baronnie de Joinville en principauté en 1552, la baronnie de Montmorency devient duché-pairie en 1551.

[6] Anne de Montmorency est fait connétable de France le 10 février 1537 par François Ier, François de Guise est nommé lieutenant général du royaume après l'échec de la conjuration d'Amboise, le 17 mars 1560. En particulier, le connétable, outre ses attributions militaires (il convoque et commande l'armée, décide la tactique des combats…), dispose d'importants pouvoirs administratifs, financiers, judiciaires et disciplinaires aux armées royales. Le lieutenant général du royaume a l'autorité d'un vice-roi. L'un et l'autre représentent la personne et

ont joué un rôle politique de premier ordre au royaume de France, au sein des instances de gouvernement (au Conseil du Roi) et de la Maison du Roi (en 1551, le duc de Guise, chambellan, succède au connétable de Montmorency dans l'office de Grand maître de la maison du Roi en l'en dépossédant[7]) renforçant leur ascendant sur l'entourage royal, qu'ils ont exercé concurremment[8]. Ils se sont enfin imposés comme des chefs de faction charismatiques en fondant avec le maréchal de Saint-André le Triumvirat catholique en avril 1561, dans le but de défendre la religion romaine confrontée à l'impuissance de l'autorité monarchique sa garante naturelle, face aux progrès de la Réforme protestante en France.

Les morts des deux officiers, le 18 février 1563 et le 12 novembre 1567, interviennent en effet alors que le pouvoir royal traverse une crise aiguë inaugurée par la mort accidentelle d'Henri II en 1559, et marquée par la minorité et la fragilité de ses successeurs François II puis Charles IX ; ceux-ci sont prisonniers des luttes entre les clans princiers (Bourbons et Guises), et partagés d'une part entre le souhait de conserver la paix et l'unité d'un royaume miné par les querelles de religion, et leur vocation, d'autre part, à défendre l'orthodoxie catholique, appelant la répression des hérésies. La politique de tolérance civile conduite par la régente Catherine de Médicis et son chancelier Michel de l'Hospital, ne parvient pas à enrayer la militarisation des oppositions, qui débouche sur les premières guerres de religion, au cours desquelles les deux chefs de guerre disparaissent.

Les destins de leurs corps sont les témoins privilégiés de ces crises. Leur examen doit mettre en lumière la fonction du chef de guerre dans ses rapports avec le pouvoir royal ; il doit également préciser le rôle que les deux grands officiers ont tenu de leur vivant comme de leur mort dans la radicalisation des troubles civils et religieux en France dans les années 1560. Un suivi chronologique des deux cadavres, depuis les préparatifs

---

l'autorité du souverain. Voir Bernard Barbiche, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, PUF, collection « Premier cycle », 1999, Arlette Jouanna, *La France du XVIe siècle*, Paris, PUF, 1996, p. 102 et suivantes ; G. Vuatrin, *Étude historique sur le connétab*le, Paris, 1905 (thèse de droit) ; sur le lieutenant général du royaume, B. Barbiche, « Lieutenant général du XIXe *siècles*, sous dir. Lucien Bély, Paris, PUF, 2003, collection « Quadrige », p. 741.

[7] Le connétable en était le titulaire depuis 1526.

[8] Le duc de Guise profite dès 1559 de l'effacement politique du connétable pour déployer l'influence de son clan à la Cour.

en vue de leur conservation jusqu'aux cultes qui s'organisent autour de leurs sépultures, en passant par leurs obsèques, doit permettre d'en appréhender les enjeux pour la société des vivants.

I. LA CUISINE DES RESTES MORTELS

La conservation des corps fait partie, à l'aube des Temps modernes, des rites funèbres couramment demandés par les représentants catholiques des grands lignages nobiliaires. Les restes mortels de François de Guise et d'Anne de Montmorency ont été confiés aux soins des embaumeurs. L'attention portée à leur préservation, est la marque de leur prix autant que des circonstances de leur trépas.

La perversion des règles de la bonne guerre au cours des campagnes d'Italie, accentuée par les guerres de Religion en France, contrevient à l'idéal nobiliaire de la « belle mort » au combat[9]. L'entrée en force de la vengeance privée dans le champ des affrontements réguliers – forme de guerre à outrance – fait de François de Lorraine une de ses premières illustres victimes au XVIe siècle. Le duc est assassiné au retour d'une reconnaissance près d'Orléans par Jean Poltrot de Méré en qui les Guises et leurs partisans ont voulu voir la main de l'amiral de Coligny et du parti huguenot.

Toutefois, les deux chefs de guerre ont satisfait aux exigences essentielles de la mort au champ d'honneur. Ils sont mortellement blessés dans des circonstances militaires : le duc de Guise est meurtri alors qu'il conduit le siège d'Orléans, base du parti protestant où se sont retranchés François d'Andelot et ses mercenaires allemands. Anne de Montmorency est atteint d'un tir de pistolet en livrant bataille dans la plaine de Saint-Denis aux troupes du prince de Condé et de Coligny le 10 novembre 1567. Selon leurs dernières paroles – abondamment reproduites et diffusées – les deux officiers meurent, en bons chrétiens, au service de Dieu, du bien public et du Prince, dans l'exercice de leurs fonctions. Le connétable à l'agonie, dit à Sanzay : « … *Je suis mort ; mais ma fin est fort heureuse de mourir ainsy : je n'eusse sceu mourir ny m'enterrer en un plus beau cymetière que cestuy-cy. Dictes à mon roy et à la reyne que j'ay trouvé à la fin l'heureuse et la belle mort dans mes playes, que tant*

[9] Voir Hélène Germa-Romann, *Du « Bel mourir » au « Bien mourir ». Le sentiment de la mort chez les gentilshommes français (1515-1643)*, Genève, Droz, 2000.

de fois j'avois, pour ses pères, ayeulz et pour luy, recherchée »[10]. L'évêque de Riez qui assiste aux derniers instants du duc, rapporte au roi que François de Guise « *estoit très-heureux de mourir pour son honneur* [de Dieu] *& pour le service du Roy… puis se souvenant de vous, Sire et de la Royne, il dist que vous seriez bien marrys de son inconvenient & que vous perdiez un bon serviteur qui ne vous avoit jamais fait faulte* »[11]. L'ambivalence de la disparition du lieutenant général du royaume, s'efforçant de réaliser le modèle de la bonne mort chrétienne au service de la foi romaine[12] n'a cependant pas échappé à ses contemporains : Théodore de Bèze note que l'assassinat de François de Guise « *fut au grand regret d'une infinité de catholiques Romains qui avoient mis toute leur esperance en luy* »[13].

Le charisme particulier des ducs de Guise et de Montmorency rejaillit sur les traitements réservés à leurs restes mortels.

Au XVIe siècle, de nombreux cadavres de chefs de guerre ont été soumis aux doigts experts des techniciens des chairs, pour des raisons pratiques afférentes aux problèmes posés par l'éloignement des théâtres des combats au cours des campagnes d'Italie, et par le rapatriement des dépouilles dans les meilleures conditions. Les corps des deux ducs sont confiés aux soins des embaumeurs peu après leur décès, l'un au camp de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin près d'Orléans, l'autre dans son hôtel parisien de la rue Saint-Avoye. Leur embaumement, similaire, a pour but leur conservation la plus complète. Il implique un traitement séparé des chairs et des viscères.

D'après la relation officielle des obsèques parisiennes de François de Guise, « *son corps fut par experimentez médecins & chirurgiens*

---

[10] Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, t. III : G*rands capitaines françois*, Paris, SHF, Renouard, 1867, p. 328.

[11] Marc Blancpain, *Anne de Montmorency le tout-puissant*, Paris, 1988, p. 205 ; « Lettre de l'Evesque de Riez, au Roy, contenant les actions & propos de Monsieur de Guyse, depuis sa blessure, jusques à son trespas… », Paris, 1563, dans *Mémoires de Condé, servant d'éclaircissement et de Preuves à l'Histoire de M. de Thou, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en Europe…*, Londres, Paris, Rollin, 1743, t. IV, p. 247.

[12] Confortée par l'assassinat du chef de file des catholiques français.

[13] Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, éd. G. Baum et E . Cunitz, Paris, Fischbacher, 1883, t. II, p. 351.

embausmé et posé en cercueil tel et comme appartient à princes et grands seigneurs »[14]. Si les divers récits de la mort des deux officiers ne se sont guère étendus sur la nature exacte de leur préparation, son caractère relativement rudimentaire interdit d'en multiplier les techniques. Le corps, après l'ablation des organes, des muscles et des cartilages, est lavé au vin, oint d'huiles et de baumes, confit d'aromates choisis pour leurs pouvoirs astringent et odoriférant. Enveloppé d'une ou de plusieurs toiles de cire goudronnées, de linges et ficelé, il est enfin déposé dans un sarcophage de plomb garni de plantes aromatiques et enfermé dans une bière pour son transport[15]. Si l'embaumement du corps du duc de Guise répond à la nécessité de le rapatrier vers Joinville, il ne justifie pas le faste des soins réservés à la dépouille du connétable décédé non loin de la sépulture de ses ancêtres sise à Montmorency. Au cœur des saisons froides (février pour l'un, novembre pour l'autre), le traitement sophistiqué des deux cadavres s'explique encore moins par le besoin impérieux de les préserver de la corruption de l'air. Les motivations présidant à leur conservation s'apparentent à un registre beaucoup plus symbolique, qui la rapproche des rites réservés aux restes des souverains et des princes.

Dès leur décès, les deux chefs de guerre sortent en effet du champ privé des funérailles familiales pour rejoindre le domaine de la mort publique. L'initiative des obsèques d'Anne de Montmorency, et partant, de ses traitements corporels, revient à l'autorité royale : « *La roine donna à ce mort des obsèques pareilles aux princes de sang* »[16.] La régente, en

---

[14] L'Ordre des cérémonie et pompes funèbres, tenues en la ville de Paris, pour la réception du corps de feu tres-vertueux & tres-magnanime Prince François de Lorraine, Pair, grand maistre et grand chambellan de France, Duc de Guyse et Lieutenant general pour le Roy, en ses Royaume et païs, lequel trespassa le vingtquatriesme iour de Feurier mil cinq cens soixante et deux, au camp devant Orleans…, dans L. Cimber et F. Danjou, Archives curieuses de l'histoire de France, Paris, 1835, t. V, p. 211.

[15] Voir J.-G. Gauthier, *Des cadavres et des hommes ou l'art d'accommoder les restes*, Musée d'Ethnologie, collection « Nouveaux itinéraires Amoudruz », Genève, 2000 ; p. 101-103, et P. Georges, « Mourir, c'est pourrir un peu… Intentions et techniques contre la corruption des cadavres à la fin du Moyen Âge », dans *Il cadavere : the Corpse, Micrologus*, n° 7, Sismel, Del Galuzzo, 1999, p. 375-377.

[16] Théodore Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. A. de Ruble, Paris, SHF, Renouard, 1887, t. II, p. 249.

récompensant de la sorte le connétable de ses services, fonde un discours public du corps du grand officier militaire, appuyé sur les impératifs spirituels propres à tout chrétien. Depuis l'Antiquité, le corps est considéré comme le miroir de l'âme. Le catholicisme donne une vigueur particulière à l'esthétique du salut : dans les croyances liées au Jugement dernier, au moins jusqu'au milieu du XVIe siècle, le corps doit renaître avec l'âme. Sa préservation et sa beauté conditionnent par conséquent la survie de l'être dans l'au-delà. L'embaumement, en plaçant les corps du connétable et du lieutenant général du royaume en « odeur de sainteté », dans la mesure où les senteurs suaves des plantes aromatiques et des baumes préparent l'élection du défunt en le protégeant de la pourriture infamante et préfigurent le paradis[17], contribue à rendre éternel le souvenir du chef de guerre, dont le salut public ne s'accomplit que dans le service loyal du roi Très-chrétien. Le corps préservé de l'officier reproduit la pérennité et la légitimité de l'action militaire conduite au nom du roi de France, en des temps où celui-ci s'efforce d'imposer aux factions et de surimposer aux formes féodales du pouvoir seigneurial l'unicité et l'unité de son autorité.

Les soins spécifiques des cœurs des deux défunts confortent ce discours. Privilège des cœurs royaux et princiers, le rite de leur embaumement séparé se propage aux milieux nobiliaires dès le XVe siècle. La conservation de ceux de François de Guise, le 27 février 1563, et d'Anne de Montmorency le 17 novembre 1567, n'en est pas moins exceptionnelle. Spécifique, elle reproduit toutefois les soins du corps : l'organe prélevé est traditionnellement lavé au vin, oint, salé, bourré d'aromates, enveloppé dans une toile cirée, puis enfermé dans un coffret de plomb ou une urne de pierre. L'attention portée aux cœurs des deux officiers est le fruit de leurs propriétés physiologiques et de leurs référents. Les anatomistes et médecins font du cœur, dès l'Antiquité, l'organe noble par excellence, le siège et le symbole du mouvement du corps auquel il insuffle chaleur et sang vital, le foyer des sens, des sentiments, des passions, l'âtre de la personnalité et de l'âme du défunt. Il

[17] P. Georges, *op. cit.*, p. 377-379 : la bonne odeur du cadavre distingue le noble du commun, elle désigne également les justes en plaçant les défunts dans le giron de l'Église. L'auteur ajoute que le sel, dont la nature le rapproche de l'eau, donne aux chairs un nouveau baptême : d'après Raban Maur, qui traite de la nature des éléments au XIe siècle, l'un chasse la pourriture comme l'autre nettoie des saletés.

concentre les valeurs nobiliaires d'honneur, d'amour désintéressé, de fidélité, de largesse, les qualités militaires de courage, force, ténacité, prouesse et de hardiesse, il inspire piété religieuse et crainte de Dieu au gentilhomme. Son embaumement contribue, par la similarité entre les substances purificatrices et conservatrices employées et les nourritures du noble cœur vivant, à entretenir son feu vital et ses valeurs : le vin, produit par une volonté et des capitaux nobles, apparenté au sang du Christ le purifie, les aromates ou « plantes fortes » nourrissent le cœur hardi, lui insufflent joie et courage tout en aiguisant ses sens[18]. L'embaumement des deux cœurs s'attache par conséquent à préserver l'essence de la fonction militaire et des combats du chef de guerre qu'ils contiennent. Le cœur de Montmorency témoigne en particulier de la loyauté, de la piété et de la vertu guerrière mises au service de Dieu et de l'État, de François Ier à Charles IX.

La représentation et la commémoration des deux officiers, que l'embaumement de leurs cadavres autorise, sont amplifiées au cours de leurs obsèques publiques.

II. Les cérémonies à la gloire des corps : de l'hommage à l'instrumentalisation funèbres

Les relations de la mort de François de Guise et d'Anne de Montmorency soulignent toutes le caractère exceptionnel et la démesure de funérailles de rang princier au regard de leur condition nobiliaire de ducs et pairs de France, ou au mieux, concernant le duc de Guise, de prince étranger. L'auteur du *Journal du concile de Trente*, commentant les obsèques de ce dernier, rapporte que « *la dépouille mortelle du Duc fut ensevelie avec les honneurs qui se rendent aux Rois et aux Empereurs* »[19]. Le corps du grand officier militaire, public, distingué d'entre les morts selon les règles somptuaires, supporte un discours à

[18] Voir J.-G. Gauthier, *op. cit.*, p. 127 ; Jean Nagle, *La civilisation du cœur. Histoire du sentiment politique en France du XIIe au XIXe siècle*, Paris, Fayard, 1998, chapitres I, II, IV, V ; A. Sauvy, *Le miroir du cœur. Quatre siècles d'images savantes et populaires*, Paris, Cerf, 1989, p. 45-46.

[19] [Antonio Milledone] : *Journal du concile de Trente, rédigé par un secrétaire vénitien présent aux sessions de 1562 à 1563*, éd. A. Baschet, Paris, H. Plon, 1870, p. 120.

multiples facettes, déployé d'un bout à l'autre des cérémonies, de son exposition à son inhumation.

Le développement de la pompe funèbre, à l'instar des obsèques royales, rend nécessaire dès le Moyen Âge la conservation des cadavres, l'embaumement des chairs autorisant l'exposition prolongée des corps[20]. Le traitement des dépouilles mortelles du connétable et du lieutenant général permet de les offrir une ultime fois aux regards et aux gestes de l'ensemble du royaume. La présentation des corps prend deux formes et deux directions. D'une part, les autorités publiques ont exploité le potentiel rassembleur des cadavres non embaumés des deux chefs, en les présentant au public au lit mortuaire. Le corps de François de Guise « *demoura quelques temps au lict mortuaire, puis en un lieu où chacun pouvoit passer pour le voir* »[21], celui du connétable cinq jours dans son hôtel parisien[22]. La vue de leurs dépouilles vise à stimuler les rites d'unité autour des représentants de l'ordre monarchique : les corps, présentés à tous, reçoivent les marques d'affliction et d'affection de leur entourage familial et militaire comme des différentes composantes du royaume. Le cadavre du lieutenant général, auprès duquel la régente s'est rendue dès la nouvelle de l'attentat, est au cœur d'un vaste rassemblement de combattants (capitaines, gens d'armes, soldats), de citadins et de paysans venus des alentours d'Orléans[23].

D'autre part, l'illustre corps donne en représentation la dignité du grand officier militaire. L'exposition parisienne du cadavre de Montmorency, en particulier, prend deux formes, inaugurant le long cérémonial des obsèques publiques. Le connétable est présenté onze jours après son embaumement (dès le 23 novembre) dans une chapelle ardente en son hôtel, à visage découvert. Le lendemain, un mannequin réalisé à

---

[20] Ralph E. Giesey, *Le roi ne meurt jamais. Les obsèques royales dans la France de la Renaissance*, traduit de l'américain par D. Ebnötter, Paris, Flammarion, 1987 ; P. Georges, *op. cit.*, p. 359-382.

[21] *Relation de la blessure et de la mort du duc de Guise*, dans L. Cimber et F. Danjou, *op. cit.*, t. V, p. 170.

[22] Marc Blancpain, *op. cit.*, p. 206.

[23] *Relation de la blessure et de la mort…*, *op. cit.*, p. 170 : « Ceux de la ville et du païs à l'entour y vindrent à trouppes, mesmement grandes compaignies de capitaines, gens-d'armes et soldatz, et dedans le camp y eut de grandes plaintes ».

son effigie à la demande de Catherine de Médicis[24], allongé sur une couche d'honneur (un lit de damas rouge) et placé sous un dais, prend le relais du cadavre définitivement éclipsé dans son cercueil de plomb[25]. De toute évidence, la double représentation du connétable est la transposition sur le corps du grand dignitaire, des rites de l'exposition des deux corps du roi. L'effigie, parée des insignes ducaux et de ceux du grand officier de la Couronne[26] met en exergue sinon la pérennité de la charge de connétable par-delà la mort de ses titulaires – comme la succession des deux corps du roi[27], réel et fictif, tend à souligner la continuité du principe monarchique par-delà le décès du souverain et de ses successeurs – du moins l'éternité des actions conduites au titre de cette fonction. Marc Blancpain, rappelant l'origine du faste entourant les funérailles du duc, en souligne le sens commémoratif et politique : la reine veut affirmer la victoire de la monarchie sur les rebelles huguenots à son autorité[28], repoussés des abords de Paris après le succès contesté du connétable dans la plaine de Saint-Denis aux portes de la capitale[29]. Théodore Agrippa d'Aubigné donne une interprétation similaire des motivations de Catherine de Médicis : ces funérailles traduisent les efforts calculés de la régente pour le renforcement de l'autorité royale, les dépenses fastueuses matérialisées par l'effigie étant le prix à payer pour la concentration des pouvoirs militaires sur l'entourage immédiat du roi : « *Fit cette despense joyeusement, comptant la mort de son contrerolleur pour l'une de ses prosperitez, asseurance et grande caution pour ses desseins, pour ce qu'elle fit deslors et promptement tomber la charge générale et le régime des armées entre les mains du duc d'Anjou* ». Dès le jour de la mort d'Anne de Montmorency le 12 novembre, le duc d'Anjou, frère de Charles IX, reçoit par lettres patentes la lieutenance générale du royaume, tandis que la dignité de connétable de France n'est

---

[24] « La roine donna à ce mort des obsèques pareilles aux princes de sang, entr'autres choses l'effigie », Théodore Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, *op. cit.*, t. II, p. 249.

[25] Marc Blancpain, *op. cit.*, p. 206.

[26] Marc Blancpain, *op. cit.*, p. 208.

[27] Ernst Kantorowicz, *Les deux corps du roi : essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, traduit de l'américain par J.-P. et N. Genet, Paris, Gallimard, 1996.

[28] Marc Blancpain, *op. cit.*, p. 206.

[29] La bataille du 10 novembre inaugure la reconquête par l'armée du roi, dès le 14, des places prises par les protestants dans le domaine royal (Saint-Denis, Aubervilliers, Argenteuil, Saint-Ouen…).

plus pourvue jusqu'en 1593[30]. Dans le même sens, elle met à profit la mort du duc de Guise pour tenter de restaurer l'autorité du souverain, libéré de l'emprise des clans princiers. Les hommages rendus aux corps des deux triumvirs sont comme la rançon à payer pour le retour à la concorde civile et religieuse.

Les honneurs rendus aux deux dépouilles atteignent leur paroxysme à l'église.

Les cérémonies religieuses organisées en présence des corps, prolongent et précisent l'apologie du service, avec une attention marquée aux cœurs.

Les hommages séparés au cœur s'inspirent des rites du corps qu'ils précèdent sans les remplacer. Le 17 novembre, les obsèques du cœur de Montmorency débutent par sa réception privée et solennelle dans une chapelle de l'église des Célestins de Paris. Il est ensuite acheminé en procession de l'entrée de l'église au caveau, porté sur un carreau de drap d'or sans dais, accompagné de cent torches, avant de recevoir la révérence des participants à la cérémonie (de façon à souligner la hiérarchie des cœurs accueillis dans l'église conventuelle : le dais comme le baiser sont réservés aux cœurs royaux)[31]. L'honneur privilégié au cœur

[30] Théodore Agrippa d'Aubigné, *op. cit.*, t. II, p. 249-250.

[31] Jean Nagle, *op. cit.*, p. 87 et suivantes. Le cœur de François de Guise est reçu en grande pompe et inhumé en la cathédrale Notre-Dame de Paris le 19 mars en présence du corps dont les obsèques, le lendemain, sont marquées par l'oraison au cœur due au dominicain Jacques le Hongre. Voir Théodore de Bèze, Histoire ecclésiastique, *op. cit.*, p. 421 : « Ce fut aussi ce mesme jour, que Poltrot ayant esté exécuté à Paris, comme il a esté dit, le corps du feu Duc de Guise fut apporté aux Chartreux, & le lendemain 19 dudit mois, conduit en l'Eglise qu'on appelle de nostre Dame de Paris, avec autant de pompe qu'on eust sceu faire au Roy mesme, & de là finalement porté jusques à sa maison de Ginville [Joinville], où il fut logé, ayant esté auparavant son cœur enterré à Paris ». L'Ordre des cérémonies…, dans L. Cimber et F. Danjou, *op. cit.*, t. V, p. 214 : « Cedict jour 19, fut ledit corps apporté desdits Chartreux en ladicte eglise Nostre-Dame de Paris, solemnellement en laquelle fut lors et tout incontinent enterré le cueur dudit sieur de Guyse, vis-à-vis le milieu du maistre autel souz le second degré ». Sermon funebre proclame par frere Jaques le Hongre Docteur en Theologie, de l'ordre des freres Prescheurs, en l'Eglise Cathedrale de nostre Dame de Paris, le XX Mars 1562. Aux obseques et enterrement du cœur de Monseigneur Monsieur François de Lorraine Duc de Guyses. Plus L'ordre de la pompe funebre faicte à

du connétable rappelle une nouvelle fois l'emprise du pouvoir royal sur le commandement militaire qu'il fonde. Le corps demeure toutefois l'épicentre des cérémonies funèbres.

Les hommages aux deux corps suivent le déroulement traditionnel des obsèques, de la veille à l'inhumation des restes et à leur commémoration. Relativement semblables pour les deux défunts, ils se différencient toutefois par leurs enjeux respectifs. La prise en charge publique et officielle des deux cadavres après leur veille[32] révèle le statut particulier des deux officiers.

Les deux dépouilles sont bénies par les instances exécutives ou représentatives du pouvoir parisien. Le duc de Guise et le duc de Montmorency reçoivent dans un premier temps un sacrement laïque : le Parlement de Paris se rend en corps au domicile du connétable à dos de mule le 25 novembre pour l'y bénir, avant de gagner la cathédrale Notre-Dame et d'y assister aux vigiles[33]. Catherine de Médicis s'évanouit en aspergeant le corps de François de Guise[34.]

La valeur spécifique des deux cadavres prend tout son relief lors de leur réception à Paris et de leur conduite en procession vers la cathédrale Notre-Dame. L'autorité des souverains domine les honneurs rendus au corps du connétable de France ; le roi et la régente supervisent et ponctuent de leur présence directe ou indirecte le cheminement de son cadavre : le corps et l'effigie, accompagnés en cortège par la garde

---

Paris, à la reception et convoy du corps dudict Seigneur, Paris, G. Corrozet et J. Dallier, 1563, in-8° ; Ian Wardropper, *op. cit.*, p. 281 et suivantes.

[32] Le corps de François de Guise est reçu le 18 mars et veillé jusqu'au lendemain en l'église conventuelle des Chartreux de Vauvert : « Le jeudi 18 dudit mois de mars, environ les trois heures de relevée, fut apporté ledit corps, ès faulxbourgs Sainct-Michel, au monastère des Chartreux lez Paris, auquel lieu il fut receu par les religieux, lesquelz ont fait leur devoir de prier Dieu, tant la nuict que le jour, pour l'ame d'iceluy… », *L'Ordre des cérémonies et pompes funèbres…*, L. Cimber et F. Danjou, *op. cit.*, t. V, p. 212-213.

[33] Marc Blancpain, *op. cit.*, p. 206.

[34] *Journal du concile de Trente*, *op. cit.*, p. 119 : « … et la Reine mère, en donnant l'eau sainte à son corps, tomba évanouie ». Les relations des funérailles du duc donnent plus d'importance à la bénédiction religieuse de sa dépouille par l'évêque de Paris : « Quand le corps fut devant l'église Sainct-Estienne des Grecs, près la porte Sainct-Jacques, fut receu par l'evesque de Lantriquet, lequel dist plusieurs oraisons funebres et chanta le De Profundis, et jetta de l'eau beniste sur ledict corps… », *L'Ordre des cérémonies et pompes funebres…*, L. Cimber et F. Danjou, *op. cit.*, t. V, p. 216.

royale, des chevaliers de l'ordre du roi et des princes du sang (le duc d'Alençon, frère du roi ouvre la marche du grand Deuil), passent devant le duo royal qui a pris place sur une estrade haute à l'entrée du pont Notre-Dame[35]. En revanche, la présence monarchique, remarquée au camp d'Orléans, s'efface insidieusement des obsèques du duc de Guise à Paris, et de leurs relations officielles. Les instances urbaines et ecclésiastiques du pouvoir parisien (Parlement de Paris, Hôtel de Ville, évêque de Paris) s'imposent comme les maîtres de cérémonie et les réels bénéficiaires des funérailles du lieutenant général du royaume, de leur initiative à leur organisation[36]. La capitale réserve à ses restes les fastes d'une entrée urbaine : les corps de ville[37] sortent de Paris par la porte Saint-Michel et se rendent en ordre au couvent des Chartreux de Vauvert pour y recueillir la dépouille et l'introduire en procession dans l'enceinte urbaine, par la porte Saint-Jacques où l'attend le clergé conduit par son évêque. L'ensemble des autorités municipales accompagne le corps jusqu'à la cathédrale : les officiers municipaux, le prévôt des marchands et les échevins représentant l'Hôtel de Ville, des bourgeois et des membres du Parlement de Paris, les cadres des milices bourgeoises chargées de la police et de la défense de la cité, représentant également les fondements de son organisation territoriale (quarteniers, cinquanteniers et dizeniers des seize quartiers). La réception fastueuse du corps prestigieux dans la capitale devient un enjeu de pouvoir entre les autorités parisiennes et la monarchie. L'appropriation parisienne des

---

[35] Marc Blancpain, *op. cit.* p. 207.

[36] Le vendredi 19 mars, rapporte Nicolas Brûlart, le corps du duc est reçu en grande pompe en la cathédrale Notre-Dame, « les Obsèques et fraiz faictz aux despens de la Ville », Journal des choses plus remarquables arrivées en France depuis la mort d'Henry second, arrivée le dernier de Juin MDLIX jusques à la Bataille de Montcontour, laquelle fust donnée le 3e Octobre MDLXIX. Le tout recueilly par Messire Pierre Bruslart Abbé de Joyenval, Chanoine de Notre-Dame de Paris & Conseiller Clerc audit Parlement…, dans *Mémoires de Condé, op. cit.*, 1743, t. I, p. 124.

[37] Précédés des crieurs de la ville, les ordres religieux et le clergé paroissial, les capitaines et lieutenants de Paris, la légion parisienne (piquiers, arquebusiers, archers) – qui participe traditionnellement aux grandes cérémonies urbaines et accompagne en armes le corps de ville – les enseignes des marchands, les bourgeois et les membres de l'Hôtel de Ville. Voir L'Ordre des cérémonies et pompes funèbres…, *op. cit.*, p. 214-217 ; sur les corps de ville de Paris, Jean-Pierre Babelon, *Nouvelle histoire de Paris : Paris au XVIe siècle*, Paris, Hachette, 1986, p. 263 et suivantes.

restes de François de Guise traduit les efforts des premières pour défendre les prérogatives de la cité, remises en cause par l'affirmation du pouvoir royal, la mainmise du roi sur Paris entraînant le bouleversement des traditions électorales de la municipalité : dès François Ier, le souverain multiplie en effet les interventions dans les élections aux corps de ville (Hôtel de Ville, prévôté des marchands et milices bourgeoises) de façon à placer des hommes de confiance à la tête de leurs administrations[38]. Catherine de Médicis, qui représente la seule continuité de l'autorité royale, soutient le processus de concentration monarchique des pouvoirs pour conserver la fidélité des Parisiens et garantir une municipalité docile et modérée de façon à poursuivre la politique de pacification civile et religieuse, alors que les milieux bourgeois et catholiques de la capitale s'y opposent dans un climat de radicalisation religieuse et politique : le Parlement de Paris contrevient notamment à la volonté du roi en refusant d'enregistrer l'édit du 17 janvier 1562 qui officialise le culte réformé dans les faubourgs parisiens, comme la municipalité refuse, conformément aux privilèges qui lui furent consentis par les rois de France, de loger les troupes armées du maréchal François de Montmorency dépêchées par Charles IX pour apaiser le conflit attisé entre les deux confessions par la promulgation de l'édit[39].

Le détournement parisien des deux cadavres demeure le fruit de la volonté monarchique : la politique royale visant à domestiquer les loyautés nobiliaires passe par la récupération et la centralisation monarchique de la vertu guerrière véhiculée par les deux dépouilles. Celle de François de Guise, convoyée par la Loire depuis Orléans, fait une étape à Blois, résidence des Valois, avant de rejoindre le cœur parisien du pouvoir royal[40].

---

[38] Jean-Pierre Babelon, *op. cit.*, p. 69 ; p. 268 et suivantes : après l'agitation de 1559-1560, le roi s'efforce de soumettre la milice bourgeoise à son autorité, en la plaçant sous le commandement de capitaines nommés par le Bureau de ville et en renforçant son organisation militaire dès 1550 : en septembre, Henri II en fait un corps unique conduit par un capitaine général sous l'autorité des deux prévôts de Paris. Dès 1568, les habitants de la dizaine sont groupés en compagnies, réunies par quartier en colonnes commandées par des colonels. Les confréries d'archers et d'arbalétriers sont également regroupées en compagnies.

[39] Jean-Pierre Babelon, *op. cit.*, p. 432.

[40] Depuis que François Ier puis Henri II y ont effectué leur grand retour après des années de séjour à Blois.

L'instrumentalisation des deux cadavres se prolonge autour de leurs tombes.

III. SACRALITÉ ET CULTE DES DÉPOUILLES MILITAIRES

Les particularités de l'inhumation, des sépultures de leurs restes mortels et des rites qui s'organisent autour d'elles témoignent encore de la place des deux chefs de guerre et du sens de leur mort dans les troubles civils et religieux des années 1560.

Le duc de Guise et le connétable de France, dictant leurs dernières volontés, reproduisent les choix ordinaires des maisons nobiliaires et des chefs de lignage qui vont aux nécropoles ou aux sépultures familiales fondées par leurs pères[41], au cœur du pouvoir seigneurial. Mourant, François de Guise demande à rejoindre le corps de son père Claude dans l'église collégiale du château de Joinville, Anne de Montmorency à être enterré auprès de Guillaume Ier dans la collégiale Saint-Martin de Montmorency[42]. Les espérances des organisateurs parisiens de leurs obsèques prennent toutefois le pas sur les responsabilités funéraires de leur entourage familial, entraînant la violation momentanée ou définitive des dispositions testamentaires et le détournement sépulcral des illustres restes.

La géographie et la nature de leurs sépultures prolongent le discours politique qui se construit autour de la mort des deux officiers en lui donnant une forme durable. Les corps et les cœurs sont enterrés séparément, conformément aux pratiques fondées par l'embaumement distinct des chairs et des viscères. Toutefois, leur inhumation et leur répartition singulières sont la conséquence des rapports privilégiés que les ducs entretenaient avec les pouvoirs parisiens, contribuant, à l'appui de

---

[41] Philippe Ariès, *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, collection « Points Histoire », 1985, t. I, chapitre II : les élections de sépultures familiales se multiplient dès le XVe siècle ; *idem*, t. II, p. 283-284.

[42] Ian Wardropper, *op. cit.*, p. 279, d'après R. de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, Paris, 1849, appendice 1 : « Testament de feu monseigneur François de Lorraine, duc de Guise », p. 582 : le duc de Guise demande à être enterré « avec la plus grande simplicité que faire se pourra » à côté de ses ancêtres à Joinville ; Marc Blancpain, *op. cit.*, p. 10 et p. 208 : Guillaume Ier de Montmorency, capitaine des châteaux royaux, grand officier et conseiller des rois Charles VIII, Louis XII et François Ier, fait reconstruire l'église où il élit sépulture en 1531.

leur éclat militaire, à leur renforcement ou à leur contestation. L'implantation exceptionnelle des restes d'Anne de Montmorency dans les lieux symboliques du pouvoir monarchique prolonge outre-tombe les bons et loyaux services du connétable : Henri II ordonne l'inhumation de son corps dans la basilique de Saint-Denis, nécropole des rois de France, avant qu'il gagne sa sépulture définitive trois mois après à Montmorency, le 16 février[43]. L'église des Célestins de Paris qui accueille son cœur, est liée dès ses origines à la monarchie française : comme les moines bénédictins de Saint-Denis, l'ordre des Célestins, accueilli en France et promu par les souverains aux XIVe et XVe siècles, participe à l'élaboration et à la légitimation du principe monarchique de la dynastie Valois. L'église parisienne devient le sanctuaire attitré des entrailles et des cœurs royaux sur lesquels son clergé veille[44]. Le cœur du connétable, par sa présence dans le caveau royal, contribue au prestige de la dynastie régnante. Le corps de Montmorency, en digne successeur du connétable de Charles V, Bertrand Du Guesclin, prend place dans le mémorial des victoires militaires et du pouvoir de commandement des rois de France. Sa localisation au pied du tombeau d'Henri II à Saint-Denis, comme celle de l'urne du cœur dans le caveau royal au-dessous du cœur du roi dont un muret le sépare, symbolisent la fidélité et l'obéissance du connétable à son souverain, rappelant l'origine monarchique de l'autorité qui lui fut déléguée[45].

L'inhumation des restes de François de Guise cautionne d'autres pouvoirs. À l'initiative du Parlement de Paris, le cœur du lieutenant général est déposé au centre géographique et spirituel de la capitale du royaume, dans le chœur de la cathédrale[46]. Par ce geste, l'Église et le

---

[43] Marc Blancpain, *op. cit.*, p. 207.

[44] Jean Nagle, *op. cit.*, p. 84 et suivantes ; Mireille Gaude-Ferragu, « Le corps du prince. Le testament de Louis d'Orléans (1403), miroir de sa spiritualité », *Il cadavere*, *op. cit.*, p. 319-343.

[45] Georges Minois, *Du Guesclin*, Paris, Fayard, 1993. Jean Nagle, *op. cit.*, p. 90 et suivantes ; M. Blancpain, *op. cit.*, p. 207.

[46] Celui-ci décide par arrêt que son cœur reposera à Notre-Dame de Paris. Voir Ian Wardropper, *op. cit.*, p. 280. L'auteur emprunte (p. 285) à L'Histoire des ducs de Guise par R. de Bouillé (« Obituaire des seigneurs de Joinville », t. II, 1849, p. 587) le texte d'une épitaphe inscrite sur la sépulture du corps à Joinville, qui souligne l'importance politique du duc pour Paris où son cœur demeure « en recognoissance des obligations qu'ils [les membres du Parlement] confessoient

Parlement de Paris entendent témoigner leur reconnaissance envers le libérateur et protecteur de la ville menacée par les armées impériales puis huguenotes, et envers le défenseur de la foi catholique : la cour du Parlement décide de se rendre le 9 mars à la Saint-Chapelle pour assister à la messe de Requiem dédiée à la mémoire du défunt. D'après le *Registre du Conseil du Parlement de Paris*, toutes les églises et confréries de la ville célèbrent des offices pour le duc, « *non sans cause ; car oultre ses vertuz esprouvées en plusieurs endroictz, il avoit bien défendu ladicte ville, assiégée en Novembre et Décembre derniers, les Roys et Royaume à la Journée près Dreux, qu'il gaigna contre les rebelles Hérétiques par sa prouesse & prudence, moyennant l'ayde de Dieu* »[47]. François de Guise a défendu les flancs nord et est de la capitale contre les armées de Charles Quint, empêchant les Anglais et les Espagnols de l'investir[48]. En 1562, il conduit la reprise des travaux de fortification de la rive gauche vers les faubourgs du sud, entrepris sous François Ier, de façon à protéger la cité catholique et la monarchie de la menace huguenote précisée par la prise d'Orléans en avril 1562 puis par l'attaque de Paris par les armées du prince de Condé[49]. Enfin, sa victoire à la bataille de Dreux le 19 décembre 1562, au cours de laquelle le maréchal de Saint-André trouve la mort et le connétable de Montmorency est capturé par les Huguenots, en fait le chef de file des catholiques français.

Alors que les restes mortels du connétable de Montmorency s'ancrent définitivement dans l'éloge du loyalisme et de la puissance monarchiques, ceux de François de Guise suscitent un élan de dévotions

---

avoir au dict seigneur deffunct et de la bonne affection qu'ils avoient envers luy ».

[47] Extrait du Registre du Conseil du Parlement de Paris, VI^XX^ XVII, fol. 425 r°, produit en annexe au sainct & pitoyable Discours, comme bon Prince Françoys de Lorraine Duc de Guyse, se disposa a recevoir le Sainct-Sacrement de l'Autel & l'Extrême-Onction, & des Regretz & complainctes que feirent les Capitaines & soudars après qu'il fut décédé…, Paris, 1563, dans *Mémoires de Condé…*, *op. cit.*, 1743, t. IV, p. 284.

[48] Ian Wardropper, *op. cit.*, p. 284.

[49] Les travaux de 1562 permettent d'abriter derrière des remparts de terre un vaste espace comprenant les faubourgs Saint-Victor, Saint-Germain, Saint-Marcel, Saint-Jacques et une partie du faubourg Saint-Michel jusqu'au couvent des Chartreux de Vauvert. Voir J.-P. Babelon, *op. cit.*, p. 211.

sans pareil au XVIe siècle, donnant naissance à un culte du chef de guerre à des fins partisanes[50.]

Il prend appui sur une théologie du corps du duc, ébauchée par son entourage familial et mûrie par la propagande catholique. Les origines sacerdotales du commandement militaire fondent en partie la sacralité du corps du chef de guerre. Celle des restes de François de Guise se nourrit essentiellement de son charisme, de son sang et de la tradition chrétienne du sacrifice. Le sens martyrologique de la mort du grand capitaine s'amplifie au cours des guerres de religion, chaque parti instrumentalisant les souffrances de ses chefs au service du combat contre l'autre. La mort du duc, analysée dans ce sens par David El Kenz, offre au parti catholique un modèle accompli du martyre christique et martial dans la guerre contre les réformés. Le duc de Guise a gagné l'auréole d'un saint militaire en témoignant par sa mort d'un dieu querelleur en guerre contre le diabolisme des calvinistes, dans une ambiance de guerre sainte[51]. En dépit des difficultés idéologiques et politiques à formuler et à justifier la croisade contre les protestants, l'Église de Paris en fait un guerrier providentiel, instrument de la volonté divine qui répandit une violence sacrée pour le salut du peuple de Dieu : rendu responsable du massacre des protestants à Wassy le Ier mars 1562, qui précipita le déclenchement de la première guerre civile, il a également soutenu la politique royale de répression contre le culte réformé en organisant des rafles et des perquisitions dans les milieux protestants à Paris au cours de l'été 1559. Le cardinal de Lorraine, son frère, invite leur mère à se réjouir « *de ce qu'elle a maintenant un fils sainct martyr de Jesus Christ, intercedant pour elle ès cieux* »[52]. Enfin, les souffrances corporelles et les circonstances de sa mort sont une transposition militaire de la Passion du

[50] Sur la symbolique et les cultes des restes de François de Guise, se reporter aux articles de Ian Wardropper et de David El Kenz déjà cités.

[51] D. El Kenz, *op. cit.*, p. 650-651: « D'autre part, le martyre comporte des valeurs martiales. Il définit le témoignage d'un Dieu querelleur et le signe diabolique des calvinistes, violeurs de la loi divine ».

[52] Théodore de Bèze, *op. cit.*, tome II, p. 422. Pour David El Kenz, la fin du duc relève du sacré ecclésiastique : « Bien que le procès de canonisation n'ait pas encore commencé officiellement, la mort du prince s'impose comme le signe de son appartenance au panthéon des beati chrétiens… Aussi, une messe pour son âme est-elle inutile puisque le duc de Guise se trouve déjà au Paradis », p. 647.

Christ[53] : victime d'une trahison, il demande au roi le pardon de son meurtrier, son agonie prend fin le mercredi des Cendres. Le « *miles Dei* » meurt pour le pardon des péchés des hommes en s'offrant corps et âme à la défense de la catholicité[54].

La récupération religieuse et politique de la mort du duc a pour effet de multiplier les formes de culte autour de ses restes mortels. Le travail dogmatique élaboré sur ses dépouilles a pour première incidence de les ériger en reliques. Son cœur synthétise notamment les valeurs attachées à la conservation et au culte du corps saint : pour Jacques le Hongre, le duc a légué à l'Église et au peuple de Paris un trésor en témoignage du sacrifice de son sang[55]. Sa conservation sert la cause catholique[56] : son enterrement sous la deuxième marche du maître-autel de la cathédrale est une invitation à imiter ses souffrances et à poursuivre sa geste héroïque et martyrologique contre les huguenots. Le religieux appelle les Parisiens à ingérer métaphoriquement le noble cœur, à assumer symboliquement les vertus du héros pour la défense de l'Église[57]. L'appropriation parisienne

---

[53] Les dévotions au corps du Christ sont au cœur des sensibilités religieuses et des débats théologiques du XVIe siècle. Tandis que la question de la présence réelle du Christ dans les espèces partage catholiques et protestants, comme elle alimente les débats au sein même de la Réforme, l'iconographie doloriste de la Passion offre à la contemplation et à la méditation des fidèles catholiques la vue des plaies du crucifié.

[54] Voir Denis Crouzet, « Capital identitaire et engagement religieux : aux origines de l'engagement militant de la Maison de Guise ou le tournant des années 1524-1525 », dans *Sociétés et idéologies des Temps modernes. Hommage à Arlette Jouanna*, *op. cit.*, p. 586.

[55] D. El Kenz cite p. 651 un passage du sermon funèbre (p. I r°) de Jacques le Hongre se rapportant au cœur du duc : François de Lorraine « Ne vous a jamais si bien monstré vivant que mourant. Que si Jesus Christ pendans en crois, monstra si grand signe d'amour au disciple bien aymé, luy laissant son cher thresor… Dieu dict aux hommes, Donne moy ton cueur enfant (Prov 23). Et luy il vous faict heritiers du sien, habitans de Paris ».

[56] L'utilisation politique et religieuse des restes de François de Guise rappelle la finalité des reliques, définie par Jean-Pierre Mohen dans *Les rites de l'au-delà*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 232 : « La relique devient l'objet symbolique point de fixation de toute volonté religieuse et politique ».

[57] Ian Wardropper, *op. cit.*, p. 282-283. L'auteur cite Jacques le Hongre (*Sermon funèbre*, Paris, 1563, p. 30 v°) : « Bref, qu'un chacun de vous prene ce Thresor qu'il vous a laisse, le loge chez soy… envelopez le cueur de ce bon Prince, afin qu'il soit veu a jamais vivre en vous ! ». L'appropriation du cœur proposée au fidèle, s'inspire des rites cannibaliques : selon Jean-Gabriel

du cœur du triumvir prend son sens à la lumière des événements politiques du mois de mars consécutifs à sa mort. Le 19 mars, Charles IX signe l'édit d'Amboise. Celui-ci restreint les libertés accordées par l'édit de Janvier en matière de culte en le limitant aux villes de baillage et de sénéchaussée, tout en reconnaissant les progrès de la Réforme dans les milieux nobiliaires (l'édit autorise le prêche public dans les maisons des seigneurs de haute justice, et privé dans celles des autres seigneurs). En revanche, il proscrit le culte réformé de la vicomté et prévôté de Paris[58]. L'inhumation concomitante du cœur de François de Guise à Notre-Dame rappelle au souverain la vocation de la cité et de la monarchie à la catholicité et à la défense intransigeante de la foi ; elle symbolise l'opposition de l'Église de Paris à l'édit royal[59].

Comme toute relique, les précieux restes du lieutenant général du royaume sont affublés de pouvoirs. L'Église de Paris, en se dotant de son cœur, s'est donné un intercesseur de choix auprès du souverain céleste : il est la preuve de l'union directe du prince lorrain avec Dieu[60]. Il exerce également une action apotropaïque contre les ennemis de Paris et du royaume[61], en battant à l'unisson avec le cœur de la capitale qu'il ravive de son feu. Les pouvoirs théophaniques et thaumarturgiques de son corps se manifestent au cours de sa « translation » vers Joinville : le passage de la dépouille à Troyes le 25 mars 1563 s'accompagne de guérisons, de processions expiatoires et déclenche une flambée de violences sacrales perpétrées contre les huguenots[62].

Gauthier, *op. cit.*, p. 153 et suivantes, l'exocannibalisme (l'ingestion du foie, du cœur ou du cerveau de l'ennemi) permet de récupérer la force et le pouvoir du défunt, l'endocannibalisme renforce la cohésion et la puissance du groupe par l'assimilation des qualités et de la force de ses membres décédés.

[58] Arlette Jouanna, *La France du XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 406.

[59] David El Kenz, *op. cit.*, p. 658 : « En célébrant les funérailles ducales, une partie de l'Eglise résiste à la Paix d'Amboise imposée par le pouvoir royal ».

[60] D. El Kenz, *op. cit.*, p. 651 : « Le cœur incarne la sainteté du duc, désormais nouvelle médiation entre le peuple de Paris et le souverain divin ».

[61] Ian Wardropper, *op. cit.*, p. 284 : « Dans un autre sens, le cœur de François devient apotropaïque, un charme pour détourner les ennemis de Paris et de la France […] Même après la mort de François, son cœur, par sa présence à Notre-Dame, continuerait donc à protéger la ville ».

[62] D. El Kenz, *op. cit.*, p. 657 : « Les fidèles catholiques attaquèrent donc des huguenots dans un moment théophanique : lieu de communion entre la marche pieuse, le corps saint et l'agression d'imitation du prince ». L'auteur cite Théodore de Bèze (Histoire ecclésiastique, *op. cit.*, t. II, p. 475) : « Et pourtant

Les restes du duc contribuent également à la création de lieux saints, par contact, ou au renforcement de leur sacralité. L'inhumation de son cœur à Notre-Dame appuie le caractère sacré de la cathédrale, comme la relique nourrit sa sacralité de sa présence dans le sanctuaire. Le corps acheminé à Paris en cortège marque à son passage les lieux symboliques de l'identité parisienne, communiquant sa sainteté aux remparts, aux portes (Saint-Jacques et Saint-Antoine), aux ponts (Notre-Dame), aux artères (la rue Saint-Jacques) et aux églises de la ville (avant Notre-Dame, l'église Saint-Étienne-du-Mont). Toutefois, le cortège ne dépasse pas, sinon pour rejoindre Joinville par la porte Saint-Antoine, les quartiers de la rive gauche, peuplée d'églises, de couvents masculins, de collèges, d'universités, de libraires, d'imprimeurs, de clercs et d'étudiants. L'itinéraire du corps rappelle à tous la vocation de la capitale du royaume à la catholicité. La porte Saint-Jacques, par laquelle ses restes sont introduits dans l'enceinte, jouxte deux bastions de la prédication et de l'orthodoxie catholiques : le couvent des Jacobins ou Dominicains qui se sont illustrés à la fin du Moyen Âge dans la lutte contre les hérésies[63], et l'église Saint-Étienne-des-Grecs (ou du Mont) – où l'évêque de Lantriquet reçoit les restes du défunt – qui renvoie aux origines chrétiennes de la cité auréolées de la prédication légendaire de Denys l'Aréopagite, disciple de saint Paul, sur les bords de Seine[64.] La même porte qui délimite le quartier de l'Université, conduit par la rue Saint-Jacques à la Sorbonne qui s'associe au Parlement de Paris dès les années 1520 dans la censure et la répression de la Réforme parisienne. Plus encore, le cheminement du cadavre par la rive gauche prend l'allure d'une procession de reliques conjuratoire et d'une reconquête catholique sur les espaces gagnés physiquement et spirituellement par le

---

pour amender leur faute, ils firent tant que, le vingtcinquiesme de Mars suivant, le corps dudit Duc de Guise, qu'on menoit en sa maison de Jeinville, fut receu avecques toutes solennitez, porté dans le temple de sainct Pierre et finalement reconduit le lendemain hors la ville jusques à une demie lieue loing, avec grands pleurs et lamentations, parmi lesquelles, nonobstant que la paix eust esté accordée dès le dixneuviesme dudit mois, ils n'oublierent de piller et saccager plusieurs maisons de ceux de la Religion ».

[63] Les Dominicains mènent au XIIIe siècle les procédures inquisitoriales contre les Cathares et les Vaudois.

[64] L'abbé-curé Joseph de Foulon, désigné en 1557 par l'abbé de Sainte-Geneviève dont l'église dépend, s'est illustré comme un membre de la Ligue catholique.

protestantisme depuis ses débuts parisiens. Le cortège funèbre, avant de traverser la rive gauche qui donna naissance au premier Biblisme parisien et à la Réforme[65], chemine par les faubourgs Saint-Michel et Saint-Jacques, privilégiés par les nouvelles implantations protestantes depuis que l'édit de Janvier a donné une existence officielle au culte réformé hors des remparts : le temple de Jérusalem (troisième lieu de culte public après les temples du Patriarche et de Popincourt) s'installe près des fossés entre les portes Saint-Jacques et Saint-Marcel. L'entrée du corps de Guise par les porte et rue Saint-Jacques semble vouloir effacer la souillure laissée par les provocations protestantes depuis l'affaire de la rue du même nom en 1557 et les incidents du Pré-aux-Clercs en 1558[66,] avant de renouveler sur ses dépouilles l'accueil triomphal que les Parisiens

[65] Les milieux humanistes de Paris, qui depuis l'abbaye de Saint-Germain des Prés initient un travail de retraduction des Écritures à partir de leurs meilleures versions, dans le but de vaincre les dérèglements de l'Église chrétienne, comme les partisans de Luther, critiquent les indulgences et proposent l'abolition du culte des saints dans un même esprit réformateur. Les idées de la Réforme, diffusées dans Paris par les libelles et livrets édités par les imprimeurs allemands, trouvent une audience particulière auprès des milieux universitaires, des collèges, d'une partie du clergé, de la bourgeoisie lettrée et des marchands de la rive gauche. La première Église réformée naît vers 1555 à la jonction du quartier de l'Université et du quartier de Saint-Germain, avant de servir de modèle aux autres Églises de France. Voir J.-P. Babelon, *op. cit.*, p. 397 et suivantes.

[66] Dans la nuit du 4 septembre 1557, trois cents à quatre cents réformés qui s'étaient assemblés pour célébrer la Cène au domicile de Barthélemy, conseiller au Grand Conseil, rue Saint-Jacques (derrière le collège de Sorbonne et en face du collège du Plessis), sont assaillis par la foule après le culte ; 128 personnes sont arrêtées et enfermées au Châtelet, les premiers supplices ont lieu le 17 septembre. En 1558, des assemblées publiques de réformés se tiennent au Pré-aux-Clercs au moment des processions pour les Rogations avant l'Ascension. Le 16 mai, en présence des princes de Bourbon Antoine de Navarre et Louis de Condé, les nobles prennent, en armes, la tête d'une procession de milliers de protestants qui, après avoir fait le tour des remparts de la ville, entrent dans Paris par la rue Saint-Jacques en chantant des psaumes. Le succès retentissant des assemblées encourage l'Église de Paris à se manifester. Un synode tenu au faubourg Saint-Germain en mai 1559 renforce son organisation : la confession de foi de « La Rochelle » qu'il adopte le 29 mai précise en quarante-deux articles la doctrine de l'Église réformée de France, alignée sur celle de Calvin, et réglemente son culte et son administration. Jean-Pierre Babelon, *op. cit.*, p. 416 et suivantes.

réservèrent après le massacre de Wassy[67], au champion du catholicisme le 16 mars 1562, comme pour en célébrer l'anniversaire à quelques jours près[68]: comme en 1562, les bourgeois, marchands et les corps de ville viennent à la rencontre du duc pour conduire son cadavre en procession à Notre-Dame.

L'entrée parisienne du corps par la rue Saint-Jacques, « *la voie des libraires et le grand chemin de communication de la sainteté et des hérésies* »[69], bascule dans le champ religieux et eschatologique des processions et des fêtes du Saint-Sacrement qui prolifèrent dans la capitale après les incidents confessionnels de 1559-1560 et la multiplication des violences iconoclastes dans le royaume. L'accueil fait au cadavre du lieutenant général est d'abord un hommage au chef catholique qui escorta le 5 juin 1561 la procession de la Fête-Dieu à cheval, en bousculant la tradition qui voulait que le roi de France la conduisît à pied[70]. Surtout, le corps du duc, porteur de la sacralité christique et de la volonté divine, est promené à l'imitation des processions du Saint-Sacrement[71] en hostie de l'Église catholique, pour proclamer le règne de Dieu sur la ville et appeler les fidèles à communier autour des valeurs fondamentales et des points du dogme romain contestés par les réformateurs. Contre l'iconoclasme et l'intransigeance doctrinale des Luthériens et des Calvinistes, le corps de François de Guise devient le porte-parole de l'Église et de la ville de Paris qui affirment, avant la clôture du concile de Trente (le 14 décembre 1563)[72], la légitimité des

---

[67] Le massacre intervient le 1er mars sur le chemin du retour du duc à la Cour, décidé à faire abroger l'édit de Janvier, après s'être assuré au cours d'une rencontre avec le duc de Würtemberg (du 15 au 18 février 1562 sur les terres de l'évêque de Strasbourg) de la neutralité des princes allemands luthériens. Voir A. Jouanna, *op. cit.*, p. 394 et suivantes.

[68] Sur l'accueil triomphal du duc en 1562, voir J.-P. Babelon, *op. cit.*, p. 433.

[69] J.-P. Babelon, *op. cit.*, p. 416.

[70] Jean Favier, *Paris : deux mille ans d'histoire*, Paris, Fayard, 1997, p. 798.

[71] Au cours des grandes processions de reliques, les ordres religieux, le clergé des paroisses de la ville, suivis des souverains, de la noblesse et des corps constitués comme le 21 janvier 1535 pour la procession du Saint-Sacrement, acheminent en cortège les corps saints qu'ils ont récupérés dans leurs sanctuaires, à Notre-Dame de Paris.

[72] Sur le concile de Trente, A. Jouanna *op. cit.*, p. 434-435 ; Alain Tallon, *La France et le concile de Trente (1518-1563)*, Rome, École Française de Rome, 1997, et du même auteur, *Le concile de Trente*, Paris, Cerf, 2000.

pompes funèbres, la présence réelle et substantielle du Christ dans les espèces et leur attachement au culte des reliques et des images saintes.

Les funérailles du duc de Guise servent, en somme, de laboratoire à la Contre-Réforme militante. Les dépouilles du lieutenant général du royaume ont fourni au parti catholique les armes de la lutte psychologique contre l'hérésie protestante, leur valeur et leur utilisation précisant celles en négatif des corps des chefs huguenots : en 1572, lors de la Saint-Barthélemy, les restes mortels de l'amiral Coligny, démembrés et mutilés, sont ostensiblement traînés par les rues de la capitale avant de rejoindre le sépulcre des réprouvés au gibet de Montfaucon.

Les hommages funèbres aux illustres défunts militaires ne sont pas, en dépit de leur singularité, spécifiques au sort des restes mortels de François de Guise et d'Anne de Montmorency au XVIe siècle. Les dépouilles d'Anne de Joyeuse, amiral de France, favori d'Henri III, duc et pair, et ardent soldat de la Ligue tué à la bataille de Coutras le 20 octobre 1587, ont reçu à l'initiative de son vainqueur, Henri, roi de Navarre, des traitements de faveur similaires, depuis leur embaumement, l'exposition du corps et de son effigie parée des insignes ducaux et de l'amiralat, jusqu'aux obsèques princières et à l'inhumation séparée du cœur et du cadavre dans la capitale du royaume[73]. Les heurs cadavériques du lieutenant général du royaume et du connétable de France, suppléés par ceux de l'amiral, esquissent un modèle de traitements corporels propres aux grands officiers militaires de la Couronne.

Il prend son sens au jour des transformations à l'œuvre en France dans la deuxième moitié du XVIe siècle. La sacralisation et la publicité des corps des deux chefs illustres sont le fruit de l'affirmation du pouvoir royal exprimée sur la personne de ses grands représentants. Le faste des honneurs rendus aux restes mortels d'Anne de Montmorency en particulier, attesterait d'une diffusion des rituels funèbres des souverains au corps du grand serviteur dans le cadre d'une centralisation monarchique des loyautés nobiliaires et de l'activité guerrière. Toutefois, le morcellement et la dispersion des deux corps sont moins la résultante de la libéralité royale que de l'éclatement des tensions confessionnelles et

[73] Voir Pierre de Vaissière, *Messieurs de Joyeuse (1560-1615). Portraits et documents inédits*, Paris, Albin Michel, 1926, p. 243-264.

politiques au cours des premières guerres civiles dont ils sont les témoins, voire les étendards. Les souverains et les factions qu'ils représentaient les ont mis au service de leurs causes et de leurs rapports de force. Les restes de François de Guise reflètent l'ambiguïté de la dignité militaire, partagée entre la fidélité monarchique du représentant du roi, exprimée avec succès sur ceux du connétable, et les dérives partisanes de son autorité, attestant de la fragilité de l'édifice monarchique au milieu du siècle. En 1588, Henri III, soucieux de préserver l'autorité du roi sur son royaume, tirant les leçons de la mort et des destins du corps du lieutenant général, donne l'ordre de faire détruire la dépouille d'Henri de Guise qu'il a fait assassiner, de façon à priver la Ligue d'un nouvel objet de dévotion à fort potentiel subversif[74].

L'histoire des corps de François de Guise et d'Anne de Montmorency se confond avec la genèse difficile de l'absolutisme français dans la guerre. Elle s'inscrit encore dans une longue tradition d'honneurs et de déshonneurs funèbres réservés aux cadavres des grands chefs de guerre français sur toute la durée de l'État moderne, de ses origines médiévales à l'aube de la « civilisation » contemporaine au début du XIXe siècle : Guise et Montmorency sont les successeurs des connétables de la fin du Moyen Âge Bertrand du Guesclin et Louis de Sancerre, et les précurseurs des officiers glorieux des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, de Turenne au maréchal de Bessières, récompensés du repos des braves dans les sanctuaires de la monarchie, de l'Empire, et de la Nation.

[74] Voir Emmanuel Bourassin, *L'assassinat du duc de Guise (1588)*, Paris, Perrin, 1991, p. 145 et suivantes.

LE BARON DES ADRETS (1512-1587) : DE L'HISTOIRE À LA LÉGENDE

Myriam COUDERC
Doctorante, Université Montpellier III

In castello nomine de la frette
obiit IV° nonas februar, anno
MDLXXXVI
In capella ejusdem loci,
in tumulto patrum,
hujus herois ossa cuban.

« *Passant qui doit mourir un jour, et qui connaît la fragilité humaine, arrête-toi un peu, lis cet épitaphe, pleure et éloigne-toi.*
À Dieu tout bon, tout puissant, et à la mémoire éternelle.
De François de Beaumont, baron des Adrets, très illustre, très noble et recommandable par ses aïeux et bisaïeux ; qui se livra, dès sa jeunesse, aux travaux de la guerre ; que ses beaux exploits rendirent fameux en France et chez les nations étrangères. Ce guerrier s'éleva au grade de colonel des légionnaires du Dauphiné, de la Provence, du Lyonnais, du Languedoc et de l'Auvergne, à l'emploi de gouverneur de la province pour le prince de Condé, chef et appui des calvinistes. Des Adrets, modèle des barons et des généraux, s'il n'eût point ensanglanté les palmes de la victoire, naquit l'an 1513, sous le règne de Louis XII, le pontificat de Léon X, et du vivant du noble Pierre de Bayard, fleur de chevalerie, que le ci-devant Dauphiné et l'Univers admire encore comme un rival d'Alcide et un héros doué des plus rares vertus. Le baron des Adrets, vif, hardi, intrépide, facile à

> *s'irriter et cruel, vivait à la manière des anciens, était très libéral envers ses soldats lorsqu'il avait dompté les ennemis : c'est pourquoi il n'acquit point de richesses. Le neveu du brave Boutières aurait été fait maréchal de France, s'il eût servi ses rois avec autant de zèle qu'il avait défendu les protestants. Il fut longtemps la terreur des catholiques. La religion très auguste et clémente, qu'il n'avait point épargnée dans ses conquêtes, lui pardonna dès qu'il se repentit de ses fautes. Il mourut au château de la Frette, le 2 février 1586. Son corps repose dans le tombeau de ses pères, dans la chapelle du même lieu.* »[1]

Ce profil de vie, résumé par l'un des premiers historiens du baron, l'abbé Martin, illustre d'une manière saisissante la carrière, le caractère et le destin posthume de l'un des anti-héros les plus célèbres des guerres de religion en France.

Des Adrets fut d'abord, comme tant d'autres, un gentilhomme entièrement voué au métier des armes, réputé dès les dernières tentatives françaises en Italie, avant la paix du Cateau-Cambrésis et mieux connu pour son rôle en tant que chef des troupes calvinistes au service du prince de Condé dans les premiers temps des troubles religieux. Guerrier téméraire, ombrageux et violent, de réputation sanguinaire, il y gagna des « palmes ensanglantées » avant d'assumer le rôle incertain de repenti précoce et équivoque, lui dont la conversion à la cause catholique s'accompagne d'une semi-disgrâce.

Personnage controversé, passé à la légende noire dès son époque même, sujet ultérieur de fictions romanesques et de récits fantastiques, notre baron personnifie-t-il exactement un temps où, pour reprendre le titre de l'ouvrage de Denis Crouzet « un guerrier de Dieu » reste inextricablement lié à la « violence des troubles de religion » ?[2]

En effet qui ne connaît pas l'épisode tragique de la sauterie de Montbrison en juillet 1562 lors de la prise de la place par ses troupes ? Cet acte de cruauté, évoqué par de nombreux chroniqueurs contemporains et passé à la postérité dans la série gravée du recueil de Tortorel et Perrissin, a fait l'objet de multiples commentaires, où la

---

[1] Épitaphe du baron des Adrets rapportée par l'abbé J.-C. Martin, *Histoire politique et militaire de François de Beaumont*, 1803, p. 61-63.

[2] Denis Crouzet, *Les guerriers de Dieu : la violence au temps des troubles de religion*, éd. Champ Vallon, Seyssel, 1990.

sauvagerie des Adrets n'est égayée que par l'anecdote du gracié qui, hésitant à sauter du haut de la tour, se sauve par un bon mot[3].

> « *Mais le seizième de juillet, il usa d'une cruauté qui fit grand tort à ses victoires é réputation, ayant fait précipiter de sang froid & comme pour passe-temps après disner plusieurs prisonniers du sommet de la haute tour de Mombrison, entre-lesquels mesmes il y avoit quelques gentilshommes de nom. Ce fut au grand regret de Blacons & Poncenat & des autres capitaines, qui firent tout ce qu'ils peurent pour l'en destourner, alléguant de Adrets, qui estoit en une merveilleuse furie, que les ennemis en avoient faits cent fois autant à Orenge, & que le moyen de faire cesser tels actes estoit de leur rendre la pareille.* »[4]
> « *Mais le baron ayant fait le canon, força la place le 16 de juillet, et fit tuer tous ceux qu'on rencontra ; en sorte que toute la ville était pleine de cadavres, et que le sang coulait en abondance de tous les côtés. Il restait un fort, où ceux qui avaient échappé au carnage s'étaient retirés. Il le prit et fit couper la tête à une partie de ceux qui y étaient. Après le dîner, il fit monter les autres sur une tour très élevée ; et par manière de récréation, il les força à se précipiter. Moncelar fut du nombre, quoiqu'on lui eut promis la vie sauve. Les officiers du baron frémissaient d'horreur ; et entre autres de Blacons et de Poncenat, qui l'accusaient de perfidie et de cruauté. Parmi ceux qui étaient condamné à ce genre de mort, il s'en trouva un, qui ayant demandé du temps et de l'espace pour mieux sauter, s'approcha deux fois du bord du précipice et s'arrêta. Des Adrets lui dit, qu'il lui faisait perdre son temps. Le malheureux sans se troubler lui répondit : "Ce que vous voulez que je fasse si promptement, je vous le donne à faire en dix". Des Adrets, admirant la force d'esprit d'un* homme qui savait plaisanter dans un danger si pressant, lui pardonna. »[5]

La première image que le baron véhicula de son vivant reste présente, aujourd'hui encore : elle est bien résumée, entre autres, par Théodore de Bèze. Des Adrets était « un homme vigilant au possible,

---

[3] Une autre interprétation iconographique des sauteries de Montbrison se trouve dans *De tristibus Franciae*.

[4] Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique des Églises Réformées au Royaume de France*, Paris, Fischbacher, 1883-1998, 3 vol., t. III, p. 266.

[5] Jacques-Auguste de Thou, *Historiarum sui temporis*, 1604-1620 ; trad. française : *Histoire universelle depuis 1543 jusqu'à 1607*, Londres (Paris), 1734, 16 vol., t. III, p. 231. D'autres versions de l'épisode se trouvent dans : Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. 1886, t. II, p. 55 ; Nicolas Chorier, *Histoire générale du Dauphiné*, Grenoble, Charvys, 1661-1672, 2 vol., t. II, p. 567 ; abbé Brisard, *Histoire du Baron des Adrets*, Valence, Céas, 1890, p. 36.

hardi et heureux entrepreneur, et vrayement doué de plusieurs qualités requises en un grand capitaine, mais au reste extrêmement ambitieux et cruel : lesquels deux vices obscurcissoient le lustre de ses autres vertus et finalement luy firent perdre conscience et réputation »[6]. Ses contemporains, déjà, ne lui attribuaient aucune qualité de cœur. Des Adrets est le contraire de la représentation habituelle du héros qui se bat toujours avec courage et noblesse pour une cause juste.

Des Adrets a commis des actes cruels qui lui ont été reprochés de son vivant, déjà, et même par des protestants qui pourtant le paraient de qualités propres à un chef de guerre de premier plan. Les différences principales entre ces évocations historiographiques résident dans l'appréciation de sa conduite par les auteurs. Des Adrets a toujours été présenté comme un homme emporté et cruel, et son défaut principal, qui le perdra d'ailleurs, est sa perpétuelle volonté de vengeance. Mais il faut noter qu'à travers les années, les siècles, les faits ont été déformés ; les auteurs ont ajouté, volontairement ou non, des données fausses. Il existe trois coupures dans la conduite du baron : la première, lorsqu'il décida de rallier la cause protestante, la seconde après les massacres perpétrés à Orange par les catholiques et la troisième lorsqu'il décida de trahir son parti au profit des catholiques. De nombreux auteurs ont expliqué par le sac d'Orange le changement des Adrets et les excès qu'il a commis. Ensuite, ce serait le gouvernement de Lyon donné à Soubise qui l'aurait poussé à changer de parti. Quelles que soient les décisions qu'il a prises, il semble bien qu'elles aient été toujours consécutives à un mécontentement.

La plupart des auteurs sont d'accord pour affirmer que le sac d'Orange perpétré par les troupes catholiques, au début du mois de juin 1562, a eu des répercussions sur la conduite du baron des Adrets.

Weiss affirme en 1907 que « quoi qu'on en ait dit et qu'on continue à imprimer, au début de cette campagne mémorable et pendant plus d'un mois, il évita généralement l'effusion de sang »[7]. « Ce qui est certain, c'est que son attitude d'homme de guerre soucieux de ne pas faire plus de ruines qu'il n'était nécessaire, changea du tout au tout à partir du 5 juin 1562, jour où les protestants d'Orange qui n'avaient pas pris les armes,

---

[6] Bèze, *op. cit.*, t. III, p. 261.

[7] Nicolas Weiss, « Le baron des Adrets », *B.H.L.*, Paris, Fischbacher, 1907, t. LVI, p. 357.

furent massacrés avec des raffinements de barbares et une rage telle qu'on n'épargna même pas les malades couchés à l'hôpital »[8].

D'Aubigné, pour sa part, s'étend plus facilement sur les écarts des catholiques que sur ceux des protestants. Il nous apprend au sujet d'Orange que « les historiens catholiques escrivent que ce qui attendit la miséricorde des ennemis fut traicté de façon qu'on en fit mourir quantité de petites piqueures de poignard, afin disoyent-ils, qu'ils se sentissent mourir ; les autres empallez de diverses façons ; plusieurs bruslez à petit feu ; quelques uns sciez. Il y eut des vieillards descrepits, qui de longtemps ne quittoyent plus lict ; ceux-là furent traisnez à la place pour croistre le spectacle. Plusieurs villageois augmentèrent le nombre ; les femmes pendues aux fenestres et aux portes ; les enfants arrachez de leur sein par les pieds et froissez contre les murailles ; les filles forcées et les enfants traictez de mesme par les Italiens ; quelques uns mis en sang et brisez jusques à la mort. Les catholiques qui pensoyent avoir aidé à la prise, qui mesmes venoyent avec armes pour vanter leur assistance, traictez de mesme. Ceux du chasteau, ayant composé à la vie sauve, avec le serment requis furent tuez ou précipitez de la roche. Il ne restoit plus que le feu, qui, ayant bruslé trois cent maisons, celle de l'évêque parmi (cause de tout le mal), fut esteincte par une tempeste et gresle fort espesse, ce qui sauva ceux qui estoyent cachez de brusler comme plusieurs autres. La Tour (gouverneur d'Orange) auparavant chassé du dedans, y fut remis quoique la ville eut esté pour la pluspart démentelée. Parpaille qui avoit commandement au chasteau fut pris à Bourg pensant gaigner Orange, et puis mené à Avignon, d'où il estoit, après avoir esté pendu en une cage de bois aux opprobes du peuple ; enfin fut despéché de peur que la fièvre qu'il voit ne l'emportast »[9].

Paul Dominique confirme que, le 4 juin, alors que les troupes du baron pillaient la Grande Chartreuse, une armée catholique s'emparait d'Orange et s'y livrait à « mille cruautés. Les femmes ne furent pas épargnées ; presque toutes furent pendues aux fenêtres et aux portes, leurs cadavres furent exposés nus à la brutalité des soldats : on arrachait les enfants qu'elles tenaient dans leurs bras et on les tuait à coups

[8] *Ibid*., p. 360, voir Bèze, *op. cit.*, t. III, p.314.
[9] Aubigné, *op. cit.*, t. II, p. 52.

d'arquebuses. On vit des crimes qu'on n'ose décrire et qui font frémir la Nature »[10].

Pour Weiss, cet acte de sauvagerie fut suivi notamment, à partir du 22 juin, de l'assassinat de plus de mille trois cents huguenots en Provence. Ces événements provoquèrent les représailles des Adrets dans certaines places comme Montélimar, Saint-Marcellin, Montbrison. « Nul ne fait cruauté en les rendant » écrivait-il en guise de justifications, « les premières s'appellent cruautés et les secondes justices… Le seul moyen de faire cesser les barbares est de leur rendre les revanches . »[11]

Orange serait donc la cause de la cruauté des Adrets. C'est du moins ainsi qu'il se justifiait. Arnaud rapporte qu'après Montélimar, le baron se dirigea vers Pierrelatte où il se vengea d'une manière barbare du sac d'Orange en passant toute la garnison au fil de l'épée[12]. Les massacres de Montbrison, de Bollène, de Pierrelatte, seraient donc de simples représailles de la cruauté manifestée par les chefs catholiques à l'égard des protestants d'Orange, c'est du moins ce qu'il écrivit le 15 novembre 1562.

> « *Moi étant empéché à Lyon, l'armée du sieur de Sommerive et Fabrice, accompagnée des sieurs de Centel, de Suze et de Carces, prit la ville d'Orange, et là, bien qu'il n'y eut pas de gens de guerre, ils firent le plus hideux et exécrable spectacle qui jamais ait été vu chez les Barbares ; car indifféremment, sans regards à l'âge, ni au sexe, ni ceux même de leur Religion Romaine, tout fut mis au tranchant de l'épée ; n'étant pas encore rassasiés du sang des Innocents, ils mirent le feu à la ville. Or, ayant entendu cette horrible et lamentable tragédie, mes entrailles furent tellement émues qu'en deux jours j'assemblai à Montélimar trois ou quatre mille hommes, avec une bonne troupe de gentilshommes, et me décidai avec ce peu à les aller combattre, pour venger tout le sang iniquement répandu, sachant bien que Dieu, qui conduit et donne les victoires, châtierait cette cruelle armée, qui était trois fois plus grande que la mienne… Je m'acheminai donc vers le pays du pape, où je pris deux villes d'assaut, où je ne pus retenir les mains de mes soldats, à mon grand regret, et les empécher de prendre leur revanche sur quatre ou cinq*

[10] Paul Dominique, *Les brigands en Provence et en Languedoc*, Avignon, Aubanel, 1975, p. 161-162.

[11] Cité par Weiss, *op. cit.*, p. 360.

[12] Arnaud, *Histoire des protestants du Dauphiné*, Genève, Slatkine Reprints, 1970, t. I, p. 129-133.

> *cents hommes trouvés à Pierrelatte et à Bollène, qui avaient encore leur vêtement, épées et armes ensanglantés du sang d'une partie des pères, frères et cousins de mes soldats : et il ne s'est jamais trouvé que dans les villes que j'ai prises d'assaut il y ait eu hommes ou femmes ne portant pas les armes qui ait été offensé, même en la plus grande fureur, et même au pays du Pape. Et plût à dieu que ceux qui ont pris les armes contre nous fussent aussi gracieux et bénins comme de notre part nous nous sommes toujours montrés…* »[13].

On raconte même que le baron des Adrets et son lieutenant Montbrun poursuivirent les catholiques en Haute Provence et dans le Comtat aux cris de « Paye Orange ! Tue ! ».

Les catholiques, de leur côté, justifièrent les massacres d'Orange par ceux dont les protestants s'étaient rendus auparavant coupables à Barjols, où six cents « papistes » avaient été passés au fil de l'épée.

On a déjà eu l'occasion de constater à quel point des Adrets était avide de promotion. Il avait déjà eu une confrontation malheureuse avec de Theys, en 1537, lors des campagnes d'Italie. Mais ce ne fut pas son unique déception. Il eut ensuite, selon la plupart des auteurs, des désagréments au sujet du gouvernement de Lyon.

La Popelinière, de son vivant, accordait qu'il faisait preuve d'une « démesurée ambition ». Peut-on affirmer pour cela que son jugement soit fondé ? C'est pourtant en partie par ces déceptions qu'Arnaud explique sa défection. Le 19 juillet, à son arrivée à Lyon, il apprit la nomination de Soubise au gouvernement de cette ville, « il en fut vivement froissé, car il avait espéré d'obtenir ce gouvernement »[14]. Malgré tout, il est resté encore fidèle à la cause protestante quelques mois, Soubise ayant réussi à l'amadouer[15].

C'est alors que des Adrets se serait détaché de la cause. Les protestants commencèrent à le soupçonner : lorsque Senas et Mouvans, bloqués dans Sisteron, demandèrent son secours, il mit du temps pour se décider à venir les aider, « soit qu'il commençât à vouloir se venger de l'injure qu'il prétendoit avoir reçue par la nomination de Soubise au gouvernement de Lyon, soit qu'il éprouvait une secrète jalousie pour

---

[13] Lettre tirée de Bèze, *op. cit.*, t. III, p. 351-354, il s'agit d'une lettre adressée par des Adrets à Nemours et datée du 15 novembre 1562.

[14] Arnaud, *op. cit.*, p. 141-143 et 163-168.

[15] Voir à ce sujet, le dialogue imaginé par Chorier entre Soubise et des Adrets (source, Chorier, *op. cit.*, t. II, p. 567-568).

Mouvans, dont l'intrépidité et la valeur étaient devenues proverbiales. Il fallut qu'on le fatiguât de prières pour qu'il se remit en marche ». Non seulement on le taxe d'ambition, mais on le suspecte aussi de jalousie. Il n'en reste pas moins que son mécontentement fut connu de ses adversaires puisque « de Nemours sachant les ressentiments qu'il nourrissait contre le parti huguenot, à l'occasion du gouvernement de Lyon donné à Soubise, chercha à l'en détacher »[16].

Paul Dominique est du même avis qu'Arnaud. Il pense que le prince de Condé lui refusa un avancement qu'il croyait mérité et que le dépit d'avoir été évincé aurait rendu au baron sa foi catholique[17]. Il ajoute que ce revirement en dit long sur la personnalité des Adrets. Et comme pour confirmer ses dires, Arnaud ajoute que ni le maréchal, ni le duc ne surent découvrir son côté faible : ce que des Adrets désirait, c'était non de l'argent, mais des honneurs ; et si au lieu de dix mille écus, on lui eut offert le bâton de maréchal, il se serait rendu sur l'heure. Il était ambitieux à l'excès mais non avare[18].

La morale de sa conduite est formulée, on ne peut mieux, par Théodore de Bèze : « Par cela peut-on cognoistre mieux encores que par ce que récite Homère du courroux de son Achille, combien est dommageable le dépit d'un grand capitaine ambitieux et jaloux de sa réputation »[19].

Paul Dominique dit qu'après sa défection, les historiens protestants rejoignent les catholiques pour l'accabler, comme si toute la violence de l'époque lui était imputable[20]. Déjà Brantôme racontait qu'il « ne fit jamais si mal pour sa réputation, que, puisqu'il s'estoit mis en ceste dance, bonne ou mauvaise, qu'il ne l'a continuast jusques au bout, sans changer de party et se révolter à l'autre, dont mal luy en prit ; car ainsi qu'il y branloit et qu'il fust découvert il fut pris prisonnier (…) et là fut la diffinition de sa réputation, car depuis il ne fit jamais si bien pour le party catholique comme pour le party huguenotz. Voyez comme la Fortune porte faveur à aucuns subjectz plus qu'aux autres » et « si ce baron eust

[16] Arnaud, *op. cit.*, ibid.
[17] Dominique, *op. cit.*, p. 163.
[18] Arnaud, *op. cit.*, p.163-168.
[19] Bèze, *op. cit.*, t. III, p. 332.
[20] Dominique, *op. cit.*, p. 163.

faict pour le roy comme pour les huguenots, il fut esté mareschal de France, comme je l'ay oui dire à la reyne »[21].

Bèze évoque également sa trahison en des termes peu élogieux : « Tels ont esté les déportements du seigneur des Adrets en ceste guerre, les derniers bien différents d'avec les premiers, estant certain que si Dieu luy eut fait la grâce de se surmonté ses ennemis, l'honneur de la guerre luy fust demeuré. Mais le plus grand mal fut que depuis ce temps-là, allant de mal en pis, il quitta la religion, menant même ses enfants à la messe » et « estant tumbé si bas, il passa encore plus avant depuis, ayant porté les armes contre ceux de la religion, tant au pays de Dauphiné qu'en France, estant colonel d'un régiment de gens de pied ; en quoy toutesfois il ne gagna autre chose que dommage et honte, avec telle perte de sa réputation, qu'il n'a onques depuis esté employé, demeurant en sa maison spectateur des misères d'autruy, esquelles toutesfois, il doit bien avoir sa part, si quelques reste de conscience luy est demeuré »[22].

Brisard, conscient de l'importance de ce revirement dans l'image du baron, cite Le Laboureur : « Ce n'est pas qu'il ne fut toujours le même en valeur et en expérience, mais c'est qu'il y a beaucoup de différence entre la manière de faire la guerre pour ou contre son roi ; c'est que tout est permis dans la révolte et qu'un chef s'y fait connaître tel qu'il est, au lieu que dans le service de son prince, il doit paroître tel qu'il doit être et qu'il n'est plus sujet à la discipline militaire. En effet, le baron des Adrets estoit aussi furieux que vaillant ; il se signala plus par la terreur de ses armes que la réputation de sa conduite, et il ne fit plus de bruit que les autres de sa qualité que parce qu'il fut plus cruel et plus redoutable »[23]. Il est pourtant peu probable que toutes les cruautés qu'on lui a attribuées soient fondées. Comment croire Vaissière lorsqu'il affirme qu'un des étranges supplices qu'il infligeait à ses victimes consistait à les faire enterrer jusqu'au cou, pour encourager ensuite ses soldats à jeter la boule contre les têtes de ces malheureux, cibles vivantes[24].

---

[21] Brantôme (Pierre de Bourdeille, abbé et seigneur de), *Œuvres complètes*, publiées par L. Lalanne, Paris, Renouard, 1864-1882, 11 vol., t. IV, p. 32-33.

[22] Bèze, *op. cit.*, t. III, p. 368.

[23] Brisard, *op. cit.*, p. 77. Brisard s'appuie ici sur *Les mémoires de messire Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière, illustrées et augmentées de plusieurs commentaires… servant à donner la vérité de l'histoire des règnes de François II, Charles IX et Henri III et de la régence… de Catherine de Médicis…*, Paris, P. Lamy, 1659, 2 vol.

[24] Pierre de Vaissière, *Le Baron des Adrets*, Paris, Firmin Didot, 1930, p. 65-66.

Les frères Haag proposent une explication plus intéressante même si elle n'est pas dénuée d'un certain parti pris[25]. Ces deux frères, Eugène et Émile, vécurent au XIXe siècle. Tous deux étaient de fervents protestants. Eugène fut secrétaire et vice-président de la société de l'histoire du protestantisme français, il en fut même un des fondateurs. Ils indiquent, eux aussi, qu'il possédait des qualités éminentes de guerrier, mais il était aussi d'un « caractère prompt, inflexible et sombre qui lui a valu un renom spécial de férocité ». Ensuite, ils démontrent les déformations de faits qui ont couru sur sa personne : « Il n'y a pas de recueil biographique où les écrivains catholiques ou non signalent et ne flétrissent ses actes sanguinaires. Les jésuites, plus particulièrement, ont usé contre lui de leurs procédés : Brantôme ayant dit par figure que, d'après le bruit public, des Adrets « aprenoit ses enfants à estre cruels et à se baigner dans le sang », le révérend père Maimbourg se fit un plaisir d'affirmer qu'il obligeoit ses deux fils à se baigner dans le sang des catholiques pour faire passer dans leur âme, par cet effroyable bain, toute sa cruauté ». Ce jésuite est mort en 1686, mais son opinion a retrouvé un terrain favorable dans la biographie générale de Firmin Didot où on lit en toutes lettres (en 1862) : « Ce monstre, voulant rendre ses enfants aussi cruels que lui, les força, dit-on, à se baigner dans le sang des catholiques, dont il venait de faire un massacre effroyable »[26].

De toutes façons, seul le baron des Adrets pourrait répondre aux questions qui ont été posées, et le seul grand témoin qu'il a rencontré est d'Aubigné. Ce dernier raconte leur entrevue : « Nous estions à Lyon au retour du roi de Pologne. Je vis qu'un huissier, qui refusoit la porte au vieil comte de Bennes et au baron des Adrets, m'en présentoit l'entrée ; j'eus honte que mes capriolles et affecteries de cour me fissent entrer sans bourbe, où ces vieillards estoyent refusez. Le baron s'estant retiré sur un banc de la salle, me tenant debout, je l'accoste avec beaucoup de

[25] Eugène et Émile Haag, *La France protestante*, sous la direction d'Henri Bordier, Paris, Fischbacher, 1877-1888, 6 vol. t. II, p. 89.

[26] Brantôme a également véhiculé cette assertion. Il raconte que des Adrets « apprenoit à ses enfants à estre telz, et se baigner dans le sang » (*Œuvres complètes*, *op. cit.*, t. IV, p. 31). J.-D. Long reprendra cette légende : « on a dit de des Adrets et de Monluc qu'ils baignaient leurs enfants dans le sang. Les exemples fréquents que ces enfants avaient sous les yeux étaient bien suffisants, sans cette pratique hideuse et féroce pour les rendre semblables à leurs pères » (Long J.-D., *La Réforme et les guerres de religion en Dauphiné*, Grenoble, 1890, p. 69).

révérence ; lui, ayant recogneu ce que j'avoye faict, me donna privauté de lui demander trois choses : « Pourquoi il avoit usé de cruautez mal convenables à sa grande valeur ? Pourquoi il avoit quitté un parti auquel il estoit tant créancé ? Et puis, pourquoi rien ne lui avoit succédé dès le parti quitté, quoiqu'il se fust employé contre ? » Il me répond au premier point : « Que nul ne fait cruautez en les rendant ; que les premières s'appellent cruautez, les secondes justices ». Là-dessus m'ayant faict un discours horrible de plus de quatre mille meurtres de sang froid et d'inventions de supplices que je n'avois jamais ouy et sur tout des sauteries de Mascon (d'Aubigné fait allusion à la prise de Mâcon par Tavannes et aux crimes que le capitaine Saint-Point commit dans l'administration de cette ville après que Tavannes l'y eût laissé), où le gouverneur despendoit en festin pour donner ses esbattements au fruict, pour apprendre jusques aux enfants et aux filles à voir mourir les huguenots sans pitié, il me dit : « Qu'il leur avoit rendu quelque pareille en beaucoup moindre quantité, ayant esgard au passé et à l'advenir : au passé, ne pouvant endurer sans une grande poltronnerie le deschirement de ses fidelles compagnons ; mais pour l'advenir il y a deux raisons que nul capitaine ne peut refuser : l'une, que le seul moyen de faire cesser les barbaries des ennemis est de leur rendre les revanches ». Sur quoi il me conta de trois cents cavaliers renvoyez il y a quelques temps en l'armée des ennemis sur des chariots, ayans chascun un pied et un poing couppez, pour faire, comme cela fit, changer une guerre sans merci en courtoisie. L'autre raison pour l'advenir estoit : « Qu'il n'y a rien de si dangereux que de monstrer à ses partisans imparité de droict et de personnes, pour ce que, quand ils font la guerre avec respect, ils portent le front et le cœur bas, surtout quand les ennemis se vantent du nom du roi » ; et en un mot, « qu'on ne peut apprendre au soldat à mettre ensemble la main à l'espée et au chappeau : de plus, qu'ayant au cœur des résolutions hautaines et dures, il ne vouloit point voir ses troupes filer du derrière en bonne occasion ; mais, en leur ostant l'espoir de tout pardon, il faloit qu'ils ne vissent abri que l'ombre des drapeaux, ni vie qu'en la victoire ». Quant aux raisons pour lesquelles il quitta le parti, elles sont : « Que monsieur l'admiral avoit disposé de la guerre par des maximes ministrales et voiloit donner les diseurs pour juges aux faiseurs ; que monsieur de Soubize estoit bon, sage, vaillant et meilleur capitaine que lui, mais que pour rompre la vieille police du royaume, il ne faloit autre police que les militaires. Que la modestie n'est pas bonne pour abatre l'orgueil des ennemis qui n'en ont point. Qu'il est mal convenable de combattre des

lions avec des moutons, cela s'appelant enrager avec raison : qu'il avoit envoyé un censeur où il faloit un dictateur et un Fabius au lieu d'un Marcellus : que voyant son sang et ses peines subjectes à tels supplantements, il n'avoit peu despouiller envers son supérieur le courage qu'il avoit vestu contre les ennemis : qu'à la vérité il avoit traicté avec le duc de Nemours, non par avarice ou crainte, mais par vengeance et après l'ingratitude redoublée ». Quand je le pressai sur la troisième demande, il me la fit courte avec un soupir : « Mon enfant, dit-il, rien n'est trop chaut pour un capitaine qui n'a plus d'intérest à la victoire que son soldat : avec les huguenots j'avoye des soldats, depuis je n'ay eu que des marchands qui ne pensent qu'à l'argent : les autres estoyent serrez de crainte sans peur, soudoyez de vengeance, de passion et d'honneur. Je ne pouvois fournir de rennes pour les premierse ; ces derniers ont usé mes esperons »[27].

Le témoignage de d'Aubigné est-il fiable ? Il faut espérer qu'il a restitué la teneur de leur conversation. Si on suit son témoignage, des Adrets a bien été un homme cruel, mais pas plus que ses contemporains, et il n'a agi de la sorte que pour venger les huguenots. Il explique aussi que, s'il a trahi, il ne l'a fait que parce qu'on ne reconnaissait pas ses mérites. Pourtant, il avoue que Soubise possédait des qualités de chef : cela voudrait dire que sa trahison n'aurait aucun rapport avec la nomination de ce dernier au gouvernement de Lyon. Il semblerait en réalité qu'il n'ait pas supporté que l'on juge négativement sa manière de conduire les opérations. Quant aux critiques formulées au sujet des soldats catholiques, il est possible que d'Aubigné ait rajouté son point de vue. De toute façon, son témoignage indique clairement que des Adrets avait des affinités avec les protestants. Chorier, qui fut docteur en droit à l'université de Valence dans la première moitié du XVIIe siècle semble ne faire aucune concession. Pour lui des Adrets « estoit cruel et sanguinaire : on auroit dit qu'il n'aimoit la victoire que par ce qu'elle a d'horrible et d'effroyable, non par ce qu'elle a de glorieux et d'utile. Ce fut ce qui tenait l'éclat de tant de vertus », et il ajoute plus loin : « de la vie, il faisoit son jouet cruel et malin » et « son penchant étoit à la cruauté. Les vices naturels des gens de commandement prennent, quand ils le veulent, la qualité de vertus politiques, lors même qu'ils sont éloignés de toute apparence de vertus morales »[28].

---

[27] Aubigné, *op. cit.*, t. II, p. 72-75.
[28] Chorier, *op. cit.*, t. II, p. 557.

C'est alors porter le débat sur le terrain strictement militaire. Nombreux furent ceux qui le présentèrent comme un grand capitaine. Durant l'année 1562, il a réussi presque toutes les opérations qu'il a menées. Denis Crouzet indique à ce sujet que la réprobation de ses actes, observée chez les autres chefs huguenots, fut causée moins par la cruauté que par la conscience de l'impact que la violence aurait dans le champ de la propagande.

Peut-on parler de « cruauté raisonnable » ?

Des Adrets a-t-il eu la volonté de ne pas commettre d'excès dans ses excès ?

Après l'incident de la Grande Chartreuse, des Adrets aurait donné l'ordre d'incendier le couvent des religieuses de Montfleury « mais il eut, dit Chorier, du respect pour elles. Un soldat, comme il les en faisait sortir, ayant levé le voile de l'une d'elles pour la voir au visage, il le pendit à un arbre »[29]. Ce récit semble peu vraisemblable. L'auteur veut-il ainsi expliquer qu'il avait du respect particulièrement pour les moniales ? Cette anecdote a-t-elle été inventée pour relativiser sa cruauté ? On a souvent reproché à Chorier de manquer de sens critique et d'inventer des faits pour rendre l'histoire plus passionnante.

Un autre fait intéressant se rapporte à son second passage à Grenoble. D'Aubigné, de Thou, de Bèze et Allard s'accordent sur un point : il y fut plus modéré que la première fois[30]. Les protestants le supplièrent de pardonner à un peuple plus malheureux que coupable[31]. « Il remplit la ville de huit cents chevaux (…) ; il fit loger dans la ville et aux faubourgs six mille hommes de pied qu'il avait sans qu'un seul habitant put se plaindre »[32]. Il n'y eut aucun pillage, « ni saccagement » dans la ville »[33]. « Il vouloit montrer qu'il faisoit ses soldats lions et brebis quand il vouloit ». Il « establit ensuite le Parlement avec curiosité », comme les habitants de marque s'étaient enfuis et qu'il était désireux que le cours de la justice ne chôme point, il fit crier à son de

[29] *Ibid*., p. 557.

[30] Guy Allard, *Les vies de François de Beaumont, Dupuy de Montbrun et Soffrey de Calignon*, Genoble, Nicolas, 1675, p. 45.

[31] Thou, *op. cit.*, t. III, p.230 et dans Allard, *op. cit.*, p. 45 : « il est vrai que les deux partis en avaient déjà convenu avant son arrivée, et les protestants intercédèrent auprès de lui pour les catholiques ».

[32] Aubigné, *op. cit.*, t. II, p. 55.

[33] Bèze, *op. cit.*, t. III, p. 323.

trompe dans les rues, que les conseillers au parlement, les juges royaux et les bannerets devaient rentrer dans la ville pour y reprendre leur fonction, à l'exception des cinq personnages qu'il avait bannis au commencement des hostilités. Mais quoiqu'une amnistie pleine et entière fût promise, ils ne rentrèrent point »[34]. Dans ce cas-là, ce sont les habitants de la ville qui appellent des Adrets ; il n'a donc rien à prouver, et tout saccage est inutile. Il n'aurait donc fait preuve de violence que pour faire respecter ses décisions.

Vaissière rend compte d'un épisode qui se situe après l'un de ses passages à Lyon. Encore une fois, il est clair que des Adrets utilisait les représailles dans le seul cadre d'opérations militaires. Il rapporte qu'il était très respectueux des propriétés privées. Un de ses adversaires, dont le château avait subi un commencement d'incendie, reconnaît que le sieur des Adrets, qui marchait à l'arrière-garde, « voyant les pauvres femmes porter l'eau pour éteindre le feu, les exhorta à continuer, en disant que s'il savait les fauteurs de tels cas, il les feroit pendre »[35]. Une fois encore, Vaissière ne cite pas sa source : cet épisode est probablement une pure invention. Il est parfois dépeint non seulement comme un homme juste mais aussi dénué d'intérêt pécunier, en cela bien différent de nombreux autres chefs de son temps. Chorier, entre autres, a confirmé ce désintéressement. Il dit de lui que « quelque occasion qu'il ait eu d'amasser de grandes richesses pendant que cette Province et toutes les Provinces voisines furent la proye de ses troupes, il les négligea toutes. En effet, il sortit de ce commandement souverain aussi pauvre qu'il y estoit entré »[36].

Il reste encore un mystère : quel sort réservait-il aux chefs catholiques ? Déjà à Saint-Marcellin, il fit tuer le procureur du roi. Lors de la prise de Montbrison, Paul Dominique pense qu'il n'épargna même pas le commandant, à qui pourtant on avait promis la vie sauve[37]. Haag, au contraire, semble mettre en doute cette thèse et affirme qu'il ne manquait jamais à sa parole. Selon lui, deux raisons sont à l'origine de sa mauvaise réputation : « la rigueur impitoyable avec laquelle il n'épargna

[34] Arnaud, *op. cit.*, p. 133-137.
[35] Vaissière, *op. cit.*, p. 69.
[36] Chorier, *op. cit.*, p. 567.
[37] Dominique, *op. cit.*, p. 162.

pas plus les gentilshommes que les autres ». À Montbrison, le seul qu'il épargna fut l'homme d'esprit qui lui fit une répartie amusante : « c'était un simple soldat. Les gens de son temps ne comprenaient pas cette égalité. Qu'on détruisit vingt-deux villages, hommes, femmes, enfants comme à Cabrières et Mérindol, cela faisait du bruit sans doute, mais pouvait s'expliquer, tandis que tuer un gentilhomme au lieu de le mettre à rançon, c'était excessif »[38]. L'exécution de gentilshommes n'était pas en usage à cette époque. Pourtant des Adrets est passé outre, et il est certain que cette attitude a dû contribuer à le faire craindre et détester.

Mais Haag parle de deux raisons, la seconde est « la rapidité merveilleuse des coups portés ». La célérité de ses mouvements est à nouveau invoquée pour expliquer la panique des villes à son approche.

Il semble que la rapidité des Adrets ne puisse pas être mise en doute. Tous les témoignages affirment qu'il arrivait dans des villes alors qu'on ne l'y attendait pas encore.

Allard résume la situation en disant que « l'effroy que son seul nom donnoit lui faisoit ouvrir les portes partout »[39]. Il semblerait véritablement que certaines villes se soient rendues sans se battre. Mais ces redditions spontanées sont-elles la résultat d'une panique ou traduisent-elles la volonté urbaine de maintenir coûte que coûte le calme ?

Paul Dominique constate qu'après Lyon commence cette série de brillants exploits « dont la succession rapide a fait comparer notre héros à un ouragan destructeur »[40]. Il est mis en relation avec le vent. Martin le compare à un autre élément naturel : l'eau, « bientôt comme un torrent impétueux, le baron exerce au loin ses ravages, et renverse toutes les digues qu'on oppose à ses fureurs »[41]. Dans Rome même, écrit Brantôme, « on appréhenda qu'il armast sur mer, et qu'il la vint visiter, tant sa renommée, sa fortune et sa cruauté voloient partout ». Dominique utilise les propos de Chevallier, « mais telle était la rapidité de sa course, qu'on le voyait présent sur tous les points à la fois ; telle était la vigueur des coups qu'il portait qu'on redoutait à chaque instant de le voir paraître et que sa renommée volant de bouche en bouche répandit au loin un indicible effroi. C'était le torrent déchaîné dont les obstacles redoublent la fureur : il renversait tout sur son passage et il était aisé de suivre sa

[38] Haag, *op. cit.*, p. 91.
[39] Allard, *op. cit.*, p. 42.
[40] Dominique, *op. cit.*, p. 157.
[41] Martin, *op. cit.*, p. 14.

trace, marquée par des incendies d'églises et de couvents, par des massacres et des dévastations de toutes sortes »[42]. Les auteurs montrent bien ici le vent de panique qui soufflait à son approche.

Vaissière a-t-il tort lorsqu'il lui accorde autant de qualités militaires: l'intelligence lucide et hardie, le froid et minutieux calcul qui présidait à l'établissement de ses plans de campagne, la foudroyante activité avec laquelle il les réalisait, et qui le faisait se porter toujours à propos là où sa présence pouvait être nécessaire ; des qualités de commandement de premier ordre, une impérieuse autorité avec laquelle il assurait le développement de ses opérations au moyen de réquisitions forcées d'hommes, d'armes, de vivres et d'argent dont il n'admettait que nul ne soit exonéré[43]. Il est pourtant étonnant qu'un homme doué d'autant de qualités n'ait pas poursuivi sa carrière militaire au sein du parti catholique.

Du moins, il est arrivé à terroriser les habitants des villes comme les soldats ennemis. Partout, il effrayait par son extrême mobilité[44]. La rapidité de ces mouvements faisait que les troupes catholiques osaient à peine l'attendre pour le combattre. « Elles fuyaient, dit un auteur de l'époque, au seul vent de son nom »[45].

Pour prouver ces assertions, la plupart des auteurs ont avancé des faits. Tout d'abord, à Vienne, il se saisit du Palais des Canaux, l'Hôtel de Ville, et personne n'osa murmurer[46]. Il n'eut qu'à se présenter pour qu'on le reçût sans résistance[47]. Ensuite, lorsqu'il se rendit à Bourg, les habitants lui ouvrirent les portes avant qu'on ait fait avancer le canon. Les habitants du Pont-Saint-Esprit firent encore mieux puisqu'ils vinrent au-devant de lui, et lui apportèrent les clefs de la ville[48]. Peu de temps après il emporta (…) Tulette et il fit « fuir à l'ouïr de son nom, toutes les garnisons italiennes » […] avec une telle terreur que ceux d'Avignon tremblaient du siège »[49]. Ces quelques événements ne sont guère espacés dans le temps.

---

[42] Dominique, *op. cit.*, p. 158 et suivantes.
[43] Vaissière, *op. cit.*, p. 72.
[44] Weiss, *op. cit.*, p. 358.
[45] Adolphe Rochas, *Biographie du Dauphiné*, Paris, Charavay, 1856, t. I, p. 98.
[46] Allard, *op. cit.*, p. 39.
[47] Long, *op. cit.*, p. 55.
[48] Thou, *op. cit.*, p. 229.
[49] Aubigné, *op. cit.*, t. II, p. 60.

Puis c'est au tour de Saint-Gilles : la bataille eut lieu le 27 septembre 1562. « Ils pensoient que des Adrets fut en personne, se mirent à vau de route, tant Capitaines que soldats avec le plus grand espouvantement qu'il est possible »[50]. Long offre de plus amples détails : selon lui, à la journée de Saint-Gilles, en Languedoc, si fatale aux catholiques, le bruit s'étant répandu que le terrible des Adrets les attaquait en personne, ce nom les glaça d'effroi ; tout fut en déroute, la défaite des plus complète, avec une perte de deux mille hommes, du bagage et de l'artillerie. Puy-Saint-Martin d'Urre, envoyé à la découverte, crût reconnaître les troupes du baron et causa par son rapport la terreur panique[51].

Ensuite à Annonay, Saint-Chaumont il prit la ville, « la pilla deux jours et la quitta au vent du nom des Adrets »[52]. « Les habitants trembloient au seul nom du baron et contraignirent leur gouverneur à se rendre »[53].

Ces réussites sont la conséquence de sa rapidité, mais serait-il parvenu à de tels résultats sans une parfaite coordination de ses troupes ?

La rapidité de ses mouvements n'est pas la seule cause de ses succès. Seul, il n'aurait jamais pu accomplir toutes ces victoires. Il fallait pour cela qu'il soit bien secondé. Cela implique donc que ses soldats devaient avoir foi en lui.

Weiss pense que partout où il passe, « il effraye (…) par la décision et l'entrain de ses troupes, de sorte que les villes se soumettent presque sans coup férir »[54]. C'est d'ailleurs ce que pense La Popelinière. Pour lui « l'extrême diligence, la grande sobriété (…) et résolution heureuse en tous accidents lui avoient acquis telle créance parmi les soldats, qu'il mit fin à ses entreprises étranges et dignes d'éterniser son nom »[55]. Mais il a bien fallu que ce ralliement se fasse.

---

[50] Bèze, *op. cit.*, t. III, p. 191.
[51] Long, *op. cit.*, p. 68.
[52] Aubigné, *op. cit.*, t. II, p. 132.
[53] Allard, *op. cit.*, p. 50.
[54] Weiss, *op. cit.*, p. 358.
[55] Henri Lancelot Voisin de La Popelinière, La vraye et entière histoire de ces derniers troubles et choses mémorables advenues tant en France qu'en Flandres et pays circonvoisins, depuis l'an 1562, Bâle, 1572, cité par Allard, p. 50.

Martin donne une explication. Tout ce qu'il y avait en Dauphiné de jeunesse déterminée, inquiète et libertine, se serait rangée sous les étendards des Adrets, après la mort de Gondrin et la prise de Valence[56]. Il parle ici de la « jeunesse », mais cela laisse supposer qu'il s'agissait uniquement des jeunes nobles. Ceux-ci auraient souhaité rallier des Adrets, soit pour imposer la religion protestante, soit pour sauver le roi, voire même pour acquérir des richesses. Mais cela implique tout de même qu'ils connaissaient des Adrets. Rochas pense la même chose : le succès sur Valence et La-Motte-Gondrin jeta la consternation dans le parti catholique et donna au baron une autorité et une influence sans bornes[57]. Dominique est pourtant le seul qui, tout en réitérant les éloges faits à ses qualités de commandement, pense qu'il est juste d'attribuer une partie de sa gloire aux capitaines qui le secondèrent[58].

En ce qui concerne les soldats, Chorier explique leur attachement par la méthode que des Adrets aurait employée avec ses hommes, « il était sévère aux soldats qui contrevenoient à ses ordres, et libéral à profusion à ceux qui faisoient dignement leur devoir »[59].

D'autres auteurs ont proposé des exemples où des Adrets aurait plus particulièrement fait preuve de son autorité dans des situations difficiles. Long raconte qu'à Vienne des Adrets se « faisoit obéir de ses soldats et des Viennois sans tumulte et dans un silence imposant »[60].

Plus tard, lors de l'épisode de Vauréas, d'Aubigné indique que les soldats du baron, « sans ordres et sans commandement, sautoyent ces fossez, avec telle chaleur et de la journée et du combat, qu'il en mourut quelques-uns de coups et autres qui étouffèrent dans les armes en les affrontant ; il dit pour toute harangue : "Les voilà les tueurs de femmes et d'enfants et les amoureux de chèvres, donnons" »[61].

Doit-on conclure pour autant sur la figure classique du guerrier méconnu et du combattant incompris ?

---

[56] Martin, *op. cit.*, p. 14.
[57] Rochas, *op. cit.*, p. 100.
[58] Dominique, *op. cit.*, p. 163.
[59] Chorier, *op. cit.*, t. II, p. 557.
[60] Long, *op. cit.*, p. 55.
[61] Aubigné, *op. cit.*, t. II, p. 59.

Pris entre les feux croisés d'une double historiographie militante dont les assauts convergent sur lui pour l'exclure, ce gentilhomme de noblesse seconde, pour ne pas dire avec Jacqueline Boucher, troisième, appartient à une génération qui s'estima sacrifiée par l'abandon royal des expéditions outre-monts[62]. Insatisfait des dernières tentatives françaises en Italie, il se retrouve après 1559 sans emploi, privé des bienfaits que génèrent les grandes guerres extérieures, dans une sorte de semi-exil provincial à l'écart des circuits de faveurs qui, avec les exploits militaires, fortifient l'honneur et enrichissent la gloire d'un lignage. Il témoigne ainsi du comportement social d'une gentilhommerie pas encore sevrée qui pense avoir trouvé dans les troubles religieux une occasion digne de redorer un blason. Le reste, le dossier de ses « crimes », relèverait alors tout ensemble de la polémique historique et des contingences de la conduite de la guerre lors des soulèvements religieux : vengeances réciproques mais aussi pratiques courantes de propagande par la terreur. Et c'est sur ce fonds de cruauté raisonnable que s'est bâtie, aux XIXe et XXe siècles, une légende noire qui a tout obscurci[63].

---

[62] Notice de Jacqueline Boucher sur le baron des Adrets dans *Histoire et Dictionnaire des guerres de religion*, A. Jouanna, J. Boucher, D. Biloghi, G. Le Thiec, Paris, R. Laffont, 1998, p. 636-639. L'auteur conclut dans le même sens : « Le baron semble avoir incarné un type social : le gentilhomme de la noblesse seconde ou troisième, ayant connu des difficultés matérielles, vivant surtout de son épée et réagissant violemment à ce qu'il croyait être injustice et méconnaissance de sa valeur. Sa carrière en Italie entre 1527 et 1558 fut médiocre en dépit de son zèle. Appauvri par la captivité de 1558, il partagea sans doute la colère des gentilshommes qui considèrent le traité du Cateau-Cambrésis et l'abandon de l'Italie comme une lâcheté, selon La Noue et Brantôme, et voulurent s'en revancher ».

[63] La légende noire du baron des Adrets est développée dans la quatrième partie de mon mémoire de maîtrise « Le Baron des Adrets » (Université Paul-Valéry, Montpellier III, sous la direction de B. Peschot, soutenu en 1996). Elle repose sur le corpus romanesque complexe créé autour du château de Montségur-sur-Lauzon dans la Drôme, propriété de la famille des Adrets. Cette fiction se décompose en trois phases : les atrocités commises dans ces lieux par le baron et deux épisodes tragiques de disparition dans les souterrains du castel : celle de Lucie de Pracomtal en 1715, le jour de ses noces, et celle du vicomte de Rabasteins lors d'une visite des ruines au milieu du XVIIIe siècle. Cette histoire macabre est exposée par Théophile Ménard dans un ouvrage consacré au baron des Adrets et publié en 1863. Elle a été reprise par Chalais-Solérieux en 1948 dans *Les pierres tragiques du baron des Adrets*. Elle recoupe en partie l'histoire

ANNEXE
Chronologie des opérations militaires du baron des Adrets à la tête des protestants du Dauphiné

1562	
25 avril	Prise de Valence
1er mai	Il somme le conseil de ville de Grenoble de chasser quelques-uns de ses membres trop hostiles aux réformés ; il quitte Valence pour se rendre à Lyon.
2 mai	Il s'arrête à Vienne où ses troupes ne commettent aucun désordre. Il y place pour gouverneur François du Terrail, sieur de Bernins.
3-9 mai	Il séjourne à Lyon et y laisse Blacons pour gouverneur.
11 mai	Il arrive à Grenoble où il prohibe le culte catholique.
20 mai	Il retourne à Lyon.
27 mai	Il est de retour à Grenoble où il enlève les plus belles pièces d'artillerie pour les faire transporter à Valence.
4 juin	Il envoie un détachement commandé par Gaspard de la Villette, sieur de Furmeyer, piller la Grande Chartreuse.
5 juin	Il publie une ordonnance enjoignant aux membres du Parlement d'aller au prêche sous peine de mille cinq cents livres d'amende.
6 juin	Il conduit au prêche « nos seigneurs du Parlement » revêtus de leurs robes de cérémonies. Le même jour, ayant appris le massacre des protestants d'Orange, il part subitement de Grenoble et en laisse le commandement à Jean de Vieux, seigneur de Brion.
7 juin	Il passe à Montélimar, s'empare de Pierrelatte dont la garnison est massacrée.
7-18 juin	Il va au Bourg-Saint-Andéol et au Pont-Saint-Esprit qui lui ouvrent leurs portes. Il emporte Bollène (Vaucluse) dont la garnison est massacrée et marche sur Avignon.
18-23 juin	La nouvelle de la prise de Grenoble par Maugiron, le 14 juin, l'arrête dans sa marche. Il remonte le Rhône, passe à Valence le 23 et va coucher à Romans le même jour.
24 juin	Le lendemain, il s'empare de Saint-Marcellin dont la garnison est massacrée. Il se met à la poursuite de Maugiron qui n'ose risquer le combat.
26 juin	Il rentre en vainqueur dans Grenoble à quatre heures du soir et n'y commet aucun désordre.
30 juin	Il va à Lyon où il laisse gouverneur Félix Bourjac, sénéchal du Valentinois et du Diois.

---

romancée du *Dernier des Rabesteins* d'Alexandre Mazas parue en 1844 et celle du Dernier des Mondragons livre d'édification catholique (sous-titré *Soyez fidèle à la prière*) publié, sans nom d'auteur, dans la Bibliothèque de la Jeunesse de la librairie de l'œuvre Saint-Charles de Grammont (Bruges). Signalons enfin que Georges Lenotre avait en 1909 dans *Lecture pour tous* fait paraître une nouvelle « Murée vive » sur l'énigme de Montségur reprise dans Historia en 1941 par Léon Treich et en 1977 à nouveau sous la signature de G. Lenotre.

1er-11 juillet	Conquête du Forez et du Beaujolais.
12-16 juillet	Prise de Montbrison, une partie de la garnison est passée au fil de l'épée et l'autre jetée du haut d'une tour.
vers le 20	Il revient à Lyon dont le gouvernement venait d'être donné à Soubise et en part subitement pour aller au secours de Montbrun, battu par le comte de Suze.
25 juillet	Il défait le comte de Suze à Valréas.
26-27 juillet	Il va à Tulette, prend Caderousse, Bédarrides, Courthezon, Orange, Sérignan, Piolenc, Châteauneuf, et Sorgues.
28 juillet	Il assiège Carpentras.
3-4 août	Il lève le siège de cette ville et ramène ses troupes à Valence.
15-26 août	Il se met en campagne pour aller au secours de Sisteron assiégé par les troupes catholiques.
27 août	Il prend Saint-Laurent et Roquemaure en Languedoc.
30 août	Il reprend le pont de Sorgues sur les troupes du pape.
1er septembre	Il arrive à Cavaillon.
2-10 septembre	Il va assiéger Apt, puis à la nouvelle de la défaite de Montbrun par le Comte de Suze près d'Orpierre, il ramène ses troupes sur le Pont-Saint-Esprit, Bollène, Roquemaure, Bagnols et Pierrelatte.
12 septembre	Il va au secours de Montpellier assiégé par le duc de Joyeuse.
13 septembre	Il arrive dans cette ville à onze heures du soir.
vers le 16	À la nouvelle de la prise de Vienne par le duc de Nemours, il accourt en Dauphiné.
17-18 septembre	Il est battu par le duc de Nemours près de Beaurepaire. Il se retire à Lyon.
19 septembre	Ayant réuni des troupes, il revient à Beaurepaire où il est battu une deuxième fois.
20 sept.-17 nov.	Il se retire à Bourgoin puis marche sur Vienne où le duc de Nemours est venu s'enfermer. Il établit son camp près de cette ville à Saint-Symphorien d'Ozon et à Ternay. Première entrevue avec le duc de Nemours.
18 novembre	Trêve d'un mois.
25 nov.-3 déc.	Il vient trouver le duc à Vienne. Conférence pour son changement de parti. Il marche en Provence contre Suze qui a pris Valréas et d'autres places. Il préside les États assemblés à Montélimar et fait conclure la paix avec Nemours.
6-15 décembre	Il va au Pont-Saint-Esprit et à Bollène pour faire accepter la paix à Crussol, chef des protestants du Languedoc. Il envoie Saint-Auban au prince de Condé.
16-31 décembre	Il revient à Vienne. Il signe une prolongation à la trêve. Il convoque à Valence une Assemblée de la Noblesse.
1563	
1er-9 janvier	Il convoque une assemblée à Romans à laquelle il veut faire accepter la paix. Il va à Vienne le 6. Il cherche à livrer Romans et Valence aux catholiques.
10 janvier	Il est arrêté à Romans par Montbrun et Mouvans, ses anciens lieutenants.

ARMÉE ET POPULATION À BÉZIERS SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Marie-Christelle CLARIA
Université Montpellier III

> « *Dans les villes de province la répartition des étapes et des garnisons déplace périodiquement les régiments. L'image qu'on se fait de l'armée… dépend du comportement particulier de tel ou tel corps, appelé à n'y séjourner que deux ou trois ans*[1] ».

L'objectif de cette étude consiste en une approche sociologique de la présence de l'armée au cœur d'une cité. L'analyse de la communauté biterroise permet d'éclairer les transformations des sociétés civiles et militaires, au cours des deux derniers siècles de l'époque moderne.

La rationalisation de l'armée nationale comprend un certain nombre de contraintes, imposées aux populations locales. Les infrastructures se mettent en place pour appuyer le processus d'encadrement de l'appareil militaire. Il est donc important d'étudier l'évolution et l'application des volontés absolutistes royales, à l'échelle nationale, régionale mais aussi locale. Au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, la présence de l'armée devient constante, en temps de conflit comme en temps de paix. Par des ponctions humaines et pécuniaires régulières, le roi insuffle une véritable militarisation de la société civile. La contrainte militaire se fait d'autant

[1] Jean Chagniot, *Paris et l'armée au XVIIIe siècle, étude politique et sociale*, Paris, Economica, 1985, p. 23.

plus forte qu'elle ne repose plus uniquement sur les nobles. Les roturiers, acculés par la milice et les taxes, supportent difficilement l'accroissement des objectifs armés.

La restriction du cadre géographique de cette analyse aux limites urbaines biterroises, doit se comprendre dans une volonté d'étude comparative[2]. Béziers correspond à un schéma traditionnel d'accueil de troupes, en tant que zone logistique. L'importance de la communauté biterroise sur son diocèse, provoque la focalisation des activités militaires en son sein. La construction précoce de la caserne en 1695, et le placement sur la ligne d'étape dès 1640, en font une commune de première importance au niveau logistique. Les infrastructures urbaines (caserne, prisons, corps de garde, hôpital Mage…) laissent apparaître la mise en place d'une organisation civile, face au poids des contraintes militaires. L'architecture biterroise porte les stigmates de cette évolution. Bien que le Languedoc semble bénéficier ponctuellement d'exemption de logement[3] au XVIIe siècle, la communauté biterroise n'est pas touchée par ce genre de faveur. Rares sont les années de répit en matière d'accueil et de logement des gens de guerre. La milice représente également une forte ponction d'hommes jusqu'à la guerre de Succession d'Autriche. C'est un objet de contrainte sociale supplémentaire.

L'analyse des comportements civils et militaires au sein de la commune biterroise, permet de mettre en lumière l'évolution des rapports sociaux. Le but primordial étant de mettre en valeur l'interaction entre la société civile et la société militaire.

L'immixtion de l'armée au cœur de la vie biterroise, provoque un abaissement progressif des institutions locales. L'armée peut donc être perçue comme un moyen de canalisation de la violence, qu'elle soit civile ou militaire. Elle peut également devenir le bras armé de l'absolutisme. En effet, dès lors qu'elle est encadrée, l'armée montre une capacité à contrôler l'élément civil. L'institution militaire devient, par le seul fait de sa présence, un instrument de propagande de l'absolutisme royal, ainsi qu'un moyen supplémentaire de maintien de l'ordre.

---

[2] AM Béziers. EE.6 : construction et entretien des casernes : 1695-1755.

[3] John A. Lynn, *Giant of the Grand Siècle. The french army, 1610-1715*, Cambridge, Cambridge University press, 1997, p. 163 : Louis XIV promet aux Languedoc des exemptions, mais dès 1675 et 1685, il augmente le logement de troupes.

Par la nécessité d'organisation qu'elle implique, l'armée, met en lumière les injustices du système municipal biterrois. Paradoxalement l'institution militaire peut donc se révéler comme le reflet d'une société municipale. Les jeux de pouvoirs et d'influence se font jour, établissant dans le milieu directionnel biterrois des enjeux économiques.

En outre, c'est dans la perception du soldat par les civils, que l'influence du corps militaire est la plus palpable.

Le soldat semble sensiblement assimilé, il devient quasiment indispensable à l'organisation communautaire. Les considérations sur le monde armé tendent à évoluer au contact même des hommes en armes, malgré l'image sulfureuse qu'ils gardent peu ou prou jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Au cours des deux derniers siècles de la monarchie, l'utilité du soldat se définit, et se substitue progressivement aux apriorismes moraux.

Les sources dépouillées actuellement à Béziers n'autorisent que de simples hypothèses, mais elles s'orientent toutes vers la même théorie établissant une militarisation progressive de la société civile, ainsi qu'une transformation de l'image du soldat. Paradoxalement, c'est le casernement des troupes qui en instiguant un meilleur contrôle permet un rapprochement des deux mondes antagonistes.

Des questions restent pourtant en suspens : est-ce l'armée ou bien la société civile qui s'adapte ?

La première impression face aux sources municipales biterroises, est celle d'une hostilité sous-jacente entre la société civile et la société militaire.

L'image du soldat reste marquée par une certaine aura négative, et perceptible dans tous les milieux sociaux. Le soldat semble essentiellement perçu comme un élément perturbateur et dangereux, troublant la tranquillité publique. La peur des Biterrois concernant le logement des gens de guerre, dénote de cette crainte pathologique du soldat. Cependant, les plaintes liées aux agissements des soldats ne cessent de décroître durant tout le XVIIIe siècle. On peut donc en déduire que les réformes entreprises dès Louis XIV, entraînent une amélioration du contrôle des troupes. Cet état de fait se répercute au sein de la communauté biterroise, qui assimile ainsi beaucoup mieux son rôle d'accueil des régiments. L'élaboration d'infrastructures de logement et de contrôle, est précoce à Béziers. L'entretien constant des murailles, la construction de l'Hôpital Mage spécialisé dans l'accueil des troupes, ainsi

que la mise en place de la caserne en 1695, sont autant d'indication de la militarisation des infrastructures biterroises. Béziers, engoncée dans ses murailles, devient une ville militaire par le seul fait de ce développement de bâtiments à vocation guerrière. La fréquence constante des troupes sur le sol biterrois, entre 1640 et 1789, est révélatrice de la pression pesant sur la communauté.

Cette pression constante se révèle dans les craintes de la population, orientées vers les infractions commises contre les civils, mais également vers les problèmes de mœurs en tout genre[4]. Théoriquement les infractions hors campagnes, sont attribuées aux juges ordinaires, aux baillis et aux sénéchaux. Le major de la place reçoit également des compétences juridiques. Cependant, dans la commune biterroise, ce dernier fait maintes fois l'objet de menaces et d'exactions diverses, au moins jusqu'en 1748. Il bénéficie d'une sécurité accrue à chaque arrivée de soldats. Sa compétence semble se limiter à dénoncer les faits au gouverneur, sans réelle autorité. De plus, un seul semble prendre réellement à cœur ses fonctions, puisque le marquis de la Baume est le principal vecteur de dénonciations et de plaintes.

En outre, les multiples plaintes civiles adressées aux gouverneurs de la province ne semblent pas non plus faire l'objet d'un suivi administratif. Cet état de fait révèle l'impunité des soldats au sein de la commune, ainsi qu'une faille du système militaire répressif. Il est impossible de lister les jugements de soldats à Béziers, car les sources ne sont pas consultables. Il manque également les actes de la maréchaussée. Les seules sources classées sont celles concernant les problèmes de prostitution. L'établissement du Refuge en 1738 institutionnalise la répression à l'encontre des principales instigatrices. En 1748, un durcissement législatif se fait jour à l'encontre des affaires de mœurs. Les problèmes de prostitutions concernant les soldats, représentent un quart des procédures criminelles, et à l'intérieur même de ces procédures la moitié des affaires est portée devant le bureau de police[5]. Tout le corps militaire paraît s'y adonner, car les affaires sont étalées sur l'ensemble de la hiérarchie. La violence des soldats est nettement visible au vu des procédures, au sein desquelles les voisins des prostituées se plaignent des agissements des soldats. Les autorités municipales abandonnent leurs fonctions policières

[4] AM Béziers, BB, délibérations consulaires, 1640-1789.

[5] Marie-Hélène Muracciole, *Prostitutions et déviances sexuelles à Béziers*, Montpellier, Université Paul-Valéry, 1980, p. 188.

au profit des institutions militaires. Les délibérations consulaires ne mentionnent aucune procédure à l'encontre de l'armée, ce qui laisse penser à une défaillance du corps civique. La violence est palpable, les civils en font quotidiennement les frais, cependant, peu de soldats sont incriminés, la faute reposant essentiellement sur les prostituées. Seuls les majors des régiments tentent de pallier cette situation, par souci épidémiologique. Les autorités municipales font preuve d'inaction devant l'abondance des délits. L'armée apparaît ainsi comme un inconvénient majeur pour la communauté biterroise, à qui elle apporte des désagréments pécuniaires, épidémiologiques, et moraux. Néanmoins, cette situation dévoile une proximité entre le milieu populaire biterrois, et les troupes armées. Effectivement, les soldats vivent au cœur des quartiers cabaretiers, quartiers populaires par excellence. Le problème reste le fait que les cabarets ne sont pas réunis en corporation de métier, il est donc difficile de les étudier avec précision. Les multiples tentatives du major biterrois Louis de la Baume pour contrôler les listes de clients, montrent que les autorités militaires tentent de diminuer la fréquentation des soldats. Les exactions commises en ces lieux populaires, dévoilent le fait que les sociétés militaire et civile n'ont jamais réellement été séparées. La présence de la troupe provoque ainsi l'apparition d'un mode de vie basé dans un premier temps sur des liens conflictuels, mais qui peu à peu se pacifient.

La guerre de Succession d'Autriche se montre comme une rupture dans les mentalités populaires de la communauté biterroise.

Au sortir de l'année 1748, les plaintes des habitants à l'encontre des soldats se font moins régulières. Les Biterrois semblent mieux s'accommoder de l'organisation armée du pays. Ces différentes informations doivent être interprétées avec précaution, car il est probable qu'elles cachent une organisation parallèle. L'absence de plainte s'explique par un meilleur contrôle des troupes, mais également par une adaptation singulière de la municipalité biterroise. Reste à savoir si cette organisation génère une particularité locale.

Les régiments sont moins nombreux jusqu'à la guerre de Sept ans. L'assimilation entre la baisse des effectifs de milice et l'encadrement adéquat des soldats, implique une amélioration des relations entre les civils et les militaires. Il est observable que les plaintes des habitants ne concernent plus les agissements des soldats. Elles sont essentiellement dirigées contre les désagréments inhérents à la caserne.

Il est également visible que l'amélioration des conditions de vie des soldats, fait l'objet d'une plus ample prise en compte par les institutions consulaires.

Les majors des régiments adressent des requêtes aux consuls biterrois, afin d'optimiser leurs conditions de vie. Ces derniers montrent une volonté d'intégration réelle à la vie de la cité biterroise. Ainsi, par exemple, les officiers du régiment de Bourbon en garnison à Béziers en 1774, exigent la construction d'un bassin aux casernes « …car les habitants en manquent et les soldats n'en ont pas[6] ». Cette demande n'est pas isolée, elle démontre que l'armée participe de plus en plus à la vie civile. Après 1779, les réformes du Comte de Saint Germain obligent les régiments à rester plusieurs années durant dans une même ville. Cette stabilité entraîne à Béziers une amélioration des relations entre les civils et les militaires. La rareté des plaintes à l'encontre des soldats, mais également la profusion des interventions de ces mêmes soldats au niveau civil démontrent qu'une interaction entre les deux mondes est désormais possible. Les relations paraissent plus pacifiques, par le fait même que les consuls n'opposent que peu de réticence aux requêtes des majors. L'amélioration des conditions de vie des soldats n'évite pas les débordements, mais en atténue les conséquences.

Les soldats réformés[7] ou invalides sont un exemple d'intégration au cœur de la cité biterroise, ils dénotent une évolution dans la perception de l'armée.

Les anciens soldats ne sont répertoriés à Béziers qu'en 1764[8], date à laquelle est créée la pension d'invalidité. Les soldats sont visibles auparavant grâce aux états de miliciables dressés de 1726 à 1767. Réputés robustes et travailleurs, ils sont une parade à la milice. Ils ne peuvent pas faire partie du tirage au sort, et permettent ainsi de conserver une main d'œuvre stable.

Les anciens soldats non gradés semblent être prédisposés à des services essentiellement physiques. On les retrouve employés dans les

---

[6] AM Béziers, BB.27 : délibération consulaire, 26/11/1774.

[7] J.-P. Bois**,** *Les anciens soldats dans la société française*, Paris, Economica, 1990.

[8] AD Hérault. C.I. 704 : État nominatif de la distribution d'habillements d'officiers, bas-officiers, soldats invalides et pensionnées en Languedoc ; État des soldats, cavaliers, dragons retirés dans la subdélégation biterroise. 1764-1770.

métairies, ainsi que dans les corps de métiers. D'aucun ne peut prétendre à atteindre la maîtrise, ni un niveau élevé au sein de fonctions civiles. Ces protagonistes sont intégrés à la société biterroise, mais ils ne représentent pas une société à part entière. La communauté biterroise pâtit d'un manque d'archives concernant la maréchaussée et le guet. Il m'est encore impossible d'établir une quelconque relation entre les membres de ces deux corps, et les anciens soldats. L'intégration de ces hommes suppose une acceptation du monde militaire. Il reste à percevoir le degré d'utilité des anciens soldats dans la communauté biterroise. Ces individus présentent un intérêt certain pour la maréchaussée, la garde, et les corps de métiers. Un besoin réel de la communauté biterroise est établi dès 1767, où les consuls préconisent l'emploi d'anciens soldats comme portiers[9]. Cette information établit l'assimilation de ces hommes par la communauté civile. C'est l'image du soldat qui semble avoir changé. Sans brosser un tableau idyllique de ce dernier, la confiance que lui portent les autorités consulaires est une preuve d'une évolution sociale : « Il convient d'établir des portiers autres que des gens de la ville, pris parmi les invalides accoutumés au service pour s'opposer à l'entrée des vins étrangers et arrêter tous ceux qui pourraient être suspects d'avoir volé dans les campagnes…[10]»

L'évolution des comportements sociaux, s'analyse également grâce à l'état civil biterrois.

La fréquence des mariages intercommunautaires entre les hommes en armes et les Biterroises, reste stable au cours du XVIIe et du XVIIIe siècles. L'analyse succincte des paroisses biterroises, Saint Jacques et Saint Félix, proches de la caserne et susceptibles d'être influencées par le monde militaire, montre une évolution des mœurs. Il est observable que les unions n'ont pas la même connotation au cours des siècles. Les mariages du XVIIe siècle concernent majoritairement les officiers. Ces mariages peuvent être assimilés à une volonté d'ascension sociale. Ils reflètent les liens entre le milieu bourgeois biterrois et le milieu nobiliaire d'épée[11]. Ces mariages sont des unions d'alliances et de pouvoir. Pourtant on peut s'interroger sur la corrélation entre la fréquence de ces mariages,

---

[9] ADH, BB.26 : délibération consulaire, 27/6/1767.

[10] *Ibid.*

[11] AMB, GG. 55 : mariage entre Jacques Armand de Rantzau, colonel du régiment allemand, et Élisabeth Jacquette Pellet Narbonne de Montmirat, 7/7/1711.

et le passage des régiments. Le choix des officiers est-il suivi d'une installation définitive dans la cité biterroise ? Toutes ces interrogations supposent de plus amples recherches, mais elles appellent à une réflexion sociologique sur les conséquences de la présence militaire au sein d'une communauté[12].

L'apparition de simples soldats dans les registres de l'état civil au XVIIIe siècle, souligne un changement d'attitude de la population biterroise. Au-delà du simple constat démographique, c'est une analyse sociale qui est en jeu. L'image du soldat semble être passé d'une connotation purement négative, à une acceptation progressive. Sur dix mariages répertoriés dans la paroisse Saint-Félix entre 1758 et 1780, sept concernent de simples soldats. Cette situation indique une réhabilitation du militaire biterrois. En analysant toutes les paroisses biterroises, une corrélation géographique pourrait être mise en lumière. La notion de proximité entre les habitants et les militaires pourrait parfois influencer le mode de vie des habitants. La stabilité des régiments doit également être prise en compte, comme un élément de rapprochement social. La possibilité d'une influence sur toutes les couches de la population locale revient donc à démontrer la militarisation d'une grande partie de la société civile[13].

Il ne s'agit pas ici de brosser un tableau idyllique de l'armée de la fin du XVIIIe siècle. Les soldats sont encore redoutés, mais leur présence au sein des collectivités locales semble être acquise.

Il faut également mettre en lumière un phénomène nouveau à l'aube de la Révolution : les civils se rebellent plus communément contre les soldats. Cette réalité indique le degré de transformation sociale de la communauté biterroise, qui passe de la crainte à la rébellion latente. Les soldats ne sont pas victimes de rixes organisées quotidiennement, mais on dénote au sein des délibérations consulaires un regain de violence civile. Les quelques velléités de malversation des soldats trouvent désormais une réponse civile importante. En bien ou en mal, l'image du soldat a changé, il n'est plus uniquement un objet de crainte.

---

[12] Jean Chagniot, *Paris et l'armée au XVIIIe siècle, étude politique et sociale*, Paris, Economica, 1985

[13] André Corvisier, « L'opinion et le fait militaire sous l'Ancien Régime, d'après les cahiers de doléances des États généraux », dans *Hommage à Anne Blanchard*, p. 97-115.

Afin d'analyser l'évolution des relations entre les civils et les militaires, il convient de mettre en lumière l'apport du soldat au sein de la communauté biterroise.

L'utilité du soldat dans la ville est inhérente à la notion d'économie intégrée par l'armée. Le profit que certains habitants tirent de la situation militaire est perceptible par le biais des délibérations consulaires, mais également par les mandements octroyés par la ville.

Les baux concernant l'adjudication de l'étape, ou de l'entretien de la caserne impliquent généralement des personnalités municipales. Nombreux sont les consuls, qui cumulent les charges à vocation civile et militaire. Plusieurs noms reviennent souvent, comme s'il se constituait des familles ou des réseaux économiques spécialisés, dans les affaires militaires. Ces éléments mettent en lumière le profit immédiat qu'apporte la présence de l'armée dans la ville. Une économie militarisée se met en place, et accentue encore les injustices de la communauté biterroise, puisqu'elle ne profite qu'à quelques personnes. Les mêmes qui bénéficient de par leur position, d'un grand nombre d'exemption, notamment en ce qui concerne la milice et le logement de troupes. De plus, Béziers pâtit d'une organisation frauduleuse jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. L'utilisation des bâtiments de la caserne à des fins personnelles est fréquente. Maintes fois, les autorités municipales interviennent afin d'arrêter les ventes illicites de produits divers. En 1735, les entrepreneurs de l'entretien des casernes sont accusés par le consulat, « de faire des magasins de bleds qu'ils louent à des particuliers biterrois[14] ». Ce genre d'accusation vérifiable se réitère pendant tout le XVIIe et XVIIIe siècles, prouvant ainsi que les casernes n'ont pas qu'une fonction d'encadrement guerrier. L'autorisation de ces pratiques en 1773 par les consuls biterrois institutionnalise l'interaction entre la société civile et la société militaire. Paradoxalement, l'introduction de l'économie au sein même des institutions armées, établit un nouveau genre de relation. Les soldats représentent désormais des consommateurs potentiels au sein même de l'infrastructure militaire. La nouveauté avec la fin de l'Ancien Régime est le fait qu'une fonction strictement civile puisse bénéficier d'un regain économique à l'intérieur de la caserne. La militarisation de l'économie biterroise passe par ces multiples transactions, alliant entrepreneurs privés et souci militaire. Le problème est le fait de savoir si l'institution militaire n'est pas également en train de

[14] AMB, BB. 21, délibération consulaire, 23/4/1735.

se civiliser. En effet, jusqu'à la guerre de Succession d'Autriche les militaires sont maintes fois accusés de faire des ventes de produits illicites : vins étrangers ou viandes. Ces produits sont une perte de profit pour les corporations de marchands, mais ils mettent en évidence la relation existante entre le peuple et les simples soldats. La sociabilité biterroise n'est pas uniquement le fruit des catégories aisées de la population. L'influence du milieu civil au sein des institutions militaires est réelle. Elle se perçoit par la mise en valeur d'une partie des casernes à des fins purement civiles : ventes de produits divers et logement de commis. Tout ceci prouve la militarisation de la société.

Le soldat dans la ville présente une notion d'utilité et de disponibilité immédiate.

Les militaires sont parfois d'un intérêt général, ils permettent une rapidité d'action, nécessaire lors d'une entreprise régionale importante. L'exemple le plus probant est celui du Canal royal de Languedoc. Cette infrastructure nécessite un fort emploi de troupes entre 1723 et 1728. L'état-major du régiment de Bretagne comportant dix compagnies, détache des hommes tout autour de Béziers afin de travailler aux réparations du canal. Logés chez les particuliers aux alentours de la ville, et à l'intérieur de la caserne biterroise, ces hommes sont une main d'œuvre rapide et immédiate. Aussi peut-on se demander légitimement si cette demande biterroise n'est pas également le fruit d'un profit. Il semble que les soldats ne soient pas contraints de travailler contre leur gré. En 1724, il est précisé lors de l'arrivée de deux bataillons supplémentaires : « Chaque capitaine fournira environ quinze soldats pour travailler, laissant aux autres la liberté d'y aller s'ils le veulent. Ils seront payés à la toise, le prix sera réglé par M. Richard commissaire des guerres[15] ».

Une partie des troupes est contrainte, mais il reste à savoir comment les capitaines choisissent leurs hommes, et si les contestations se font jour au sein des compagnies. Les soldats travailleurs sont obligés de partager leurs gains avec toute la compagnie. Ils rapportent à l'ensemble du groupe, et favorisent l'instauration de l'esprit de corps recherché par la royauté. La grande peste marseillaise de 1720-1722 est un autre exemple de l'intérêt du soldat dans la ville. Un cordon sanitaire est établi le long de la rivière Orb. Le lazaret et les lignes permettent à Béziers d'éviter les affres de la peste. Les états des soldats dressés par la municipalité pendant deux ans attestent de la nécessité de leur présence. À l'inverse de

[15] *Ibid*, soldats employés pour le Canal royal de Languedoc, 1724.

l'utilisation des soldats pour l'entretien du Canal royal, il semble que dans le cadre préventif, des compagnies entières soient réquisitionnées. De plus, il n'est fait mention d'aucun paiement particulier. Les soldats sont entretenus, et reçoivent uniquement de quoi subsister. Paradoxalement, c'est un élément vecteur de maladies épidémiologiques, qui permet la sanctuarisation sanitaire du territoire.

Il est possible que de tels actes aient contribué à transformer les mentalités locales, mais cette évolution s'est opérée très lentement.

L'utilité du soldat dans la ville peut se concevoir également d'une manière plus sécuritaire.

Un changement d'attitude du consulat biterrois est visible en 1765. La commune semble plus que jamais aux prises avec un banditisme croissant, et la municipalité tente en vain de pallier cette situation. La commune demande des troupes en renfort, car elle ne peut maintenir l'ordre. La réponse négative du maréchal de Montcan place la ville dans un désarroi profond. « Je voudrais bien vous envoyer les troupes que vous me demandez, mais je n'en ai pas assez pour cela, il faut faire du mieux que vous le pouvez pour maintenir le bon ordre[16]… ». Cette communauté s'avère incapable de prévenir les troubles civils, et se retrouve pour la première fois dans une situation de demande militaire. L'absence de troupes semble ne plus être envisageable. La militarisation progressive de la société biterroise a provoqué un sentiment de dépendance. Les soldats servent pour les tours de garde nocturne, et permettent de ne pas mettre sur pieds des corps de garde civil. La société biterroise abandonne ainsi ses devoirs à l'institution armée.

En outre, l'implication des militaires au sein de la société biterroise est nettement visible à la lumière d'une lettre du marquis de Roquefeuil, colonel du régiment de Médoc à Béziers, adressée aux consuls en 1789 et les prévenant « … du péril que ferait courir à la tranquillité publique l'expédition des blés achetés par Montpellier[17] ».

Cet avertissement démontre que la situation économique et sociale de la ville est plus que précaire, mais également que l'armée mesure le danger potentiel.

---

[16] AMB, EE. 19 : lettre du maréchal de Moncan au consulat biterrois, 24/10/1765.

[17] ADH, C.2936 : lettre du marquis de Roquefeuil, colonel du régiment de Médoc, septembre 1789.

À l'aube de la révolution, l'institution militaire a pris une importance grandissante au sein de la commune biterroise. Sans parler d'une acceptation totale par la population, il semble que la communauté biterroise trouve plus d'avantages que d'inconvénients à la présence militaire. C'est également le constat d'une défaillance des institutions municipales qui ne sont plus à même de contrôler la situation.

La militarisation de la société civile biterroise est présente dans l'infrastructure, dans l'économie, mais également dans les comportements sociaux. L'armée vit au cœur de la société civile, et par là même il se produit une influence commune. L'imbrication de la fonction militaire au sein des communautés entraîne également le développement d'une conscience nationale.

HOMMES D'ORDRE, SOURCES DE DÉSORDRE : TOULON SOUS LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

Jean-Charles MARRAS
Université Montpellier III

La communication présentée ici est un résumé des recherches menées à l'occasion du DEA soutenu à l'université de Montpellier en 1999 ayant pour titre *Hommes d'ordre, sources de désordre : conflits entre civils et militaires, l'exemple du département du Var durant l'époque révolutionnaire et impériale.*

Depuis le milieu du XVIIe siècle, Toulon possède des infrastructures portuaires militarisées qui sont le théâtre d'une intense activité navale. L'armement des navires implique une grande activité humaine qui englobe pratiquement tous les corps de métier ayant pour conséquence une présence militaire assez importante même en temps de paix. En plus des infrastructures spécifiques d'un port de guerre, il convient de noter, aussi, la présence du bagne. La population carcérale[1] fait partie de la vie portuaire. Cette population participe, aux côtés des ouvriers et des marins, à la construction et l'entretien de la flotte. Enfin il faut préciser que de 1789 à 1793 le Var est un territoire frontalier donc directement en contact avec d'éventuels ennemis.

Le titre choisi, « *Hommes d'ordre, sources de désordre : Toulon sous la Révolution et l'Empire* », se justifie en plusieurs points.

[1] Le bagne de Toulon pouvait compter jusqu'a 2 500 forçats soit 10 % de la population.

Tout d'abord, la problématique contenue dans la première partie du titre mérite d'être éclaircie. Nous avons voulu englober dans « *les hommes d'ordre* » ceux qui obéissent ou qui doivent obéir à l'État ou à ses représentants. Cela inclut tous les militaires, qu'ils soient soumis ou insoumis, les déserteurs et les prisonniers de guerre, mais également les gendarmes, la Garde nationale et, par extension, certaines professions n'ayant pas le statut militaire mais soumises aux lois martiales. C'est le cas, par exemple, des gardes-chiourme présents dans les ports.

Dans les « *sources de désordre* », nous examinerons l'ensemble des crimes ou délits dont les civils, mais aussi les militaires, peuvent être victimes. Les recherches portent d'une part sur des crimes, comme par exemple les vols, les viols, les meurtres, les désertions, etc. D'autre part, sur des agissements qui peuvent, dans certains cas, générer des conflits d'intérêt entre administrations civiles et autorités militaires.

Nous tâcherons, tout d'abord, de présenter les lieux favorisant de tels agissements, qu'ils soient inclus dans une enceinte militaire ou situés en ville. Enfin, nous verrons que l'inscription maritime offre, elle aussi, l'exemple d'une période propice aux manifestations de troubles.

I. LIEUX DE CONFLITS ET DE DÉSORDRES

L'arsenal de Toulon

L'économie de Toulon et de sa proche région était en grande partie orientée vers l'activité maritime. C'est, en effet, dans l'arsenal que l'on veillait à l'entretien et à la construction des navires de guerre ainsi qu'au transit de matières premières et de denrées ; il pouvait compter jusqu'à 9 000 ouvriers y travaillant. Durant cette époque, les ouvriers employés par l'arsenal côtoyaient aussi bien les bagnards que les marins et les militaires. De ce fait, certaines infrastructures portuaires pouvaient être le théâtre de conflits et de désordres.

Les hôpitaux et hospices

Durant les premières années de la Révolution, la France a dû faire brusquement face à un nombre considérable de blessés de guerre. Ces blessés étaient soignés par un personnel insuffisamment qualifié et peu nombreux[2]. Cette réalité touchait également le port de Toulon ainsi que

[2] Pour donner un ordre d'idée, rappelons que l'on trouvait environ deux chirurgiens pour 500 à 1 000 hommes.

ses environs comme en témoigne, en 1794 et 1795, un lot important de correspondance entre différentes autorités portuaires, telles que, le Comité de Salubrité Navale ou encore les employés aux bureaux civils de la Marine, chargés du district de l'hôpital de St Mandier, qui réclamaient des officiers de santé[3] .

Au manque de personnel médical, s'ajoutait un manque de locaux. Ces derniers étaient bien souvent inadaptés et les conditions de vie y étaient d'autant plus misérables que la nourriture était plutôt mauvaise et insuffisante. Là aussi les correspondances témoignaient de cette réalité. Plusieurs officiers devaient se plaindre des mauvais traitements et du peu de nourriture distribuée : « 4 onces de pain »[4]. Des désordres et des conflits pouvaient naître de cette situation. Tout cela est bien mis en évidence par les procédures et les jugements de la série O des archives de la Marine. Celles-ci témoignent du nombre de désertions dans les hôpitaux et les hospices. Les rapports de l'hospice demandaient des mesures préventives comme, par exemple, de doubler la garde « afin d'assurer la tranquillité de l'hospice »[5]. En effet, celle-ci était mise à mal du fait d'une certaine promiscuité qui existait dans ces lieux où l'on rencontrait, pêle-mêle, bagnards chargés de nettoyer les latrines, blessés et malades, prisonniers étrangers ainsi que le personnel. Outre les vols et les bagarres, les autorités civiles devaient faire face à la mauvaise humeur des militaires[6]. Devant les arrivées irrégulières d'approvisionnements et de subsistances, ceux-ci pouvaient s'en prendre aux cambusiers[7]. La situation était d'autant plus conflictuelle que les militaires ne respectaient guère les civils assignés à ces tâches. Autre lieu théâtre de conflits et de désordres, moins connu car spécifique des ports les plus importants, le

---

[3] Archives de la Marine série 1A² 156, correspondance entre les autorités civiles et militaires, lettre datée du 21 avril 1794.

[4] Archives de la Marine série 1A² 131, Lettres diverses, pétitions : « rapport de la visite de l'hôpital de la marine à Toulon envoyé à l'agent Maritime au port de Toulon ».

[5] Archives de la Marine série 1A²149, Lettres particulières au commandant des armes datées du 21 juin 1795.

[6] Pour l'année 1793 plusieurs cas ont été inventoriés dont celui de Jean Gosseran, matelot accusé de désordres et de menaces dans une salle de l'hôpital. Archives de la Marine sous-série 40, procédures et interrogatoires 1792-an II.

[7] Archives de la Marine série 1A² 131, Lettres diverses, pétitions : toute une correspondance concerne, entre autres, le traitement des officiers qui n'est pas appliqué.

lazaret. Cet établissement représentait un espace considérable, clos par un mur d'enceinte. Il était bâti pour recevoir aussi bien des marchandises que des malades ou, même, l'équipage des bateaux en quarantaine. Cet isolement était imposé aux vaisseaux qui revenaient d'Orient afin d'éviter que certaines maladies se propagent. Les marins étaient isolés du reste de la population, seule une pièce grillagée servait aux communications avec l'extérieur. Parfois, la quarantaine était appliquée directement à bord des bateaux. Dans tous les cas, l'attente était particulièrement difficile à supporter. Il était donc fréquent de voir les mêmes problèmes se poser de façon récurrente. Les désertions, les insubordinations envers les supérieurs ou envers le personnel du port chargé de faire respecter le règlement[8] , étaient monnaie courante. Ainsi, deux militaires de la frégate *Laleste* ayant menacé des infirmiers pendant leur quarantaine au lazaret, furent-ils jugés pour voies de faits. Le directeur principal des hôpitaux, prenant le parti des infirmiers, avait demandé un châtiment exemplaire car ces faits se répétaient trop souvent[9].

Toutefois, les hôpitaux et les hospices n'étaient pas les seuls endroits où les désordres étaient courants.

Le port et ses magasins

Le port de Toulon pouvait être considéré comme « une ville dans la ville ». Au XVIIIe siècle, plusieurs milliers d'ouvriers y travaillaient, certains spécialisés dans les métiers les plus variés, comme par exemple, les calfats, les scieurs de long, les forgerons, etc. Les travaux d'entretien et de construction navale nécessitaient un approvisionnement en bois de tous genres mais aussi en chanvre, cuivre, charbon de terre et surtout en blé. Par temps de difficultés financières, voire de misère, tout cela représentait une tentation pour ceux qui y travaillaient.

La prospérité de la ville de Toulon reposait sur l'activité de l'arsenal qui, elle-même, dépendait de la prospérité financière nationale. De ce fait, le port et les magasins étaient l'objet de vols de différentes natures. Ils étaient fréquents et impliquaient autant les civils que les militaires, ou encore les forçats. Les plus couramment relevés concernaient les simples vols de morceaux de cuivre ou d'un peu de blé ou, plus fréquemment

[8] Archives de la Marine sous-série 40 : procédure contre Pierre Jaume, fusilier de la marine, voies de fait à l'hôpital sur une sentinelle, juin 1793.
[9] Archives de la Marine sous-série 402.

encore pour les militaires, les vols d'effets appartenant à la République[10]. De véritables escroqueries et détournements en tout genre étaient également connus.

En effet, civils et militaires pouvaient profiter de leur poste pour dérober de grandes quantités de vivres ou du matériel appartenant à l'État. Des faux billets d'approvisionnement étaient rédigés par certains des commis aux vivres qui se trouvaient dans l'arsenal ou à bord des navires de guerre[11] . La boulangerie de marine était un autre lieu où les trafics étaient importants. Tous ces vols ne restaient pas inconnus des autorités maritimes qui, d'ailleurs, ne cessaient de s'en plaindre tout en renforçant la présence de gardes à certains postes, surtout aux portes. Tout était bon pour profiter des matières que l'arsenal détenait. Certaines sentinelles elles-mêmes pouvaient être tentées[12]. Pourtant, ces vols ne représentaient pas les seuls délits que l'on pouvait dénombrer dans les magasins et au port.

Les cas d'insubordination, de désertion étaient nombreux, ainsi que le rixes et agressions. On en relève tant sur les bateaux à quai, qu'en divers endroits de l'arsenal. En avril 1793, par exemple, un aide-charpentier et un apprenti calfat (un enfant) étaient violemment frappés par deux marins[13]. Le 1er mars 1796, deux canonniers de marine voulurent frapper un lieutenant qui refusait de les laisser sortir de l'arsenal. Il est inutile de multiplier ces exemples ; on comprend que l'arsenal de Toulon n'était ni un monde clos ni un lieu où régnaient l'ordre et la tranquillité Certains de ces désordres se retrouvaient dans la ville de Toulon.

La ville de Toulon

Sans pour autant être la seule ville de garnison ou d'étape du département, Toulon figurait en « première ligne » car, à chaque escale, préparatifs d'expédition et de déplacement de troupes, plusieurs centaines

[10] Plusieurs vols ont été relevés pour l'année 1793 comme ceux de Jean Enom matelot et Charles Noulet quartier maître, archives de la Marine sous-série 40.

[11] Plusieurs vols ont été relevés de 1795 à 1797 comme, par exemple, Étienne Joly commis à bord du Thimolèon, accusé de vol de morues et de riz, archives de la Marine sous-série 40.

[12] Archives de la Marine, sous-série 40, vol de cuivre par trois sentinelles de l'arsenal.

[13] Archives de la Marine, sous-série 401.

de marins et de soldats se trouvaient mêlés aux « pékins »[14]. À l'intérieur de la ville, les désaccords entre militaires et civils peuvent être classés sous deux catégories : les conflits d'intérêts, opposant la municipalité et les autorités militaires elles-mêmes, mais aussi les désordres dont les citoyens toulonnais pouvaient avoir à pâtir directement.

Les conflits d'intérêts

Depuis les événements de 1793, la ville était placée sous tutelle militaire. Les cadres dirigeants étaient forcément républicains voire jacobins. L'administration municipale souffrait autant de cette tutelle que du manque de moyens. Elle ne pouvait faire face à toutes les demandes de ses concitoyens et l'attitude des autorités militaires pouvait la pousser à une discrète dissidence.

Les Toulonnais, comme les Français en général, étaient habitués aux déplacements des militaires d'autant plus qu'ils avaient obligation de les loger chez eux. À Toulon, les conditions d'hébergement étaient délicates car la ville devait fournir des lits aux ouvriers travaillant pour la marine en même temps qu'aux militaires.

Dans une lettre datée du 15 mars 1794, la commission municipale[15] se plaint du manque de casernement ainsi que du trafic touchant certains billets de logement subtilisés par les marins voulant se faire passer pour des ouvriers. Ce type de conflit devait perdurer pendant quasiment toute la période révolutionnaire et impériale.

S'il était pratiquement impossible, dans ce cas, pour la municipalité de se faire entendre des autorités militaires, des contre-exemples peuvent être produits. Le 7 février 1800, un caporal d'artillerie de marine avait donné (par inadvertance ou non) un coup de pied dans un panier rempli d'oignon appartenant à une femme qui les vendait sur le port. Il fut interpellé par un officier municipal qui lui enjoignit « de laissé tranquille les malheureuses femmes qui travaillent journellement pour sustenter leur famille »[16]. Mais l'affaire ne s'arrêta pas là car le caporal répondit à l'administrateur municipal « qu'il l'invitait à le laisser tranquille, (...) et

---

[14] Ce terme péjoratif apparaît au milieu des années 1790. Il était employé par les militaires pour désigner les civils.

[15] Archives de la Marine sous-série $1A^2$ 130.

[16] Archives de la Marine, sous-série 50^1 1, envoyé par l'administration municipale daté du 18 pluviôse an VIII.

qu'il se foutait de lui comme de tous les fonctionnaires publics »[17]. Quelques instants plus tard, la garde était donnée et le caporal envoyé à la prison de la maison commune. Une foule se rassembla alors autour du prisonnier ; un marin qui passait par-là fut pris à partie puis frappé par quelques agents municipaux.

La municipalité convoqua alors les témoins et demanda à ce que les deux hommes soient jugés par la cour martiale. Le capitaine proposa que les deux hommes soient traduits devant le conseil de guerre. L'administration répondit : « notre intention citoyen n'a été que de faire donner une correction et une simple punition aux susnommés, mais jamais de les remettre à un conseil de guerre »[18].

Cette affaire est caractéristique des luttes qu'une municipalité devait livrer pour préserver ses intérêts et ceux de ses propres concitoyens.

Les désordres

Il est, là encore, très difficile de tous les inventorier. Toutefois, l'exploitation d'une partie des archives de la Marine laisse entrevoir les désordres qui surgissaient dans une ville de garnison. Les rixes et vols perpétrés par les militaires existaient bien. Un jugement, datant de mars 1793[19], relate qu'un certain Pierre Toussaint, soldat, s'était introduit dans la maison d'un cabaretier afin d'y voler un sac d'effets. Ce n'est qu'au moment de la vente de son larcin que l'homme fut arrêté, puis jugé et condamné. Une rixe chez la citoyenne Define, cabaretière, est encore un exemple de ce genre opposant plusieurs militaires des troupes d'artillerie de marine[20] .

Toutefois, des faits bien plus graves que de simples bagarres et vols peuvent être mentionnés. En 1794, une fille se faisait violenter et violer par cinq militaires et quatre marins dont deux capitaines. La fille, enfermée dans une batterie côtière, réussit à s'échapper quelque temps plus tard. Mais si, après enquête minutieuse, les autorités réussirent à arrêter certains des coupables, ceux-ci ne furent condamnés qu'à six mois

---

[17] Archives de la Marine, sous-série 50^1 1, envoyé par l'administration municipale daté du 18 pluviôse an VIII.

[18] Archives de la Marine, sous-série 50^1 1, envoyé par l'administration municipale daté du 18 pluviôse an VIII.

[19] Archives de la Marine, sous-série 403 bis : jugement de la cour martiale maritime.

[20] Archives de la Marine, sous-série 403 bis : jugement de la cour martiale maritime.

de prison, non pas pour les faits qu'ils avaient commis mais pour l'abandon de leurs postes sans autorisation de leurs supérieurs[21].

La cohabitation de militaires et de civils ainsi que l'imbrication de leurs pouvoirs respectifs semblent donc créer un terrain des plus favorables à l'émergence de tensions et aux méfaits des militaires.

LES PÉRIODES DE DÉSORDRE

Une réquisition particulière : l'inscription maritime

L'inscription maritime, organisant le statut des gens de mer, était une des particularités des ports de guerre. La création de cette institution remontait à l'époque de Colbert. Elle obligeait tous les hommes âgés de plus de 18 ans, exerçant un métier maritime, à s'inscrire sur les registres afin de permettre leur enrôlement lors des réquisitions.

Sous la Révolution et l'Empire, devant la pénurie de matelots due, en partie, à la multiplication des désertions, le gouvernement relança l'inscription maritime. Dès que les réquisitions étaient ordonnées, les hommes devaient se rendre dans les bases navales. Les municipalités devaient, quant à elles, prêter main forte aux employés civils de la marine et aux syndics des gens de mer. Elles étaient responsables du bon déroulement de ces opérations. Pour les municipalités, le moment des réquisitions était aussi celui où des décisions de positions, favorable ou non aux demandes du gouvernement, devaient être prises.

Une abondante correspondance met en lumière cette situation qui pose le problème du recrutement des marins. Officiellement, les autorités de la ville collaboraient. Les maires n'hésitaient pas à demander le soutien de la Garde nationale. Formée en « colonnes mobiles », elle battait la campagne tout en surveillant les axes routiers. La surveillance des portes de la ville et la fouille systématique des cabarets pouvaient être ordonnées.

Ces mesures répressives suscitaient souvent des lettres de dénonciation comme celle rédigée par la municipalité d'Ollioules qui désignait l'endroit où un déserteur, nommé Jean Bonne, marin canonnier, se cachait[22]. D'autres lettres pouvaient être rédigées par des militaires.

---

[21] Archives de la Marine, sous-série 403 bis : jugement de la cour martiale maritime.

[22] Archives de la Marine sous-série $1A^2$ 154, correspondances des municipalités, lettre datée du 14 ventôse an III.

Dans l'une, datée du 7 pluviôse de l'an VI, un officier de marine, signale au commandant de la place le lieu où se trouvaient certains insoumis : « Me trouvant au Beausset pour une affaire de famille (...). Je viens d'apprendre, par divers particuliers, que nombre de marins se sont réfugiés dans diverses campagnes et villages comme La Cadiére, Bandol, La Ciotat, Cassis Sireste et bien d'autres, pour tâcher de se soustraire au service de la patrie. » Toutefois, des attitudes contraires sont également révélées par les correspondances. Ainsi, les autorités de la marine de Villeneuve arrêtent un déserteur alors qu'il était en possession de papiers certifiés par la mairie de Toulon, Une autre correspondance, celle du lieutenant de la gendarmerie maritime de Toulon, évoque les difficultés qu'il y a à rechercher les marins et les ouvriers de l'arsenal de Toulon dans les communes de la région qui, selon lui, « refusaient par faiblesse ou par peur de dénoncer les déserteurs »[23].

Était-il difficile à certains maires d'appliquer réellement les lois en vigueur sur l'inscription maritime ? Quoi qu'il en soit, la réquisition ne laissait pas les autorités civiles et militaires dans une profonde indifférence ; les périodes de réquisition étaient source de conflit et de désordre.

L'histoire de Toulon, sous la Révolution et l'Empire, c'est donc celle d'un port de guerre intimement lié à sa ville et à ses habitants. L'étude de la société toulonnaise n'a pu être développée ici. Toulon reste une « ville de passage » où les civils comme les militaires ne semblent pas s'attarder. Certains événements politiques ou économiques attirent ou font fuir une partie de la population. Les événements de 1793, le réarmement de la flotte ordonné en 1794 par le Comité de Salut Public, les divers préparatifs militaires de la campagne d'Italie et de l'expédition d'Égypte en sont quelques exemples. Sur le plan économique, Toulon est complètement coupée en deux. D'un côté la ville, de l'autre l'arsenal. Dès vendémiaire de l'an VI (septembre 1797), Najac, l'ordonnateur de la Marine, rêve d'une ligne de démarcation nette entre les besoins du port, ceux de l'armée navale et ceux de la commune. Cette séparation restera impossible à mettre en œuvre, l'originalité et la complexité de la ville toulonnaise venant justement de l'imbrication étroite de ces composantes. La société civile et la société militaire n'échappent pas à cette singularité. Les archives mettent donc en lumière des lieux et des moments

[23] Archives de la Marine sous-série $1A^2$ 131, lettres diverses, pétitions, lettre datée du 21 prairial an III.

favorables aux désordres durant la période étudiée. Toutefois, elles ne permettent pas d'isoler les actes de brigandages commis par les militaires. Car, même si les Toulonnais ne souffrent pas de tels agissements à l'intérieur de la ville, il en va tout autrement pour le reste du département. L'émergence de foyers contre-révolutionnaires, de déserteurs, d'insoumis ou de brigands est bien apparente mais il est très difficile de quantifier la part réelle que prennent les militaires dans ce phénomène.

En revanche, les conflits entre civils et militaires sont récurrents et ne sont pas limités aux périodes révolutionnaire et impériale. Les correspondances des autorités militaires et civiles évoquent abondamment ces mêmes problèmes sous l'Ancien Régime et témoignent de la complexité d'une société des gens de mer constituée à la fois de militaires et de civils.

ÉCHEC ET AGONIE DE LA MILICE PROVINCIALE VERS 1759-MARS 1791 : LA COUR DE VERSAILLES ET L'ORGANISATION DE LA DÉFENSE DU ROYAUME

Sébastien MARROT
Professeur certifié

Mon propos est adapté de la dernière sous-partie de mon mémoire de maîtrise réalisé sous la direction de Dominique Biloghi. Dans ce cadre-là, je cherchais à voir si des signes avant-coureurs de crise ont existé dans le cadre de la milice dans les décennies précédant la Révolution. Cette sous-partie permet de conclure également de l'impact de la vie politique sur une institution dont le but était d'aider le roi à défendre les intérêts du royaume.

En 1688, Louvois crée la milice[1]. Son but était de trouver pour compléter les armées royales un grand nombre de soldats très vite et à

[1] Les historiens la qualifièrent par la suite de « provinciale » en raison du caractère provincial de la constitution des régiments, de « royale » puisque levée par le roi comme le bourg lève une milice bourgeoise. André Corvisier la baptisa « milice de terre » puisque territorialement, elle est l'exact opposé de la milice garde-côte.

Trois travaux ont marqué l'historiographie de la milice : l'*Histoire des milices provinciales* de Jacques Gébelin, thèse publiée en 1881, permet de faire le tour de l'organisation générale de ces troupes entre 1688 et 1791. La thèse d'André Corvisier (*L'Armée française de la fin du XVIII*e *siècle au ministère de Choiseul. Le Soldat*, parue en 1964) et l'ouvrage de Georges Girard (*Le service militaire en France à la fin du règne de Louis XIV : racolage et milice, 1701-1715* paru en

faible coût, donc en obligeant les communautés à fournir des hommes, désignés par tirage au sort dès la seconde levée.

À partir de 1726, la milice devient une institution permanente, c'est-à-dire qu'elle ne cesse pas d'exister à la fin d'une guerre, même si le pouvoir prend l'habitude de suspendre les levées quelques années le temps de licencier les miliciens levés pour la guerre précédente. De 1726 au début de la guerre de Sept Ans, la milice semble une institution assez bien installée, apparemment acceptée par la population, même si cette dernière reste réticente à y participer.

Or, des décisions prises à Versailles par les secrétaires d'État à la Guerre à partir du milieu de la guerre de Sept Ans vont troubler les dernières décennies de vie de la milice. En effet, il semble que cette institution ait subi les événements de la vie politique de la Cour emplie de loyaux serviteurs et d'ambitieux courtisans. De 1759 à 1791, l'évolution de la milice permet de suivre l'évolution d'une institution de défense décidée par la Cour et subie par le peuple à l'orée d'une grande crise politique.

I. JUSQU'EN 1769 : LIMITES D'UNE INSTITUTION DURABLEMENT ÉTABLIE

Les rois Louis XIV et Louis XV peuvent être satisfaits de la milice provinciale. La France, malgré des situations parfois très difficiles, n'a perdu aucune des guerres menées par ces deux souverains, et la milice y a aidé en permettant de libérer les troupes royales de la garde des places-fortes et en révélant parmi de paisibles sujets d'excellents soldats et officiers de fortune. Pendant la guerre de Sept Ans, comme les précédentes depuis la Ligue d'Augsbourg, l'armée royale se sert de la

---

1921) sont d'excellents approfondissements sur la milice et les miliciens. À côté de ces ouvrages majeurs, on se référera aux articles et mémoires de maîtrise qui étudient plus précisément un point d'organisation ou la levée de la milice dans une région. Pour le premier cas, nous recommandons entre autres les articles très précis de Claude Achard, « Le recrutement de la Milice Royale à Pézenas de 1689 à 1788 », *Actes du colloque Recrutement, Mentalités, Sociétés*, Montpellier, 1974, p. 45-56 ; de Michel Bodin, « Un exemple de recrutement de la milice provinciale de Tours au XVIIIe siècle », paru dans la *Revue historique des Armées*, 1980, n°4, p. 3-22. Pour une première approche de l'organisation de la milice, on appréciera la lecture de l'article d'Élie Pélaquier, « Le recrutement des milices provinciales en Languedoc au XVIIIe siècle », *Histoire et défense, Les Cahiers de Montpellier*, n°21/I-1990, p. 53-69.

milice, mais Charles-Louis-Auguste Fouquet, duc de Belle-Isle et maréchal de France doit constater dans une lettre aux intendants du 4 septembre 1759 que lui et son prédécesseur, le marquis de Paulmy, ont trop sollicité le peuple:

> « *Pour réparer et compléter les troupes, j'ai vu qu'on avait en différents temps eu recours à la milice, qu'on avait fait des incorporations considérables et fréquentes, les représentations qui ont été faites alors par messieurs les intendants sur le préjudice qui résultait de cette incorporation m'ont été mises sous les yeux, j'en ai senti toute la justice et toute la force.* »[2]

Les intendants lui ont décrit le manque de main d'œuvre dans les campagnes dues à ces levées et pouvant conduire à la ruine de l'État. En conséquence, lors de l'hiver 1758-1759, le maréchal a encouragé le recrutement par la voie habituelle de l'infanterie. Le roi trouve en 1759 une armée complète en Allemagne sans « incorporer les milices ». Après les levées d'hommes plus importantes de 1756 à 1758[3], Belle-Isle a décidé de ne pas lever à nouveau de miliciens.

Mais « un événement malheureux » survient le 1er août 1759 et le 4 septembre suivant, il écrit aux intendants car il faut que les troupes royales soient complètes au 1erjanvier 1760 pour reprendre les combats. Belle-Isle écrit qu'il ne peut utiliser le racolage, ni lever des miliciens. Il semble tenir à cette promesse faite à demi-mot début 1759 de ne pas lever à nouveau des miliciens. Il demande dans la lettre citée ci-dessus aux intendants de lever dans leurs généralités « un nombre d'hommes de bonne volonté et propres au service » en précisant que cela n'est pas une « levée extraordinaire de milice ». Le roi s'engage à financer l'engagement de ses hommes qui devaient recevoir 30 à 50 livres et devaient être escortés par la maréchaussée[4].

La guerre de Sept Ans semble avoir atteint les limites de la milice en nombre d'hommes levables. Il est possible que la population n'ait pas alors récupéré du dernier conflit autour de la succession d'Autriche. Versailles ne peut plus lever de miliciens sans risquer de perdre ses réserves de céréales et autres productions agricoles, et ainsi à

---

[2] SHAT, 1M 1763, pièce n°14.

[3] Voir AMM, EE 942. 70 miliciens levés en octobre 1758, à peine six en avril 1755, dernière levée avant l'emploi des milices languedociennes dans les places-fortes.

[4] SHAT, 1M 1763, pièce n°14.

Montpellier, l'intendant de Saint-Priest a choisi de laisser les corps fournir des volontaires dès son arrivée en 1751.

Un choix plus politique que militaire suspend donc toute levée de 1759 à 1766, date de reprise des levées. François-Étienne de Stainville, duc de Choiseul, a respecté l'habitude de ne pas lever de miliciens pendant quelques années après la guerre, le temps de congédier les miliciens en service, mais le 27 novembre 1765, le roi signe une ordonnance signifiant la reprise des levées de milice et dont voici la teneur du préambule :

> *Sa Majesté a bien voulu, pour le soulagement de ses peuples, suspendre, pendant plusieurs années, la levée des Milices : Mais jugeant qu'un plus long délai pourrait être nuisible à un établissement aussi utile à la sûreté qu'à la gloire de ses États ; Elle s'est fait représenter les différents moyens qui peuvent faciliter la levée desdites Milices, en les rendant moins onéreuses aux provinces*[5].

Les principales nouveautés de l'ordonnance royale de 1765 sont: une liste précise des exemptions qui met fin aux listes provinciales établies sans contrôle du gouvernement par les intendants et utilisées sans contrôle non plus par les subdélégués, et l'instauration du « billet noir » dans tout le royaume[6]. Cette ordonnance règle ainsi la levée et l'organisation de la milice de façon plus précise : l'État a légiféré sur tous les points intéressant la milice. Elle est une institution permanente et précisément réglée.

Permanente et bien réglée, cette organisation devait-elle connaître une longue et paisible vie ? Non, car les subdélégués levant des miliciens pour six ans par quart, cela fait deux ans pendant lesquels les bataillons sont au complet sans qu'il soit besoin de lever des miliciens. Entre le tirage au début de 1769 et 1771, il n'y a pas de levée. Mais à Versailles contrairement aux campagnes, des changements vont se produire qui vont remettre en cause ces habitudes.

---

[5] ADH, C 8491.

[6] Dans la pratique du « billet noir », le subdélégué place dans un chapeau des billets vierges et autant de billets marqués « miliciens » qu'il faut. Auparavant, en Languedoc, le subdélégué attribuait un billet à chaque miliciable et faisait tirer par une main innocente les noms des nouveaux miliciens. Pour le « billet noir », c'est au garçon de tirer son propre (et funeste) sort.

II. 1769-DÉCEMBRE 1775 : LE JEU À SOMME NULLE DE MONTEYNARD

Un besoin de réformes ?

En décembre 1770, le duc de Choiseul qui exerce dans les faits la direction du gouvernement, est disgracié en raison de luttes politiques qui ont parfois peu à voir avec la chose militaire : le parti dévot lui reproche l'expulsion des jésuites de 1764 et sa coûteuse politique d'armement déplaît également.

Il est remplacé le 4 janvier 1771 à la Guerre par Louis-François, marquis de Monteynard. Le 4 août 1771 est proclamée l'ordonnance royale « pour former les bataillons de milice en régiments provinciaux » dont l'article 28 stipule que la levée des soldats provinciaux reprendra lorsque les miliciens levés en 1766 seront congédiés dans les temps, soit en 1772[7].

Pourquoi avoir changé le nom de la milice ? Pourquoi composer jusqu'en 1773 une ordonnance dont le préambule critique sévèrement les levées de 1766-1769 ? Le marquis de Monteynard a-t-il été un des courtisans ayant aidé à la disgrâce de Choiseul et qui, en récompense, a obtenu le secrétariat d'État à la Guerre ? Et voulant rayer tout rappel de ce que son prédécesseur a commis, a-t-il voulu faire « sa » réforme de la milice ? C'est fort probable et l'inutilité du changement de nom et le précédent fâcheux de laisser croire au peuple que le roi semble hésiter à soutenir la continuation de la milice permanente sont des arguments en défaveur de Monteynard. Mais ce ne sont que spéculation de notre part, l'ordonnance de 1773 est une preuve formelle que Monteynard n'était pas un grand réformateur.

L'ordonnance de 1773 : « Beaucoup de bruit pour rien » (Shakespeare)

Le préambule de cette ordonnance est fort critique à l'égard des subdélégués qui effectuent les levées de miliciens, et le texte est audacieux:

> « *[Sa Majesté] aurait reconnu que dans plusieurs généralités, sous le prétexte spécieux de prévenir le* deficit, *on aurait levé une plus grande quantité d'hommes que celle qui avait été ordonnée, ce qui aurait augmenté la charge des peuples, & multiplié les dépenses que ces tirages nécessitent: Que les Subdélégués chargés de présider à ces*

[7] ADH, C 6900.

> *tirages, avaient permis trop inconsidérément aux Soldats du Sort, de substituer à leur place des gens sans aveu, achetés souvent fort cher, & qui disparaissant bientôt, mettaient dans la nécessité de les remplacer au tirage suivant. [...] Et qu'enfin la somme de ces abus qui naissaient de la forme arbitraire & souvent despotique dont se faisaient les levées de la Milice, occasionnait, surtout aux peuples de la Campagne, une surcharge trop forte, & et leur inspirait une frayeur qui en faisait fuir les jeunes gens* »[8].

Une précision toutefois devant tant d'audace dans l'accusation : il semble que les subdélégués soient surtout les principaux accusés par ceux qui envoient au secrétaire d'État des mémoires sur la milice tels les commissaires des guerres dont nous doutons de la sincérité de leurs critiques à l'égard de ces administrateurs civils. En suivant dans ce préambule les arguments des auteurs des mémoires qu'il recevait, Monteynard a voulu certainement être populaire : la milice n'est pas aimée par le peuple, c'est la faute de ceux qui la lèvent, quitte à oublier de vérifier si les auteurs de ces mémoires n'ont pas, par ces écrits, réglé des comptes avec le subdélégué de leur diocèse dont ils étaient jaloux.

Surtout, le fait que cette accusation soit portée en première page de l'ordonnance, alors que ces mêmes subdélégués ne perdent aucune de leurs prérogatives et du droit fiscal de recevoir cinq livres (pourtant tant décrié) par soldat provincial levé, montre que Monteynard n'est pas allé jusqu'au bout de son audace en donnant la commission de levée des troupes provinciales à d'autres. Certes, il a rendu plus restrictive l'application de certaines dispenses[9], mais l'ordonnance de 1773 ne change rien à la façon de procéder aux levées.

Par contre, il est à supposer que la colère de l'intendant de Paris, de Sauvigny[10], n'a pas été un cas isolé. Monteynard entre l'envoi de cette ordonnance aux intendants et sa démission le 28 janvier 1774, a dû subir ce que Choiseul a vécu fin 1770, c'est-à-dire des lettres fort critiques envoyées à lui ou au roi. Les intendants les plus marris par les accusations portées contre les gens qu'ils ont eux-mêmes nommés, ont pu faire jouer leurs relations à la Cour afin de convaincre le roi de se débarrasser du marquis de Monteynard. Quatre mois à peine après la signature de son ordonnance et donc avant même que les intendants aient

---

[8] ADH, C 623.
[9] J. Gébelin, *op. cit.*, p. 92-99.
[10] SHAT, 1M 1763, pièce n°137, lettre à Monteynard, 22 novembre 1773.

reçu les ordres de l'appliquer pour une levée en 1774, le secrétaire d'État se démet. Or, depuis 1772, on ne remplace plus les soldats provinciaux congédiés.

Ce « besoin » de réformer la milice incarné par Monteynard semble ne pas avoir eu pour premier objectif d'améliorer cette institution, mais de chasser de la Cour le duc de Choiseul, et pour Monteynard lui-même de connaître la gloire de celui qui aurait eu son nom inscrit dans l'histoire en tant que brillant réformateur de la milice.

Deux choses chagrinent dans cet échec de Monteynard. D'abord, son ordonnance portait des idées sur la gestion des exemptions dont Louis-Nicolas-Victor de Félix, comte Du Muy, ne tient pas compte quand il soumet au roi l'ordonnance du 30 novembre 1774 qui semble être un retour à celle de 1765, à part en ce qui concerne les exemptions en faveur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie qui ont été décidées province par province. Ensuite, de vaines et futiles luttes à la Cour de France, entre hommes d'État et courtisans ambitieux, ont fait perdre à la milice son caractère de permanence : de 1772 à 1775, la milice aux yeux du peuple n'existe plus que pour ceux des levées de 1766-1769 qui ont raté une assemblée et été condamnés à dix ans de service.

L'œuvre de Monteynard a permis de constater une opposition dans l'administration royale entre les civils (subdélégués de l'intendance) et les commissaires des guerres et qu'à la Cour, il semble que l'impopularité d'un ministre et de la milice ait plus servi l'ambition d'un homme médiocre en politique, que l'intérêt du roi de former ses sujets à la guerre, à une époque où les armées en présence en Europe sont composées d'un très grand nombre d'hommes.

III. DÉCEMBRE 1775-DÉCEMBRE 1788: L'AGONIE D'UNE INSTITUTION POURTANT SI UTILE ET SI NÉCESSAIRE AU ROI

Saint-Germain, réformateur incompris ou « milicide »

Dans son mémoire de 1787 ou 1788, le rapporteur du conseil de la Guerre, Guibert, étudie les avantages et inconvénients des systèmes créés par Monteynard et Saint-Germain, et il semble intéressé par le second :

> « *Rien n'est plus mauvais que l'établissement des milices formés en régiment, telles que les avait créées M. de Monteynard, rien n'était plus raisonnable et plus sage que ce qu'avait fait M. de Saint Germain en les réformant et ne voulant plus considérer les milices que comme*

> *des dépôts de recrues, et comme une matière première dont on tirerait à la guerre les ressources que les circonstances indiqueraient* »[11].

Saint-Germain met en place cette idée de faire des soldats provinciaux des dépôts de recrues non enrégimentés avec l'ordonnance du 15 décembre 1775 « Pour supprimer les Régiments Provinciaux ». Le préambule indique clairement les objectifs de la suppression du cadre milicien : « la tranquillité des campagnes » est troublée par la levée et surtout les sujets du roi sont assujettis à « une dépense assez considérable pour l'équipement » des soldats provinciaux, équipement qui sert peu[12]. Pouvant estimer que la « tranquillité des campagnes » était troublée bien avant 1775 par la milice, il faut penser que Saint-Germain veut en premier lieu économiser de l'argent en supprimant les régiments de soldats provinciaux et de grenadiers royaux, donc leurs états-majors permanents et les assemblées annuelles. L'intention est louable : Saint-Germain diminue le budget des troupes provinciales à un moment où il rénove le matériel de guerre avec l'aide de Gribeauval, général spécialiste de l'artillerie. D'autre part, il réduit le service obligatoire au tirage au sort et à l'obligation de se rendre à la guerre s'il en est besoin : l'article 4 de son ordonnance annonce que « Sa Majesté voulant que lesdits hommes soient seulement inscrits »[13]. Le soldat provincial n'a plus à craindre l'assemblée de milice.

La réforme de la milice par Saint-Germain est intéressante : il donne un statut et une utilité bien définis aux troupes provinciales au sein des armées royales qu'il rénove : une réserve dans laquelle on puisera selon les besoins du combat. Mais sans assemblée, comment comptait-il former ces provinciaux à la vie militaire faite de discipline et d'ordre, et à la guerre ? Saint-Germain n'eut pas le temps de répondre à ces questions puisqu'il se fit de nombreux ennemis à la Cour, et le fait qu'il ait supprimé les officiers de milice doit être un des motifs d'hostilité de la part de la noblesse et de la bourgeoisie qui profitaient de ces places largement honorifiques. Il se démet le 23 septembre 1777 et est remplacé par le prince de Montbarey.

---

[11] SHAT, 1M 1790, pièce n°54.
[12] ADH, C 6900.
[13] ADH, C 6900.

Une institution progressivement vidée de son sens

Tel Monteynard après Choiseul, Montbarey tente de diminuer l'importance des effets de l'œuvre de Saint-Germain en ce qui concerne l'organisation des troupes provinciales. Dès le 30 janvier 1778, le roi signe une ordonnance rétablissant les troupes provinciales sous la forme de régiments[14]. L'ordonnance suivante, du 1er mars 1778, rétablit les assemblées de soldats provinciaux et de grenadiers royaux[15]. Guibert aide à comprendre ce que sous-entendait ces ordonnances : Montbarey avait « l'illusion », d'après Guibert, de vouloir placer un bataillon de garnison dans chaque régiment de troupes réglées ; les soldats provinciaux de ce bataillon servirait de « sas de recrutement » du régiment pendant les guerres. Guibert imagine s'il y avait eu une guerre et que le régiment en question soit écrasé plusieurs fois, que le bataillon de garnison aurait été vidé de ses hommes et que les cantons fournissant à ce bataillon auraient été fort imposés pour remplacer les soldats provinciaux incorporés. Pour Guibert, bien que le projet de Montbarey soit séduisant, « il ne vaut pas mieux dans le fond » que ceux de Monteynard et Saint-Germain[16].

Après 1778, il y a véritablement un déclin des troupes provinciales : bien que les régiments de soldats provinciaux ait été rétablis, l'attention de Versailles se porte essentiellement sur les compagnies de grenadiers royaux, troupes d'élite issues intégralement de la nation via la milice. Pour la Cour, c'est ce que le peuple a de mieux à fournir aux armées du roi et que Jacques Gébelin qualifie de « troupes de parade, coûteusement entretenues »[17]. Les assemblées de soldats provinciaux deviennent à Montpellier des moments où seuls les soldats provinciaux de plus de 5 pieds 3 pouces risquent de devoir faire un service effectif : une assemblée annuelle d'un mois. À Montpellier, l'intendant et le subdélégué organisent plusieurs séries de convocations en 1781-1782 afin de réussir à porter au complet les compagnies de grenadiers royaux.

Tant d'efforts de la part de l'administration royale de province pour apprendre en avril 1783 le licenciement du régiment de grenadiers royaux...[18] Dès que l'intendance a soldé les grenadiers et leurs officiers,

---

[14] ADH, C 6900, citée dans le préambule de l'ordonnance du 1er mars 1778.
[15] ADH, C 6900.
[16] SHAT, 1M 1790.
[17] J. Gébelin, *op. cit.*, p. 158.
[18] ADH, C 5879, lettre de Saint-Priest en informant Favier, 12 avril 1783.

la milice se résume purement et simplement au tirage au sort et aux lettres du subdélégué aux communautés pour savoir où est leur soldat provincial. Le projet de Saint-Germain a finalement réussi, cinq ans après : la milice est devenue un « annuaire » des hommes à contacter en cas de guerre.

Que reste-t-il alors de la milice après le passage de ces réformateurs ?

Au cas où le règne de Louis XVI eut été plus guerrier, le roi aurait pu compter sur des soldats provinciaux complètement novices concernant les choses de la vie militaire et de la guerre : que ce soit les manœuvres, la discipline ou l'obéissance, et surtout le combat. Il y a un désintérêt de la Cour pour la question de qui va défendre le royaume.

Cela n'échappe pas au peuple. Quelques cahiers de doléances du Tiers-État de Montpellier réclament la suppression du tirage au sort pour être remplacé par un impôt, c'est-à-dire l'exact contraire de ce que souhaitait Louvois, puis l'ordonnance de 1726. Certains demandent même l'abolition pure et simple de la milice. Le peuple n'accorde aucune valeur au changement de nom de l'institution, et ne conçoit la défense armée du royaume que lorsque celui-ci est effectivement menacé. On peut penser que la Cour de Louis XVI pense de même.

IV. Le coup de grâce révolutionnaire ? De l'hiver 1788-1789 au printemps 1791

Cette agonie concerne fort peu le militaire, mais si on souhaite sentir l'ambiance de la France entre la convocation des États généraux et l'ouverture de ceux-ci le 5 mai 1789, la question de la levée de 1789 est intéressante. Dès le 27 décembre 1788, le Bureau du mouvement des troupes adresse aux intendants de province une lettre annonçant que le roi a « reconnu qu'il était d'une nécessité absolue de procéder à une nouvelle répartition ». Les opérations relatives aux tirages sont suspendues jusqu'à l'envoi de nouveaux ordres par sa majesté[19]. Il serait bien temps de remarquer des problèmes dans la répartition par généralité des contingents levés ; ce problème a dû exister depuis plusieurs années et des provinces ont dû se plaindre. Le pouvoir semble chercher peut-être des moyens de calmer un peuple mécontent et en effervescence ;

[19] ADH, C 724.

quelques semaines après, Necker demande aux intendants d'enquêter sur les dépenses militaires des villes en promettant de corriger les abus[20].

Il semble que la lettre du 27 décembre a provoqué du tumulte dans les intendances puisque monsieur de Puységur se sent obliger d'adresser une nouvelle lettre aux intendants dès le 3 janvier 1789 disant :

> « *L'intention du Roi n'ayant jamais été d'arrêter ni de retarder les tirages des troupes provinciales pour cette année* ».

Le roi veut revoir le contingent de chaque généralité. Puységur demande que les ordres de préparer la levée soient envoyés aux subdélégués[21]. À Montpellier, l'intendant de Ballainvilliers, par l'entremise de son premier secrétaire Favier, commande les impressions à l'imprimeur Pitot[22].

Puységur écrit à nouveau aux intendants le 14 mars 1789 :

> « *Plusieurs assemblées provinciales ayant fait des représentations sur les ravages occasionnés par la grêle de l'été dernier, ainsi que par les innondations qui ont eu lieu à cause du froid excessif qui s'est fait sentir cet hiver et [*auxquels*] se joint la chèreté actuelle des grains, ont demandé, comme un moyen de soulager les peuples qui ont souffert tous ces maux, de dispenser cette année de tirage de la milice les paroisses qui doivent y contribuer, sauf à le doubler pour l'année 1790. Le Roi à qui j'ai rendu compte de ces représentations ayant bien voulu y avoir égard ; l'intention de Sa Majesté est qu'il ne soit procédé à aucune levée cette année pour le service des troupes provinciales.*
>
> *J'ai l'honneur d'en informer Monsieur de Ballainvilliers. Il voudra bien en conséquence connaître ces dispositions dans sa généralité, afin que ceux des jeunes gens qui sont dans l'usage de s'absenter de leurs domiciles, puissent sans crainte aller dans les différentes provinces du royaume où ils ont l'habitude d'aller gagner leur subsistance* »[23].

Cette lettre est un résumé de l'état de la France au début du printemps 1789 : le temps où la guerre mobilisait tout le royaume est bien révolu. Les Français se préoccupent plus du climat qui a été peu complaisant depuis un peu moins d'un an, réduisant les réserves de

[20] ADH, C 629.
[21] ADH, C 724.
[22] ADH, C 5812, imprimés en blanc, 1788-1789.
[23] ADH, C 724.

céréales. Le peuple des campagnes doit être dans une situation peu agréable et dans les villes, on subit cela en payant au prix fort de quoi se nourrir. Dans cette France qui souffre, il faut l'intervention des États et autres assemblées provinciales pour que la Cour se rende compte que sa situation financière n'est pas la seule à être sinistrée, et qu'il y a plus urgent que la désignation de « pseudo-soldats ».

Ces gestes de bonté de Louis XVI n'ont eu aucun effet sur le devenir de la milice provinciale. Après les évènements révolutionnaires de 1789, l'intendant Ballainvilliers s'occupe de congédier d'année en année les soldats provinciaux arrivant en fin de service. Les troupes provinciales et l'institution de la milice reçoivent le coup de grâce le 4 mars 1791 quand l'Assemblée nationale vote la dissolution des régiments de soldats provinciaux et l'abolition du « régime des Milices »[24]. L'Assemblée par cette loi souhaite tirer un trait sur les pratiques militaires de la monarchie absolue : la milice est abolie, mais le nombre pléthorique des maréchaux de France désormais réduits à six et de lieutenants généraux à trente a également intéressé les députés.

Dès la fin de l'année 1789 se pose le problème du recrutement militaire face à une Europe des monarchies qui s'inquiète des soubresauts politiques français : une armée auxiliaire de cent mille hommes est formée par engagement volontaire pour remplacer la milice. Mais les autorités n'obtiennent que la moitié de l'effectif et doivent faire appel à l'été 1791 aux volontaires de la Garde nationale. André Corvisier signale qu'après l'épisode de Varennes, le gouvernement appelle 97 000 « volontaires nationaux ». « Faute de volontaires (écrit l'historien), il arriva qu'on désignât des hommes à charge à la communauté ou ceux dont on voulait se débarrasser. On retrouvait donc des pratiques de la milice ». En juillet 1792, le tirage au sort ou l'élection de soldat apparaissent en province... à peine plus d'un an après l'abolition de la milice et de son sort honni[25]. La milice est morte, pas les besoins militaires de la France.

---

[24] ADH, L 73, mars 1791.

[25] En ce qui concerne le recrutement militaire entre 1789 et 1799, voir dans le manuel de Jean Meyer et A. Corvisier, *La Révolution française*, Paris, 1991, t. 1, partie 4, p. 511-673, écrite par A. Corvisier.

CONCLUSION

Versailles, que ce soit sa Cour ou le gouvernement, semble ne pas s'intéresser au peuple et à la possibilité d'avoir à défendre le royaume, mais plutôt aux luttes de courtisans qui font et défont les secrétaires d'État à la Guerre, qui eux-mêmes varient entre réformateurs par soif de gloire et réformateurs géniaux qui déplaisent aux membres influents de la Cour. La milice perd le peu d'intérêt et de personnalité que cette institution avait eu tant de mal à acquérir entre 1688 et 1760.

Le peuple qui apprécie peu ces levées d'hommes, ne risquait pas de s'y habituer en voyant que même ceux qui faisaient fonctionner cette institution, ne savaient pas comment la rendre utile au roi. L'erreur fut certainement de laisser Monteynard écouter les critiques contre la milice émanant de personnes qui jamais n'avaient été obligées de tirer au sort ; personnes qui réglaient ainsi des comptes avec leurs ennemis de l'administration royale de province.

Le peuple ne pleura pas la disparition de la milice, institution dont on ne peut cependant nier l'utilité en temps de guerre. Mais l'esprit de la Cour de France à la fin du XVIIIe siècle n'a pas permis de profiter de la paix pour mieux organiser le royaume et son système de défense à partir d'une milice qui serait devenue une institution de formation de sujets-soldats certainement plus fidèles, plus efficaces et moins coûteux que des hommes achetés au tout-venant.

Cependant, la reprise d'habitudes miliciennes pour lever des hommes et leur acceptation au bout de plusieurs décennies au cours du XIXe siècle montrent que l'obligation militaire a finalement été acceptée par le peuple. Est-ce parce que le peuple a pris conscience que la défense du pays dépendait de lui (voir la thèse de Frédéric Rousseau et l'idée d'« apprentissage de la patrie ») ?[26] Il était plus compréhensible de se battre pour les idéaux de la nation que pour le bon plaisir d'un roi. La milice que la conscription a remplacée, n'a-t-elle pas été la rencontre de la conception d'une « armée nationale » (l'expression est employée sous Monteynard) et d'une nation en train de se former socialement et politiquement ? On notera néanmoins qu'il fallut plus de deux siècles

[26] Frédéric Rousseau, *Le service militaire au XIXe siècle : de la résistance à l'obéissance. Un siècle d'apprentissage de la patrie dans le département de l'Hérault*, Montpellier, 1988.

pour qu'armée et nation soient solidement liées en France à travers l'obligation militaire.

LA DÉFENSE DU LITTORAL LANGUEDOCIEN SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Didier CATARINA
Docteur en Histoire

Alors que le patrimoine fortifié moderne est enfin reconnu à sa juste valeur, le Languedoc fait figure de parent pauvre face aux régions de l'est et du nord. Dans un domaine où l'œuvre de Vauban donne trop souvent ses lettres de noblesse aux ouvrages défensifs, notre province n'offre rien de spectaculaire aux inconditionnels du tracé bastionné… d'où la trop rapide conclusion qu'il n'y fut jamais rien fait. Dans une province qui n'est plus frontière depuis 1659[1], le Grand Siècle n'apporte que des ouvrages de circonstance, d'une valeur d'ailleurs toute relative, destinés à contingenter les bastions protestants des Cévennes et du castrais[2] ; en toute logique la monarchie concentre tous ses efforts sur le Roussillon et la nouvelle frontière. Éloignées des théâtres d'opérations, entretenues

[1] Depuis l'annexion du Roussillon par la paix des Pyrénées en 1659, la frontière jusqu'alors fixée sur les basses Corbières est repoussée sur les Pyrénées. Ce recul de plus de 40 km laisse très en arrière les places jusqu'alors en première ligne, Leucate et Narbonne (respectivement à 5 et 30 km des anciennes possessions de la couronne d'Espagne).

[2] Forts d'Alès, Nîmes, Saint-Hippolyte pour les Cévennes et réhabilitation du château de Ferrières pour le castrais.

sommairement par les autorités provinciales[3], les places[4] du Languedoc s'assoupissent progressivement.

Il faudra attendre le début du XVIIIe siècle et la brutale entrée des Britanniques en Méditerranée consécutive à la guerre de succession d'Espagne, pour que le Languedoc sorte de sa profonde léthargie et se retrouve, bien malgré lui, en première ligne. Suite aux traités d'Utrecht (1713), qui consacrent durablement la présence d'Albion en Méditerranée occidentale, une réflexion s'impose sur le devenir défensif de la province dont la façade maritime est à présent exposée… Une ligne de défense côtière devient alors indispensable.

LE LITTORAL LANGUEDOCIEN À L'ÉPOQUE MODERNE

Le littoral du Languedoc déroule une immense courbe de près de cent vingt kilomètres entre le Cap de Leucate, aux confins du Roussillon, et le Petit Rhône qui marque la frontière d'avec la Provence. Depuis le quaternaire, d'anciennes îles, montagne de la Clape, de Saint-Martin, Monts Saint-Loup et Saint-Clair, ont progressivement fixées les abondantes alluvions apportées par les petits fleuves côtiers[5] et le Rhône entraînant ainsi la formation d'un long cordon littoral. Ce dernier, perpétuellement façonné et régularisé par le jeu des vagues et des courants, a enfermé derrière lui d'immenses étangs plus ou moins profonds dont certains sont, dès l'époque moderne, en voie de comblement[6]. Des brèches dans le cordon littoral, appelées « Graus », permettent la communication de l'espace lagunaire ou des fleuves[7] avec la mer.

---

[3] Les sommes consacrées, notoirement insuffisantes, permettent à peine d'assurer la survie des ouvrages. D'autres places, jugées inutiles, seront démantelés, comme le fort de Leucate.

[4] Les places fortes languedociennes forment un ensemble hétéroclite de villes et d'ouvrages isolés dont le construction s'échelonne du Moyen Âge au règne de Louis XIII. Remaniées, plus ou moins bien entretenues, elles ne sont pas en mesure, hormis Narbonne et Leucate, de soutenir un siège en règle. Ces places surveillaient sommairement les zones sensibles et pouvaient, le cas échéant, appuyer une défense en profondeur.

[5] Essentiellement Aude, Orb, Hérault, Lez, Vidourle.

[6] C'est tout particulièrement le cas de l'étang de Bages dont le comblement éloigne inexorablement Narbonne de la mer.

[7] Grau de la Nouvelle pour la Robine de Narbonne, Grau-de-Vendres pour l'Aude, Grau-de-Sérignan pour l'Orb et Grau-d'Agde pour l'Hérault.

Depuis le Moyen Âge, l'apport continuel d'alluvions a fermé quantité de Graus, ce colmatage progressif a fini par limiter le renouvellement des eaux et la quasi absence de flux et de reflux a donné naissance à d'immenses étendues « croupissantes » qui font de la côte languedocienne un lieu hautement malsain. Au XVIIIe siècle, le paludisme et autres « *fièvres malignes* » ravagent régulièrement les petites bourgades de la bordure lagunaire ; en été, des nuées de moustiques s'élèvent des marais alors que l'évaporation, en provoquant des « malaïgues »[8], entraîne la mort des poissons et des algues dont la putréfaction contribue à « *l'infection de l'air* ».

À l'époque moderne, la côte du Languedoc est donc un milieu répulsif qui ne porte aucun village. L'occupation humaine s'est réfugiée derrière les étangs et les collines littorales isolent l'homme de la mer. Hormis Aigues-Mortes et Sète, créées de toute pièce au XIIIe et XVIIIe siècle, rien n'atteste la présence humaine… les roseaux et le vent règnent en maître sur cet espace désolé.

Du Cap de Leucate à l'embouchure de l'Aude, le littoral languedocien présente un front calcaire propice à l'observation[9], suivi d'une longue plage ininterrompue qui vient buter sur le Mont-Saint-Loup d'Agde. Puis, peu à peu, le domaine de la lagune s'impose. Passé le bassin de Thau et Frontignan, cette dernière se fragmente en une multitude d'étangs qui donnent progressivement naissance à la Petite-Camargue autour d'Aigues-Mortes. Au-delà s'étend le domaine amphibie et désertique du delta du Rhône… la Camargue.

La défense du littoral languedocien va donc répondre à des conditions naturelles spécifiques.

- Par son orographie, la défense du littoral va se poser différemment des provinces voisines (Roussillon et Provence) dont les rivages découpés et rocheux sont sans commune mesure avec le lido languedocien. Basse et dégagée, la côte du Languedoc n'en est pas moins facile à défendre. Balayé par de nombreux vents, agité par de brusques et violentes tempêtes, le Golfe du Lion est souvent un piège mortel pour les navires surpris dans la tourmente qui ne peuvent espérer trouver refuge sur cette côte plate dépourvues de havres. Par

[8] Malaïgue : de l'occitan malaiga, pollution des eaux due à la chaleur.

[9] Les hauteurs de Leucate s'élèvent à près de 60 m alors que la montagne de la Clape culmine à plus de 200.

gros temps, les deux principaux ports de la province, Sète et Agde, sont difficile d'accès et pendant la mauvaise saison les naufrages sont nombreux. Dépourvue de criques en eaux profondes où peuvent aborder les vaisseaux de hauts bords, la défense littorale peut également s'appuyer sur les avantages offerts par la disposition de l'interland côtier. Collines, étangs et canaux sont autant d'obstacles qui se dressent entre le lido et l'intérieur du pays ; tout débarquement ennemi se retrouverait bloqué sur le cordon littoral sans pouvoir s'enfoncer plus avant dans les terres. Ne pouvant débarquer et acheminer de l'artillerie lourde dans ces zones marécageuses (ou sablonneuses), limité dans ses actions de cavalerie par la pénurie chronique de fourrage[10], l'agresseur en serait réduit à des coups de mains qu'une infrastructure défensive légère devait permettre d'éviter.

Néanmoins, le schéma imposé par la nature doit subir quelques distorsions pour répondre aux contraintes qu'imposent l'implantation protestante en Vaunage et la présence anglaise en Méditerranée.

- Depuis la révocation de l'édit de Nantes en 1685, les huguenots s'agitent. Si les Cévennes, pacifiées et ceinturées d'une ligne de forteresses, sont trop éloignées du rivage pour soutenir un débarquement ennemi, la partie méridionale du diocèse de Nîmes, autour d'Aimargues, Vauvert, Saint-Gilles, abrite une forte proportion de « *gens de la R.P.R* » toujours soupçonnés, à tort ou à raison, de « *prêter la main* » à l'invasion étrangère. L'élaboration d'un plan de défense côtier devra tenir compte de cet axiome en s'assurant de solides points d'appuis dans une zone pourtant déjà difficile à atteindre au travers de l'inextricable réseau des marais camarguais.
- Les Anglais font peser une menace bien plus grave que les huguenots sur la sécurité du littoral. Dès 1700, les escadres de sa gracieuse majesté pénètrent en Méditerranée à l'occasion de la guerre de succession d'Espagne. Cette présence devient définitive par les traités d'Utrecht (1713) qui, en cédant au Royaume-Uni Gibraltar et

[10] Dominique Biloghi, *Logistique et ancien régime, de l'étape royale à l'étape languedocienne*, ESID, Université Paul-Valéry Montpellier III, 1998.

Minorque[11], consacrent la domination britannique sur le bassin occidental de la grande bleue. La puissance incontestée de la flotte anglaise et la terreur qu'occasionnent ses débarquements impromptus, vont imposer un nouveau système de défense sans commune mesure avec la chasse aux barbaresques[12].

II. LE CHOC DE 1710 ET L'ÉBAUCHE D'UNE DÉFENSE COTIÈRE

En 1700, Charles II d'Espagne lègue son empire au duc d'Anjou, petit fils de Louis XIV. Pour la première fois, les deux monarchies françaises et espagnole sont alliées dans une guerre de treize ans contre l'Europe et le Royaume-Uni[13]. La prise de Gibraltar (1704) ouvre à ce dernier les portes de la Méditerranée. Jusque là, malgré la rivalité franco-ibérique, les côtes du Languedoc n'avaient pas eu à souffrir des actions de la marine de « sa Majesté très Catholique », endormie depuis la paix des Pyrénées. Avec les Anglais, le Languedoc allait apprendre à ses dépens que la guerre ne se passait pas toujours au loin, le réveil allait être brutal.

Privé de défenses côtières, le Languedoc perçoit la menace diffuse que fait peser sur son littoral le ballet des escadres ennemies qui patrouillent dans le Golfe du Lion. Dans l'urgence, l'Intendant de la province, Lamoignon de Basville, et le Lieutenant Général, le duc de Roquelaure, ébauchent un projet de défense côtière qui protégerait les parties les plus vulnérables du littoral par des redoutes et des batteries. Trois points seulement seraient « fortifiés » : le Cap de Leucate, seul mouillage naturel[14] depuis le Roussillon, le Grau-de-la-Nouvelle, accès naturel, via la Roubine, à Narbonne, le Grau-d'Agde qui contrôle l'Hérault (le fleuve est navigable jusqu'à Agde qui est alors le second

---

[11] Le 11 avril 1713, les traités d'Utrecht cèdent Gibraltar au Royaume-Uni, possession confirmée par les traités de Paris en 1763 et de Versailles en 1783. Minorque attribuée en 1713, sera rendue à l'Espagne en 1763.

[12] Anne Blanchard, *Les ingénieurs du « Roy » de Louis XIV à Louis XV*I, Centre d'Histoire Militaire et d'Étude de Défense Nationale de Montpellier, Université Paul-Valéry, Montpellier, 1979, p. 389.

[13] Guerre de succession d'Espagne.

[14] Deux points permettent ici aux navires de se mettre à l'abri des tempêtes : Les Mattes, à l'ouest du village de Leucate, la Franqui au nord de ce dernier près du grau du même nom qui fait communiquer l'étang de Lapalme avec la Méditerranée.

port de la province). Ce projet est soumis le 5 janvier 1709[15] aux États provinciaux à qui le Roi a imposé le financement des ouvrages défensifs. Ces derniers acceptent et dégagent 511 000 livres pour les travaux dont les adjudications sont passées en janvier et avril 1709. Les trois ouvrages se composent de deux parties :

- Une batterie semi-circulaire en terre et bois, entourée d'un fossé, porte les pièces d'artillerie destinées à battre l'espace maritime.
- Derrière la batterie, une redoute, sorte de tour arrondie de 6 mètres de haut sur 7 de large[16], protège l'ensemble par un tir de mousqueterie au travers de nombreuses meurtrières (fig. n°1).

Trois pauvres redoutes ne pouvaient efficacement couvrir cent vingt kilomètres de côtes… Pour le reste on s'en remet aux milices gardes-côtes et à la providence. L'insuffisance de cet embryon défensif allait éclater au grand jour en 1710 quand la « perfide Albion » allait fondre sur le tout jeune port de Sète.

Mal défendue, protégée seulement par le petit fort Saint-Louis, situé sur la jetée qui ferme le port, et par une poignée de soldats, la ville est prise sans coup férir et occupée pendant cinq jours (25-29 juillet 1710) par des troupes anglaises venues de Minorque, d'Italie et d'Espagne et débarquées à l'ouest de la cité au soir du 24 juillet[17]. La milice, affolée, s'était débandée à le première canonnade des vingt-six navires anglais, laissant ainsi la plage aux soldats ennemis[18]. Outre l'occupation de la ville, les deux mille fantassins britanniques pousseront jusqu'à Agde, qui se rend à la troisième sommation (laissant ainsi l'ennemi utiliser le pont sur l'Hérault) et jusqu'à La-Peyrade où ils ne peuvent franchir l'étang devant la résistance des troupes venues en hâte de Montpellier[19]. Ce n'est que le 29 juillet 1710, avec de gros moyens[20], notamment des unités

---

[15] Archives départementales de l'Hérault (désormais ADH) : C 7343.

[16] 19 pieds de haut sur 21 de large. Relevés pris sur la « redoute ronde » du Grau-d'Agde, ADH, C 831-plan (1759).

[17] La présence du Mont-Saint-Clair et de son avancée au Cap de Sète, dérobe totalement les plages aux vues de la ville. Le lido entre Sète et Marseillan est alors quasiment désert et dépourvu de toute défense.

[18] Cl. Dom Devic (Cl.) & J. Dom Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, Édouard Privat, Toulouse, *1872 à 1903*, 310 x 220, Tome 13, p. 882 à 886.

[19] Le 27 juillet, les Anglais avaient, sans succès, tenté de débarquer à Mèze défendu par les troupes de Basville.

[20] 1 000 grenadiers, 900 cavaliers et 12 canons. Il était impossible de dégarnir les Cévennes étroitement surveillées depuis 1705.

prélevées au Boulou sous le commandement du duc de Noailles, que les Anglais sont enfin rejetés à la mer. L'alerte a été chaude. La facilité et la rapidité de ce coup de main marqueront profondément les habitants, ainsi que les autorités civiles et militaires, jusqu'au milieu du XIXe siècle. Immédiatement, Basville ordonne la construction de deux petits forts pour sécuriser la ville et ses approches, l'un au-dessus du port dans le prolongement ouest du môle (c'est la batterie dite du Cimetière), l'autre au lieu dit la « Butte-Ronde », à l'ouest de la cité, sur un mamelon surplombant les plages pour surveiller ces dernières[21].

Cette fièvre de construction sera de courte durée, dès la paix d'Utrecht, les ouvrages côtiers sont désarmés et si les ingénieurs du Roi travaillent avec acharnement dans les ports de la province, c'est avant tout pour en améliorer les infrastructures commerciales[22]. La France rentre dans une longue période de paix (vingt-sept ans) qui ne justifie plus la mise en défense du littoral.

II. Les grands travaux de Mareschal et la construction d'un ensemble fortifié 1740-1746

La gestation du « Système-Mareschal » 1740-1743

Les traités d'Utrecht et de Rastadt laissent en suspens de nombreux problèmes que l'Angleterre s'emploie à entretenir pour maintenir sa maîtrise des mers. En 1740, la querelle de la succession d'Autriche rallume les hostilités, la France se range dans le parti anti-autrichien et le Royaume-Uni prend le parti opposé dans une guerre qui va durer huit ans[23]. Les troupes réglées étant aux frontières, le Languedoc se retrouve à nouveau sans protection face à la puissante marine anglaise. L'Intendant

[21] Les travaux, estimés à 42 500 livres et financés par la province, seront terminés en mai 1711. ADH, C 835.

[22] Anne Blanchard, *Les ingénieurs du « Roy » de Louis XIV à Louis XVI*, *op. cit.*, p. 389.

[23] Sans tenir compte des déclarations de guerres tardives, qui ne font que confirmer les tensions sur le terrain, France et Angleterre sont, dès le départ, dans des camps opposés. Bien qu'engagée dans le conflit dès le traité de Mymphenburg (mai 1741) comme « alliés » du Roi de Prusse et de l'électeur de Bavière et non comme ennemi de l'Autriche, la France ne déclare officiellement la guerre à cette dernière qu'en 1743, mettant fin à une fiction des plus ridicules, alors que le Royaume-Uni soutenait officiellement Marie-Thérèse d'Autriche depuis février 1742.

Basile de Bernage ordonne le réarmement des redoutes et des forts construits en 1709-1710 et la mise en alerte de la milice garde-côte… mais ces mesures sont dérisoires devant l'ampleur du danger. La monarchie décide alors de doter le Languedoc d'un système de défense côtière cohérent, cette lourde tâche est confiée au nouveau Directeur des Fortifications du Languedoc Jacques-Philippe-Éléonore Mareschal. Homme de terrain, d'origine champenoise, né à Paris en 1689, Ingénieur en Chef à Belfort, puis à Strasbourg (1729), il devient Directeur des Fortifications de Bourgogne en 1738 avant d'être muté à Montpellier fin 1739. Il a alors cinquante ans[24].

À peine arrivé en Languedoc, Mareschal est submergé de travail.

Le 28 novembre 1740[25], un arrêt du Conseil ordonne aux États d'établir, à leurs frais, un système de défense côtier. Comme la session annuelle de l'assemblée doit s'ouvrir à Montpellier en février 1741, notre ingénieur doit en toute hâte inspecter la côte afin de dresser les plans et les devis qui seront soumis à l'approbation des États. Mareschal se met en route début 1741 afin de déterminer les points sensibles et les emplacements utiles à l'observation des navires ennemis. Les conditions de travail sont épouvantables, la côte est difficile d'accès, la pluie ne cesse de tomber, le froid est vif… et le temps presse, ses devis sont indispensables lors de la prochaine délibération des États. Cette précipitation, source d'erreurs et de mésestimations, devait par la suite peser sur les travaux de construction. « *Comme on avait point assez de temps pour rentrer dans tous les détails des locaux et qu'on était pressé d'en passer à l'adjudication, on travailla tout de suite aux dessins et devis des ouvrages* » (Mareschal)[26]. L'ingénieur doit aussi prendre en compte l'hostilité des États, ces derniers, qui se sont pliés de mauvaise grâce aux ordres de Roi, entendent dépenser le moins possible pour une entreprise qui leur a été imposée. L'assemblée en gardera toujours beaucoup d'aigreur qu'elle fera fréquemment ressentir à Mareschal.

---

[24] Anne Blanchard, *Dictionnaire des ingénieurs militaires 1691-1791*, Anne Blanchard, Montpellier, 1981.

[25] Le 19 octobre 1740, la mort de l'empereur Charles VI ouvre la guerre de succession d'Autriche. Malgré son respect, provisoire, de la Pragmatique Sanction (au second traité de Vienne, 1731, la France s'était engagée à reconnaître Marie-Thérèse comme héritière du trône des Habsbourg), la France se prépare à l'éventualité d'un conflit européen.

[26] ADH, C 817.

Fin topographe, Mareschal comprend immédiatement tout le parti qu'il peut tirer des conditions naturelles. Son plan se décompose en deux parties : la défense de Sète, l'élaboration d'une ligne de défense côtière.

Mareschal cerne très rapidement l'importance du port de Sète. Seul grand port de la province il doit être protégé, tous ont encore à l'esprit l'épisode de 1710 dont il faut à tout prix éviter le renouvellement. L'ingénieur a deux options : soit concentrer un maximum de troupes dans la ville, soit la fortifier pour mobiliser un minimum de soldats. Éloigné des frontières, le Languedoc ne peut espérer obtenir de nombreux régiments pour sa défense, les troupes déjà en place devront tout à la fois tenir les places fortes, surveiller les Cévennes et garder le littoral. L'option de Mareschal découle de la simple prise en compte de ces contraintes logistiques : fortifier la ville, qui pourra être tenue avec peu de troupes, pour consacrer les compagnies restantes au soutien des ouvrages côtiers à construire. Reprenant les projets de son prédécesseur La Blottière[27], il élabore, en novembre 1742[28], un vaste plan que les États de Languedoc ont tôt fait de réduire à sa portion congrue. Rappelé à la dure réalité budgétaire il décide de limiter les travaux à deux forts : l'un doit être implanté sur un petit plateau surplombant le port[29] (le futur fort Richelieu, du nom du Lieutenant Général de la province), l'autre remplacera la batterie du Cimetière construite en 1710 après l'épisode anglais (c'est le futur fort Saint-Pierre). Les travaux, estimés à 90 000 livres, permettront de couvrir le bassin du port tout en garantissant l'accès de la ville par la montagne… c'est par là que le corps expéditionnaire anglais avait fondu sur la cité en 1710.

Ayant écarté toute menace anglaise sur le premier port de la province, Mareschal s'attache ensuite à protéger le littoral dont les futures fortifications pourront être appuyées par les troupes libérées de la garde

---

[27] François de La Blottieres, (1673-1739), Ingénieur en chef à Toulouse en 1715 puis à Montpellier en 1723. Il devient directeur des fortifications du Languedoc en 1733. Anne Blanchard, *Dictionnaire des ingénieurs militaires 1691-1791*, *op. cit.*, p. 398-399.

[28] ADH, C 4511.

[29] Mareschal reprend là le projet de Niquet qui en 1710 avait proposé à Basville un fort sur le même emplacement. L'opposition des États avait alors réduit les travaux de fortification au fort de la Butte-Ronde et à celui dit du Cimetière.

de Sète. L'ingénieur a très bien compris tout le parti que la nature lui offrait dans la défense du littoral, devant travailler à l'économie, il élabore un vaste plan où il coordonne habilement les nouveaux ouvrages, les obstacles naturels et les vieilles places.

Son projet s'ordonne autour de trois axiomes :

- Surveiller l'arrivée d'ennemis potentiels à partir d'une ligne de tours portant des signaux. Ces tours de guet, placées à intervalles réguliers dans des lieux dégagés (plages) ou sur les hauteurs qui émaillent la côte, doivent par relais successifs, grâce à des drapeaux (le jour) et des feux (la nuit) alerter les autorités militaires et mettre l'ensemble de la côte en alerte en moins d'une heure.
- Garder les points stratégiquement sensibles par des ouvrages plus lourds, eux aussi munis d'un signal et intégrés à la ligne d'observation, susceptibles d'offrir une résistance suffisante à l'ennemi. Certaines de ces redoutes pourront être dotées de canons là où les circonstances l'imposent.
- Verrouiller l'entrée des rivières et des fleuves côtiers, seules voies d'accès à l'intérieur des terres, par des batteries à barbette garnies de canons.

Malgré les amendements successifs devant mener au projet final, ces trois principes ne varieront plus jusqu'à la fin des travaux.

Pressé par le temps, poussé par Versailles, Mareschal avait, dans un premier temps, proposé trois types ouvrages le long de la côte du Languedoc[30] : pour l'observation, une tour-signal de plan carré, remplie de terre sur la moitié de sa hauteur et comportant une seule pièce, pour la défense une « *redoute simple* » et une « *redoute-à-batterie* », petits ouvrages à plan carré et semi-circulaire entourés de fossés avec, à la gorge, une tour défensive crénelée séparée par des planchers[31]. Chaque ouvrage possédait sur sa plate-forme un simple foyer, posé à même le sol, pour la combustion des feux. C'est ce premier jet, élaboré en janvier 1741, que l'ingénieur présente en février à l'approbation de ses

[30] Les plans et profils de ces trois ouvrages sont disponibles aux archives départementales de l'Hérault, C 816-plans.

[31] Philippe Truttman, *Les derniers châteaux forts. Les prolongements de la fortification médiévale en France (1634-1914)*, Gérard Klopp éditeur, Thionville, 1993.

supérieurs[32] et au États de Languedoc. Ces derniers, qui acceptent de mauvaise grâce le devis estimatif et les plans de l'ingénieur, décident de prendre en charge les 60 000 livres des travaux. La moitié sera financée par une imposition supplémentaire alors que l'autre sera prélevée sur le « fond de la loterie » qui sert à rembourser une partie des dettes de la province. Les marchés sont passés avec les entrepreneurs le 17 mars (avec un dépassement budgétaire conséquent que nous aborderons plus tard) et les travaux allaient débuter lorsqu'un ordre de Versailles les suspend le 12 avril 1741[33]. M. de Maurepas[34] commande alors à l'intendant Bernage, de surseoir à une entreprise dont l'urgence n'apparaît plus aussi évidente qu'au début de l'année[35]. Il faut attendre le 22 juillet 1742 pour que le gouvernement relance le projet et en ordonne la réalisation « *Le Roy juge nécessaire, dans les circonstances présente, de travailler aux* […] *redoutes et aux* […] *signaux dont l'exercice avait été mis en sursis…* ».

Entre temps, profitant de cette année de répit notre ingénieur, après un nouvel examen de la côte, avait radicalement modifié le profil et le nombre des ouvrages proposés en février 1741. Mareschal avait corrigé les malfaçons de son premier projet[36] et c'était à présent un vrai « système » qu'il comptait faire construire sur la côte du Languedoc. Déjà en gestation dans les ouvrages de 1741, le nouveau projet de Mareschal propose un ensemble de quatre plans-types, prédéterminés au pied et au pouce près, à reproduire à l'identique sur les sites à fortifier.

> « *Ce système,* [à comparer] *à ceux qu'on appelle aujourd'hui système d'armes, constituait une grande première dans l'histoire de*

[32] Le maréchal d'Asfeld, directeur général des fortifications et d'Argenson, secrétaire d'État à la guerre.

[33] En avril 1741, par la bataille de Molwitz, Frédéric II de Prusse prend la Silésie à l'Autriche. La défaite de cette dernière laisse entrevoir la fin rapide de la guerre, la France considère à tort que le danger s'éloigne.

[34] Maurepas (Jean Frédéric Phelypeau de Pontchartrain, comte de…) (1701-1781) : secrétaire d'État à la Marine de 1723 à 1749.

[35] « Les ouvrages dont l'adjudication a été faite n'étant pas pressés, il a été donné ordre de les différer ». Lettre de Maurepas à Bernage, intendant du Languedoc. ADH, C 810.

[36] Suppression des fossés que le sable des plages aurait perpétuellement comblés et remplacement des planchers, trop sensibles au feu, par des voûtes d'arêtes, cette dernière modification fut proposée par le maréchal d'Asfeld, directeur général des fortifications.

> *l'architecture militaire. En effet, jusque-là, on avait construit des édifices souvent très semblables […] mais présentant des variantes […] dues à l'initiative - voire la fantaisie- de l'ingénieur : la notion de système n'était pas prédéterminée, et celle de plan-type se déduit après coup en comparant les réalisations* »[37].

Lorsqu'en juillet 1742,Versailles donne enfin son aval aux travaux de fortification, ce sont des ouvrages mieux adaptés et plus rationnels, mais aussi plus onéreux, que Mareschal se propose de construire. Désormais le profil des signaux, redoutes et batteries ne changera plus ; les ouvrages qui s'élèveront sur la côte de Languedoc à partir de janvier 1743 seront conformes aux dessins et aux toisés élaborés par Mareschal entre avril 1741 et juillet 1742[38].

Les nouveaux ouvrages proposés par l'ingénieur se rattachent plus à la tradition médiévale qu'au tracé polygonal en vogue à l'époque moderne. Ici point d'ouvrages masqués par un glacis mais des tours dont la silhouette se détache nettement au-dessus de la mer, pas de parapets gazonnés mais des mâchicoulis, pas de ravelin masquant l'entrée mais une simple échelle pour atteindre la porte située à quelques mètres au-dessus du sol. Mareschal n'est ni un arriéré, ni un génial novateur, il ne fait que suivre les traces de ses maîtres et prédécesseurs. En effet, si la fortification bastionnée s'impose dans les régions peu accidentées et dans les affrontements terrestres, elle s'avère moins adaptée aux frontières maritimes du royaume. Les lourds navires de bois, ballottés par le roulis, restent en situation d'infériorité face à quelques pièces de canons bénéficiant de la stabilité et de la protection des parapets maçonnés ; de même, face à la mer, la hauteur des tours donne de bien meilleures vues, garantes de la sécurité, que celles que l'on découvre au ras du sol de la crête d'un bastion[39]. Cette élévation si préjudiciable en plaine face aux multiples pièces ennemis, permet ici de superposer une puissance de feu suffisante pour tenir en respect des navires toujours défavorisés par la faiblesse de leur position. Autant d'éléments qui expliquent la longévité de formes médiévales oubliées par ailleurs. Les ouvrages des îles

---

[37] Philippe Truttman, *Les derniers châteaux forts. Les prolongements de la fortification médiévale en France (1634-1914)*, Gérard Klopp éditeur, Thionville, 1993, p. 122-123.

[38] Les profils et les plans définitifs sont conservés aux A.D.H. sous la côte C 831-plans.

[39] Philippe Truttman, *op. cit.*

d'Hyères, Saint-Vaast, Chapus, Camaret, Socoa, le fort Carré de Collioure, sont autant de tours élevées aux XVIIe et XVIIIe siècles pour protéger le littoral français. Si par ses dessins Mareschal est dans la droite ligne des ingénieurs de son temps, par la systématisation et la reproduction d'ouvrages types sur les 120 km du littoral languedocien, il est un génial précurseur.

Il convient à présent d'examiner le nouveau plan de fortification proposé par Mareschal à l'été 1742.

- Les signaux se présentent sous la forme de petites tours pyramidales de plan carré de 7,8 m de côté sur 9 m de haut[40] (fig. n°2). Aux angles des chaînes à bossages soulignent les lignes de l'édifice tout en lui donnant de la noblesse. L'ouvrage comporte deux niveaux voûtés, le premier sert de remise pour les munitions et le bois alors que le second est réservé au logement de la troupe (une cheminée y offre d'ailleurs un confort sommaire). Au-dessus, une plate-forme à parapet crénelé à quatre bretèches accueille en son centre un lanternon-signal supportant le foyer où s'entassent les fagots[41]. Appuyés sur une solide barre de fer, ils doivent fournir une lumière suffisante pour les exercices nocturnes. L'accès à la tour s'effectue par le premier étage grâce à une échelle amovible, ce dispositif, très fréquent dans les ouvrages du Moyen Âge, permet d'éviter un « coup de main » et de résister le temps de donner l'alerte. Occupés par une poignée d'hommes[42], les différents postes communiquent dans la journée par un jeu de drapeaux et la nuit grâce des feux établis sur la plate-forme des tours, en cas de brouillard, des cartouches explosives permettent de maintenir la communication entre les différents ouvrages. Le fonctionnement des pavillons, des feux et des cartouches est strictement codifié pour signaler précisément le nombre de navires suspects. En janvier 1743, Mareschal prévoit 12 signaux entre le Roussillon et la Provence :

  un au grau de la Vieille-Nouvelle (entre la Robine de Narbonne et Gruissan), à Montaulieu (sur la montagne de la Clape, entre Gruissan

[40] 28 pieds de haut (dont 6 de créneaux) sur 24 de côté.

[41] Le lanternon, identique sur tous les ouvrages (signaux, redoutes simples & à canons, batterie) est toujours percé de 3 ouvertures et mesure près de 2,8 m de hauteur (sans la barre de fer).

[42] Deux soldats et un matelot (pour l'observation de la mer) suffisent, mais le signal peut en accueillir occasionnellement jusqu'à 12. ADH, C 809.

et le Cap-Saint-Pierre), au Cap-Saint-Pierre (au pied de la montagne de la Clape), au grau de Vendres (à l'embouchure de l'Aude), au grau de Sérignan (à l'embouchure de l'Orb), à Rocante (sur la plage entre l'Orb et l'Hérault), sur le mont Saint-Loup d'Agde, au Castellas (sur la plage entre Sète et Agde), un au sommet du mont Saint-Clair[43], aux Aresquiers (sur la plage entre Vic et Frontignan), au Grand-Travers (entre le grau de Palavas et le Grau-du-Roi), à l'Espiguette (entre le Grau-du-Roi et le Petit-Rhône), le dernier au Grau-d'Orgon (au débouché du Petit-Rhône).

- Les « redoutes-simples » reprennent un profil identique sur un plan plus vaste (fig. n°3). Destinées à résister plus longtemps, elles peuvent abriter jusqu'à 20 soldats (en cas de conflit) et doivent aussi assurer le service habituel des signaux. Les redoutes s'inscrivent dans une base carré de 12,3 m de côté sur 9 m de haut, les 2 étages aux attributions identiques, sont ici divisés en 4 pièces chacun. La plate-forme comporte quatre embrasures pour les canons (une sur chaque face), une bretèche à chaque angle, et un signal (qui est ici légèrement décalé). Là encore, l'accès se fait par le premier étage grâce à une échelle. Deux redoutes simples doivent être bâties : une à Leucate, près des Mattes (où le mouillage des navires est possible) et l'autre au grau de Palavas, pour surveiller l'embouchure du Lez (Montpellier est proche !).
- Les « redoutes-à-canons » *(fig. n°4)*, au profil identique, sont plus vastes que les précédentes. Leurs 9 m de haut sur 17 de côté[44] comportent deux niveaux de 9 pièces chacun[45], et leurs plates-formes, dont les angles sont occupés par des bretèches, possèdent 8 embrasures à canon (deux par face). Là aussi, l'entrée s'effectue par le premier étage alors qu'un signal couronne le tout. Par sa puissance de feu, la « redoute-à-canon » est un véritable point d'appui, destinée à tenir en respect des zones hypothétiquement

[43] Ce n'est là qu'un emplacement. Le mont Saint-Clair étant suffisamment élevé et Sète étant fortifié la construction d'un signal est inutile. Quelques soldats logés dans une grotte proche assurent le service de surveillance et de relais.

[44] 28 pieds de haut (dont 6 de créneaux) sur 38 de coté.

[45] Le rez-de-chaussée comporte principalement un magasin à poudre, un arsenal, un vestibule, deux pièces de stockage et deux chambres pour loger les soldats. Le premier comprend le logement des officiers, des chambres pour la troupe et un corps de garde. 28 pieds de haut (dont 6 de créneaux) et 52 de coté

hostiles au Roi, elle doit aussi protéger la concentration des troupes chargées d'intervenir contre un débarquement éventuel. Mareschal n'envisage qu'un seul ouvrage de ce type, dans la Petite-Camargue, au hameau de Sylvéréal[46] à la jonction du Petit-Rhône et du canal de Peccais, Dans cette région protestante, la seule située près du littoral, l'ingénieur craint que les huguenots ne soutiennent un débarquement anglais ; la redoute doit maintenir le pays dans l'obéissance tout en verrouillant un canal indispensable à l'écoulement de la production des salines de Peccais dont le Roi tire de gros revenus. De plus, dans ce pays où l'eau et la terre se confondent, il est vital de contrôler les canaux qui peuvent seuls acheminer rapidement hommes et matériels vers la côte.

- L'architecture des « *batteries-sur-les-môles* » est identique aux précédentes. Destinées à être construites à l'extrémité d'une des deux jetées, elles doivent fermer l'accès des principaux cours d'eaux navigables de la province. Mareschal en prévoit trois, l'une au Grau-de-la-Nouvelle (pour fermer toute remontée vers Narbonne), l'autre au Grau-d'Agde (pour verrouiller l'Hérault au sud de cette ville) et la dernière au Grau-du-Roi (pour contrôler la Robine qui conduit à Aigues-Mortes). Ces ouvrages se composent de deux parties distinctes : Une batterie semi-circulaire (longue de 11,4 m), qui reçoit 8 à 9 canons, s'appuie en arrière sur un réduit de sûreté quadrangulaire (9,5 m de haut sur 10 côté), protégé côté terre, par un fossé battu par deux caponnières coiffées de dames. Deux plates-formes crénelées couronnent le tout. Passé le pont-levis, la porte d'accès surmontée des armoiries royales s'ouvre dans un « donjon » qui domine l'ensemble ainsi fortifié, soit, au total, une emprise au sol de 30 m de long. Contrairement aux autres ouvrages, ces batteries resteront dans les cartons de l'ingénieur. Trop coûteuses, elles seront rejetées par les États de Languedoc pour n'être réalisées, sous une forme très édulcorée, qu'en 1759[47].

[46] Sylvéréal, hameau de la communauté de Vauvert à 20 km au sud-est du chef lieu, sur le Petit-Rhône.

[47] Seule celle du Grau-du-Roi sera réalisée à partir de 1743. Le plan de Mareschal n'est pas pour autant réalisé, une simple barbette à fleur d'eau remplacera l'ambitieux projet de l'ingénieur.

Comme nous pouvons le constater, le Directeur des Fortifications de Languedoc met au point un ensemble cohérent et révolutionnaire dans ses principes de construction. Le système-Mareschal repose avant tout sur l'observation et la prévention. Ne pouvant compter sur des troupes nombreuses, limité dans ses dépenses par la province, l'ingénieur s'adapte admirablement aux multiples contraintes[48] tout en utilisant les places préexistantes. Simple tour d'observation, les signaux ne peuvent résister longtemps à un ennemi déterminé à les prendre, Mareschal ne les conçoit pas comme des points d'arrêt mais comme des postes d'alertes dont la résistance ne doit pas dépasser le lancement de l'alarme. Le branle-bas donné (par un des signal ou une redoute) est répercuté aux autres, mettant en peu de temps tout le littoral en alerte, feux et drapeaux signalent alors le nombre de navires ennemis croisant près des côtes. Les places fortes situées à proximité du rivage menacé font alors tonner le canon (autant de coups que de vaisseaux) avant d'être relayées de la même manière par l'ensemble des places littorales (Narbonne, Fort-de-Brescou, Sète, la citadelle de Montpellier, Aigues-Mortes, le fort de Peccais). Les milices se rassemblent pour aller vers la côte ou pour intervenir, avec des troupes réglées, vers la zone menacée[49].

Du plan au terrain : une construction laborieuse

Dans la longue genèse qui va caractériser la construction de l'ensemble défensif languedocien, il convient de distinguer nettement le cas de Sète de celui du littoral proprement dit. Dans le premier, l'ingénieur ne rencontrera pas de difficulté majeure et les forts prévus seront réalisés dans les temps impartis, pour le second il essuiera tant d'obstacles que son intégrité sera remise cause.

---

[48] Si Mareschal s'adapte il n'en peste pas moins contre la ladrerie des États qui limite le développement des fortifications projetées. Parlant de ses signaux, il précise en 1775 (alors que tout est terminé depuis 1746) « toutes ces pièces peuvent être prises sans canon pour peu qu'on veuille s'y défendre. Il serait seulement à souhaiter qui leur eut été donné un peu plus de capacité, mais l'extrême économie qui avait été recommandé dés le commencement obligea mal à propos de se resserrer et de faire une épargne très déplacée… ». Archives du Génie, Vincennes, *Atlas des places de Languedoc*, tome 2.

[49] ADH, C 812.

Sète

Comme nous l'avons fait remarqué, le vaste projet de Mareschal pour Sète avait été réduit à deux forts par les États de Languedoc qui en avaient approuvé les devis en février 1743 (90 000 livres)[50]. L'adjudication des travaux , passée le 4 avril 1743, est emportée par les sieurs Recouly et Despetits entrepreneurs à Sète. Comme prévu, les États ont suspendu la construction du canal des étangs dont les fonds seront consacrés aux fortifications de Sète. En décembre 1744, les forts Saint-Pierre et Richelieu sont bien avancés, les murs du premier s'élèvent déjà au niveau du parapet alors que ceux du second ont cinq pieds de haut. Les sommes dégagées l'année précédente ayant été utilisées, les États renouvellent les crédits au dépens du canal jusqu'à la fin du chantier. Le fort Saint-Pierre est achevé le premier en février 1746 ; celui de Richelieu le sera en décembre, après que l'assemblée a une dernière fois transféré les fonds du canal à la défense du premier port de la province. Le jeudi 7 décembre 1746, l'évêque de Viviers, rapporteur des travaux publics de la province, annonce que « *tous les travaux des forts St-Pierre et Richelieu étant finis* […] *on pourra passer le bail de la continuation des ouvrages du canal des étangs* »[51]. En trois ans, Mareschal avait doté Sète d'un ensemble fortifié dissuasif qui allait écarter tout risque d'agression dans les siècles à venir, ses deux ouvrages font toujours sentinelles sur les hauteurs du port et de la ville.

Le littoral

La construction du système fortifié conçu par Mareschal fut une lutte de longue haleine où l'ingénieur fut soumis aux aléas des ordres de Versailles, à l'hostilité de la province et à la mauvaise volonté des entrepreneurs. La responsabilité personnelle de celui-ci ne doit pourtant pas être écartée, la refonte de ses plans et sa mésestimation des coûts de construction dans des zones isolées ont largement contribué à retarder le commencement et la fin des travaux.

Tout avait pourtant bien commencé. Suite à sa visite de la côte, Mareschal présente dans des délais très brefs son projet de défense du littoral aux États de Languedoc. Le 3 février 1741, l'assemblée accepte les plans et les devis de l'ingénieur dont le coût s'élève à 60 000 livres ; l'adjudication des travaux peut alors commencer. L'étendue du littoral et

[50] ADH, C 7468, p. 94-95.
[51] ADH, C 7479, p. 40.

la multiplicité des ouvrages ne permettent pas, au départ, d'envisager un seul entrepreneur, par commodité la côte est donc divisée en 5 départements (ou zones)[52] qui font chacun l'objet d'une enchère et d'un devis distinct. C'est là que Mareschal rencontre ses premiers déboires. Lorsque notre ingénieur détaille les coûts de chaque zone pour finalement les comptabiliser son estimation de février s'en trouve largement dépassée. Le devis cumulé des 5 départements s'élève à 95 700 livres, soit un surcoût de 35 700 livres par rapport à la somme acceptée par les États. Les travaux devant débuter au plus vite, l'adjudication a tout de même lieu le 17 mars 1741… La province qui ignore tout, sera mise devant le fait accompli. En avril 1741 les travaux peuvent débuter, c'est alors que Versailles les repousse à une date ultérieure.

Lorsque, suite à l'entrée en guerre de l'Angleterre, le gouvernement réactive le projet, en juillet 1742 (soit un an et trois mois plus tard), Mareschal qui a totalement repensé son travail, présente un second projet. Plus précis, mieux adapté aux réalités du terrain, il réduit le nombre des ouvrages initialement prévus et en propose d'autres plus conformes aux besoins du littoral. C'est le fameux Système-Mareschal que nous avons longuement exposé précédemment. Toutes ces transformations font exploser les coûts, le devis se monte alors à 196 485 livres. Les entrepreneurs, qui ont offert leurs services sur des bases bien inférieures, refusent de se lancer dans une entreprise dont le coût a doublé… Une nouvelle adjudication est donc nécessaire. De leurs côtés, les États de Languedoc sont furieux. Non seulement Mareschal s'est déjà permis une adjudication supérieure à ses estimations mais il refond son projet pour lui faire atteindre des sommes astronomiques. Voilà un homme qui fait bien peu de cas des deniers de la province. Trop cher, présenté de manière cavalière, le nouveau plan de Mareschal ne pouvait que rencontrer l'opposition des États…Aucune adjudication n'est entreprise durant le reste de l'année 1742.

En janvier 1743, alors qu'une commission réduite se réunit chez l'archevêque de Narbonne, président des États, pour préparer la session de février, Mareschal présente un troisième plan pour la défense de la côte. Ce n'est en fait que son second projet épuré et réduit aux ouvrages

[52] 1er département du Roussillon au Grau de la Vieille-Nouvelle, 2e de la Vieille-Nouvelle au Grau de Sérignan, 3e du Grau de Sérignan au milieu de la plage entre Sète et Agde, 4e de cette dernière au Grau-du-Roi, 5e du Grau-du-Roi au Petit-Rhône.

strictement nécessaires, l'ingénieur a dû se résoudre à une réduction drastique de ses vues pour passer sous les fourches Caudines de l'assemblée[53]. Néanmoins, les principes énoncés en juillet 1742 sont respectés. Réduit à 109 324 livres, le troisième projet est accepté le 5 janvier 1743 et les adjudication sont passées le 31 janvier suivant, moyennant une rallonge de 29 175 livres[54] (ce qui fit passer le devis total à 138 500 livres), les entrepreneurs reprennent leurs départements respectifs.

Alors que les préparatifs de la campagne de construction s'achève, Mareschal peut enfin être satisfait, les travaux vont enfin commencer. Ce moment de félicité est de courte durée, dès février les entrepreneurs refusent d'aller plus loin et réclament des fonds supplémentaires. Ayant à peine commencé les travaux, ils dénoncent des surcoûts imprévisibles dus au transport des matériaux vers les zones de construction, Mareschal ayant changé ses devis ils affirment aussi ne pouvoir se servir de ceux déjà achetés en 1741[55]. Si la mauvaise foi des promoteurs est patente, ni la province, ni l'ingénieur ne veulent arrêter des travaux trop longtemps différés, changer d'entrepreneurs demanderait trop de temps et une nouvelle adjudication entraînerait immanquablement une augmentation des coûts… Il faut encore s'incliner. Les États débloquent 8 524 livres[56] à répartir dans les différents départements et le coût total s'élève inexorablement (147 000 livres).

Satisfaits, les entrepreneurs poursuivent les travaux, Mareschal espère qu'ils profiteront de la belle saison pour rattraper le temps perdu. Pélissier, titulaire du premier département, fait « *tout ce que la saison lui permet de faire* »[57], Marquis (3e département) ne fait rien avant juin et Brisson, chargé de trois départements (2e, 4e et 5e) s'agite beaucoup mais ne fait rien. M. de la Devèze, envoyé en inspection sur place doit essuyer « *les flots de larmes* »[58] du promoteur qui, momentanément gêné, ne peut acheter le matériel ; victime d'une machination montée par ses

[53] Mareschal abandonne ses batteries sur les môles et doit se contenter d'une simple batterie au Grau-du-Roi.

[54] L'ingénieur avait cru un instant pouvoir commencer les travaux sur la base de l'adjudication du 17 mars 1741 mais les entrepreneurs demandèrent une augmentation qui fut accordée pour éviter encore un contretemps.

[55] ADH, C 809.

[56] Ordonnance du 14 février 1743, ADH, C 810.

[57] ADH, C 831.

[58] *Id.*

concurrents, il affirme être le jouet de ses ennemis et de ses fournisseurs. Loin d'être dupe, l'inspecteur lui donne toutes les facilités pour avancer les travaux… Rien n'y fait, Brisson n'achète rien et manque même partir avec l'avance débloquée par la province. Acculé à ses responsabilités par un exploit d'huissier, il renonce à son marché… « *étant engagé dans la conduite d'ouvrage où je ne peux suffire, je suis hors d'état de pouvoir tenir les engagements que j'ai pris avec la province* » et propose de céder ses chantiers à un promoteur doté de solides cautions : Antoine Viers[59]. Après enquête, les États acceptent cet arrangement, Viers reprend les départements de Brisson au même tarif que ce dernier le 21 juillet 1743. Homme réputé sérieux, vanté par tous les inspecteurs, Viers relance des travaux qui vont alors bon train… Mais, comble de malchance, il meurt lors d'une visite sur un des chantiers littoraux. Ses cautions, qui s'avèrent totalement incapables, abandonnent les travaux en novembre 1743. Au même moment, les deux autres entrepreneurs, Pélissier et Marquis, demandent une nouvelle rallonge qui est refusée par les États ; désorientés, au bord de la faillite, ils se tiennent pour quittes et abandonnent eux aussi les chantiers. Les travaux, qui devaient se terminer dans les premiers jours de juillet, sont encore repoussés alors même que « *les désirs de la cour et les circonstances présentes exigent que le travail soit repris incessamment et continué sans interruption…* ».

Mareschal prend les devants et se met à la recherche d'un nouvel adjudicataire qu'il trouve, en janvier 1744, en la personne de Jacques Nogaret, architecte montpelliérain issu d'une longue lignée de maîtres maçons. En accord avec l'ingénieur, il propose de reprendre à sa charge les cinq départements de la côte. Pour éviter tous nouveaux malentendus sur le coût des chantiers, Mareschal lui ordonne de faire une visite des chantiers littoraux afin de connaître « *la valeur des journées des ouvriers, charrois et voitures ainsi que* [des] *matériaux* »[60] et d'établir au mieux ses devis. Nogaret s'exécute, fait un rapide voyage de 12 jours, dresse ses devis qu'il discute pied à pied avec un ingénieur échaudé rendu méfiant par ses multiples déboires[61]. Finalement les deux hommes tombent d'accord sur un total 171 430 livres (soit 32 930 livres de plus qu'à l'adjudication du 31 janvier 1743) et le 4 février 1744, Nogaret fait sa

[59] *Id.*
[60] ADH, C 831.
[61] Nogaret estimait l'ensemble des travaux à 220 000 livres, Mareschal à 161 540.

soumission aux États de Languedoc qui acceptent de mauvaise grâce, le 6 février, ce énième dépassement budgétaire[62]. Nogaret, qui s'engage à terminer les travaux dans les six mois, ne réouvre les chantiers qu'à la belle saison, en avril 1744 ; les travaux vont alors bon train, redoutes et signaux s'élèvent enfin sur les plages du Languedoc tant et si bien qu'en décembre il manque bien peu de chose pour finir l'ensemble[63].

Étrangement, toute activité cesse sur les chantiers en décembre 1744 et… coup de tonnerre, Nogaret profite de la tenue des États en février 1745 pour réclamer un nouveau supplément de 14 000 livres afin d'achever les fortifications. Son argumentation n'est pas différente de celle de ses prédécesseurs dans la même situation : maladies des ouvriers, surcoût des matériaux, et, encore une fois, toisés erronés imputables à Mareschal. Pour étayer sa demande notre entrepreneur donne des exemples précis : en Camargue, « *les maladies se sont faites sentir plus que jamais sur la côte, sur 20 ouvriers travaillant à Sylvéréal, il n'en restait plus que 5 en état de travailler au bout de 8 jours, les autres étant malades ou morts…* » ; outre la pestilence des marais, la journée de travail est passée de 25 sols à 35 entre février 1743 et décembre 1744… « *tout ceci fait grandement augmenter les prix des ouvrages* »[64]. Excédée, la province refuse toute nouvelle surenchère, Nogaret fait alors le dos rond avant de demander, lui aussi, la résiliation de son marché courant décembre 1745. Mis en demeure par la province et l'intendant, il fait la sourde oreille avant de se livrer aux autorités qui menaçaient de saisir ses biens pour rupture unilatérale de contrat[65]. Les États traînent alors tous les entrepreneurs en justice ; ils seront tous condamnés, entre septembre 1745 et … novembre 1747, à assumer le surcoût de leurs défections sur le devis initial.

La défection de Nogaret pose, une nouvelle fois, la question de la poursuite des travaux. Il reste cependant peu de chose pour parfaire la défense du littoral ; les sommes en jeu sont modestes et il devrait être facile de trouver un repreneur à l'adjudication fixée au 26 avril 1745. Le jour dit, les offres des entrepreneurs sont si déraisonnables que les autorités s'empressent de renvoyer l'attribution du marché au 6, puis au

---

[62] ADH, C 843.

[63] « Estat estimatif des ouvrages qu'il reste à faire aux redoutes simples, redoutes de Sylvéréal et signaux… », 11 décembre 1744, ADH, C 831.

[64] ADH, C 843.

[65] ADH, C 810. Ordonnance de l'intendant Lenain du 15 mars 1745.

21 juin. Mareschal, qui pensait pouvoir solder le tout pour 35 000 livres, vit des promoteurs proposer plus de 100 000 livres pour terminer les ouvrages… Il y à fort à penser que ces derniers cherchaient à profiter des embarras de la province et du gouvernement qui souhaitaient achever les fortifications dans les plus brefs délais. Le 21 Juin 1745, M. Jesouï obtient l'adjudication finale des travaux pour 54 000 livres (une fois de plus les prévisions de Mareschal sont dépassées)[66], il assure pouvoir terminer les travaux en un an (sauf pour la redoute de Sylvéréal où il demande 18 mois).

En février 1746, les inspecteurs en tournée sur les chantiers annoncent la fin, tant attendue, des travaux[67]. Sur les 12 signaux prévus, 10 sont achevés, les deux redoutes des Mattes et de Palavas sont finies, celle de Sylvéréal s'élève jusqu'au premier étage et la batterie de La Nouvelle sera prête à la fin de l'année. Mareschal voit enfin le bout du tunnel. En décembre 1746 tout est enfin terminé comme le confirme, le 23, une dernière délibération des États[68]. Le Languedoc est désormais à l'abri derrière sa ligne de signaux et de redoutes d'observation.

Au total, d'augmentations en révisions, les ouvrages de la côte avaient coûté 246 260 livres. Si l'on ajoute les 90 000 livres des forts de Sète, le coût d'ensemble de la défense littorale s'était élevé à 336 260 livres… entièrement à la charge de la province. Somme dérisoire lorsque l'on songe aux deux millions consacrés à la construction de Neuf-Brisach sous le règne de Louis XIV.

Malgré la fin du chantier, la condamnation de Nogaret et les sanctions qui frappent ses pairs, Mareschal ne sort pas indemne de cette longue affaire. Si la mauvaise foi des entrepreneurs peut être localement invoquée, l'ingénieur a trop souvent été mis en cause pour que la méfiance ne s'installe pas en haut lieu. Mareschal, qui a tant de fois pesté contre « *l'inconstance des gens de ce pays* »[69], a été violemment attaqué par les promoteurs qui ont tous remis en cause la justesse de ses toisés ;

---

[66] ADH, C 810.

[67] ADH, C 809.

[68] *Id.*, « Jesouï, dernier entrepreneur de tout ce qui restait à faire aux ouvrages a […] entièrement remply ses engagements ».

[69] Jacques Philippe Éléonore Mareschal, *Atlas des places de Languedoc*, tome 2/1775, Archives du Génie, Vincennes.

accusé de minorer la quantité et le coût des matériaux, il est, à leurs yeux, le premier responsable des difficultés des chantiers. Déjà interpellé par l'affaire d'Arles de Chamberlain où notre ingénieur fut directement mis en cause, le ministère de la Guerre demande des éclaircissements à l'intendant. Le 3 février 1745, le comte d'Argenson[70] envoie une curieuse lettre à l'intendance :

> « *il s'éleva l'année dernière une contestation assez vive à l'occasion des ouvrages à faire dans l'étendue de la côte de Languedoc […] je vous prie de me procurer des éclaircissements nécessaires pour que je sois en état de porter mon jugement sur ce qui concerne plus particulièrement Monsieur Mareschal […] Vous voudrez bien vous donner la peine sans faire connaître que ce soit à ma prière ; quoique je sois persuadé que Monsieur Mareschal est homme de probité…*»[71].

La dernière phrase masque mal le malaise du ministre… Si l'honnêteté de l'ingénieur est assurée, pourquoi demander alors une enquête ? Ces péripéties, jointes à l'hostilité des États de Languedoc, contribueront largement à bloquer la carrière de notre ingénieur qui n'obtiendra jamais la promotion qu'il désirait tant en quittant son service en 1777 à l'âge de 87 ans[72].

ÉPILOGUE

Lorsque la guerre de Sept-Ans éclate, Mareschal, toujours en place, est chargé par le Maréchal de Thomond, Lieutenant Général du Roi en Languedoc, de parfaire les défenses du littoral. En 1743, les États s'étaient opposés à la construction des batteries des Grau-d'Agde et du Grau-du-Roi qu'il fallait à présent bâtir au plus vite. En 1759, loin de ses dessins primitifs (projet de 1741), l'ingénieur propose simplement d'installer deux batteries à barbette de pierres sèches à l'extrémité d'une des deux jetées protégeant les chenaux d'accès, chaque ouvrage pourra

[70] Marc Pierre, marquis d'Argenson (1696-1764) : Ministre de la Guerre de 1742 à 1757.

[71] ADH, C 810.

[72] Anne Blanchard, *Dictionnaire des ingénieurs militaires 1691–1791*, *op. cit.*, 1981.

porter 4 pièces d'artillerie[73]. Dans la même dynamique, les défenses de Leucate, du littoral agatois et de la ville de Sète seront améliorées[74].

Soutenus par les divers intendants et les ministres de la Guerre, Mareschal a, malgré les embûches, bâti une œuvre de longue durée dont l'effet dissuasif est indéniable. Si les côtes normandes et bretonnes furent trop souvent ravagées lors de la guerre de sept ans, des campagnes révolutionnaires et impériales, le littoral languedocien resta inviolé. L'échec anglais de 1808[75] démontra le bon fonctionnement du système élaboré 68 ans plus tôt par le Directeur des Fortifications et sa parfaite adaptation aux données naturelles de la province. En partie dépassés à la Restauration, les signaux de Mareschal porteront un temps les bras mobiles du télégraphe Chappe avant de sombrer dans l'oubli au milieu du XIXe siècle. La réorganisation du système fortifié français par Serré de Rivière, à partir de 1875, entraîne l'abandon total des ouvrages de Mareschal entre 1880 et 1905[76]. Involontairement, les ingénieurs allemands de la Seconde Guerre mondiale rendirent hommage à la compétence de leurs homologues français du XVIIIe siècle en reprenant pour la construction du « Mur de la Méditerranée », nombre de sites retenus par Mareschal et ses pairs.

---

[73] A.D.H : C 1328 et C 1331.

[74] Deux batteries seront construites à Leucate (toujours très menacé), une au pied du plateau et l'autre près du mouillage de la Franquie. Une batterie à barbette sera élevée à Rochelongue (où ses ruines subsistent), entre l'embouchure de l'Hérault et les feux du fort Brescou, à Sète, deux petits ouvrages fermeront l'accès est de la ville par la plage de Frontignan, ils prendront le nom de Forts-Thomond (ils disparaîtront en partie dans les années 1960, lors de l'aménagement du nouveau pont conduisant à cette dernière ville). En 1779, un signal supplémentaire (dont le profil nous est inconnu) sera même élevé entre celui des Aresquiers et de Palavas près de Maguelonne (ADH, C 6939). Ce sera le dernier aménagement de la ligne de défense côtière.

[75] En 1808, les Anglais tentent un débarquement sur la plage des Aresquiers entre Vic et Frontignan. Alertée par les signaux, l'armée intervient rapidement obligeant les Britanniques à rembarquer précipitamment après avoir fait sauter le signal dans leur retraite.

[76]. Il ne subsiste actuellement que trois signaux : celui du Mont-Saint-Loup d'Agde, celui du Castellas (sur la plage de Sète) et celui du Grand-Travers sur la commune de la Grande-Motte. La redoute-simple de Palavas, longtemps incluse dans le château d'eau de la ville, a été, depuis quelques années, reconstruite et restaurée par la municipalité, non loin de son site d'origine, au milieu de l'Étang-du-Grec, proche de la départementale 59.

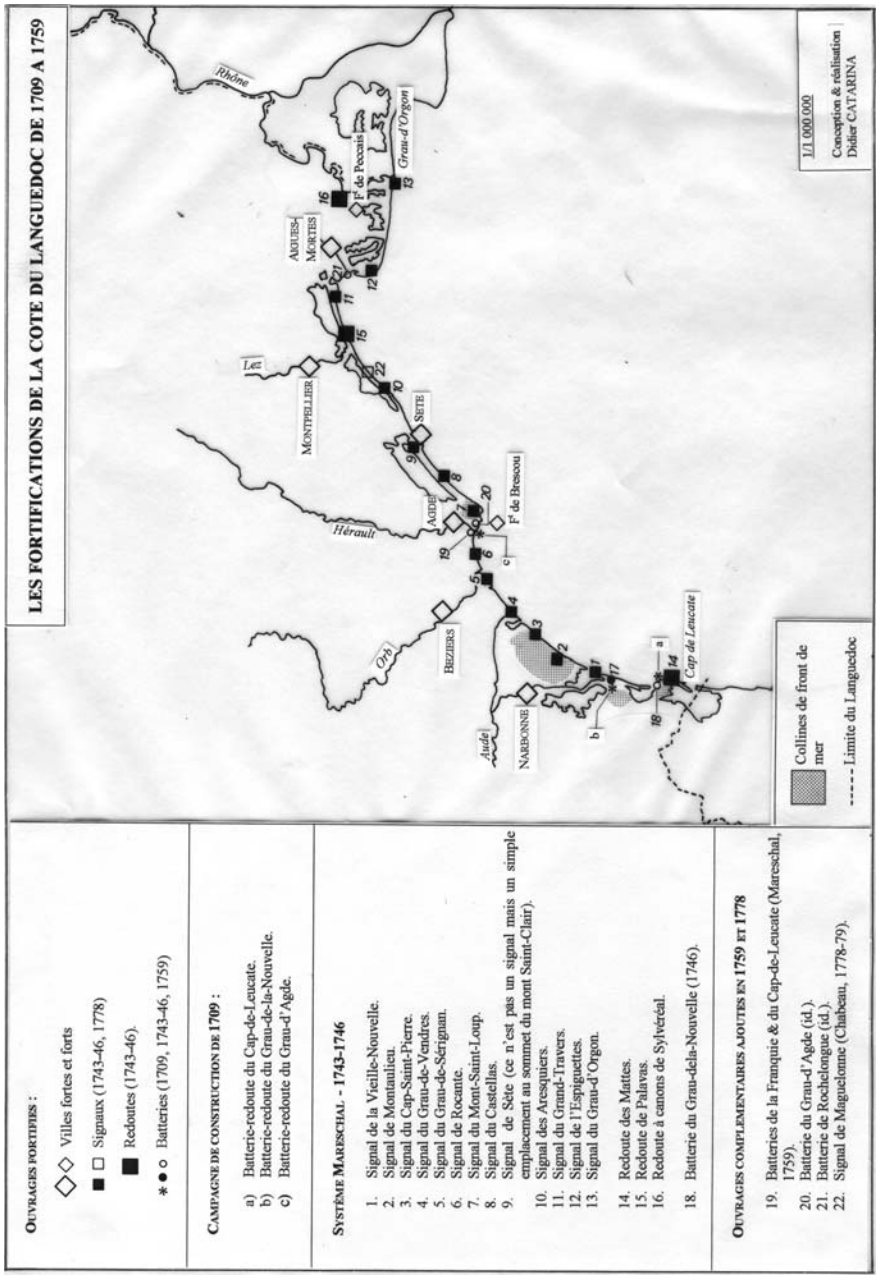
LES FORTIFICATIONS DE LA COTE DU LANGUEDOC DE 1709 A 1759
OUVRAGES FORTIFIES :
Villes fortes et forts
Signaux (1743-46, 1778)
Redoutes (1743-46).
Batteries (1709, 1743-46, 1759)
CAMPAGNE DE CONSTRUCTION DE 1709 :
a) Batterie-redoute du Cap-de-Leucate.
b) Batterie-redoute du Grau-de-la-Nouvelle.
c) Batterie-redoute du Grau-d'Agde.
SYSTÈME MARESCHAL - 1743-1746
1. Signal de la Vieille-Nouvelle.
2. Signal de Montaulieu.
3. Signal du Cap-Saint-Pierre.
4. Signal du Grau-de-Vendres.
5. Signal du Grau-de-Sérignan.
6. Signal de Rocante.
7. Signal du Mont-Saint-Loup.
8. Signal du Castellas.
9. Signal de Sète (ce n'est pas un signal mais un simple emplacement au sommet du mont Saint-Clair).
10. Signal des Aresquiers.
11. Signal du Grand-Travers.
12. Signal de l'Espiguettes.
13. Signal du Grau-d'Orgon.
14. Redoute des Mattes.
15. Redoute de Palavas.
16. Redoute à canons de Sylvéréal.
18. Batterie du Grau-dela-Nouvelle (1746).
OUVRAGES COMPLEMENTAIRES AJOUTES EN 1759 ET 1778
19. Batteries de la Franquie & du Cap-de-Leucate (Mareschal, 1759).
20. Batterie du Grau-d'Agde (id.).
21. Batterie de Rochelongue (id.).
22. Signal de Maguelonne (Chabeau, 1778-79).
Rhône
Lez
Hérault
Orb
Aude
MONTPELLIER
BEZIERS
NARBONNE
AGDE
SETE
AIGUES-MORTES
F. de Pecais
Grau-d'Orgon
F. de Bresou
Cap de Leucate
Collines de front de mer
Limite du Languedoc
1/1 000 000
Conception & réalisation
Didier CATARINA

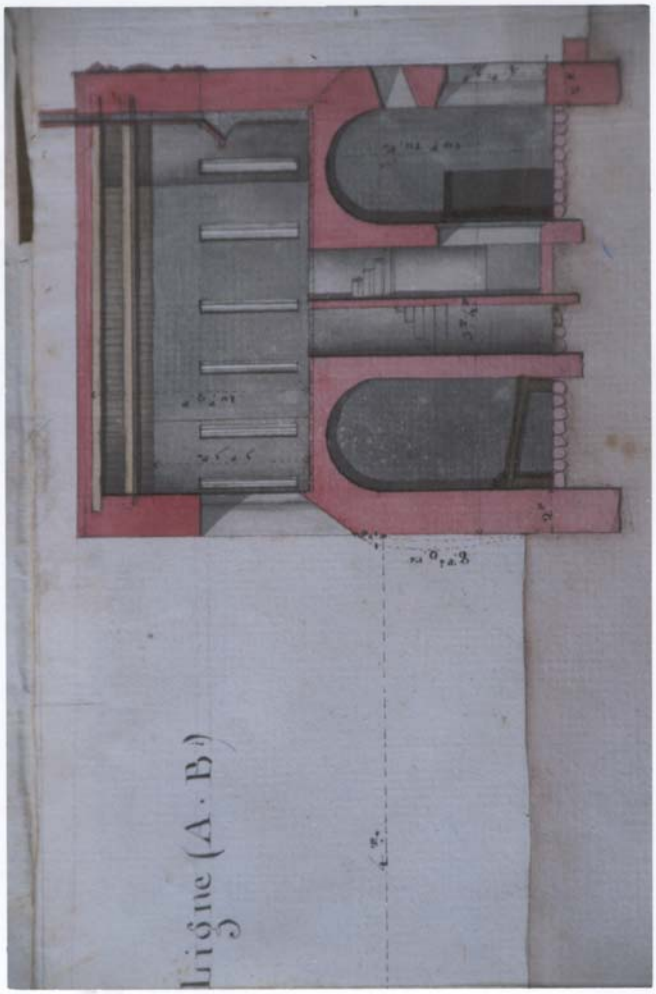

Figure 1 – **Coupe de la redoute ronde d'Agde construite en 1709.**
(dessein levé en 1759)

A.D.H : C 831

Figure 2 – **ELEVATION D'UN SIGNAL - 1743**

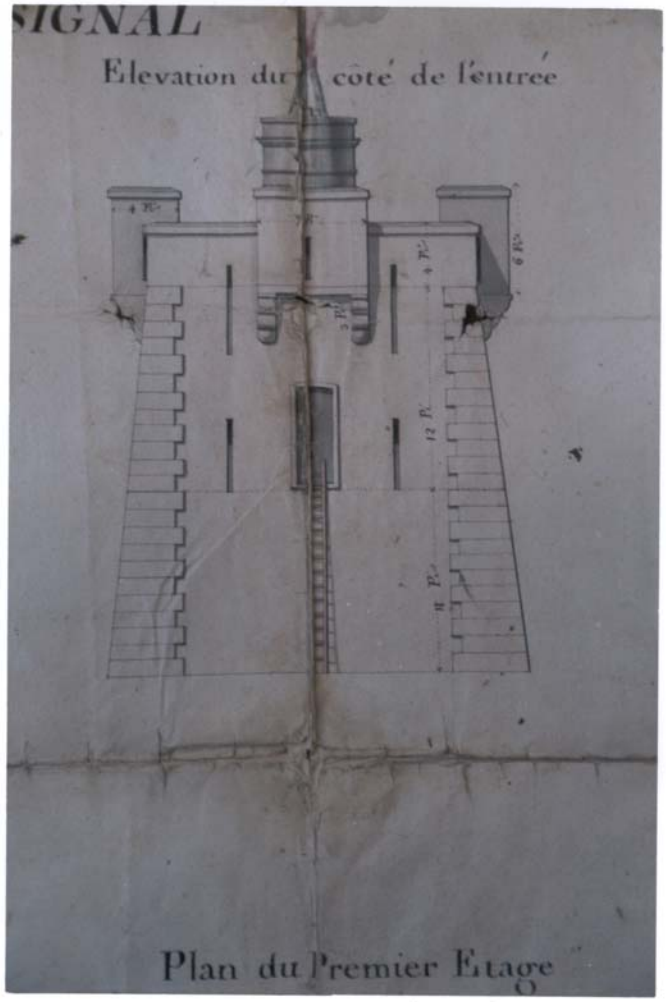

A.D.H : C 831- plan

Figure 2b – **COUPE D'UN SIGNAL - 1743**

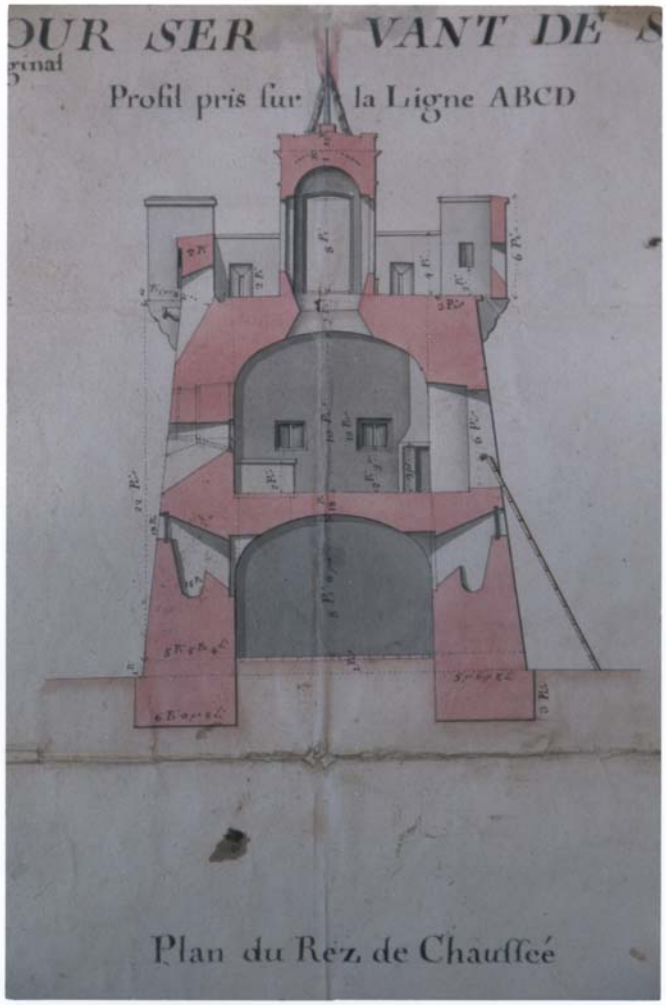

A.D.H : C 831 - plan

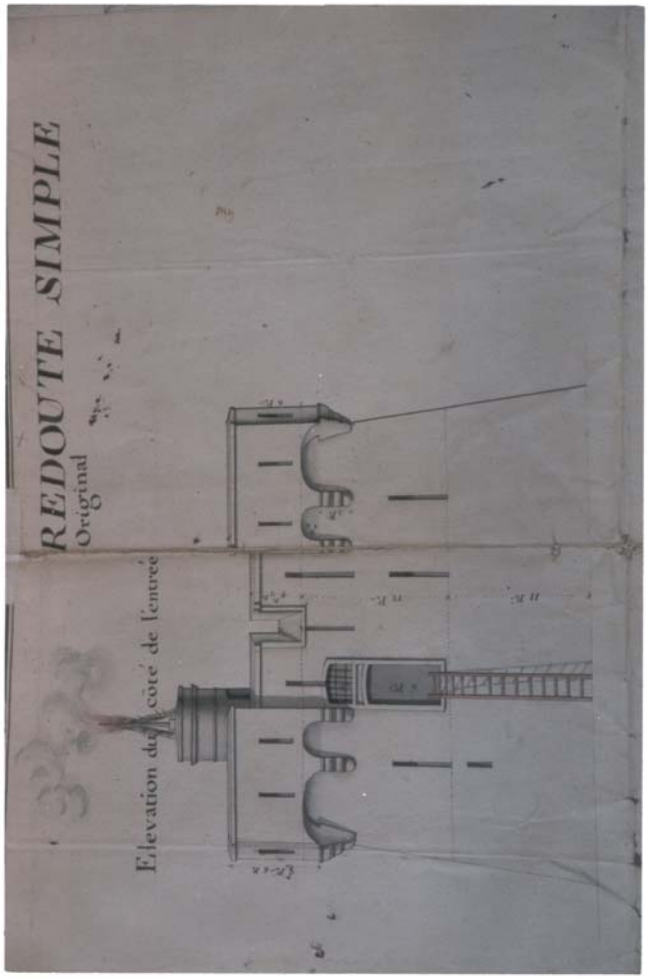

Figure 3. **ELEVATION D'UNE REDOUTE SIMPLE - 1743**

A.D.H : C 831 - plan

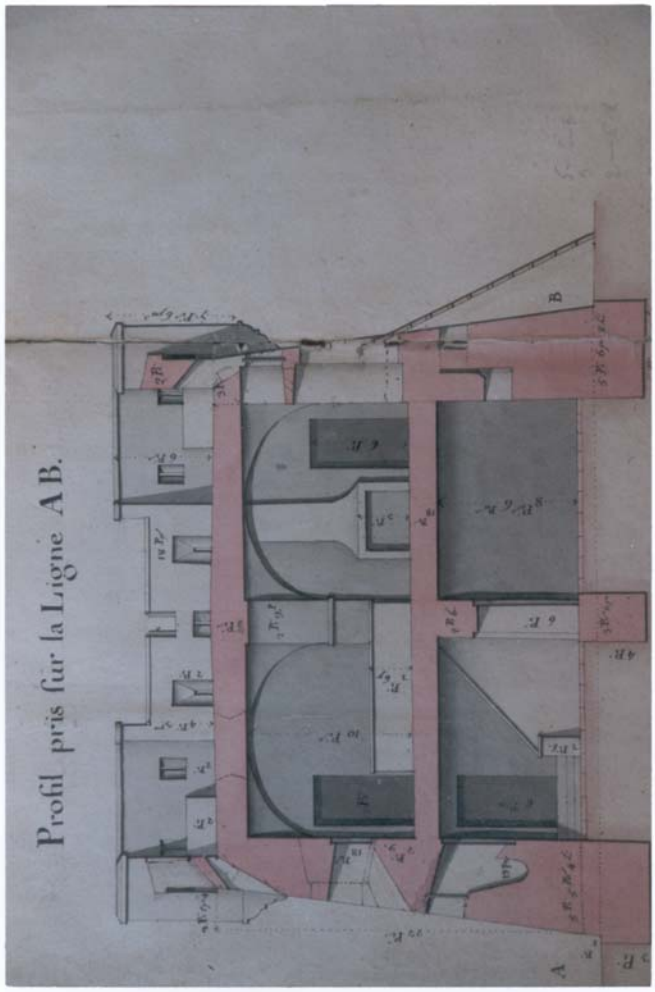

Figure 3b. **Coupe d'une redoute simple - 1743**

A.D.H : C 831 - plan

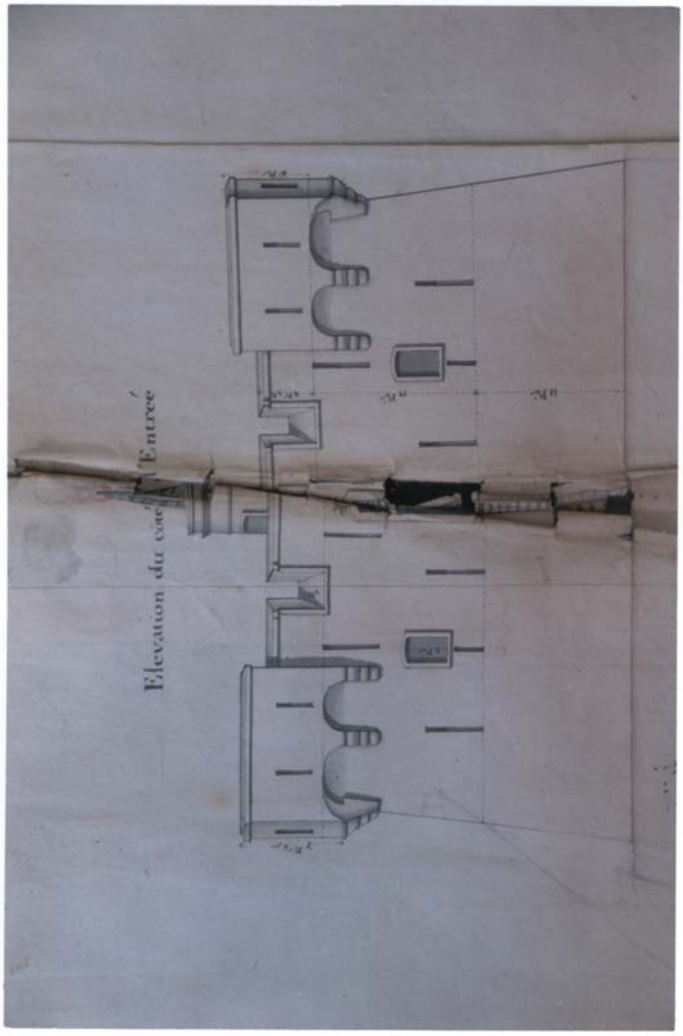

Figure 4. **ELEVATION D'UNE REDOUTE A CANONS - 1743**

A.D.H : C 831 - plan

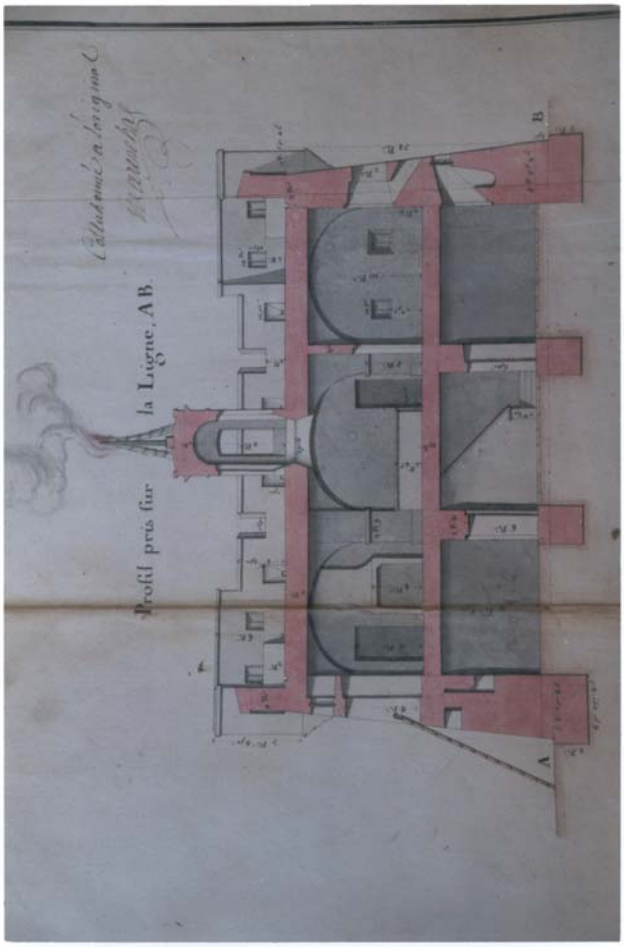

Figure 4b. **COUPE D'UNE REDOUTE A CANONS - 1743**

A.D.H : C 831 – plan

« L'HISTOIRE (MILITAIRE) CONTINUE… »

Dominique BILOGHI

Si le professeur Anne Blanchard revenait aujourd'hui au sein de notre équipe, elle partagerait assurément avec nous quelques sujets d'inquiétude. Comme nous, elle constaterait d'abord la contraction des effectifs de Licence, étudiants d'histoire interrogeant l'avenir de nos débouchés, rebutés par l'incohérence et la parcellisation de l'offre d'enseignement ou enclins à dériver vers les facilités parfois trompeuses de jeunes filières (disciplines ?) en croissance. Elle mesurerait aussi la conjoncture délicate qui voit la réduction du nombre des équipes de recherche sur lesquelles pèsent de lourdes contraintes budgétaires et administratives au moment où ceux qui ont inventé l'ESID et ont porté l'UMR pendant des dizaines d'années cèdent les responsabilités de son devenir à une génération plus incertaine. Comme André Martel, ne dirait-elle pas que sans relève affirmée, il n'est point d'espérance fertile ? Enfin, elle s'interrogerait probablement sur cette « crise » qui n'en finit pas d'éparpiller l'histoire et de remettre en cause tant de ses fondements épistémologiques qu'elle est moins devenue ce « carrefour » des sciences humaines défendu par Fernand Braudel qu'une auberge espagnole où chacun vient piocher, selon les besoins du moment, dans le bric-à-brac d'un inventaire à la Prévert.

Pourtant, nous dirait-elle en fronçant les sourcils : « vous manquez de courage, de rigueur et d'imagination » ; ce courage, cette rigueur et

cette imagination qui ne lui faisaient jamais défaut. Elle nous dirait les raisons d'espérer pour entreprendre et pointerait justement tout ce qui, dans ce numéro d'*Histoire, Défense & Sociétés*, prouve que l'histoire militaire continue et renouvelle ses approches sans renier ses héritages.

Car le contenu de cet hommage, qui embrasse plus de quatre siècles, va bien au-delà du regard que ses collègues, élèves et amis, B. Peschot, J-P. Renaud, A. Martel, G. Devallet et É Pélaquier, ont posé sur les nombreux travaux et les chantiers ouverts par Anne Blanchard. Il porte en effet témoignage de la richesse et de la diversité de l'histoire militaire à venir. La défense du Comtat Venaissin ainsi que celle du littoral languedocien illustrent les avancées de l'histoire militaire de « terrain » : l'état des fortifications, la mobilisation des hommes et des moyens matériels et financiers nous font souvenir qu'il n'est pas de guerre prolongée sans organisation fisco-financière, pas de mise en défense sans surveillance ni réseau de renseignement, et qu'il n'est pas d'armée sans l'implication volontaire de la *major pars* du corps social et la contribution impérative des peuples.

L'imbrication du militaire et du social, à la suite des grandes thèses d'André Corvisier, notre maître, et de Jean Chagniot, s'y retrouve également : à Béziers comme à Toulon se posent les problèmes des relations qui lient, accordent ou opposent, l'armée aux différentes strates de la société civile durant les derniers siècles de l'Ancien Régime et, en continuité, pendant les troubles de la décennie révolutionnaire. L'histoire sociale et celle des institutions militaires, administratives et financières, dominent ici encore comme s'exprime, au travers de la crise de la milice provinciale (1759-1791), le lien ancien et subtil, parfois perdu de vue, entre l'histoire politique « vue d'en haut », que traduisent les décisions successives de la Cour, et les adaptations provinciales aux contraintes du royaume et aux réactions des populations.

L'histoire culturelle, celle dite aujourd'hui des « représentations », n'est pas non plus absente et se manifeste sur deux voies originales : d'une part, celle d'une historiographie à la recherche des légendes, ici la geste du baron des Adrets, qu'élaborent dans le temps long des témoignages contradictoires rendant plus souvent compte des luttes et des enjeux du présent que du passé qu'ils rapportent ; d'autre part, celle d'une anthropologie historique, autour des hommages funèbres rendus aux corps des héros, où les cérémonies du pouvoir, et celles de la rue, révèlent, à travers leurs liturgies, les tensions d'une société et

l'enchevêtrement des stratégies politiques des monarques et des manifestations cultu(r)elles des peuples et des élites.

Ainsi le professeur Anne Blanchard souhaiterait, je le pense, que chacune et chacun d'entre nous contribuent à la poursuite de cette histoire qui a débuté, autour d'elle et d'André Martel, au cœur de cette Université à laquelle elle a tant donné, et dont son œuvre témoigne chaque jour. Merci professeur, merci « tante Annette » !

Comptes-rendus d'ouvrages

Thomas Alan SCHWARTZ, *Lyndon Johnson and Europe. In the Shadow of Vietnam*, Cambridge, Harvard University Press, 2003, 339 p.

Par cet ouvrage à la lecture stimulante, Thomas Alan Schwartz, historien américain en poste à l'Université Vanderbilt, renouvelle profondément le regard que l'on peut porter sur des aspects centraux de l'histoire des relations internationales dans les années 1960 et 1970. Comme l'indique le sous-titre, Schwartz fait sortir de « l'ombre du Vietnam » un pan essentiel de la politique étrangère de Lyndon Johnson, concernant l'Europe. Il le fait avec talent et de manière convaincante, comblant ici un vide historiographique, révisant là des thèses infirmées par l'ouverture ou la relecture des archives (ses recherches ont été menées sur les deux rives de l'Atlantique, de la LBJ Library à Austin, Texas, à Berlin, en passant par le Public Record Office britannique et le Quai d'Orsay, etc.).

Sa démarche, argumentée, aboutit à une réhabilitation de l'œuvre de LBJ en politique étrangère. C'est peu dire que l'historiographie avait, jusqu'à ce jour, accordé peu de crédit au successeur de Kennedy dans ce domaine. Non seulement l'enlisement dans le conflit vietnamien avait eu pour effet d'occulter les autres aspects de sa gestion de la Guerre froide – et même tous les aspects de sa présidence – mais il était de bon ton d'estimer que, si Johnson avait atteint des succès remarquables sur la scène intérieure, il fut un président inepte sur la scène extérieure. Henry Kissinger, à la fois historien et praticien des relations internationales, ne déclarait-il pas à son sujet que « les mêmes qualités de compromis et de dialogue qui firent son succès en politique intérieure s'avérèrent désastreuses en politique étrangère » ? Et encore, le jugement de Kissinger n'est pas le plus sévère. Comme le note l'auteur dès la première page du livre, Lyndon Johnson, pour ses contemporains comme pour la postérité, en était arrivé à incarner la figure même de l'*Ugly American*, « l'Affreux américain », titre d'un livre paru en 1958, dans l'atmosphère de crise de confiance consécutive à la mise sur orbite du Spoutnik. Les auteurs, William Lederer et Eugene Burdick, décrivaient une Amérique en passe de perdre la Guerre froide, non pas en raison de la puissance ou de l'habileté diabolique des Soviétiques et des Chinois, mais à cause de

l'impéritie de leurs représentants à l'étranger. Le fil conducteur du livre de Thomas Alan Schwartz réside dans la démonstration que LBJ avait une politique étrangère cohérente et que, au fil des années, il devint de plus en plus apte à la conduire.

Schwartz commence par étudier comment l'Administration Johnson abandonna progressivement le Grand Dessein de l'Administration précédente (en particulier la MLF), cette « Légion étrangère américaine sur mer » selon les mots de De Gaulle, dont le succès aurait signifié rien moins que « la fin de l'Europe »). Pourtant ce retrait du Grand Dessein sous ses aspects les plus controversés ne doit pas tant être interprété comme l'abandon du souffle visionnaire de l'Administration Kennedy (le président en personne avait d'ailleurs pris ses distances par rapport au Grand Dessein peu avant sa mort) que le début de la mise en œuvre d'une politique visant à préserver les éléments vitaux de la coopération au sein de l'Alliance atlantique, tout en entamant une politique de détente et de coexistence pacifique avec l'Union soviétique.

Certes, dans ce dernier domaine, la décision de LBJ de bombarder le Nord Vietnam, prise en février 1965 et suivie par le déploiement de troupes au sol, affecta les perspectives de dialogue avec l'URSS (d'autant que Alexis Kossyguine se trouvait à Hanoi lorsque commencèrent les premiers raids américains). Les Soviétiques pouvaient pointer la « contradiction manifeste » entre la volonté de dialogue affichée par les États-Unis et le début des bombardements. Le projet d'un sommet entre le président des États-Unis et les dirigeants soviétiques fut enterré. L'année 1965 fut néanmoins loin d'être stérilisée par le conflit vietnamien. Pour régler la question essentielle du statut nucléaire de l'Allemagne, Robert McNamara avança l'idée du Groupe des plans nucléaires de l'OTAN (*software solution* qui se substituait à une *hardware solution* concernant l'accès à l'arme nucléaire). Le Groupe des plans n'était qu'un des deux axes susceptibles de remplacer la MLF, le second étant le Traité de non-prolifération nucléaire, sur lequel les Soviétiques et les Américains commencèrent à travailler en 1965, après que, en octobre 1964, les Chinois eurent testé leur première arme atomique. La création du Groupe des plans permit à la RFA d'accepter le principe du Traité de non-prolifération tout en acceptant le renoncement à la MLF.

La politique européenne de Lyndon Johnson fut sans doute le mieux exprimée dans son discours du 7 octobre 1966. Pourtant, ce discours et ses conséquences furent ensuite quelque peu placés au second plan, en raison des événements au Vietnam. LBJ lui-même contribua à minimiser l'importance de son propre texte en entreprenant, au lendemain, un périple de dix-sept jours dans la sphère Asie-Pacifique comprenant une visite des troupes américaines au Vietnam.

Le Vietnam doit-il rejeter dans l'ombre le bilan de LBJ, comme le périple de 1966 le fit du discours fondateur du 7 octobre ? Assurément non, répond Schwartz, en citant au crédit de LBJ la signature historique du Traité de non-prolifération nucléaire, en 1968 (confirmé et indéfiniment reconduit en 1995), l'amorce des négociations sur le désarmement stratégique ou encore sa gestion habile des problèmes monétaires et financiers internationaux. Dans ce dernier domaine, Schwartz démontre que si, évidemment, les effets de la guerre du Vietnam ne contribuèrent en rien à l'amélioration de la situation, le système de Bretton Woods souffrait de problèmes structurels et que, en août 1967 ou encore durant la crise de l'or, en mars 1968, LBJ sut bâtir des compromis avec ses partenaires européens, qui ouvrirent ensuite la voie aux décisions de l'Administration Nixon, en août 1971. Semblablement, LBJ mérite une large part du prestige qui a rejailli sur Nixon et Kissinger pour leur politique de détente.

Le lecteur français sera particulièrement intéressé par les brillants développements qui traitent des relations bilatérales entre la France et les États-Unis et celles, à tout le moins tendues, entre de Gaulle et Johnson. Là encore, il faut noter la finesse des analyses de Schwartz, qui montre comment Johnson sut mener une politique de restreinte face aux critiques gaulliennes – au grand dam de ses principaux conseillers, comme Dean Acheson – et que, en fin de compte, alors qu'apparaissaient en 1968 les limites de la politique de grandeur menée par le général, LBJ, en dépit du Vietnam, était parvenu à paver la voie du rapprochement avec la France qu'emprunte Nixon.

Antoine Coppolani
Maître de Conférences, Université Montpellier III
UMR 5609 du CNRS

André MARTINI, *L'Aéromobilité des forces terrestres. Une innovation majeure. L'armée française et la troisième dimension : naissance, évolution et perspectives (1774-2004)*.

Cette thèse, consacrée à l'Aviation légère de l'Armée de Terre (ALAT) constitue un travail original et important qui comble une lacune de l'historiographie militaire[1]. Son auteur, relativisant sa propre expérience d'une trentaine d'années comme officier de l'ALAT, a suivi l'approche critique et nuancée de l'historien. Le succès de cette démarche doit être d'autant plus salué qu'elle s'est heurtée à une série de difficultés, tout particulièrement dans l'exploitation des sources de ces dernières décennies : archives soumises à dérogation, non répertoriées, voire irrémédiablement détériorées ; manque d'objectivité d'une bonne partie de la presse ; recours aux témoignages, indispensables mais d'un maniement toujours délicat.

Le résultat de ce travail, qui allie le savoir de l'acteur et la démarche du scientifique, incarne parfaitement les liens étroits qui peuvent unir l'armée et l'université, une des caractéristiques de l'école historique Montpellier-Aix, fondée par le professeur André Martel. En outre, le général Martini, dépassant la seule perspective historique, a mené une véritable réflexion sur l'évolution de la culture aéronautique de l'armée française depuis la bataille de Fleurus jusqu'au début du XXIe siècle. Le concept d'aéromobilité et les diverses mutations qu'il a pu connaître, se trouvent donc au cœur de cette thèse qui apparaît ainsi à la fois comme un ouvrage sur le « temps long » de l'armée française, comme un travail d'histoire immédiate et comme l'étude d'un nouveau concept tactique en évolution constante au gré des changements de la situation internationale mais également des innovations technologiques, des stratégies industrielles et des choix politiques gouvernementaux.

Avant les guerres de décolonisation, la notion de « troisième dimension » naît de la prise de conscience de l'intérêt d'apporter, depuis

[1] Thèse en « Histoire militaire et Études de Défense » de l'Université Montpellier III, soutenue le 11 juin 2004 devant un jury composé de André Martel, professeur émérite à l'IEP d'Aix-en-Provence (président), Jacques Frémeaux de l'Université Paris IV (rapporteur), Jean-Charles Jauffret de l'IEP d'Aix-en-Provence (directeur de recherche), Danielle Domergue de l'Université Montpellier III, Claude Carlier de l'Université Paris III, et du général François de Goësbriand, commandant de l'ALAT).

le ciel, un appui aux forces terrestres (observation puis feu). La Grande Guerre, puis le conflit marocain, confirment l'intérêt de ces nouveaux moyens mis au service des combattants au sol. Pourtant les années 1930 sont marquées par une nette régression en ce domaine : la création de l'armée de l'Air en 1933 traduit la priorité désormais donnée à l'aviation stratégique ; en 1938, l'autogire est abandonné comme moyen d'observation pour l'artillerie. Par la suite, l'expérience du second conflit mondial et la mise au point de l'hélicoptère débouchent sur une véritable conceptualisation, ensuite approfondie et mise en pratique pendant les conflits coloniaux.

Ainsi, la guerre d'Indochine voit apparaître une arme nouvelle reposant sur l'emploi des voilures tournantes, que ce soit dans le transport logistique, l'observation ou l'évacuation sanitaire. Ce conflit donne donc naissance à l'aéromobilité, c'est-à-dire « *la capacité donnée à des forces terrestres de se projeter et d'agir en s'affranchissant des obstacles grâce à l'utilisation de moyens évoluant dans l'espace aérien proche du sol* ». La guerre d'Algérie amplifie ensuite cette évolution dont l'armée américaine s'inspirera largement au cours de la guerre du Vietnam, en particulier pour le transport de troupes et l'appui-feu. Désormais, l'armée de Terre dispose d'une aviation légère à part entière, devenue entièrement indépendante, non sans tiraillement, de l'armée de l'Air.

La fin de la décolonisation entraîne un recentrage de la problématique « troisième dimension » sur le théâtre européen dans le face à face avec le Pacte de Varsovie. Les années 1970 sont alors marquées par un nouvel effort de conceptualisation qui tend à privilégier la centralisation des moyens et le développement de la capacité feu, en particulier dans les missions antichars. Cette réflexion aboutit à la réorganisation de 1977 qui voit la formation de régiments, faisant ainsi passer l'ALAT « *du rôle de valet d'arme à celui de combattant de première ligne* ». Désormais conçu pour assurer à la fois des missions d'appui et des opérations en profondeur, l'ALAT n'a « *sans doute jamais atteint un rendement et une efficacité comparable* ». Toutefois, le manque de moyens se traduit dans les années suivantes par l'échec de « l'alatisation » de l'armée de Terre. Au début des années 1980, la création de la Division aéromobile accentue la séparation entre l'ALAT et l'armée de Terre : cette concentration de force tend à faire de l'aéromobilité une arme de choc antichar destinée à agir dans la profondeur face à une éventuelle attaque de blindés soviétiques. Cette évolution marque une double rupture : d'une part, elle remet en cause le

principe de la coopération et de la complémentarité interarmes ; d'autre part, elle fait passer l'ALAT du rôle d'arme tactique au statut de force stratégique. Il est vrai que cette innovation hasardeuse répond au souci politique de retrouver une forme de coopération avec l'OTAN en s'intégrant au dispositif conçu pour mener « la bataille de l'avant ».

Dans le contexte actuel du « nouveau désordre international », l'aéromobilité, toujours insuffisamment dotée, devient de moins en moins mobile, confinée dans une modeste brigade. Même si les opérations de projection annoncent une nouvelle génération, tant dans les matériels (Tigre, NH 90) que dans les concepts d'emploi (priorité au transport, régression du rôle antichar), le retard pris ne se rattrapera pas. Ainsi, dans le processus de renouvellement doctrinal qui concerne l'ALAT, la thèse du général Martini représente une contribution qui devra être prise en compte, tant par le bilan historique qu'elle dresse que par la réflexion approfondie qu'elle contient.

Georges Vidal,
Professeur agrégé, docteur en histoire

Karl-Heinz FRIESER, *Le mythe de la guerre-éclair. La campagne de l'Ouest de 1940*, Paris, Belin, 2003, 479 p. (1re édition Munich, 1995)

L'étrange défaite donnait la vision immédiate d'un historien professionnel, ayant occupé diverses fonctions au sein de l'État-Major allié. Elle juxtaposait l'expérience vécue sur le « front » et l'analyse générale de la société française des années trente. Ce livre lui apporte un important complément sur le plan militaire. Il s'attache surtout à dissiper la figure mythique du Blitzkrieg, diffusée par la propagande des divers belligérants pour expliquer la déroute, en atténuer l'impact ou exalter la naissance d'un stratège né, Adolf Hitler, et accréditée ensuite par plusieurs historiens, notamment marxistes. C'est la naissance d'une pratique de la guerre qui est minutieusement examinée ici, entre la percée de Sedan (13 mai) et l'évacuation de Dunkerque (4 juin), pour tenter d'expliquer l'effondrement français.

En effet, l'auteur réfute avec force l'idée d'une théorie préexistante au déclenchement de la guerre et liée à la situation géopolitique et économique du Reich (obligation de combattre sur deux fronts, pénurie de matières premières stratégiques…). L'état-major allemand s'y montrait particulièrement imperméable, et de fait, la structure même de la

Wehrmacht ne permettait pas d'y recourir. Frieser montre bien qu'elle comporte, à côté d'une élite mécanisée et très efficace (10 *Panzer-divisionen*, 6 divisions motorisées, 2 de parachutistes), une masse de fantassins sous-équipés et peu entraînés (p. 45-48).

Le Reich était en outre désavantagé sur le plan des effectifs (3 millions d'hommes sur le front contre 4 pour l'ensemble des Alliés) comme du matériel. Contrairement à une opinion longtemps établie, Frieser souligne l'infériorité technique de la majorité des chars allemands au point de vue du blindage et de l'armement. Seuls les Panzer IV sont capables d'affronter les modèles français ou anglais ; tous les autres s'avèrent extrêmement vulnérables, y compris face à des automitrailleuses. Cette situation relevait des retards technologiques occasionnés par les clauses du traité de Versailles limitant strictement l'équipement de la *Reichswehr*. Il en allait de même pour l'aviation. La supériorité numérique de la *Luftwaffe* s'explique surtout par le choix français d'écarter la plupart de ses avions du front en prévision d'une guerre d'usure, et celui de l'Angleterre d'affecter en priorité la RAF à la défense de son espace aérien propre. Qualitativement, les chasseurs allemands dépassaient la plupart des modèles français, mais étaient battus par les récents Spitfire. Par ailleurs, le Reich ne possédait pas de bombardiers stratégiques, lacune irrémédiable. Enfin, la comparaison des pertes montre que l'Allemagne ne disposait pas de la suprématie aérienne durant la campagne de France.

Les tâtonnements successifs dans l'élaboration des plans tactiques du Reich le démontrent également, les variations sur le Plan Schlieffen dominant jusqu'en janvier 1940. C'est seulement en février que les généraux von Manstein et Guderian proposent la solution du « *coup de faucille* » : attaque de diversion sur la Belgique et la Hollande, pour y attirer l'élite des forces alliées, et attaque principale de revers à travers les Ardennes, jusqu'à la mer, puis offensive vers la frontière suisse de façon à isoler et neutraliser les 36 divisions garnissant la Ligne Maginot (p. 86-92). Frieser écarte la contribution de Hitler à ce plan. Il fut incapable d'en saisir la portée, ce que confirme d'ailleurs sa catastrophique décision (dont les motivations sont disséquées p. 329-339) de stopper l'offensive le 24 mai, alors qu'elle était parvenue près de Dunkerque.

Cette solution ajoutait l'élément de surprise (puisque Pétain, alors ministre de la Guerre, avait affirmé ce massif infranchissable par les chars en 1934) à celui de l'effet de choc contre la charnière du dispositif français, Sedan, entre la Ligne Maginot et les corps d'armée destinés à

soutenir la Belgique. Ce secteur était mal fortifié et défendu par des troupes inexpérimentées, de plus rognées au profit de la Ligne Maginot. L'état-major français se refusa à croire à l'hypothèse de la traversée des Ardennes et perdit l'occasion d'y anéantir les divisions blindées ennemies, en plein embouteillage (p. 129-133).

Les chapitres suivants décrivent en détail la traversée de la Meuse, la percée du 13 mai et l'offensive qui s'ensuivit. Divers facteurs expliquent ce succès allemand. La présence des généraux aux avant-postes, à l'instar de Guderian et de Rommel servit de stimulant constant à des troupes par ailleurs « droguées ». L'usage combiné du blindé associé à l'aviation d'assaut (Stuka), destiné à terrifier l'adversaire, y réussit pleinement, provoquant la panique au sein de plusieurs divisions. La forte concentration de DCA anéantit la seule offensive aérienne planifiée du côté des Alliés pour détruire les ponts jetés sur la Meuse. Enfin, et surtout, c'est la prise d'initiative des principaux chefs (Guderian et Rommel) souvent à l'encontre des recommandations de prudence du haut état-major, qui l'emporta.

Dès le 15 mai, la brèche dépassait 100 km, et l'armée française se voyait potentiellement vaincue. En effet, les généraux français ne réagirent qu'avec lenteur, paralysés par des communications obsolètes et une structure hiérarchique trop rigide. De plus, leurs ripostes se bornaient à reproduire celles de la Grande Guerre, « colmater » les brèches avec de petites unités, saupoudrer chars et avions sur l'ensemble du front au lieu d'opérer une attaque massive et frontale sur les flancs découverts de l'offensive allemande. Le courage démontré lors de ces contre-attaques fut inutile, et du matériel précieux gaspillé. La seule tentative en ce sens fut celle du colonel de Gaulle à Montcornet le 17 mai (p. 285-297), mais sans infanterie ni aviation.

L'auteur conclut en insistant sur la diffusion précoce du mythe, du fait des efforts conjugués de Hitler, Goering et Boebbels, qui s'avérerait trompeuse, en incitant à planifier une guerre-éclair contre l'URSS, malgré l'échec enregistré à Dunkerque, qui permit à l'Angleterre de poursuivre la lutte.

Il s'agit donc d'un ouvrage solidement argumenté et charpenté, attestant du renouveau de l'histoire militaire par la multiplicité de ses approches (étude de la tactique, des opérations, des hommes, des matériels) et de ses sources (archives, presse, témoignages oraux…). Il faut également louer sa volonté démythificatrice ; il est de surcroît très agréable à lire. Les divers détails et incidents de l'offensive apparaissent

dans un dossier cartographique très riche (48 cartes et schémas) et très réussi. Quelques affirmations pourraient être complétées (ainsi les fournitures soviétiques après le pacte n'apparaissent pas dans l'effort de guerre nazi). Le principal bémol porte sur l'absence de réelle bibliographie, que l'on doit consulter sur le site de l'éditeur.

Jean-Luc Lafon,
Agrégé et docteur en Histoire.

Antoine PROST et Jay WINTER, *Penser la guerre. Un essai d'historiographie*, Collection Point-Histoire, Seuil, 2004, 304 p.

Genre ingrat qui semble réservé aux spécialistes ou aux étudiants préparant les concours du CAPES et de l'agrégation, l'historiographie de la Grande Guerre trouve ses lettres de noblesse dans cette remarquable synthèse, véritable instrument de travail et outil de réflexion comparative.

Articulé en neuf chapitres, offrant un précieux index thématique et une bibliographie complète de 1914 à 2003, cet ouvrage, dû à l'Américain Jay Winter et à Antoine Prost, rappelle tout d'abord les trois grandes périodes de l'écriture du premier conflit mondial. Pour cette nouvelle « guerre de Trente ans » commencée en 1914, les auteurs montrent comment on est passé de l'histoire militaire et diplomatique, à l'histoire sociale, celle des combattants et de l'arrière, avant d'étudier les aspects culturels d'un phénomène demeuré incompréhensible pour les jeunes générations.

Établi sur une structure à la fois pyramidale (du politique au soldat) et chronologique, ce travail pose tout d'abord la question des responsabilités. Au centre du débat, l'article 231 du traité de Versailles, celui des « Kreigsschuldfrage » de l'Allemagne. Dans les années 1920, la France s'en sert pour « légitimer » l'occupation de la Ruhr et la question des réparations. Ce que réfute l'école allemande : Alfred Wegener et les 40 volumes des *Documents diplomatiques allemands*. Dans ce chapitre II sont introduites les analyses de Jules Isaac et de Pierre Renouvin, dont celle qui concerne le « durcissement » de l'alliance franco-russe à la veille de 1914. On est là au cœur de l'énigme du déclenchement de la guerre. Fritz Fischer, en 1961, dans *Griff nach des Wehrmacht* remet le Reich au banc des accusés, en montrant comment Berlin poussa Vienne, dès le 5 juillet 1914, à prendre la responsabilité d'une guerre régionale avec la Serbie, puis en lançant l'Allemagne dans un programme de

conquêtes très ambitieux (« Mitteleuropa », « Mittelafrica »…). Mais ce programme du 9 septembre 1914, fait remarquer Georges-Henri Soutou, dans sa thèse d'État publiée en 1989, *L'Or et le sang*, n'est qu'une intention et n'implique véritablement que le chancelier Bethmann-Hollweg. Même si les officiers généraux soutiennent ses projets d'expansion, en revanche les industriels allemands y voient une menace pour l'avenir et préfèreraient pour l'Allemagne victorieuse la clause de la nation la plus favorisée.

Tout aussi dense, le chapitre III démontre, à propos du commandement, comment on est passé de l'histoire-bataille classique (mouvements d'armée…) à l'analyse de l'évolution du commandement confronté aux contingences d'une guerre à la fois statique et industrielle. En critiquant l'incompétence du haut-commandement britannique, dès 1930, Basil Lidell Hart montre la voie par laquelle s'engouffrent les maîtres de l'histoire anglo-saxonne des années 1960-1970, comme Corelli Barnett. De sorte que dix ans plus tard, Peter Simkins et John, Terraine montrent comment, par la force des choses, une « courbe d'apprentissage » permit de corriger les erreurs initiales de l'état-major britannique : en octobre 1918, par les tirs efficaces de contre-batteries, la ligne Hindenburg est enfin brisée. Le maréchal Douglas Haig voit-il, *in fine*, ses étoiles briller à nouveau ? Pas du tout estiment les historiens australiens (Robin Prior et Trevor Wilson) en citant, pour 1917, les inutiles massacres de Passendaele. Guy Pédroncini, dans sa thèse d'État (1974), évoque la clef du succès allié en 1918, la seconde position, mise en place par le général Pétain. Quant à Ludendorff, il fait figure de dernier de la classe : un million de morts lors des offensives du printemps 1918.

Le combattant des tranchées apparaît dans le très riche chapitre IV. C'est l'histoire « par le bas » qui se met en place. Des œuvres de l'indispensable Jean Norton-Cru (1929), André Ducasse (1932), Jacques Péricard (1933) à l'ouvrage collectif *Vie et mort des Français* (1959) surgit la guerre vécue. En 1982, dans sa thèse d'État, Jules Maurin propose une approche sociologique du poilu, à partir d'une étude comparative, sur le long terme, de soldats languedociens, tandis que l'amont et l'aval de ce monde combattant sont étudiés, en 1977, par les thèses d'État de Jean-Jacques Becker et d'Antoine Prost. Quant à l'homme au combat, devenu objet d'étude en soi, l'école anglo-américaine fait florès, depuis l'essai, mal traduit en français, de Joh, Keegan *The Face of Battle* (1976). Tony Ashworth, *Trench Warfare*

(1980) montre l'évolution du combattant de première ligne britannique. En France, les travaux de Gérard Canini, croisant archives et témoignages des soldats de Verdun, et de Stéphane Audouin-Rouzeau sur les journaux de tranchées, soulignent l'intérêt de cette histoire du vécu qui débouche elle-même sur les récits de vie. À ce propos, merci à Antoine Prost et à Jay Winter, comme nous l'avions fait nous-même lors du colloque international d'historiographie de Montpellier de novembre 1988 sur la Grande Guerre et ses représentations, d'avoir su dépasser les querelles de personnes. Et de citer l'apport de Rémy Cazals, en 1978, lorsqu'il publie les *Carnets du tonnelier Louis Barthas*, certes retouchés juste après la guerre, mais qui permettent d'entrer dans l'intimité d'un socialiste pacifiste. Rien de ce qu'ont subi les combattants n'est occulté, des travaux d'Annette Becker sur le regain des pratiques religieuses dans les premiers mois de la guerre, à la thèse de Sophie Delaporte sur les mutilations, sans oublier Frédéric Rousseau qui s'intéresse à la sexualité des soldats français. La « totalisation de la guerre » est également évoquée à travers les violences subies par les civils. En écho aux travaux de Gerd Krumeich, Joh, Horne et Alan Kramer (2002) ont dénoncé les atrocités allemandes en Belgique : 6 500 exécutions en août 14.

Le chapitre V, « Comment faire une guerre industrielle ? » pose la question des politiques économiques. Est rappelé ce que nous devons à la Donation Carnegie et ses 132 volumes publiés pendant l'entre-deux-guerres parmi les différents pays belligérants. En essayant de chiffrer les dommages matériels, les contributeurs (côté français : Charles Gide, André Fontaine…) de cette Donation confirment les travaux précoces de John Keynes (1919) ou ceux, plus récents, de Georges-Henri Soutou : la guerre est bien une maladie grave et débilitante dont l'Europe ne s'est jamais relevée. Ces effets dévastateurs concernent l'inflation, qui déstabilise l'Allemagne vaincue, tandis que l'économie mondiale se désagrège, empêtrée dans un endettement chronique et des barrières douanières. En étudiant l'interventionnisme de l'État en matière de productions de guerre, les historiens se sont intéressés, non seulement aux liens entreprises-gouvernement, mais aussi à l'expansion du taylorisme, aux progrès technologiques, optiques et médicaux, sans oublier les avatars. Ainsi le blocus maritime allié développe en Allemagne une industrie chimique de substitution, qui ne concerne pas seulement les gaz de combat (1919, Fritz Haber, prix Nobel de chimie). De son côté, le chimiste de Manchester, Charles Weizmann, qui travaille sur l'acétone et

ses dérivés (produits de synthèse pour les explosifs), est soutenu par Lord Balfour devant qui il évoque son rêve : un foyer national juif en Palestine.

S'intéresser à l'industrie de guerre, c'est poser la question, dans le chapitre suivant, de la guerre ou de la révolution, ou comment l'histoire ouvrière finit par supplanter celle du mouvement ouvrier. De 1919 à 1969, l'approche politique l'emporte. Après Elie Halévy en 1930 (*Guerre et Révolution*) l'histoire marxiste triomphe, depuis le Congrès de Tours (1920) qui sépara les « bons » (révolutionnaires) des « mauvais » (réformistes). Mais les constructions artificielles, qui tentent de sauver l'idéal de la solidarité de l'Internationale ouvrière, ne résistent pas à la recherche fondamentale que seules les thèses d'État rendaient possible, comme celle de Jean-Jacques Becker, déjà citée, qui démontre qu'à la veille de la Grande Guerre ce sont bien les réflexes nationaux qui l'emportent. Et on comprend mieux cette déclaration de Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT, lors des obsèques de Jean Jaurès, le 4 août : « Nous serons les soldats de la Liberté ». Marc Ferro, puis Annie Kriegel, à propos de la Russie et de la France, étudiant l'opinion publique et les mentalités, transcendent les vieux démons de la « trahison » de la social-démocratie. On conçoit mieux, dès lors, comment de 1965 à 2000, ce soit l'histoire sociale qui l'emporte : la CGT, en 14-18, collabore à l'effort de guerre et abandonne son discours révolutionnaire pour un réformisme modéré fondé sur un partenariat travailleurs-consommateurs-capital. De sorte que les mutineries de 1917 ne débouchent pas, en France, sur une révolution. *Quid* de l'ouvrière ? En faisant la somme des études (dont celle de Jean-Louis Robert) consacrées aux femmes de l'industrie de guerre, Antoine Prost et Jay Winter montrent les limites d'une émancipation. La plupart changent d'usine, passant du textile aux usines d'armement où les salaires sont plus élevés. Mais la plupart d'entre elles ne remplacent point les hommes. Elles constituent une main d'œuvre aux compétences propres établies non sur le salaire horaire mais sur le rendement. C'est une des grandes nouveautés de la guerre et son effet pervers : l'abrutissement du travail à la chaîne.

Le chapitre VII concerne une question clef « Pourquoi ont-ils tenu ? » à propos de l'arrière. Pendant l'entre-deux-guerres, l'étude des masses en guerre fait ressortir l'intervention des municipalités : Marseille crée un Office public d'habitation à bon marché, Paris ouvre des restaurants populaires et propose des baraques Vilgrain à la population démunie. Dans les années 1960-1970, le rapport guerre-société (sur fond de guerre du Vietnam) a la faveur des historiens. Outre l'opinion

publique, aucun des aspects de la vie quotidienne n'est négligé (Yves Pourcher). De 1980 à la fin des années 1990, l'étude de la « culture de guerre » correspond à une « reconfiguration » de 14-18. Il s'agit de l'ensemble des formes au travers desquelles les contemporains ont perçu le monde en guerre dans lequel ils vivaient. Cette approche de l'anthropologie du consentement concerne une autre grande énigme de la Grande Guerre : les populations consentent à une guerre de massacre. Le colloque fondamental de Péronne, *Guerre et culture*, en 1992, développe trois thèmes : la guerre imaginée, la guerre représentée et la guerre remémorée. Si on peut, avec Antoine Prost et Jay Winter, se montrer réservé envers une « brutalisation » qui ne concerne, en fait qu'une Allemagne qui sombre bientôt dans la nazisme (Georges Mosse), en revanche les pistes nouvelles suscitées par la culture de guerre sont d'une très grande richesse : études sur l'enfance (S. Audouin-Rouzeau), le deuil (A. Becker)…

Les deux derniers chapitres transcendent l'expérience du vécu en interrogeant la mémoire. D'abord celle des survivants qu'Antoine Prost connaît si bien. De 1918 à 1970, la statue du Commandeur, du grand aîné de 14-18, domine : il a l'autorité d'une expérience unanime. Pour lui, il n'y a pas de différence entre la mémoire et l'histoire : leur mémoire est l'histoire. En 1960, à l'ouverture des archives, les dossiers de guerre (y compris les fusillés pour l'exemple) entrent dans le domaine public, tandis que quelques années plus tard ce sont les supports même de la mémoire qui deviennent objet d'étude. La commémoration elle-même (musées, Historial de Péronne…) n'y échappe pas, ainsi que l'analyse des manuels scolaires, dont le célèbre Mallet-Isaac de 1930. Dans son travail pionnier, Jay Winter, en 1995, *Sites of Memory, Sites of Mourning*, démontre que les monuments aux morts, à travers la diversité des sensibilités nationales, sont bien les témoins d'une volonté de cicatriser ou de tenter de le faire. Pour Antoine Prost, à chaque 11 novembre, les Anciens Combattants disent leur haine de la guerre, forme ultime de leur culture de guerre. Est aussi évoquée l'évolution chronologique et thématique de la perception de la Grande Guerre par le roman et le cinéma, ce dernier ayant tendance à faire du conflit l'emblème de l'absurde.

Reste à s'interroger sur « Penser la guerre », dans la perspective d'une histoire européenne. Image forte que celle de septembre 1984, à Verdun, du chancelier Helmut Kohl et du président François Mitterrand se tenant par la main : affirmation d'une Europe intégrée sur les ruines

d'une Europe désintégrée. De ce XXe siècle qui porta la mort en guerre à son stade industriel, reste, souligne les auteurs : « Un pacifisme contemporain né du refus de ces tueries ».

En bref, à l'inverse d'un sous-titre qui traduit toute la prudence de deux maîtres reconnus, il s'agit bien d'un essai réussi, et même transformé !

Jean-Charles Jauffret
Professeur à l'IEP d'Aix-en-Provence

Cyril PEARCE, *Comrade in Conscience, The Story of an English community's opposition to the Great War*, Francis Boutle Publishers, 2001, 369 p.

Dans cet ouvrage, Cyril Pearce réalise une étude de l'opposition à la Grande Guerre dans la ville d'Huddersfield, une étude locale en somme. Découpé en trois parties, ce travail évoque la montée en puissance de l'*Anti-War movement* à Huddersfield : de l'opposition à la guerre à l'objection de conscience lorsque le Royaume-Uni adopte la conscription. Cyril Pearce montre que le mouvement anti-guerre était certes minoritaire à Huddersfield mais qu'il était largement toléré par la majorité. Huddersfield a été le lieu où le mouvement socialiste a été si vigoureux pendant la guerre que la ville a été désignée par la suite comme le berceau du pacifisme britannique.

Depuis quelques années, un certain nombre d'historiens souhaitent rompre avec une histoire officielle fondée sur des présupposés établis souvent dès la fin de la Grande Guerre. Cyril Pearce se trouve parmi ces historiens iconoclastes, bousculant les certitudes établies par 80 ans d'historiographie. Il ne parvient pas à se satisfaire du triptyque [Patriotisme/consentement/consensus global] qui expliquerait pourquoi l'Europe s'est suicidée et surtout comment et pourquoi les soldats européens ont pu endurer l'horreur pendant quatre longues années.

Extrêmement bien documenté, usant d'un appareil scientifique solide, Pearce s'est appuyé sur des sources locales incluant un grand nombre de périodiques locaux et nationaux parmi lesquels *The Worker*. Avec le recueil de témoignages d'objecteurs de conscience ainsi que les sources de l'*Anti-conscription organisation*, Pearce s'attaque dans une certaine mesure à l'idée répandue selon laquelle il existait au Royaume-

Uni un large consensus populaire en faveur de la guerre. En restituant Huddersfield dans un contexte plus général, l'auteur veut savoir si le mouvement anti-guerre au sein de la ville est unique ou symptomatique de comportements plus largement constatés. Dès lors, partant des expériences vécues à Clydeside, Sheffield ou Bradford, Cyril Pearce parvient à ne plus se demander pourquoi il y avait une opposition à la guerre à Huddersfield, mais pourquoi il n'y avait pas ailleurs plus d'oppositions.

Comme toute étude locale, le désir d'élargir les résultats obtenus pour leur donner un sens global est parfois hasardeux. Néanmoins l'ouvrage de Cyril Pearce s'inscrit parmi de nombreuses études européennes sur la question de l'attitude des soldats et de l'arrière pendant la Grande Guerre. Il apparaît que ses conclusions ne peuvent être ignorées. Loin de dérober « l'harmonie supérieure » chère à Jules Michelet, l'histoire de ces camarades de conscience nous éclaire sur des comportements humains longtemps jugés marginaux par l'historiographie de la Grande Guerre.

Fabrice Saliba
Docteur en histoire, chercheur associé UMR 5609 du CNRS

Olivier LE COUR GRANDMAISON, *Coloniser. Exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard, 2005, 365 p.

Avec cet ouvrage, au titre volontairement brutal, l'auteur inscrit sa démarche dans le sillon ouvert par le *Livre noir du colonialisme* et diverses études anthropologiques, notamment celles abordant les « zoos humains »[2]. Cette volonté transdisciplinaire explique aussi l'analyse, souvent heureuse, de textes littéraires, œuvres de Maupassant ou de Conrad. Le renouveau récent des études sur la Guerre d'Algérie a influé, à l'évidence, son choix de se focaliser sur cette seule colonie. À partir de 1840, sa conquête est promue matrice à la fois de la guerre totale – bien avant la « brutalisation » dont G.L. Mosse notait l'apparition durant la

[2] *Le Livre noir du colonialisme, XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance*, M. Ferro dir., Paris, R. Laffont, 2003 ; et *Zoos humains*, N. Bancel, P Blanchard & G. Boëtsch dir., Paris, La Découverte, 2002.

Grande Guerre[3] – et du racisme d'État, préfigurant les mesures de Vichy contre Juifs et opposants politiques. Je ne crois pas trahir, en les résumant ainsi, ses conclusions (p. 337-342).

Selon lui, les représentations très noires des Arabes (paresseux, pirates et dépravés) sont majoritaires dans l'opinion européenne du début du XIXe siècle, au-delà des clivages politiques. Engels et Marx ne divergent guère de modérés comme Tocqueville ou de militaires professionnels, tels Bugeaud ; et un bon républicain, le docteur Eugène Bodichon, prône dès 1846 l'extermination des indigènes, au nom de la guerre des races. Les considérations hégéliennes sur l'Afrique auraient d'ailleurs pu être utilisées à l'appui ; toutefois, l'étude de l'orientalisme naissant, principalement sous l'égide du romantisme, permettrait sans doute de nuancer cette affirmation. O. Le Cour Grandmaison peut dès lors affirmer que « *Outre Méditerranée s'impose donc une économie de la violence qui se nourrit, en même temps qu'elle l'entretient, d'une économie morale elle aussi différente, puisque des comportements répréhensibles en métropole sont là-bas légitimes parce qu'ils sont congruents aux exigences particulières de la société coloniale qu'il faut fonder* » (p. 107).

La conquête prend alors un caractère de guerre totale, analysée à travers diverses pratiques, « enfumades », razzias organisées, tortures et mutilations. Ces dernières ont diverses motivations (p. 158-161) : compromettre les nouveaux ralliés, terroriser les récalcitrants, jouer sur les croyances locales en empêchant l'éclosion du *djihad*… Rejet du droit de la guerre, implication maximale de la population, destruction ou accaparement de ses ressources vivrières illustreraient la radicale nouveauté du conflit, y compris vis-à-vis de la guérilla espagnole de 1808-1814 (p. 186-187).

De plus, l'État colonial ne peut se fonder que sur un régime d'exception. Cette conviction est partagée par les militaires (maîtres du territoire jusqu'en 1881) comme par les partisans du pouvoir civil, à l'instar du Tocqueville de 1847. Au-delà des méthodes et des organismes de l'Armée d'Afrique, le Code de l'indigénat de 1881, longtemps méconnu, manifeste l'émergence d'une politique discriminatoire, qui inspirera directement la législation de Vichy. O Le Cour Grandmaison le démontre par les itinéraires de quelques administrateurs coloniaux de

[3] G.L. Mosse, *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette, 1999 (1re éd. 1990).

l'Entre-deux-guerres (Marcel Peyrouton, Joseph Barthélemy) futurs élaborateurs du statut des Juifs (p. 262-267). Les thèses officielles sur l'assimilation des colonisés sont ainsi niées par l'auteur (p. 272), qui n'y voit que manœuvre politicienne à usages externe (visant la « perfide Albion ») et interne (légende dorée républicaine).

Le chapitre final, sans doute le plus convaincant, examine la façon dont la colonisation fut employée pour « résoudre » la question sociale en France même. À cet égard, la répression des émeutes parisiennes de juin 1848 par des officiers formés en Algérie et appliquant sans états d'âmes leurs tactiques d'anéantissement contre les « *Bédouins de la métropole* » constitue un cas d'école (p. 308-321). Mais les colonies doivent aussi servir de bagnes et, à terme, transformer les prolétaires en petits colons conservateurs.

Je ne prétends pas être un spécialiste du sujet, mais cet essai est novateur, en nourrissant le débat mémoriel autour de la colonisation. En éclairant les racines du débat colonial, il contribue à expliquer l'attachement de la métropole pour l'Algérie et son choix d'en faire des départements. Il démontre aussi que le régime de Vichy s'inscrit dans une certaine continuité de la IIIe République. Il témoigne surtout de l'intérêt d'étudier les formes et les manifestations de la violence.

Il m'inspire cependant plusieurs réserves de taille, liées à sa conception figée et déterministe du temps historique (1842 annonce et germe inéluctable de 1954) et à son caractère manichéen. Envisager la seule violence du colonisateur sans prendre en compte celle des colonisés me paraît aussi irénique que peu justifié sur le plan historique. Et reprendre à cet effet les théories de N. Elias sur la civilisation des mœurs en Europe (avec comme exception déclarée l'univers colonial) est maladroit : pour W. Sofsky, entre autres, l'étatisation de la violence suppose sa radicalisation[4]. On peut regretter aussi que les comparaisons avec d'autres colonies françaises ou étrangères (Australie, Afrique allemande) ne soient qu'esquissées, alors même que le cas des Herreros montre le passage de la discrimination à l'extermination. Par là, on aperçoit combien le titre retenu s'avère trompeur. Enfin, il est dommage que l'auteur ignore les travaux récents de Jean-Yves Guiomar[5] : la France

[4] W. Sofsky, *Traité de la violence*, Paris, Gallimard, 1998 (1re éd. Francfort, 1996), p. 22-23.

[5] J.-Y. Guiomar, *L'invention de la guerre totale XVIIIe-XIXe siècle*, Paris, Éditions du Félin, 2004.

de 1792 ou, par certains côtés, l'Espagne de 1808-1814 peuvent prétendre au titre de laboratoires de la guerre totale au moins autant que l'Algérie de 1842.

Jean-Marc Lafon
Docteur en Histoire

Histoire, Défense et Sociétés

n° 1/2005

Entre Cour et campagnes : quelques aspects de l'histoire militaire de la France moderne

HOMMAGE À ANNE BLANCHARD

Table des matières

Bernard PESCHOT : *Avant-propos* 5
Jean-Pierre RENAUD : *Introduction*..... 9
André MARTEL : *Anne Blanchard (1921-1998)*..... 13
Georges DEVALLET : *Hommage à Anne Blanchard* 21
Élie PÉLAQUIER : *Anne Blanchard, l'histoire et la terre* 23

Germain BUTAUD : *Mise en alarme et mise en défense du Comtat Venaissin (XIVe-XVe siècle)*..... 29
Myriam GILET : *Les corps en gloire des hommes de guerre illustres dans la France du XVIe siècle : les cas du duc François de Guise et d'Anne de Montmorency* 49
Myriam COUDERC : *Le Baron des Adrets (1512-1587) : de l'histoire à la légende*..... 75
Marie-Christelle CLARIA : *Armée et population à Béziers sous l'Ancien Régime*..... 97
Jean-Charles MARRAS : *Hommes d'ordre, sources de désordre : Toulon sous la Révolution et l'Empire*..... 109
Sébastien MARROT : *Échec et agonie de la milice provinciale vers 1759-mars 1791 : la cour de Versailles et l'organisation de la défense du royaume*..... 119
Didier CATARINA : *La défense du littoral languedocien sous l'Ancien Régime*..... 133
Dominique BILOGHI : *L'histoire (militaire) continue*..... 165
Comptes-rendus..... 169

Service des Publications Montpellier III –Université Paul-Valéry

publications@univ-montp3.fr
http://alor.univ-montp3.fr/serpub

Dépôt légal : 3e trimestre 2005
Achevé d'imprimer sur les presses de l'Université Paul-Valéry
Montpellier